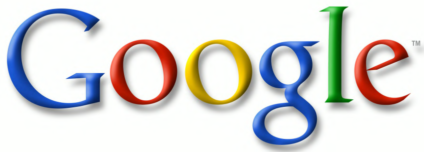



UC-NRLF
B 3 248 449


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GISORS

ET

SON CANTON

(EURE)

STATISTIQUE — HISTOIRE

LES ANDELYS

DELCROIX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

—

1867

GISORS

ET

SON CANTON

CHARPILLON

GISORS

ET

SON CANTON

(EURE)

STATISTIQUE. — HISTOIRE

LES ANDELYS

DELCROIX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1867

INTRODUCTION

J'habitais la Bourgogne, lorsque ma nomination à la justice de paix de Gisors m'appela dans la Normandie.

Je me trouvai tout à coup en présence d'usages et d'habitudes qui ne ressemblaient en rien à ceux au milieu desquels j'avais vécu jusqu'alors, et dont la connaissance cependant m'était indispensable pour l'exercice de mes fonctions.

A peine arrivé à Gisors, le devoir et la nécessité d'abord, puis l'attrait que j'y trouvai ensuite me firent me livrer avec ardeur à l'étude du canton et de chacune des communes qui le composent.

Le sol avec sa flore et sa faune;

La population avec ses mouvements divers, sa constitution physique, ses mœurs, son caractère; l'agriculture, l'industrie, le commerce, etc., avec leurs améliorations et leurs progrès ont été tour à tour l'objet de mes investigations.

Ce que j'ai appris, j'ai voulu que tout le monde pût le savoir comme moi, mais sans avoir besoin de faire de recherches et sans travail; de là m'est venu la pensée de publier la statistique du canton, c'est-à-dire un miroir destiné à en refléter la vie actuelle sous toutes ses faces; car s'il est

bon de connaître le passé, il est avant tout utile de connaître le présent qui en est presque toujours l'explication naturelle et qui est la base sur laquelle doivent s'appuyer les déductions de l'avenir.

Pour diminuer l'aridité qui s'attache aux travaux de statistique, j'ai appelé l'histoire à mon aide et je l'ai fait intervenir pour une large part dans le cadre que je me suis tracé.

Ma tâche a été facilitée par l'empressement que j'ai rencontré chez MM. les Maires, les Instituteurs, les Fonctionnaires; en un mot, chez toutes les personnes qui se préoccupent des intérêts du canton; tout le monde a rivalisé de zèle et s'est mis à l'œuvre pour seconder mes efforts et me permettre d'achever promptement mon travail.

J'ai puisé tous mes renseignements aux sources officielles et ne me suis jamais préoccupé que d'une chose : de la vérité, quelles qu'en fussent les conséquences.

Si j'ai fait ressortir les qualités et les défauts inhérents au canton, c'est afin que les hommes éminents, qui le représentent dans nos assemblées politiques et scientifiques, dans notre Conseil général, puissent, de concert avec l'Administrateur habile qui est à la tête du département (1), trouver les moyens d'encourager et faire développer ce qui est bien, combattre et faire disparaître ce qui est mal.

Gisors, le 29 novembre 1866.

CHARPILLON.

1. M. Janvier de la Motte.

CHAPITRE PREMIER

TERRITOIRE

I. — TOPOGRAPHIE

Le canton de Gisors, situé à l'extrémité nord-est du département de l'Eure, est limitrophe des départements de la Seine-Inférieure, au nord, et de ceux de l'Oise et de Seine-et-Oise, à l'est.

Son territoire, qui aurait à peu près la forme d'un croissant si l'on pouvait en détacher celui de la ville de Gisors, fait partie, au nord, de la contrée naturelle du Lions, et à l'ouest, de celle du Vexin ; sa surface comprend 16,281 hectares, occupés par des plaines à céréales à l'ouest et au nord. Les forêts et les bois sont situés à la partie orientale.

Sa longueur, depuis l'extrémité du territoire de Martagny jusqu'à la limite de celui d'Authevernes, est de 25 kilomètres sur 14 de largeur.

La ville de Gisors est située par 49° 16' de latitude et par 0° 62' de longitude occidentale; elle occupe le penchant d'une colline et s'étend dans les vallées de l'Epte et de la Troëne. Enfin, elle se trouve assise à la rencontre de quatre vallées principales : celles de l'Epte, de la Troëne, du Reveillon et de la Lévrière.

Au sud, l'extrémité du plateau calcaire au-dessus du Bois-Gelou offre une altitude (hauteur au-dessus du niveau de la mer) de 144 mètres; à l'est, le Mont-Ouen (Oise), 136 mètres; la forêt de Gisors, à Bazincourt, 124 mètres et aux Mathurins, seulement 92 mètres. La tuilerie de Neaufles est située à 93 mètres.

Le fond de la vallée, à Gisors, est à 55 mètres d'altitude sur la route de Trie-Château. La route de Rouen, au-dessus de Saint-Lazare, est à 74 mètres.

La surface du canton est divisée par les vallées en trois plateaux.

Le premier, entre l'Epte et la Lévrière, se prolonge dans la Seine-Inférieure jusqu'à la falaise du pays de Bray ; son altitude s'élève jusqu'à 173 mètres au Hamel, sur Bouchevilliers.

Le second, entre la Lévrière et la Bonde, est, comme le premier, la suite de la contrée naturelle du Lions ; son altitude la plus grande est de 105 mètres.

Le troisième, entre la Bonde et l'Epte, appartient à la contrée du plein Vexin et n'atteint que 108 mètres.

Au sud du canton, le long de l'Epte, règne une colline formée de calcaire grossier au sommet, d'argile plastique à mi-côte et de craie à la base; son altitude est de 146 mètres, au moulin à vent de Vesly.

Quelques points relativement culminants s'élèvent sur les plateaux : celui de Sainte-Austreberthe (Saint-Denis-le-Ferment) est coté à 128 mètres et le bord de la plaine à 105 mètres.

II. — VALLÉES ET VALLONS

Les vallées principales sont arrosées par les rivières de l'Epte, la Lévrière et la Bonde; la différence de leur hauteur avec celle des plateaux est en général de 50 mètres.

Sur ces dépressions considérables s'embranchent des vallons secs. A gauche de la Lévrière, de hauts et nombreux vallons descendent rapidement du plateau oriental, tandis qu'une falaise presque continue suit les bords de l'Epte depuis Gisors jusqu'à Bouchevilliers et se continue au-delà des limites du canton.

Le Reveillon coule aux pieds d'une colline qui se trouve à sa droite, dans le département de l'Oise, tandis qu'à sa gauche s'étend le fond d'une longue vallée qui vient de Chambors.

III. — SYSTÈME DES EAUX

RIVIÈRES

L'Epte entre dans le département de l'Eure et dans le canton au pont de Neufmarché, après avoir traversé le territoire de la commune de Bouchevilliers ; sert de limite au département de l'Oise jusqu'aux confins du territoire de Gisors qu'elle parcourt pour sortir à sa frontière et continuer la séparation des deux départements jusqu'à Beaujardin, où se rencontre le département de Seine-et-Oise qu'elle sépare également du canton de Gisors.

Ses affluents sont la Troëne, le Reveillon et la Lévrière, qui a reçu à Bézu, la rivière la Bonde.

L'Epte porte 89 mètres d'altitude à Bouchevilliers, 50 mètres à Gisors et 40 mètres à Guerny, sa pente est de 44 mètres sur le territoire du canton.

Le nom primitif de cette rivière, était Thilles ou Telles, elle s'est appelée Ilta, Helte et Zelte; c'est elle qui a donné son nom au pays de Telles. Un plaid de Charlemagne, de 781, parle d'un village situé sur les bords de l'Epte et s'exprime ainsi : *In pago Tillau super fluvium Ilta.* Le village de Talmontiers lui doit également son nom.

L'itinéraire d'Antonin vante ses anguilles, ses truites, ses écrevisses, et ses goujons. Suger, dans la vie de Louis-le-Gros, s'exprime ainsi : « *Grata piscium fœcunditate Epta fluvius prope Gisortium fluit.* »

La Troëne sort des argiles plastiques d'Ivry-le-Temple, parcourt une partie du département de l'Oise, entre dans le département de l'Eure à la limite des territoires de Trie-Château et de Gisors, et se confond, dans la ville même, avec l'Epte.

Troëne est un mot celtique qui signifie tournant de rivière : elle a été ainsi nommée à cause de ses sinuosités; elle a aussi été appelée Intina; ses eaux ont, à Trie-Château, la propriété de couvrir les corps immergés d'un dépôt calcaire, qui les faisait prendre jadis pour des pétrifications.

Le Reveillon vient de Boubiers, passe par Reilly, Delincourt et Chambors et vient se jeter dans l'Epte, à Gisors même; sa source est à 107 mètres d'altitude : son confluent, à 51 mètres ; sa pente, sur un parcours de 10 kilomètres, est de 56 mètres.

Reveillon, pour les uns, veut dire petit ruisseau, de *rivulus,* et pour les autres, eau qui réveille par son murmure.

La Lévrière, née de la fontaine du Houx, commune de Bézu-la-Forêt, marche parallèlement à l'Epte, qu'elle atteint à Neaufles, après sa jonction avec la Bonde à Bézu-Saint-Éloi. La fontaine du Houx est élevée de 120 mètres; le confluent de la Lévrière avec l'Epte étant à 50 mètres, la pente totale est de 70 mètres.

Cette rivière, qui est nommée Lebrio dans quelques titres latins, passe à Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Mainneville, Hébécourt, Saint-Denis-le-Ferment, Saint-Paër et Bézu.

La Bonde, qui doit son nom à l'impétuosité de son cours, commence à Nojon-le-Sec, passe par Etrépagny et arrive se jeter dans la Lévrière à Bézu-Saint-Éloi, après avoir traversé, dans le canton, les communes de Chauvincourt et Bernouville.

FONTAINES

La couche d'argile plastique qui sépare le calcaire grossier de la craie étant imperméable, donne naissance à des sources nombreuses, mais qui se perdent presque toutes dans les terres avant d'arriver aux rivières. Cette couche se montre depuis Gisors jusqu'à Authevernes. Les petits ruisseaux

qui sortent de l'argile plastique sont le ruisseau Perreux, à Bernouville, le ru de Bézu, celui de Vesly, le ruisseau du Marais, à Chauvincourt, et les ruisseaux de Sancourt et de Gisancourt.

Il y a d'abondantes sources à Amécourt et à Bouchevilliers, qui se rendent à l'Epte. Celles-là jaillissent de la base de la craie, au moment ou elle passe à la craie marneuse. Elles indiquent le changement de composition des deux étages ; la craie marneuse étant plus compacte, est moins perméable à l'eau qui traverse la craie supérieure.

Il existe à Martagny une source ferrugineuse dont la qualité est remarquable et qui pourrait être utilisée comme les eaux de même nature que l'on rencontre à Gournay, Forges et Trie-Château, dans les affections pour lesquelles elles sont prescrites.

PUITS ARTÉSIENS

Les premiers puits artésiens établis en Normandie ont été forés en 1823, à la fabrique de M. Davillier, à Gisors. Ils sont situés au bas du coteau, près de la rivière, dans un bassin de 12^m,50 sur 6^m,75, et sont au nombre de neuf; un dixième existe dans le jardin de M. Passy; on y a reconnu les terrains suivants dans le forage.

Terre végétale,	1 mètre.
Sable,	0^m,33.
Tourbe et glaise,	0^m,33.
Silex blonds roulés,	4 mètres.
Craie, que l'on a percée jusqu'à	12 mètres.

L'eau a jailli inégalement de la craie, à diverses profondeurs de 5 à 8 mètres; sa température se maintient à + 11 degrés en moyenne. Elle s'élève à + 12 degrés en été et descend à + 10 degrés en hiver, elle est limpide et d'une teinte bleuâtre.

En 1829, on essaya de creuser dans le même bassin un puits plus profond qui fut poussé jusqu'à 71 mètres, sans obtenir une quantité d'eau plus considérable. Il aurait fallu le descendre aux sables de la craie chloritée.

IV. — GÉOLOGIE

Les terrains qui se montrent dans le canton de Gisors sont les suivants :

PÉRIODE MODERNE. TERRAINS SUPERFICIELS OU NÉOCÈNES.	Terre végétale. Attérissements des rivières. Alluvions. Dépôts meubles sur les pentes. Calcaire travertin. Tuf calcaire. Concrétions ferrugineuses. Grison. Tourbe. Terrain de transport des vallées.

PLIOCÈNE..............	Limon jaune de la Picardie. Alluvium ancien.
MIOCÈNE...............	Dépôt de glaise bariolée, de sable granitique et de silex. Diluvium ancien.
EOCÈNE. TERRAIN TRITONIEN..............	Calcaire grossier inférieur. Sables glauconieux supérieurs. Argile plastique. Lignites.
TERRAIN CRÉTACÉ.....	Craie blanche ou supérieure.

TERRE VÉGÉTALE. — HUMUS

La terre végétale est un composé artificiel qui a pour base le terrain propre à la localité avec ses avantages et ses inconvénients.

Elle est modifiée par la culture ou des circonstances naturelles ; sa profondeur est très-variable.

Dans les bois, elle se compose du détritus des végétaux ; dans les lieux sabloneux où croît en abondance la bruyère, elle constitue un sol particulier, noir, léger et contenant une proportion notable de fer.

Dans les sols arables, elle est le résultat des labours multipliés qui les divisent et des engrais qu'elle conserve en partie et qui s'y incorporent.

C'est dans les jardins que la terre végétale atteint son plus haut degré de fécondité par des labours à la main sans cesse renouvelés et par les engrais divers qui y sont continuellement mêlés.

TERRAINS DE TRANSPORT DES VALLÉES. — ALLUVIONS. — ATTERISSEMENTS

Lorsque l'on creuse dans le fond des vallées, on rencontre les terrains suivants :

Terre végétale	1 mètre
Sable	0 m, 25
Tourbe et glaise	0 m, 50
Sable	0 m, 25
Silex blonds roulés	4 m, »
Craie	» »

L'épaisseur varie, sans doute entre les diverses couches, mais la donnée ci-dessus est un exemple d'une application générale. Ces superpositions appartiennent à l'époque où les vallées furent creusées par une action puissante et générale des eaux qui couvraient les plateaux et s'en déversèrent.

ALLUVIONS. — ATTÉRISSEMENTS

Les rivières, en déposant de nos jours les matières terreuses qu'elles tiennent en suspension, forment sur leurs bords des portions de terrain qui se couvrent de végétation et changent des parties du cours des rivières.

DÉPOTS MEUBLES SUR LES PENTES

Ce terrain qui se présente en lambeaux sur le flanc des vallées est formé par des parties des anciens terrains déversés par le dernier cataclysme sur la pente des vallées ou à leur origine. Il se compose de l'alluvium ancien remanié et mêlé avec des silex, des fragments de craie, des portions d'argile plastique ; mais dans le canton de Gisors, il est assez homogène et se trouve formé de sable et d'argile sèche.

Les remparts de Gisors, la partie déclive des plateaux, le montrent dans des étendues considérables, à Guerny, à Dangu, à Neaufles, à Bézu, à Bazincourt, Amécourt et à Bouchevilliers.

On l'emploie à faire des briques et des murs en bauge.

CALCAIRE TRAVERTIN — TUF CALCAIRE

Ce travertin est une concrétion formée par les eaux de la rivière la Bonde, à Bernouville. On le voit sous le lit même de la rivière, à la place où existaient jadis des cascades supprimées désormais par la dérivation du cours d'eau pour alimenter une fabrique et un moulin.

Une masse considérable de ces concrétions, se voit aussi à droite de la pente par laquelle descend la route qui vient de Dangu et aboutit à Bézu.

Cette masse contient des restes d'animaux et de végétaux modernes, tels que des bois de cerfs, des feuilles de saule, des hélix, des lymnées, des bytinia tentaculata, pisidium acuminatum, funinea putrei.

CONCRÉTIONS FERRUGINEUSES — GRISON

Elles forment un sous-sol dans plusieurs parties de la forêt de Gisors et elles sont produites par les eaux qui contiennent du fer en dissolution emprunté à l'argile plastique ; il sert de ciment à des fragments de silex : c'est le Grison si commun dans le pays d'Ouche et qui a une origine analogue.

Ces concrétions se rencontrent par fragments, lorsque l'on creuse dans la forêt des rigoles, pour l'écoulement des eaux que le banc d'argile plastique empêche de pénétrer dans les couches perméables inférieures.

TOURBE

La tourbe, formée de détritus de végétaux, existe dans nos vallées, mais en étendues peu considérables, elle n'est généralement par exploitée, on en tire cependant pour chauffage dans les marais situés entre Guerny et Saint-Clair.

Les bancs de tourbe, dans nos vallées, sont peu épais et d'une médiocre qualité.

ALLUVIUM ANCIEN — LIMON JAUNE DE LA PICARDIE

Ce terrain, qui forme la contrée appelée le plein Vexin et qui y acquiert jusqu'à 30 mètres de profondeur, s'étend dans les communes de Bernouville, Noyers et Bézu-Saint-Eloi, par lambeaux considérables; mais à Vesly, Authevernes et Chauvincourt, il est la continuation et la limite de la grande plaine du Vexin constituée par ce terrain.

C'est la terre à céréales par excellence, sa composition étant formée de proportions convenables d'alumine, de silice et de calcaire. Il est homogène et ne contient aucun fragment de silex ni d'autres minéraux.

Son analyse donne 6 parties de silice
3 d'alumine
1 de calcaire.

DÉPOT DE GLAISE BARIOLÉE, DE SABLE GRANITIQUE ET DE SILEX. TERRAINS DE TRANSPORT DES PLATEAUX.

Ce dépôt qui est très-important, est situé au-dessous de l'alluvium ancien et s'étend tout autour de ce terrain qu'il supporte.

Il est reconnaissable aux gros silex qui y dominent souvent et semblen alors le former tout entier; suivant leur abondance ou leur rareté, le sol est plus ou moins favorable à la culture. Dans les endroits où les silex sont nombreux, les pommiers y donnent de meilleur cidre. Les parties où le silex est plus rare forment encore de très-bonnes terres à céréales.

Ce terrain occupe toutes les portions des plateaux du canton de Gisors qui ne sont pas couvertes par l'alluvium ancien, les terrains du calcaire grossier ou les couches superficielles des sables de l'argile plastique.

C'est dans les masses de ces silex que l'on va chercher les matériaux qui servent à la construction de nos routes et à leur entretien.

CALCAIRE GROSSIER INFÉRIEUR

Le calcaire grossier se montre au sud du canton, sous la forme de collines et de plateaux. A Gisors, il occupe la partie qui s'élève au-dessus du Bois-Gelou; on le retrouve à Dangu, à Noyers, à Authevernes, à Guerny, au sommet de la colline qui domine ces communes.

Les petits plateaux qui forment sa surface sont connus sous le nom de *Grouts*. Ils contiennent des fragments arrondis ou plats de calcaire grossier.

Lorsque ces cailloux abondent, le terrain est presque stérile; cependant, il est planté en bois dans plusieurs localités.

Cette colline, qui commence à Dangu, passe à Noyers, Guerny et Authevernes, pour se continuer le long de l'Epte jusqu'à Boudemont.

Il n'existe dans le canton que la partie inférieure de la formation qui comprenne aussi les sables nummulitiques placés au-dessous, supportés par l'argile plastique.

Au mont de Magny, ces sables, que l'on exploite avec avantage, ont une épaisseur de 20 mètres. Ils présentent des lits alternatifs de sables, de rognons et de grès calcaires.

On y trouve les fossiles suivantes :

Ostrea flabellula,
— multicostata,
Nummulites lœvigata,
Lenticulatis rotula,
Milliolites,
Solarions,
Venericardia planicostata,
Cleodora,
Dentolium,
Palacarpinous ignotus.

Ce calcaire n'offre pas, sur le territoire de notre canton, de bancs assez épais pour donner des pierres de taille; il n'est exploité que pour moellons.

Parmi les fossiles que nous choisissons, on trouve les plus volumineux du calcaire grossier, et qui sont recélés, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dans la couche inférieure. Ce sont les :

Cerithium giganteum,
— spiratum,
— Leufroyi,
Fusus maximus,
— scutaroïdes,
— exiguus,
Pleurotoma concava,
Ovula gisortiana,
Turbo squammatosus,
Nerita conoïdea,
Turritella terebellata,
Nautilus umbilicaris,
Cleodora parisiensis,
Cardium hippopœum,
Venericardia planicostata,
— acuticostata,
Ostrea gigantea,
Cytherea calvimontana,
Cyprœa angistoma,
Fissurella squammosa,
Herbertia parisiensis,
Chama gigas,
Rostellona macroptera,
Buccinum obtusum.

ARGILE PLASTIQUE. — SABLES GLAUCONIENS INFÉRIEURS

L'argile plastique, connue sous le nom de glaise, forme une couche intermédiaire entre le calcaire grossier et la craie.

C'est une bande à mi-côte qui règne des deux côtés de la colline du calcaire grossier, et qui se distingue par l'abondance des sources qui en sortent, et par la végétation marécageuse qui l'accompagne.

Cette argile plastique, avec ses sables, forme une couche non interrompue; elle se compose de sable à la partie supérieure, de glaise sableuse et d'une argile noire et tenace, au-dessous de laquelle on retrouve encore des sables.

Elle caractérise aussi les deux sommets à droite de la Lévrière, au Châlet, et aux Cocréaumonts, vers Heudicourt.

Le territoire de Mainneville contient aussi des lambeaux d'argile.

Cette formation est reconnaissable sur les plateaux du nord du canton, des deux côtés de la Lévrière, par un sol sableux ou glaiseux, dans lequel sont épars les petits cailloux noirs et arrondis en amandes, des masses de grès ou de poudingues.

Les territoires des communes entre la Lévrière et l'Epte, et celles de Bernouville, Neaufles et Dangu, contiennent des grès en masse et des poudingues qui appartiennent à la formation de l'argile plastique. Ces masses de grès et de poudingues sont éparses dans le sol et employées pour faire des bornes.

L'argile plastique contient à sa superficie des fossiles en fragments, des galets arrondis en amandes, disposés par lits horizontaux; enfin, des lignites.

Les fossiles qu'on y a reconnus sont:

Ostrea bellovacina,

— spémacensis,

Cyrœna cuneiformis.

Elle se montre sur le chemin de Gisors à Chambors, à droite du ruisseau le Réveillon, au bas du mont de Magny, au Bois-Gelou; on la retrouve encore dans le parc de Dangu, à Guerny, puis, de l'autre côté du côteau, à Authevernes, à Vesly et à Noyers, où elle est exploitée depuis longues années, comme aussi à la tuilerie de Neaufles; à gauche de la Lévrière, elle occupe toute la superficie du plateau, entre cette rivière et l'Epte. Elle a été reconnue dans la forêt de Gisors, ou Beauregard, à ses sables mêlés de galets en amandes et de grès, s'étendant sur les territoires de Bazincourt-Thierceville, jusqu'aux landes d'Hébécourt et à Mainneville; enfin, elle est encore marquée à Amécourt et à Bouchevilliers.

L'exploitation de l'argile plastique à Noyers est ancienne; d'abord employée à Sèvres, pour l'ancienne verrerie, elle ne sert plus aujourd'hui que pour fabriquer des tuiles et des briques, et dans les travaux hydrauliques.

Mermet, dans son atlas, y signalait des morceaux de succin, ambre jaune, qu'on y rencontre en effet.

Cette glaise, en outre, contient d'abord les coprolithes, qui se rencontrent également à la tuilerie de Neaufles; au dessous, est un lit d'argile brune, dans lequel on trouve du fer sulfuré, des lignites avec empreintes de feuilles et de succin.

A la partie inférieure, on a découvert des troncs d'arbres passés à l'état de lignite.

A la tuilerie de Neaufles, l'argile plastique contient des poudingues en table, épars au-dessous des premières couches de cette argile.

CRAIE BLANCHE

Cette formation constitue le fond même de notre territoire ; son épaisseur a été reconnue sur plus de 130 mètres ; elle se montre sur le flanc des vallées, et se distingue, par sa couleur blanche, de tous les autres terrains.

La craie contient des silex qui y sont déposés tantôt en bandes, tantôt en rognons épars. Ces silex pyromaques sont noirs, et revêtus d'une croûte blanche.

La craie, dans notre canton, est peu compacte, et se décompose en fragments anguleux et irréguliers ; les blocs qui se détachent de la masse sont à peu près des parallélipipèdes.

En remontant l'Epte aux limites du département, à Bouchevilliers, au bas de la falaise, la craie prend le caractère de la craie marneuse ; elle donne naissance à des sources considérables ; au delà, à Vardes, Seine-Inférieure, apparaît la craie chloritée.

La craie se voit au nord-est, sur la route de Chambors, le long du côteau, puis à Vaux, à Inval, à Neaufles, à Dangu, à Guerny, et sur le flanc de la vallée de l'Epte, depuis Gisors jusqu'à Bouchevilliers, dans les pentes des vallées de la Lévrière et de la Bonde. Elle se fait voir dans tous les vallons secs qui aboutissent aux vallées principales.

Elle contient des fossiles peu abondants ; cependant on y a constaté les suivants :

Belemnitella mucronata,
Achilleum globosum,
Inoceramus Lamarckii,
Terebratula plicatilis,
Ventricolites radiatus,
Guettardia stellata,

Echinocorys gibba.
— conica.
Cidaris granulo striata.
— Carantonensis.
Holaster pillula.

La craie, sous le nom de marne, ou marle, est exploitée pour la confection de la chaux, et surtout pour l'amendement des terres. On la tire soit des flancs des vallées, soit en creusant des puits (marnières) qui traversent le sol supérieur. Cette marne est d'abord déposée par tas, puis étendue sur la superficie du sol, où elle se délite et s'incorpore à la terre par l'effet des gelées et des eaux pluviales. Comme on le sait, elle sert à rendre le sol plus meuble, et fournit l'élément calcaire à la végétation.

CHAPITRE II

FLORE ET FAUNE

Le climat du canton de Gisors, situé à 70 kilomètres au nord de Paris, est trop analogue à celui des localités intermédiaires pour admettre une flore et une faune différentes.

Il nous a donc paru suffisant de donner, dans des catalogues d'histoire naturelle, le nom des especes rares ou remarquablès. Ces catalogues nous ont paru le complément indispensable à la statistique de notre canton.

§ Ier — FLORE

Les plantes les plus remarquables du canton de Gisors sont :

Renonculaires

Adonis Flava, Moissons.
Actea spicata, Bois.

Fumariées

Corydalis lutea, Murs de ville.

Crucifères

Sinapis alba, Champs de Dangu, Guerny.
Erucastrum obtusangulum, Décombres.
Cardamine amara, Bords des rivières.
Diplotaxis muralis, Bézu-Saint-Eloi, bords de la route.

Droseracées

Parnassia palustris,	Marais.

Caryophyllées

Dianthus prolifer,	Bois.
Cavio phyllus,	Murs du château.
Saponaria officinalis,	Haies.
— vaccaria,	Idem.
Silene olites,	Lieux sablonneux. Gisors.
Melandrium sylvestre,	Bois humides.

Linées

Linum tenuifolium,	Pelouses.
Rodula linoïdes,	—

Malvacées

Malva alcœa,	Bords des chemins.
— moschata,	—
Althæa hirsuta,	—

Hypéricées

Hypericum quadrangulum,	Bords des eaux.
— montanum,	Bois.

Balsaminées

Impatiens noli-tangere	Bords des eaux.

Légumineuses

Melilotus leucantha,	Prairies artificielles.
Tetragonolobus silignosus,	Marais.
Coronilla minima,	Pelouses.
Cytisus laburnum,	Bois.
Lathyrus hirsutus,	Pelouses.

Rosacées

Sorbus torminalis,	Forêt de Gisors.
Rosa pimpinellifolia,	Bois secs.
Geum rivale,	Bords des eaux.
— intermedium,	— Dangu.

Onagrariées

Œnothera biennis,	Bords des chemins. Amécourt.

Haloracées

Hipparis vulgaris,	Etangs. Martagny.

Saxifragées

Chrysosplenium altemifolium,	Marais. Martagny.

Ombellifères

Peucedanum Chabræi,	Bois.
Anethum fœniculum,	Château de Gisors.
Pimpinella magna,	Bois.

Rubiacées

Asperula arvensis,	Champs.

Dipsacées

Dipsacus pilosus,	Bords des chemins. Mainneville.

Corymbifères

Tussilago pelasites,	Bords des eaux. Hebécourt.
Senecio erucœfolius,	Bords des chemins.
— paludosus	Marais.
Doronicum plaulogineum,	Bois. Vesly.
Gnapholium luteo album,	—

Cynarocéphales

Silybum Marianum,	Lieux secs. Château de Gisors.
Cirsium eriophorum,	Bords des chemins.
— oleraceum,	Marais.
Centaurea solstitialis,	Champs.
Lappa major,	Bords des chemins. Chauvincourt.

Chicoracées

Sonchus palustris,	Marais.

Campanulac s

P is atocarpus hybridus,	Char s.

Ericacées

Pyrola rotundifolia,	Bois.
— minor,	—

Borraginées

Myosotis hispida,	Bois.

Solanées

Verbuscum floccosum,	Bords des chemins.
Atropa bellodona,	— Bouchevilliers.

Scrophularinées

Gratiola officinalis	Forêt de Gisors.
Linaria cymboloria,	Murs de ville.
Anthirrnimum majus,	Murs. Bézu-St. Eloi.

Orobanchées

Phelipœa cœrulea,	Pelouses.

Labiées

Ajuga pyramidalis,	Pelouses.
Hyssopus officinalis,	Murs.
Stachys alpina,	Bois.
Scutellaria minor,	Forêts.
Galeobdolon luteum,	Bois.

Primulacées

Pinguicula vulgaris,	Marais.
Lysimachia nemorum,	Forêts.

Plumbaginées

Statice plantaginea,	Lieux sabloneux.

Amaranthacées

Amaranthus blitum,	Jardins.

Chénopodées

Atriplex angustifolia,	Jardins.

Polygonées

Rumex maximus,	Bords des eaux. Dangu.
— pulcher,	Bords des routes.

Thymelées.

Daphne laureola,	Bois.
— mezereum,	Forêts. Bazincourt.
Stellera passerina.	

Euphorbiacées

Euphorbia palustris,	Marais,
— segetalis,	Moissons.

Alismacées

Butomus umbellatus,	Rivière d'Epte.

Orchidées

Orchis ustulata,	Pelouses.
— galeata,	—
— simia,	—
Anacamptis pyramidalis,	—
Gymnadenia viridis,	Prairies humides.
Platanthera chlorantha,	Taillis.
Herminium monarchis,	Pelouses. Neaufles.
Ophrys myodes,	Pelouses.
— aranifera,	—
— arachnites,	—
— apifera,	Remparts de Gisors.
Spiranthes œstivalis,	Marais.
Epipoctis palustris,	—
Cephalonthera lancifolia,	Taillis.
— rubra,	—
Limodorum abortivum,	— Gisors.

Narcissées.

Narcissus poeticus,	Mainneville.

Liliacées.

Ornithogolum umbellatum,	Champs.
Allium ursinum,	Haies.
Ægraphis nutans,	Bois. Saint-Paër.

Colchicacées.

Colchicum autumnale,	Prairies.

Asparagées

Asparagus officinalis,	Haies.
Tumus communis,	— Saint-Dénis-le-Ferment.

Joncées.

Juncus squariosus,	Terrains humides.
— acutiflorus	—

Typhacées

Typha angustifolia,	Marais. Gisancourt.

Lemnacées

Lemna trisulea,	Étangs. Martagny.

Cypéracées

Cyperus flavescens,	Marais.
— fuscus,	—
Carex biligularis,	Bois.
— sylvatica,	—
— pallescens,	—

Graminées

Festuca poa,	Murs.
— rubra,	Lieux secs.
Bromus asper,	Bois.
Calamagrostris epigeïos,	—
Avena pubescens,	Moissons.

Équisétacées

Equisetum limosum,	Étangs. Mesnil-sous-Vienne.

PLANTES FORESTIÈRES.

Les essences forestières que l'on trouve sur le sol de nos bois, sont les suivantes :

Betula alba,	le Bouleau.
— pubescens,	le Bouleau pubescent.
Populus alba,	le Peuplier blanc.
— canescens,	le Grisard.
— nigra,	le Peuplier noir.
— tremula,	le Tremble.
Fagus sylvatica,	le Hêtre.
Quercus sessiliflora,	le Chêne blanc.
— pedunculata,	le Chêne rouvre.
Carpinus betulus,	le Charme.
Acer campestris,	l'Érable.
— pseudo-platanus,	le Sycomore.
Cytisus laburnum,	le faux Ébénier.
Pyrus sylvestris,	le Poirier sauvage.
— torminalis,	l'Alisier.
Malus acerba,	le Pommier sauvage.
Sorbus aucuparia,	le Sorbier.
Cerus avium,	le Merisier.
Ulmus campestris,	l'Orme.
— effusa,	l'Orme étalé.
Castanea vulgaris,	le Châtaigner.
Almus glutinosa,	l'Aune.
Fraxinus excelsior,	le Frêne.

Il faut encore joindre à cette nomenclature, diverses essences résineuses qui ont été semées dans nos bois depuis quelques années et qui y prospèrent; ce sont : le Pin sylvestre, le Pin d'Autriche, le Pin maritime, etc., etc.

§ 2. FAUNE

I. MAMMIFÈRES

Les mammifères qui vivent dans le canton à l'état sauvage sont :

Cheiroptères

Vespertilio murinus,	la Chauve-souris murin.
— noctula,	la Noctule.

Vespertilio serotinus,	la Sérotine.
— pipistrellus,	la Pipistrelle.
Plecotus communis,	l'Oreillard.
Rhinolphus bihastatus,	le Fer à cheval.

Insectivores

Erinaceus europœus,	le Hérisson.
Sorex araneus.	la Musaraigne.
— effodiens,	la Musaraigne d'eau.
Talpa europœa,	la Taupe.

Plantigrades

Meles ursus,	le Blaireau.

Digitigrades

Mustela foina,	la Fouine.
— martes,	la Marte.
— putorius,	le Putois.
— erminea,	l'Hermine ou Rosselet,
— vulgaris,	la Belette.
Lutra vulgaris,	la Loutre.
Canis lupus,	le Loup.
— vulpes,	le Renard.

Rongeurs

Lepus timidus,	le Lièvre.
— cuniculus,	le Lapin.
Sciurus vulgaris,	l'Écureuil.
Myoxus glis,	le Loir.
— nitela,	le Lérot.
Mus amphibius,	le Rat d'eau.
— rattus,	le Rat.
— campestris,	le Mulot.
— decumanus,	le Surmulot,
— musculus,	la Souris.

Pachydermes

Sus scropha,	le Sanglier.

Ruminants

Cervus dama,	le Daim.

Cervus capreola,	le Chevreuil.
— elaphus,	le Cerf.

II. OISEAUX

Indépendamment des différentes variétés d'oiseaux de basse-cour, le canton possède, soit à l'état sédentaire, soit à l'état de passage, les espèces suivantes :

1er Ordre.

§ 1er. — *Oiseaux de proie diurnes.*

Falco subbuteo,	le Hobereau.
Falco tinnunculus,	la Crécerelle.
Falco nisus,	l'Epervier.
Pandion hœliœtus,	le Balbusard.
Falco lithofalco,	l'Emerillon.
Buteo vulgaris,	la Buse.
Falco milvus,	le Milan*.
Nisus palumbarius,	l'Autour.
Pernis apivorus,	la Bondrée.
Circus rufus,	le Busard.

§ 2. — *Oiseaux de proie nocturnes.*

Strix otus,	le moyen Duc.
— scops,	le petit Duc.
— brachyotos,	la grande Chevêche*.
Otus aluco,	le Hibou.
— stridula,	la Hulotte.
— flammea,	l'Edraye.
— passerina,	la Chouette des pommiers.

2e Ordre.

Passereaux.

Corvus corax,	le grand Corbeau.
— corone,	la Corneille.
— frugilegus,	le Freux.
— cornix,	la Corneille mantelée*.
— monedula	le Choucas.

(1) Nous marquerons d'un astérique les espèces qui ne sont que de passage.

Corvus pica	la Pie.
— glandarius,	le Geai.
— caryocatactes,	le Casse noir *.
Oriolus galbula,	le Loriot*.
Sturnus vulgaris,	l'Etourneau *.
Lanius excubitor,	la Pie-grièche.
— collurio,	l'Ecorcheur.
Muscicopa luctuosa,	le Bec figue*.
— grisola,	le Gobe-mouche gris*.
Turdus viscivorus,	la Draine.
— pilaris,	la Litorne.
— musicus,	la Grive.
— iliacus,	le Mauvis.
— torquatus,	le Merle à plastron*.
— merula,	le Merle noir.
Sylvia certhiola,	le Bec-fin trapu.
— luscinia,	le Rossignol*.
— phœnicurus,	le Rossignol de murailles*.
— rubecula,	le Rougegorge.
— erithacus,	le Rougequeue*.
— arondinacea,	la Rousserolle.
— atracapilla,	la Fauvette à tête noire.
— cinerea,	la Fauvette grise.
— hortensis,	la Fauvette.
— trochilus major,	le grand Pouillot.
— trochilus,	le Pouillot.
— regulus,	le Roitelet.
— troglodites	le Troglodyte.
Saxiola rubetra,	le Tarier*.
— œnanthe,	le Motteur cul blanc*.
Motacilla flava,	la Bergeronnette jaune*.
— boarula,	le Hoche-queue.
— alba,	la Bergeronnette grise.
— lugubris,	la Bergeronnette lugubre.
Alauda arvensis,	l'Alouette des champs.
— cristata,	l'Alouette huppée, cochevis.
Parus major,	la Mésange Charbonnière.
— ater,	la petite Charbonnière.
— cœruleus,	la Mésange bleue.
— palustris,	la Mésange nonnette.
— caudatus,	la Mésange à longue queue.
Emberiza citrinella,	le Bruant commun.
— cirlus,	le Bruant des haies.
— hortolona,	l'Ortolan*.

Loxia coccothrostes,	le Gros-bec.
— curvirostra,	le Bec-croisé.
— pyrrhula,	le Bouvreuil.
— chloris,	le Verdier.
Fringilla domestica,	le Moineau
— montana,	le Friquet.
— cœlebs,	le Pinson.
— montifringilla,	le Pinson des Ardennes.
— cannabina,	la Linotte.
— carduèlis,	le Chardonneret.
— spinus,	le Tarin*.
Uppupa epops,	la Huppe*.
Certhia familiaris,	le Grimpereau.
Alcedo ispida,	le Martin pêcheur.
Hirundo apus,	le Martinet*.
— urbica,	l'Hirondelle de cheminée*.
— rustica,	l'Hirondelle des fenêtres*.
Caprimulgus europæus,	l'Engoulvent*.
Anthus arboreus,	la Farlouse pipi*.
— campestris,	la Farlouse rousseline*.

3e Ordre.

Grimpeurs

Cuculus canerus,	le Coucou gris*.
— hœpaticus,	le Coucou roux*.
Picus viridis,	le Pic vert.
— major,	l'Epeiche.
— leuconotus,	le Leuconote.
— minor,	l'Epeichette.
Yunx torquilla,	le Torcol*.

4e Ordre.

Gallinacées

Columba palumbus,	le Pigeon ramier.
— livia,	le Bizet.
— turtur,	la Tourterelle.
Otis tetrax,	la Canepetière*.
Phasianus colchicus,	le Faisan.
Perdix cinerea,	la Perdrix grise.
— coturnix,	la Caille*.

5e Ordre.

Echassiers

Charadrius pluvialis,	le Pluvier doré*.
Tringa vanellus,	le Vanneau*.
Ciconia alba,	la Cicogne*.
Ardea cinerea,	le Héron cendré*.
— garzelta,	l'Aigrette*.
— minuta,	le Blongios*.
— stellaris,	le Butor*.
Totanis glottis,	le Chevalier à pieds verts*.
— calidris,	le petit Chevalier à pieds rouges*.
— hypoleucus,	la Guignette*.
— ochropus,	le Cul blanc*.
Scolopax rusticola,	la Bécasse*.
— gallinago,	la Bécassine*.
— gallinula,	la petite Bécassine*.
Numenius arcuatus,	le Courlis*.
Limosa melanura,	la Barge*.
Recurvirostra avocetta,	l'Avocette.
Rallus crex,	le Râle de genet*.
— aquaticus,	le Rale d'eau*.
— perzana,	la Marouette*,
Gallinula chloropus,	la Poule d'eau.
Fulica atra,	la Morelle.

6e Ordre.

Palmipèdes

Podiceps minor,	le Plongeon.
Larus tridactylus,	la Mauve, le Goënland*.
Labbe parasiticus,	le Stercoraire*.
Sterna minuta,	la petite Hirondelle de mer*.
Cycnus anas,	le Cygne sauvage*.
Anas tadorna,	le Tadorne*.
— boschus,	le Canard sauvage*.
— acuta,	le Pilet*.
— penelope,	le Siffleur*.
— ferina,	le Milouin*.
— fuligula,	le Morillon*.
— crecca,	la Sarcelle*.
Anser fecus,	l'Oie sauvage*.
Mergus merganser,	le Harle*.

III. — REPTILES

Le canton renferme les reptiles suivants :

Sauriens

Lacerta viridis,	le Lézard vert.
— muralis,	le Lézard de murailles.
Anguis fragilis,	l'Orvet.

Ophidiens

Trepidonotus natrix,	la Couleuvre à collier.
— lœvis,	la Couleuvre lisse.
Coluber berus,	la Vipère.

Batraciens

Rana esculenta,	la Grenouille verte.
— temporaria,	la Grenouille rousse.
— punctata,	la Grenouille ponctuée.
Hyla arborea,	la Rainette.
Alytes obstetricans,	le Crapaud accoucheur.
Bufo vulgaris,	le Crapaud.
— viridis,	le Crapaud vert.
Salamandra maculosa,	le Mouron.
Triton cristatus,	la Salamandre à crête.

IV. — POISSONS

Les rivières sont peuplées des espèces ci-après :

Cottus Gobio,	le Chabot.
Gasterosteus aculeatus,	l'Epinoche.
— pungitius,	l'Epinochette.
Esox lucius,	le Brochet.
Salmo trutta,	la Truite.
Cyprinus carpio,	la Carpe.
— barbus,	le Barbeau.

Cyprinus gobio,	le Goujon.
— tinca,	la Tanche.
— dobula,	le Meunier.
— idus,	le Gardon.
— leuciscus,	la Vandoise.
— alburnus,	l'Ablette.
— phoxinus,	le Véron.
— rutilus	le Rosse.
Gadus Lotta,	la Lotte.
Murœna anguilla,	l'Anguille.
Ammocœtes branchialis,	l'Ammocète.

V. CRUSTACÉS.

Les Crustacés du canton sont :

Astacus fluviatilis,	l'Écrevisse.
— rubra,	l'E. rouge.
Cancer pulex,	la Crevette d'eau douce.

VI. — MOLLUSQUES.

Parmi les espèces de Mollusques, on trouve :

Arion rufus.
— subfuscus.
Limax cinereus.
— variegatus.
— marginatus.
— agrestis.
— sylvaticus.
Vitrina pellucida.
Succinea putris.
— Pfeifferi.
— oblonga.
Helix aculeata.
— pomatia.
— aspersa.
— nemoralis.
— rolphii.
— nigricans.
— parvula.
Carychium minimum.
Planorbis cerineus.
— contortus.
— albus.
— leucostoma.
— vortex.
— carinatus.
— complanatus.
— nautileus.
Physa fontinalis.
Limnea stagnalis.
— palustris.

Helix ericetorum.
— striata.
— candidula.
— hispida.
— carthusianella.
— lapicida.
— obvelata.
— pulchella.
— costata.
— rotundata.
— lucida.
— cellaria.
— pygmea.
— crystallina.
Bulimus obscurus.
— arbustorum.
Zua lubrica.
Achatina acicula.
Pupa tridens.
— dololium.
— antivertigo.
— pygmea.
— Venetzii.
— pusilla.
Bolea fragilis.
Clausilia laminata.
— minuta.
— auricularia.
— ovata.
— intermedia.
Ancylus fluviatilis.
— lacustris.
Cyclostoma elegans.
Pomatias obscurum.
— maculatum.
Bithinia tentaculata.
Valvata piscinalis.
— planorbis.
Neritina fluviatilis.
Anodonta ventricosa.
— cellensis.
— anatina.
Unco littoralis.
— requienii.
— amnicus.
— batavus.
Cyclas cornea.
— rivalis.
Pisidium amnicum.
— nitidum.
— Casertanum.

VII. — ANNÉLIDES.

Les Annélides du canton sont :

Hirudo sanguisuga, la Sangsue.
Lumbricus terrestris, le Ver de terre.

VIII. — ARACHNIDES.

Nous donnons la nomenclature des espèces d'Araignées les plus remarquables :

Tegenaria civilis,
Scytodes thoracica.
Lycosa saccata.
Saltica scenica.

Epeira diadema.
Philodromus rhombifera.
Thomisus citron.
Atypus Sulzeri.
Pholeus phalangioïdes.
Phalangium cœneroïdes.
— cornutum.
Theridion benignum.
Linyphia triangularis.
Tetragnostes extensa.

IX. — MYRIAPODES.

Cryptops hortensis.
Scolopendra morsitans.
Glomeris marginata.
Geophilus Walckenaerii.
Iulus terrestris.
— sabulorum.

X. — INSECTES.

Les Insectes les plus remarquables du canton sont :

Aptères

Lepisma saccharina,	le Lépisme du sucre.
Poduræ —	les Podures.

Coléoptères.

Cicindela campestris,	la Cicindèle champêtre.
— hybrida,	la C. hybride.
— sylvatica,	la C. sylvestre.
Odacantha melanura,	l'Odacanthe.
Drypta emarginata,	la Drypte émarginée.
Polysticus fasciolatus,	le Polystique fasciolé.
Clivina arenaria,	la Clivine des sables.
Ditomus fulvipes,	la Ditome fulvipède.
Carabus catenulatus,	le Carabe enchaîné.
— monilis,	le C. à collier.
— cancellatus,	le C. grillé.
— granulatus,	le C. granulé.
— purpurescens,	le C. purpurin.
— convexus,	le C. convexe.
Leistus fulvibarbis,	le Leiste fulvibarbe.
Elaphrus riparius,	l'Elaphre des eaux.
Feronia cuprea,	la Féronie cuivreuse.
Zabrus gibbus,	le Zabre bossu.
Harpalus sabulicola,	l'Harpale sabulicole.

Harpalus ruficornis,	l'Harpale corne rousse.
— œneus,	l'Harpale bronzé.
Pælobius Hermanni,	Pelobe d'Hermann.
Dytiscus marginalis,	Dytisque bordé.
— punctulatus,	Dytisque pointillé.
Acilus sulcatus,	Acile sillonné.
Gyrinus natator,	Gyrin nageur.
Emus maxillosus,	Emus maxillaire.
— murinus,	Emus gris de souris.
— pubescens,	Emus pubescent.
— olens,	Emus odorant.
— erythropterus,	Emus à élytres rouges.
Agrilus viridis,	Agrile vert.
— cyaneus,	Agrile bleu.
Elater sanguineus,	Taupin sanguin.
Lampyris noctiluca,	Lampyre noctiluque.
— splendidula,	Lampyre luisant.
Malachius œneus,	Malachie bronzée.
Anobium tisselatum,	Vrillette marquée.
Clerus apiarius,	Clairon des ruches.
— alveolarius,	Clairon alvéolaire.
Hister quadrimaculatus,	Escarbot quadrimaculé.
Necrophorus vespillo,	Necrophore fossoyeur.
— mortuorum,	Necrophore des morts.
— inhumator,	Necrophore inhumeur.
Necrodes littoralis,	Nécrode du bord des eaux.
Sylpha thoracica,	Bouclier thoracique.
— rugosa,	Bouclier raboteux.
Dermestes murinus,	Dermeste souris.
Hydrophilus piceus,	Hydrophile brun.
— scaraboïdes,	Hydrophile scaraboïde.
Spheridium caraboïdes,	Sphéridie scaraboïde.
Capris lunaris,	Bousier lunaire.
Onthophagus cænobita,	Onthophage cénobite.
— vacca,	Onthophage vache.
— taurus,	Onthophage taureau.
Aphodius fossor,	Aphodie fossoyeur.
Geotrupes sylvaticus,	Geotrupe des bois.
Trichius nobilis,	Trichie noble.
Cetonia aurata,	Cétoine dorée.
— hirta,	Cétoine velue.
Lucanus cervus,	Lucane cerf-volant.
Pyrochroa rubens,	Pyrochre cardinal.
Melœ proscarabœus,	Méloé proscarabée.

Melœ autumnalis,	Méloé d'automne.
Cantharis vesicatoria,	Cantharide à vésicatoire.
— humeralis,	Cantharide humerale.
Scolytus destructor,	Scolyte destructeur.
Bostrichus capucinus,	Bostriche capucin.
Prionus coriarius,	Prione tanneur.
Aromia moschata,	Aromie musquée.
Lamia textor,	Lamie tisserand.
Leptura livida,	Lepture livide.
Donacia crassipes,	Donaise crassipède.
Criocerus asparagi,	Criocère de l'asperge.
Cryptocephalus sericeus,	Gribouri soyeux.
— octo guttatus,	Gribouri huit taches.
Chrysomela graminis,	Chrysomèle du gazon.
— fastuosa,	Chrysomèle fastueuse.
— limbata,	Chrysomèle bordée.
Galeruca ulmariensis,	Galéruque de l'orme.
— almi,	Galéruque de l'aune.
— Capreæ,	Galéruque du saule.
Coccinella bipunctata,	Coccinelle deux points.
— quintopunctata,	Coccinelle cinq points.
— septipunctata,	Coccinelle sept points.
— nonopunctata,	Coccinelle neuf points.
— bipustulata,	Coccinelle bipustulée.

Orthoptères

Parmi les insectes de cet ordre nous croyons devoir signaler :

Forficula auricularia, perce-oreille ; blatta americana orientalis, blatte d'Amérique et de cuisine ; locusta viridissima, sauterelle verte ; grillus campestris, domesticus, talpa, le grillon des champs, domestique, taupe.

Hémiptères

Parmi les Hémiptères, nous avons :

Le pentatome orné, la punaise des lits, le corée bordé, la lygée croix de chevalier, la réduve masquée, l'hydromètre des étangs, la naucore punaise, la nèpe cendrée, le nautonecte glauque, la corise striée, la ranatre linéaire, le centrote petit diable, les cercopes ensanglantés et écumeux, la teltigone verte, les pucerons du chêne, du rosier, et lanigère ; l'ariole de l'éclaire, a psylle du bois et la livie du jonc.

Névroptères

Nous signalons :

La libellule déprimée, l'œshne, l'agrion vierge, l'éphémère vulgaire, la panorpe commune, le fourmi-lion, l'hémerobe perle, la raphidie serpent, la semblide de la boue, la perle deux queues, la frigane striée.

Hyménoptères

Nous trouvons, parmi les individus de cet ordre :

Les mutilles tricolores, aselle et chauve; les fourmis rouge, rousse, et fuligineuse.

Les *Diploptères* fournissent : l'eumène étranglé, les odynères de murailles et de la ronce, la guêpe commune, le frêlon, et la poliste française.

Parmi les *Fouisseurs*, nous avons : la sapyge ponctuée, l'ammophile des sables, le bonbex à bec, le larre anathème, le nysson interrompu, le corceris des sables, le philanthe triangle, la darypode hirtipède, l'audrène funèbre.

Les *Mellifères* nous montrent les haliètes ecaphore et perceur, l'hylée marquée, la calliste hérissée, la xylocope violette, la ceratine à labre blanc, les megachiles maçonne et du rosier, l'ammoleate bicolore, l'épiole varié, l'eucère longicorne, l'atrophore des murailles, la saropode arrondie, l'abeille à miel.

Parmi les *Pupivores*, nous avons le fœne éjaculant, l'ophion jaune, l'ichneumon manifestateur, l'alamye ovateur, le microgastre aggloméré, et la chrysis enflammée.

Les *Gallicoles* nous offrent : les cynips du rosier et du chêne.

X. — PAPILLONS

Les plus belles espèces du canton sont :

Parmi les diurnes

Papilio	machaon,	le Porte-queue.
—	podalirius,	le Flambé.
Pieris	brassicœ,	le Papillon du chou.
—	cratœgi,	le Gazé.
—	cardamines,	l'Aurore.
—	sinapis,	le Papillon de la moutarde.
—	napi,	le Papillon du navet.
—	rapœ,	le Papillon de la rave.
Colias	edusa,	le Souci.
—	rhamni,	le Citron.

Polyommatus lycœus,	le Petit porte-queue brun.
— quercus,	le petit Papillon du chêne.
— betulœ,	le petit Papillon du bouleau.
— pruni,	le petit Papillon du prunier.
— chryseis,	l'Argus satiné.
— rubi,	l'Argus vert.
— phlœas,	le Bronzé.
— xanthe,	l'Argus myope.
— hylas,	l'Argus bleu-violet.
— amyntas,	le petit Porte-queue.
— œgon,	L'Œgon.
— argus,	l'Argus.
— agrestis,	l'Argus bleu.
— adonis,	l'Argus bleu céleste.
— corydon,	l'Argus bleu nacré.
— argiolus,	l'Argiole.
— arion,	l'Argus bleu à bandes brunes.
Nymphalis sybilla,	le Deuil.
— populi,	le grand Sylvain.
— iris,	le grand Mars.
— ilia,	le petit Mars.
Argynnis selene,	le petit Collier argenté.
— euphrosine,	le Collier argenté.
— dia,	la petite Violette.
— lathonia,	le petit Noiré.
— adippe,	l'Adippé.
— aglaé,	le grand Nacré.
— paphia,	le Paphia.
Meletea artemis,	le Damier.
— cinxia,	le grand Damier.
— didyma,	le Damier.
— phœbe,	le grand Damier.
Vanessa bella dona,	la Belle-Dame.
— atalanta,	le Vulcain.
— oculuspavonis,	le Paon du jour.
— antiopa,	le Morio.
— polychloros,	la grande tortue.
— urticæ,	la petite tortue.
— gamma,	le gamma.
— prorsa,	la Carte géographique brune.
— levana,	la C. G. fauve.
Satyrus silene,	le Silène.
— briseis,	l'Hermite.
— hermione,	le Silvandre.
— fauna,	le Faune.

Satyrus semele,	l'Agreste.
— myrtile,	le Myrtil.
— tristan,	le Tristan.
— dejanira,	la Bacchante.
— mœra,	l'Ariane.
— mejœra,	la Mégère.
— tircis,	l'Ægérie.
— galatea,	le Demi-deuil.
— lachesis,	la Lachésis.
— cephale,	le Cephale.
Hesperia fritillum,	le Plain-Chant.
— alveolus,	le Tacheté.
— tages,	le Point de Hongrie.
— aracinthus,	le Miroir.
— paniscus,	l'Echiquier.
— comma,	le Comma.
— sylvanus,	la Bande noire.
— linea,	la Ligne.

Crépusculaires

Sesia apiformis,	la Siréciforme.
Sphinx fuciformis,	le grand Sphinx gazé.
— stellatarum,	le Morosphinx.
— phœnix,	le Phénix.
— elpenor,	le Sphinx de la vigne.
— porcellus,	le petit Sphinx de la vigne.
— convolvuli,	le Sphinx du liseron.
— ligustri,	le Sphinx du troëne.
— atropus	la Tête de mort.
Smerinthus tiliæ,	le Sphinx du tilleul.
— ocellata,	le Demi-Paon.
— populi,	le Sphinx du peuplier.
Zygœra filipendulœ,	le Sphinx bélier.
— minos,	le Minos.
— onobrichis,	le Sphinx du sainfoin.
Lithosia campana,	la Phalène des herbes.
Callimorphe jacobæ,	le Collimorphe du seneçon.
— dominula,	le Dominule.
— hera.	le Chiné.
Chelonia villica,	l'Ecaille.
— caja,	la Marte.
— mendica,	la Mendiante.

Chelonia menthastri,	la Menthe.
— labricipeda,	la Labricipède.
Bombyx bucephala,	la Lunule.
— populi folia,	la Feuille du peuplier.
Bombyx querci folia,	la Feuille du chêne.
— quercus,	le Minime.
— rubi,	le Poliphage.
— processionea,	la Processionnaire.
— castrenus,	la Livrée.
— pavonia major,	le grand Paon.
— tace,	le Tau.
— auriflua,	le Cul doré.
Noctua fraxini,	la Noctuelle du frêne.
— nupta,	la Mariée.
— promissa,	la Promise.
— libatrix,	la Découpure.
— maura,	la Maure.
Plasia festucæ,	la Fétuque.

Rhipiptères

Au nombre des individus de cet ordre nous avons les pupipares : hippobosque du cheval, et mélophage du mouton.

Diptères

Cet ordre nous fournit : parmi les némocères, le chiron plumeau, la tipule des prés et le cousin piquant.

Les tanystomes nous donnent le bombyle bichon, l'asile crabroniforme, l'antrax morio, la thérève plébéienne, la leptis bécasse, l'athérix bordé et le dolichope à crochet.

On trouve dans les tabaniens, le taon des bœufs, l'hœmatopote puviale, le chrysop aveuglant.

Les notacanthes fournissent le xilophage noir, le stratiome caméléon, le sargie cuivreux.

Parmi les athéricères, nous avons : la volucelle à bandes, l'élophile pendant, le syrphe du poirier, la paragne bicolore, la cerie clavicorne, le conop à pattes jaunes, le stomoxe piquant, l'œstre du cheval, la céphalémyie des brebis, l'hypoderme du bœuf, l'échinomyie géante, la mouche dorée, la mouche à viande, la mouche carnassière, le sarcophage vivipare, l'anthomyie des pluies, le sépidon des marais, la loxocère ichneumon, le scotophage du fumier, l'hydrellie commune et la chlorops de Céres.

CHAPITRE III

MÉTÉOROLOGIE

D'après la grande division de la France en cinq zônes, le canton de Gisors fait partie du climat séquanien, ou du nord-ouest.

La température moyenne est de + 11 degrés.

Le thermomètre ne descend guère au-dessous de — 8 degrés en hiver, et monte rarement au-dessus de + 26 degrés en été.

En général, la température est froide et humide pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février ; elle devient sèche en mars et avril, et chaude à partir du mois de juin.

Chaque année, on compte une moyenne de 116 jours de pluie, 16 jours d'orage et 20 jours de brouillards.

La neige tombe ordinairement pendant les mois de janvier et février ; on a cependant des exemples de neige très-abondante à la fin d'avril et au commencement de mai.

Les vents dominants sont : le sud-ouest, qui souffle pendant plus du tiers de l'année ; après le sud-ouest, la direction la plus habituelle du vent se trouve entre le nord-ouest et le nord-est.

La tradition a conservé le souvenir de certaines époques, rendues désastreuses pour le canton, soit par une température anormale, soit par les débordements des rivières ; nous allons les passer rapidement en revue, et signaler en même temps les phénomènes météorologiques qui ont été observés depuis le commencement du xv[e] siècle.

L'hiver de 1419 à 1420 a été excessivement rude, et suivi d'une famine qui fit mourir une foule de gens.

Les 12 et 23 janvier 1488, l'Epte déborda tellement que les eaux couvrirent les quartiers bas de la ville jusqu'à une hauteur de quatre pieds.

En 1519, un ouragan épouvantable, mêlé d'éclairs et de tonnerre, auquel les contemporains ont donné le nom de tremblement de terre, causa d'énormes ravages dans le canton; la forêt de Bleu fut bouleversée, déracinée, et en partie brûlée; beaucoup de maisons furent renversées.

Un météore extraordinaire apparut dans le ciel au mois de novembre 1633; sur les neuf heures du soir, on vit le ciel parsemé alternativement de langues de feu et de langues très-noires; tous les habitants sortirent de leurs maisons en se lamentant et en poussant des cris de désolation, croyant, les uns, que la fin du monde était arrivée, et les moins peureux, que le feu était à leurs maisons.

Le 30 décembre 1705, de six heures du matin à midi, un ouragan causa d'énormes pertes dans le canton; l'église de Gisors faillit être emportée; un historien de l'époque s'exprime ainsi : « L'église fut à deux doigts de sa perte, ce qui tira les larmes et les gémissements de tout le monde. »

Le 17 mai 1708, au retour de la procession solennelle que l'on faisait tous les ans aux Carmélites après vêpres, un orage très-violent fondit sur Gisors, et inonda une partie de la ville.

L'hiver de 1709 est un des plus calamiteux dont le canton ait eu à souffrir; le 6 janvier, jour des Rois, presque tous les blés furent gelés en terre, ce qui causa une horrible famine; beaucoup de gens moururent de faim.

En 1711, 1740, les rivières débordèrent et causèrent de grands dommages.

Le 11 juillet 1788, un violent orage s'étendit sur presque tout le canton; le lendemain soir, un plus terrible encore occasionna de grands désastres; les routes et les chemins furent détruits et emportés; enfin, le 13, vers huit heures du matin, arriva une des plus grandes secousses de la nature dont le souvenir se soit perpétué : cent lieues de long sur cinq de large furent ravagées par le plus épouvantable des ouragans; la grêle, d'une grosseur extraordinaire, tomba en quantité; beaucoup d'arbres furent brisés; des laboureurs et leurs chevaux périrent dans les champs; le gibier fut tué et les récoltes anéanties; la perte totale, pour la contrée, fut évaluée au chiffre énorme de soixante millions.

Les années 1802, 1803, 1820, ont été marquées par de nombreux débordements des rivières.

Les hivers de 1829 et de 1840 ont été très-calamiteux; le 28 décembre 1849, il tomba une telle quantité de neige que les communications furent interrompues.

Le 20 juillet 1865, une partie des récoltes du canton a été détruite par la grêle.

CHAPITRE IV

POPULATION

La population est l'âme du pays, c'est elle qui est la base, la source de tous les faits moraux et matériels qui se produisent; aussi l'avons-nous étudiée sous tous ses aspects, et avec tout le soin que son importance comporte.

Nous avons constaté avec peine que, dans notre canton, les doctrines de Malthus sont largement mises en pratique : on se décide à avoir un ou plusieurs enfants, après avoir calculé la position qu'on pourra leur faire, comme on se décide à acheter un morceau de terre après avoir calculé comment on le paiera. Singulière aberration de l'esprit à notre avis ; on pèse, on discute les décrets de Dieu, on est convenu d'appeler cela la *prévoyance;* de quelque façon que l'on envisage la question, à quelque point de vue que l'on se place, pour nous, c'est la *démoralisation.*

DÉNOMBREMENT

Nous n'avons trouvé de renseignements précis sur la population du canton qu'à partir de 1806, et nous donnons, dans le tableau suivant, les chiffres des dénombrements de dix en dix années faits depuis, en observant que la première et la dernière période ne comprennent chacune que cinq ans et nous

faisons ressortir l'augmentation ou la diminution de la population résultant de la comparaison de ces dénombrements successifs :

DATES des RECENSEMENTS	CHIFFRES de la POPULATION	AUGMENTATION	DIMINUTION
1806	9.850	»	»
1811	9 916	66	»
1821	10.453	537	»
1831	11.119	666	»
1841	11.470	351	»
1851	11.265	»	205
1861	10.898	»	367
1866	10.460	»	438
	Totaux....	1.620	1.010
Différence en faveur de l'augmentation.. 610			

Ce tableau se divise en deux périodes bien distinctes, l'une ascendante et l'autre descendante : la première s'arrête à 1841 ; nous sommes entièrement sous l'empire de la seconde.

L'accroissement total de la population de 1806 à 1841, a été de 1620 individus ou 16,44 pour 100, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 6,50 par 1000; il y a eu en 1832 un léger temps d'arrêt, causé par le choléra; mais, malgré ce terrible faucheur, le mouvement ascensionnel s'est continué. La diminution commence à partir de 1841 et se continue sans interruption jusqu'à aujourd'hui, en s'accentuant de plus en plus à chaque dénombrement: elle a été de 1,8 pour 1000, dans la période de 1841 à 1850, et de 3,20 pour 1000, de 1851 à 1860, et enfin, de 8 pour 1000, dans les cinq dernières années.

Si un tel état de choses devait continuer, il serait facile, dès aujourd'hui, de fixer l'époque où le canton se trouverait entièrement dépeuplé.

L'accroissement total de la population, depuis 1806, n'est que de 610 individus, soit une moyenne de 11,09 chaque année.

Le canton de Gisors se trouve, quant au chiffre de la population, dans le même état qu'en 1821, mais avec certaines modifications que nous aurons occasion de constater.

Les économistes attribuent généralement la dépopulation des campagnes à l'émigration de leurs habitants dans les villes ; cela peut être vrai dans la plupart des cas, mais ne l'est pas pour notre canton.

En effet, depuis 1806, le nombre des groupes mariés n'a cessé d'augmenter d'année en année, tandis que la fécondité des mariages n'a cessé de diminuer.

La décroissance de la population tient donc, suivant nous, principalement à ce que le nombre des naissances ne suffit pas, depuis 1841, pour combler le

vide produit par les décès, et n'est pas en rapport avec le nombre des mariages.

DISTRIBUTION DE LA POPULATION

Nous donnons, dans le tableau suivant, la distribution de la population du canton, entre les différentes communes qui le composent, d'après les résultats des dénombrements déjà cités :

COMMUNES	ANNÉE 1806	ANNÉE 1811	ANNÉE 1821	ANNÉE 1831	ANNÉE 1841	ANNÉE 1851	ANNÉE 1861	ANNÉE 1866
Gisors	3.199	3.274	3.339	3.533	3.624	3.597	3.598	3.531
Amécourt	215	222	263	260	217	229	206	188
Authevernes	265	263	294	297	300	278	268	250
Bazincourt	267	268	419	468	495	503	497	452
Bernouville	217	214	185	201	291	251	199	202
Bézu-Saint-Éloi	523	521	649	833	880	814	757	734
Bouchevilliers	164	163	148	155	165	164	133	135
Chauvincourt	214	217	188	234	261	233	228	240
Dangu	502	491	567	552	626	631	586	538
Guerny	110	113	229	237	217	205	209	195
Hébécourt	499	496	510	530	544	654	504	532
Mainneville	488	494	506	516	543	602	580	573
Martagny	400	403	409	416	449	425	393	372
Mesnil-sous-Vienne	251	248	243	285	256	238	220	184
Neaufles	881	886	820	914	977	898	837	762
Noyers	189	186	208	222	214	218	214	163
Saint-Denis-le-Ferment	519	516	544	527	528	449	505	492
Saint-Paër	115	116	124	137	133	141	109	100
Sancourt	208	206	187	172	146	171	171	177
Vesly	624	619	621	630	595	564	628	664
	9.850	9.916	10.453	11.119	11.470	11.265	10.898	10.460

D'après ce tableau, neuf communes du canton : Gisors, Bazincourt, Bézu-Saint-Éloi, Chauvincourt, Dangu, Guerny, Hébécourt, Mainneville et Vesly, ont une population supérieure à celle qu'elles avaient en 1806; les onze autres ont éprouvé une diminution qui s'est fait sentir surtout dans les communes de Bouchevilliers, Amécourt, Saint-Paër, Mesnil-sous-Vienne et Neaufles.

Mais si nous comparons le recensement de 1841 et celui de cette année, nous voyons que la population a augmenté, seulement à Sancourt de 21,23 pour 100, à Vesly de 8,23 pour 100, et à Mainneville de 5,52 pour 100.

Les dix-sept autres communes ont vu leur population décroître en vingt-cinq ans, savoir : Hébécourt, de 2,20 pour 100; Gisors, de 2,56 pour 100; Saint-Denis-le-Ferment, de 6,88 pour 100; Chauvincourt, de 8,04 pour 100;

Bazincourt, de 8,68 pour 100; Guerny, de 10,11 pour 100; Amécourt, de 13,36 pour 100; Dangu, de 14,05 pour 100; Bézu-Saint-Éloi, de 16,58 pour 100; Authevernes, de 16,66 pour 100; Martagny, de 17,14 pour 100; Bouchevilliers, de 18,18 pour 100; Neaufles, de 22 pour 100; Noyers, de 23,83 pour 100 Saint-Paër, de 24,81 pour 100; Mesnil-sous-Vienne, de 28,12 pour 100 et Bernouville, de 30,59 pour 100.

DENSITÉ DE LA POPULATION

Nous donnons dans le tableau ci-après le rapport actuel de la population de chacune des communes du canton avec l'étendue de son territoire :

COMMUNES	POPULATION	ÉTENDUE du territoire	RAPPORT	COMMUNES	POPULATION	ÉTENDUE du territoire	RAPPORT
		hectares	h. a.			hectares	h. a.
Gisors	3.531	1.653	0 46	Hébécourt	532	1.111	2 08
Amécourt	188	585	3 11	Mainneville	573	805	1 40
Authevernes	250	822	3 26	Martagny	372	434	1 16
Bazincourt	452	1.095	2 40	Mesnil-sˢ-Vienne	184	569	3 09
Bernouville	202	601	2 97	Neaufles	762	906	1 18
Bézu-Saint-Éloi	734	1.114	1 51	Noyers	163	532	3 26
Bouchevilliers	135	428	3 16	S.-Denis-le-Ferm.	472	1.070	2 17
Chauvincourt	240	609	2 53	Saint-Paër	100	718	7 18
Dangu	538	783	1 45	Sancourt	177	647	3 45
Guerny	191	613	3 16	Vesly	664	1.186	1 83
					10.460	16.281	1 55

Il y a, comme on le voit dans ce tableau, une grande disproportion entre la densité de chacune des communes du canton. En laissant de côté Gisors qui est dans une situation exceptionnelle, les communes rurales qui offrent le plus de densité sont : Martagny, Neaufles et Mainneville; la commune de Saint-Paër est celle qui en a le moins : il y a un écart de 6 hectares, 2 ares par habitant, entre la première et la dernière.

MAISONS ET MÉNAGES

Le tableau ci-après indique :

1° Le nombre de maisons existant dans chaque commune à vingt années d'intervalle, en 1846 et 1866 avec leur division par espèce de toiture aux deux époques ;

2° Enfin, le nombre des ménages.

COMMUNES	NOMBRE DE MAISONS		NATURE DES TOITURES				NOMBRE DE MÉNAGES	
			1846		1866			
	1846	1866	Tuiles et Ardoises	chaume	Tuiles et Ardoises	chaume	1846	1866
Gisors	765	703	745	20	697	6	1.131	1 080
Amécourt	69	68	17	52	23	45	62	57
Authevernes	86	86	25	61	35	51	91	87
Bazincourt	159	145	137	22	130	15	162	147
Bernouville	74	58	56	18	33	25	66	66
Bézu-Saint-Eloi	238	238	178	60	190	48	256	247
Bouchevilliers	48	42	26	22	18	24	45	45
Chauvincourt	67	78	39	28	50	28	79	74
Dangu	180	181	153	27	162	19	198	182
Guerny	74	67	29	45	49	18	73	65
Hébécourt	164	161	72	92	55	106	161	159
Mainneville	196	192	132	64	128	64	205	206
Martagny	129	131	38	91	53	78	122	129
Mesnil-sous-Vienne	86	86	28	58	31	55	81	78
Neaufles	246	246	220	26	218	28	278	231
Noyers	74	62	65	9	57	5	75	60
Saint-Denis-le-Ferment	154	153	114	40	118	35	157	152
Saint-Paër	40	31	34	6	20	11	41	31
Sancourt	55	49	14	41	14	35	62	52
Vesly	185	190	111	74	141	49	202	214
	3.089	2.967	2.233	856	2.222	745	3.547	3.362

Le nombre des maisons a diminué de 122 dans l'espace de vingt ans, c'est-à-dire de 6,10 chaque année ; cela doit tenir à ce que, les idées de bien-être et de confortable même se répandant de plus en plus dans toutes les classes de la société, chacun désire être mieux et plus grandement logé, et, pour y arriver, on réunit souvent deux maisons en une seule.

Il n'y a que quatre communes qui possèdent aujourd'hui un plus grand nombre de maisons qu'en 1846, ce sont les communes de Chauvincourt, Dangu, Martagny et Vesly ; ce nombre n'a pas changé à Authevernes et Mesnil-sous-Vienne ; mais dans toutes les autres communes, il a diminué.

Les communes qui comptent le plus de maisons, proportionnellement à leur population, sont : Chauvincourt, Mesnil-sous-Vienne, Noyers et Mainneville, qui n'ont que 2,70 habitants par maison, tandis que la moyenne des communes de Gisors, Martagny et Vesly, qui en comptent le moins, est de 4,45 habitants.

Une légère amélioration dans les toitures s'est opérée depuis 1846 ; et la tuile et l'ardoise, tendent peu à peu, à remplacer le chaume. On comptait, il y a vingt ans, 856 maisons couvertes en chaume, soit 27,74 pour 100; cette année, il n'y en a plus que 745, ou 25,10 pour 100. La commune de Bouche-

villiers, seule, fait exception : le nombre de ses maisons couvertes en chaume s'est accru de 2, tandis que le nombre des maisons couvertes en tuiles et ardoises diminuait de 8.

On peut dire que toutes les anciennes maisons sont bâties en bois et torchis, tandis que les constructions nouvelles sont généralement bâties en briques et ont un certain air de propreté et quelquefois même d'élégance qui réjouit la vue.

Presque tous les villages renferment une ou deux villas, qui pourraient rivaliser de coquetterie avec les maisons de campagne, que l'on admire dans les environs de Paris.

Le nombre des ménages a diminué en vingt ans de 185, soit 9,25 chaque année.

En 1846, chaque maison renfermait 1,14 ménage composé de 3,20 individus ; aujourd'hui, il n'y a plus que 1,13 ménage par maison et 3,11 individus par ménage. Cette diminution proportionnelle d'individus par ménage corrobore ce que nous avons déjà dit au sujet de la diminution de la population.

POPULATION PAR SEXES

Les dénombrements qui se sont succédé depuis 1841 ont constamment fait ressortir une supériorité numérique des individus du sexe féminin sur ceux du sexe masculin, ainsi que cela résulte du tableau ci-après :

ANNÉES	POPULATION PAR SEXES					
	NOMBRES ABSOLUS.			NOMBRES PROPORTIONNELS		
	Masculin	Féminin	Totaux	Masculin	Féminin	Totaux
1841	5.538	5.931	11.469	48.28	51.72	100
1846	5.517	5.843	11.360	48.56	51.44	100
1851	5.473	5.793	11.265	48.59	51.41	100
1856	5.415	5.626	11.041	49.05	50.95	100
1861	5.333	5.565	10.898	48.93	51.07	100
1866	5.128	5.332	10.460	49.03	50.97	100

On voit que l'écart qui existe, entre les rapports numériques des deux sexes, au chiffre total de la population, diminue de jour en jour et que l'équilibre tend à s'établir.

POPULATION PAR ÉTAT CIVIL

La population du canton de Gisors, divisée par état civil, se répartit ainsi qu'il suit, d'après les dénombrements sur lesquels nous avons déjà opéré :

ANNÉES	ENFANTS et non mariés	Mariés	Veufs	TOTAL	ENFANTS et non mariées	Mariées	Veuves	TOTAL
1841	2.621	2.700	217	5.538	2.628	2.649	654	5.931
1846	2.520	2.754	243	5.517	2.503	2.696	644	5.843
1851	2.463	2.765	245	5.473	2.429	2.732	631	5.792
1856	2.348	2.801	266	5.415	2.279	2.752	596	5.628
1861	2.304	2.746	283	5.333	2.211	2.718	638	5.565
1866	2.161	2.669	298	5.128	2.080	2.624	628	5.332

Si l'on cherche le rapport de chacune des catégories de ce tableau, au nombre des individus de chacun des deux sexes, on obtient les résultats suivants :

ANNÉES	ENFANTS et non mariés	Mariés	Veufs	TOTAUX	ENFANTS et non mariées	Mariées	Veuves	TOTAUX
1841	47.33	48.75	3.92	100	44.29	44.66	11.05	100
1846	45.67	49.93	4.40	100	42.66	46.14	11.20	100
1451	45. »	50.52	4.48	100	41.91	47.15	10 74	100
1856	43.36	51.72	4.92	100	40.50	48.93	10.57	100
1861	43.20	51.49	5.31	100	39.73	48.84	11.43	100
1866	42.16	52.05	5.89	100	39. »	49.21	11.79	100

Le nombre proportionnel des enfants et célibataires des deux sexes n'a pas cessé de diminuer à chaque dénombrement, de même que l'on remarque, une élévation progressive, presque constante, dans celui des hommes et des femmes mariés.

Si les nombres effectifs des mariés des deux sexes ne sont pas identiques, cela tient, d'une part, à l'absence momentanée de l'un des époux au moment du recensement, et, d'autre part à la qualification de personnes mariées, indûment prise ou attribuée par ou à certains individus.

A toutes les périodes sur lesquelles nous avons opéré, le nombre de veufs est de plus de moitié inférieur à celui des veuves ; et le chiffre des veufs des deux sexes a, comme celui des mariés, subi une élévation progressive continue.

La proportion des enfants et célibataires est beaucoup moins grande pour le sexe féminin que pour le sexe masculin, mais l'excédant des veuves sur les veufs rétablit l'équilibre; du reste, cette différence s'explique tout naturellement, puisque l'âge fixé pour le mariage est plus élevé pour l'homme que pour la femme.

Le fait de la diminution constante du nombre proportionnel des enfants justifie entièrement les idées que nous avons émises au sujet de la diminution de la population du canton.

D'après le recensement de cette année, la population se répartit, par commune et par état civil, de la manière suivante :

COMMUNES	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ			TOTAUX
	GARÇONS	HOMMES	VEUFS	FILLES	FEMMES	VEUVES	
Gisors	738	857	85	766	851	234	3.531
Amécourt	46	41	6	42	46	7	188
Authevernes	47	72	12	41	64	14	250
Bazincourt	89	121	14	78	117	33	452
Bernouville	42	55	4	37	54	10	202
Bézu-Saint-Eloi	146	185	25	154	183	41	734
Bouchevilliers	23	33	6	33	35	5	135
Chauvincourt	47	65	5	48	64	11	240
Dangu	108	139	18	100	135	38	538
Guerny	34	54	7	33	54	9	191
Hébécourt	126	133	23	89	130	31	532
Mainneville	124	138	14	115	136	46	573
Martagny	86	96	8	66	90	26	372
Mesnil-sous-Vienne	39	45	6	32	50	12	184
Neaufles	132	208	19	145	213	45	762
Noyers	33	48	8	17	48	9	163
Saint-Denis-le-Ferment	103	125	13	81	126	24	472
Saint-Paër	20	28	2	24	23	3	100
Sancourt	43	42	7	36	42	7	177
Vesly	135	184	16	143	163	23	664
Totaux	2.161	2.669	298	2.080	2.624	628	10.460

En calculant, pour chaque commune, le rapport de chaque groupe des deux sexes, avec le chiffre de la population, on trouve sur 100 habitants :

COMMUNES	ENFANTS et célibataires des 2 sexes	MARIÉS des 2 sexes	VEUFS et veuves	TOTAUX
Gisors	42.59	48.37	9.04	100
Amécourt	46.81	46.27	6.92	100
Authevernes	35.20	54.40	10.40	100
Bazincourt	36.95	52.65	10.40	100
Bernouville	39.11	53.96	6.93	100
Bézu-Saint-Eloi	40.87	50.14	8.99	100
Bouchevilliers	41.49	50.37	8.14	100
Chauvincourt	39.58	53.75	6.67	100
Dangu	38.66	50.93	10.41	100
Guerny	35.08	56.55	8.37	100
Hébécourt	40.41	49.43	10.16	100
Mainneville	41.71	47.82	10.47	100
Martagny	40.86	50 »	9.14	100
Mesnil-sous-Vienne	38.55	51.62	9.83	100
Neaufles	36.36	55.25	8.39	100
Noyers	30.68	58.89	10.43	100
Saint-Denis-le-Ferment	38.98	53.18	7.84	100
Saint-Paër	44 »	51 »	5 »	100
Sancourt	44.64	47.46	7.90	100
Vesly	41.89	52.26	5.85	100
Tout le canton	40.55	50.61	8.84	100

ENFANTS ET CÉLIBATAIRES.

Les communes d'Amécourt, Sancourt, Saint-Paër, Gisors, Vesly et Mainneville sont celles qui, proportionnellement à leur population, contiennent le plus d'enfants et célibataires. La commune de Noyers est celle qui en compte le moins; il y a une différence de 16,23 pour 100 entre le chiffre proportionnel de ses enfants et célibataires et celui que donne la commune d'Amécourt. Après Noyers, viennent les communes de Guerny, Authevernes, Neaufles et Bazincourt.

MARIÉS.

Pour les mariés, la même chose se reproduit, mais en sens inverse. Ce sont les communes d'Amécourt, Sancourt, Mainneville et Gisors qui en ont le moins, proportionnellement à leur population, de même que ce sont les communes de Noyers, Guerny, Neaufles et Authevernes qui en ont le plus grand nombre.

VEUFS ET VEUVES.

A Saint-Paër, on compte 5 veufs par 100 habitants, à Vesly 5,85, tandis qu'à Mainneville on en compte 10,47, et à Noyers 10,13.

POPULATION D'APRÈS L'AGE.

Le tableau suivant donne, d'après le recensement de 1866, la division de la population par âges :

AGES	SEXE MASCULIN			TOTAL	SEXE FÉMININ			TOTAL
	GARÇONS	MARIÉS	VEUFS		FILLES	MARIÉES	VEUVES	
De 0 à 1 an........	101	»	»	101	88	»	»	88
De 1 à 5 ans........	336	»	»	336	329	»	»	329
De 5 à 10 ans........	403	»	»	403	399	»	»	399
De 10 à 15 ans........	391	»	»	391	395	»	»	395
De 15 à 20 ans.......	410	»	»	410	389	38	1	428
De 20 à 25 ans........	243	75	»	318	177	218	1	396
De 25 à 30 ans........	104	231	3	338	68	268	4	340
De 30 à 35 ans........	48	309	2	359	17	302	14	333
De 35 à 40 ans........	28	331	7	366	31	315	9	355
De 40 à 45 ans........	26	319	9	354	28	300	16	344
De 45 à 50 ans........	17	305	14	336	37	267	29	333
De 50 à 55 ans........	16	273	18	307	19	239	44	302
De 55 à 60 ans........	9	220	22	251	21	208	49	278
De 60 à 65 ans........	12	232	28	272	23	188	65	276
De 65 à 70 ans........	10	211	70	291	16	154	97	267
De 70 à 75 ans........	5	108	52	165	16	89	102	207
De 75 à 80 ans........	1	29	39	69	15	26	81	122
De 80 à 85 ans.	»	20	26	46	11	11	61	83
De 85 à 90 ans........	1	6	8	15	1	1	43	45
De 90 à 95 ans........	»	»	»	»	»	»	10	10
De 95 à 100 ans........	»	»	»	»	»	»	2	2
Totaux............	2.161	2.669	298	5.128	2.080	2.624	628	5.332

D'après ce tableau, la population totale du canton se compose ainsi, suivant l'âge :

Au-dessous de 16 ans.	23.72
De 16 à 20 ans..	7.64
De 20 à 30 ans..	13.31
De 30 à 40 ans..	13.52
De 40 à 50 ans..	13.06
De 50 à 60 ans..	10.88
De 60 à 70 ans..	10.57
De 70 à 80 ans..	5.38
De 80 à 90 ans..	1.81
De 90 ans et au-dessus.	».11
	100. »

La population de chaque commune se compose, d'après l'âge :

COMMUNES	Au dessous de 15 ans	De 15 à 20 ans	De 20 à 40 ans	De 40 à 60 ans	De 60 à 80 ans	De 80 ans et au dessus	TOTAUX
Gisors	21.67	9. »	28.02	23.61	15.10	2.60	100
Amécourt	26.21	7.12	26.25	21.28	19.14	» »	100
Authevernes	20 40	7.20	24. »	22.40	23.20	2.80	100
Bazincourt	24.09	5.54	26.56	22.13	20.35	1.33	100
Bernouville	23.36	7.48	29.45	19.33	17.12	3.26	100
Bézu-Saint-Eloi	21.01	7.35	28.07	23.72	18.38	1.47	100
Bouchevilliers	28.88	5 73	25.53	18.36	19.25	2.25	100
Chauvincourt	23.21	7.46	27.31	20.33	19.19	2.50	100
Dangu	21 »	8.01	27.13	21.72	18.94	3.20	100
Guerny	19.89	5.75	28.26	25.17	20.40	0.53	100
Hébécourt	22 74	8.26	26.87	26.87	15.05	0.21	100
Mainneville	25.83	6.55	24.60	27.52	13.93	1.57	100
Martagny	27.15	5.91	29.03	21.77	15.34	0.80	100
Mesnil-sous-Vienne	25. »	6.60	21.22	27.10	19.01	1.07	100
Neaufles	23.09	6.56	21.35	26.37	19.88	2.75	100
Noyers	12.88	7.97	25.73	28.29	22.56	2.57	100
Saint-Denis-le-Ferment	25.10	7.62	21.61	27.42	17.40	0.85	100
Saint-Paër	26. »	8. »	20. »	28. »	18. »	» »	100
Sancourt	28.95	12.49	27.30	19.20	11.50	0.56	100
Vesly	25.45	10.24	29.98	21.99	11.03	1.31	100

Il résulte de ce tableau que ce sont la première et les deux dernières catégories qui offrent le plus grand écart proportionnel entre les individus de chaque commune, qui s'y trouvent compris.

Les communes de Sancourt, Bouchevilliers, Martagny et Amécourt sont celles où l'on compte proportionnellement le plus grand nombre d'enfants au-dessous de quinze ans ; la commune de Noyers est celle où l'on en rencontre le moins; viennent ensuite Guerny, Authevernes, Dangu et Bézu-Saint-Éloi.

C'est à Sancourt, Vesly et Gisors que l'on trouve le plus d'individus de 15 à 20 ans, et à Bazincourt, Bouchevilliers, Guerny et Martagny que l'on en trouve le moins.

Vesly, Bernouville et Martagny occupent le premier rang, et Saint-Paër, Mesnil-sous-Vienne et Neaufles le dernier, pour l'importance relative des individus de 20 à 40 ans.

Les individus de 20 à 60 ans sont proportionnellement plus nombreux à Noyers, Saint-Paër et Saint-Denis-le-Ferment, que dans les autres communes du canton. C'est dans les communes de Bouchevilliers, Sancourt et Bernouville qu'ils le sont le moins.

La proportion des vieillards de 60 à 80 ans est plus grande à Authevernes, Noyers et Bernouville, que dans les autres communes du canton ; tandis qu'elle est à Authevernes de 23 pour 100 du chiffre de la population, c'est-à-dire de près du quart, elle n'est que de 11,03 pour 100 à Vesly, c'est-à-dire du neuvième.

Les communes de Saint-Paër et Amécourt n'ont pas de vieillards au-dessus de 80 ans; ce sont les communes de Bernouville, Dangu et Neaufles qui en comptent proportionnellement le plus.

Si l'on compare, pour chaque période quinquennale, le nombre des individus des deux sexes, on trouve que le nombre des enfants mâles de moins d'un an est supérieur à celui des enfants du sexe féminin. Cette prédominance ne se maintient que jusqu'à 10 ans; de 10 à 30 ans, le sexe féminin l'emporte; mais c'est surtout dans la période de 20 à 25 ans que l'on constate sa supériorité numérique; de 30 à 55 ans, la différence en plus est constamment au profit du sexe masculin; cela est dû probablement à l'âge critique que les femmes ont à subir. A partir de 55 ans, la supériorité se rétablit en faveur du sexe féminin et se maintient dans toutes les périodes suivantes, sauf toutefois, la période de 65 à 70 ans. Cette supériorité du sexe féminin est surtout remarquable dans les dernières années de l'existence, et va toujours croissant; il n'y a pas un seul individu du sexe masculin ayant 90 ans, tandis que l'on en compte douze de l'autre sexe, qui ont dépassé cet âge.

Si nous examinions le rapport, pour chaque catégorie d'âge, des célibataires, veufs ou mariés, au nombre total de chacun des deux sexes, nous verrions que, jusqu'à 35 ans, le rapport des célibataires est plus élevé pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, et qu'ensuite, dans toutes les autres périodes, c'est le sexe féminin qui l'emporte. Cela tient évidemment à ce que, jusqu'à cet âge, les mariages sont bien plus fréquents chez les femmes que chez les hommes, et qu'à partir de 35 ans, les femmes ne se marient guère que par exception, tandis qu'il n'en est pas de même pour les hommes, qui se marient à tout âge.

L'âge légal du mariage pour les hommes est de 18 ans; cependant le dernier recensement ne constate pas l'existence d'un seul marié ayant moins de 20 ans, tandis qu'il fait connaître que 38 femmes n'avaient pas atteint cet âge; mais nous devons rappeler que les filles ont le droit de se marier trois ans plus tôt que les garçons.

POPULATION SUIVANT L'ORIGINE.

La population du canton de Gisors se compose, d'après la nationalité, de 10,366 Français, 45 Allemands, 21 Belges, 12 Suisses, 6 Anglais, 5 Polonais, 1 Américain, 1 Italien et 1 Espagnol. La proportion du nombre des étrangers au chiffre de la population est de 8,98 pour 1,000.

POPULATION PAR PROFESSIONS

Il est difficile de parfaitement distribuer la population totale entre les différentes professions, à cause du classement des femmes et des enfants;

cependant, si nous adoptons la récapitulation par grandes divisions du dénombrement de 1866, nous voyons que les individus qui vivent de la même profession, ou qu'elle fait vivre, soit directement, soit indirectement, se répartissent de la manière suivante :

PROFESSIONS	SEXE masculin	SEXE féminin
Agriculture..................	2.012	1.744
Industrie et professions diverses.	2.081	2.284
Commerce....................	265	283
Professions libérales..........	163	161
Clergé......................	18	24
Sans profession..............	589	836
TOTAUX..........	5.128	5.332

POPULATION ÉLECTORALE

Le canton de Gisors, qui est compris dans la circonscription électorale des Andelys, compte, en 1866, 3,130 individus inscrits qui, d'après la loi sur le suffrage universel, ont le droit de prendre part aux votes ; la proportion des électeurs avec la population est donc de 29,92 pour 100 habitants.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Le mouvement de la population donne les résultats généraux suivants, par année, pendant la période décennale 1856 à 1865 :

ANNÉES	Naissances	Décès	Excédant des Naissances	Excédant des Décès	Mariages
1856	217	257	»	40	69
1857	247	251	»	4	83
1858	259	240	19	»	84
1859	242	234	8	»	64
1860	231	255	»	24	96
1861	247	266	»	19	74
1862	234	265	»	31	84
1863	199	261	»	62	75
1864	217	270	»	53	87
1865	203	237	»	34	94

Nous donnons, dans le tableau ci-après, le mouvement de la population par commune, pendant la même période.

COMMUNES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDANT des naissances	EXCÉDANT des décès	MARIAGES
Gisors	802	963	»	161	256
Amécourt	42	30	12	»	14
Authevernes	50	44	6	»	22
Bazincourt	106	101	5	»	29
Bernouville	49	42	7	»	27
Bézu-Saint-Eloi	136	170	»	34	23
Bouchevilliers	32	30	2	»	54
Chauvincourt	65	53	12	»	20
Dangu	104	109	»	5	48
Guerny	47	40	7	»	19
Hébécourt	112	123	»	11	34
Mainneville	134	136	»	2	39
Martagny	74	90	»	16	29
Mesnil-sous-Vienne	40	82	»	42	20
Neaufles	159	182	»	23	70
Noyers	27	38	»	11	13
Saint-Denis-le-Ferm[t].	111	131	»	20	34
Saint-Paër	26	12	14	»	7
Sancourt	40	44	»	4	13
Vesly	140	116	24	»	39
Totaux	2.296	2.536	89	329	810
Excédant au profit des décès			240		

Si nous examinons le mouvement de la population par année, nous voyons qu'en 1858 et 1859, les naissances l'ont emporté sur les décès, mais que, dans toutes les autres, il y a eu un excédant moyen annuel de 26,70 décès ; et, si l'on compense les excédants de naissance, la moyenne est réduite à 24.

Les décès tendent à l'emporter de plus en plus sur les naissances; aussi, en divisant le tableau du mouvement par année, en deux périodes quinquennales, dans la première, l'excédant des décès n'est annuellement que de 8,20, tandis qu'il est de 39,80 dans la seconde.

Quant au mouvement de la population par commune, il a éprouvé des variations bien diverses; dans neuf communes, les naissances l'ont emporté sur les décès, et le contraire est arrivé dans les onze autres, où les décès ont excédé les naissances.

La population générale du canton était, en 1856, de 11,041 habitants ; si on la compare à celle de 1866, on trouvera une diminution de 581 habitants, ce qui donne une perte annuelle de 5,27 pour 1,000, ou, en d'autres termes, la population a diminué de 5,27 pour 100 en dix ans.

Ce déficit provient, à concurrence de 240 habitants, de l'excédant des décès sur les naissances, et, pour le surplus, il doit tenir à l'émigration.

La décroissance de la population par l'excédant des décès tient à une seule cause (car nous n'avons eu, depuis dix ans, ni famine ni épidémie) : à ce que, au fur et à mesure que le bien-être se répand dans toutes les classes de la société, l'égoïsme s'infiltre dans tous les esprits, devient la loi suprême des mariages, et met obstacle à leur fécondité.

Bien évidemment, si notre canton se trouvait, sous le rapport de la fécondité, dans les conditions générales de la France, au lieu d'avoir à enregistrer une diminution, nous constaterions une augmentation de population, malgré l'émigration qui a pu se faire ; c'est donc avec raison que nous avons attribué la décroissance de la population au peu de fécondité des mariages.

Quant à l'émigration, elle tient à ce que l'on déserte les travaux des champs pour les travaux industriels des villes.

Après avoir établi le mouvement général de la population pendant la période décennale 1856 à 1866, nous allons en extraire tous les faits qui s'y rattachent et qui la constituent, c'est-à-dire les naissances, les mariages et les décès enregistrés à l'état civil.

1° NAISSANCES

RAPPORT DES NAISSANCES A LA POPULATION

Les naissances se sont élevées, dans la période de 1856 à 1865, morts-nés non compris, à 2,296, se répartissant, ainsi qu'il suit, entre les deux grands groupes de la population du canton :

NATURE DE POPULATION	SEXE masculin	SEXE féminin	RÉUNION des 2 sexes
Gisors	436	366	802
Villages	759	735	1.494
	1.195	1.101	2.296

Soit une moyenne annuelle de 80,20 naissances à Gisors, et de 149,40 dans les communes rurales. En comparant ces nombres aux chiffres de population qui leur correspondent, on trouve qu'il y a eu :

A Gisors........................ 1 naissance sur 45,06 habitants.
Dans les communes rurales....... 1 — — 47,76 —

Ces naissances se subdivisent en légitimes et naturelles ; le tableau ci-après fait connaître, par commune, le chiffre de chacun de ces groupes, divisés par sexes, dans la période décennale sur laquelle nous allons opérer.

COMMUNES	ENFANTS LÉGITIMES		ENFANTS NATURELS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Gisors	406	337	30	29
Amécourt	22	20	»	»
Authevernes	24	24	2	»
Bazincourt	52	44	4	6
Bernouville	16	21	4	8
Bézu-Saint-Eloi	65	59	9	3
Bouchevilliers	11	14	2	5
Chauvincourt	39	22	1	3
Dangu	60	36	5	3
Guerny	21	23	2	1
Hébécourt	57	50	4	1
Mainneville	56	63	9	6
Martagny	38	31	2	3
Mesnil-sous-Vienne	18	19	3	»
Neaufles	69	82	3	5
Noyers	12	15	»	»
Saint-Denis-le-Ferment	49	51	5	6
Saint-Paër	8	13	2	3
Sancourt	17	19	3	1
Vesly	64	67	4	5
	1.104	1.010	91	91
	2.114		182	

Il y a, dans le canton de Gisors, une naissance naturelle sur 11,61 légitimes.

Les communes d'Amécourt et de Noyers n'ont pas eu de naissances naturelles. Il y a, sous ce rapport, des différences assez grandes entre les autres communes ; on compte à Authevernes une naissance naturelle sur 24 légitimes ; à Hébécourt, une sur 21,40 ; à Neaufles, une sur 18,87 ; à Chauvincourt, une sur 15,25 ; à Guerny, une sur 14,66 ; à Vesly, une sur 14,55 ; à Martagny, une sur 13,80 ; à Gisors, une sur 12,59 ; au Mesnil-sous-Vienne, une sur 12,33 ; à Dangu, une sur 12 ; à Bézu-Saint-Eloi, une sur 10,33 ; à Bazincourt, une sur 9,43 ; à Saint-Denis-le-Ferment, une sur 9,09 ; à à Sancourt, une sur 9 ; à Mainneville, une sur 7,26 ; à Saint-Paër, une sur 4,20 ; à Bouchevilliers, une sur 3,58 et à Bernouville, une sur 3,08.

Ordinairement, ce sont les villes, les grands centres, en un mot, qui produisent proportionnellement le plus de naissances naturelles ; cela tient à ce que les agglomérations favorisent les unions illicites. Dans notre canton, nous voyons le contraire se produire : ce sont les communes rurales qui l'em-

portent sur la ville. Il n'entre pas dans notre cadre d'en rechercher les causes, nous devons nous contenter de signaler les résultats. On peut presque dire que, généralement, la diminution de la population dans chaque commune est en raison directe du nombre des enfants naturels.

RAPPORT SEXUEL

Dans chacune des années de la période 1856 à 1865, les garçons légitimes ont toujours eu dans les naissances une supériorité marquée sur les filles légitimes et le rapport est toujours à peu près le même, sauf quelques légères variations. Pour les naissances naturelles, le rapport des sexes n'a guère varié. La supériorité numérique des garçons sur les filles dans les naissances légitimes est d'environ un douzième, tandis que, dans les naissances naturelles, les deux sexes s'équilibrent.

Les enfants naturels, au point de vue de leur situation dans la société, se divisent en deux classes bien distinctes. La première comprend ceux qui ont été reconnus par le père et la mère, ou par l'un des deux, soit dans l'acte de naissance, dressé par l'officier de l'état civil, soit par acte authentique postérieur. La seconde se compose des enfants non reconnus ou dont la reconnaissance (non légale), ne résulte que de la déclaration faite par les témoins de l'acte de naissance.

Vingt-deux enfants naturels, seulement, ont été reconnus dans la période 1856 à 1865. La reconnaissance n'est pas le seul moyen d'assurer l'état civil des enfants naturels, les parents peuvent aussi les légitimer par un mariage ultérieur.

Dans la période sur laquelle nous opérons, il y a eu 38 légitimations d'enfants naturels ; un certain nombre de ces enfants pouvant être nés antérieurement, il n'est pas possible de les rapporter aux naissances naturelles de notre période ; toutefois, nous constaterons que ces mariages réparateurs sont plus nombreux dans les communes qui, proportionnellement, comptent le plus grand nombre d'enfants naturels.

Pour le canton entier, on trouve un mariage de cette nature sur 60. Cette proportion est de 1 sur 7 à Bouchevilliers, où les naissances naturelles sont aux naissances légitimes dans la proportion de 1 à 3,58.

MORTS-NÉS

Nous ne nous sommes occupés, jusqu'à présent, que des enfants nés viables; il nous reste à dire un mot des morts-nés, c'est-à-dire des enfants présentés sans vie à l'officier de l'état civil et qui n'ont pas eu d'actes de naissance. On comprend sous cette dénomination tous les enfants qui sont morts avant,

pendant ou après l'accouchement et avant la présentation qui doit être faite dans les trois jours.

Dans la période de 1856 à 1865, il y a eu 94 morts-nés, soit 9,40 annuellement et, si nous établissons le rapport des morts-nés avec les conceptions nous voyons 4,01 morts-nés sur 100 conceptions.

II. — MARIAGES

Le plus grand événement de l'existence humaine, c'est le mariage, qui a pour effet de constituer la famille.

Nous allons examiner les mariages, sous tous les aspects qu'il nous paraîtra utile de les envisager.

NOMBRES ABSOLUS ET PROPORTIONNELS A LA POPULATION.

Le tableau que nous avons donné plus haut indique le nombre absolu des mariages, contractés chaque année, de 1856 à 1865; et il fait voir que les mariages suivent un mouvement ascensionnel. Si l'on divise le tableau en deux périodes quinquennales; dans la première, il y a une moyenne de 79,20 mariages annuels, tandis que, dans la seconde, le nombre s'élève à 82,80.

Le nombre proportionnel des habitants aux mariages est, par nature de population :

NATURE DE POPULATION	NOMBRE TOTAL DES MARIAGES		NOMBRE D'HABITANTS POUR UN MARIAGE		MOYENNE des UDEX PÉRIODES
	1856 à 1860	1860 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865	
Gisors	126	130	146	138	142
Communes	270	284	136	128	132
Tout le canton	396	414	139	131	135

Ainsi, la moyenne des mariages pour le canton a été, pour la période 1856 à 1860, de 1 pour 139 habitants et, pour la seconde période, de 1 pour 131 habitants.

Le nombre proportionnel des mariages est, à toutes les époques, moins élevé à Gisors que dans les communes rurales, et tend partout à augmenter.

FÉCONDITÉ DES MARIAGES

Si l'on établit un rapprochement entre les mariages annuels et les enfants légitimes qui naissent chaque année, en laissant de côté les morts-nés, on constate que, jusqu'en 1860, la fécondité a très-peu varié, quoiqu'ayant éprouvé quelques oscillations ; et qu'à partir de 1861, elle n'a pas cessé de diminuer ; il y a eu cependant un léger temps d'arrêt en 1864.

Voici les résultats par année depuis 1856 :

1856	2.92	1861	3.12
1857	2.68	1862	2.60
1858	2.89	1863	2.46
1859	3.42	1864	2.48
1860	2.15	1865	1.97

Pour être bien assuré de la fécondité des mariages, nous avons, à vingt années d'intervalle, fait le dépouillement des tableaux nominatifs de dénombrement de la population de chacune des communes du canton : nous avons recherché, à chacune de ces deux époques, combien il existait d'enfants par couples mariés vivant ensemble, et en même temps combien de ces mêmes couples n'en avaient pas. Nous avons laissé de côté les gens mariés qui vivent séparés de fait, bien qu'il y en ait un certain nombre, environ 2 pour 100.

Voici le résultat de nos recherches :

NOMBRE de couples mariés		NOMBRE d'enfants par couple	TOTAL des enfants	
1846	1866		1846	1866
973	1.050	0	»	»
763	747	1	763	747
428	399	2	856	798
227	213	3	681	639
112	76	4	448	304
55	48	5	275	240
27	18	6	162	108
17	11	7	119	77
4	1	8	32	8
1	3	9	9	27
2.607	2.566		3.345	2.947

La comparaison des deux années 1846 et 1866, établit qu'en 1866, un moins

grand nombre de couples mariés vivent séparés ; et quant au nombre d'enfants, en 1846 on ne comptait que 37,32 pour 100 de couples n'ayant pas d'enfants. Cette année il y en a 40.92 pour 100. Enfin, chacun des groupes par nombre d'enfants est plus élevé en 1846 que cette année ; ce qui démontre une fois de plus que la fécondité a diminué, depuis vingt ans, d'une façon assez sensible.

MARIAGES PAR AGE ET PAR ÉTAT CIVIL

Le tableau suivant comprend les mariages du canton de Gisors, pendant la période décennale de 1856 à 1865, par âges et par état civil :

MARIAGES ENTRE

DES HOMMES	FILLES de moins de 20 ans	FILLES de 20 à 25 ans	FILLES de 25 à 30 ans	FILLES de 30 à 35 ans	FILLES de 35 à 40 ans	FILLES de 40 à 50 ans	FILLES de 50 à 60 ans et au-dessus	FILLES TOTAL	VEUVES de moins de 20 ans	VEUVES de 20 à 25 ans	VEUVES de 25 à 30 ans	VEUVES de 30 à 35 ans	VEUVES de 35 à 40 ans	VEUVES de 40 à 50 ans	VEUVES de 50 à 60 ans	VEUVES TOTAL
GARÇONS de moins de 20 ans.	4	5	1	»	»	»	»	10	»	3	»	»	»	»	»	3
GARÇONS de 20 à 25 ans.....	169	124	24	»	2	»	»	319	»	2	2	4	»	»	»	8
GARÇONS de 25 à 30 ans.....	89	113	48	4	»	»	»	254	»	1	1	»	1	2	»	5
GARÇONS de 30 à 35 ans.....	16	27	12	1	2	»	»	58	»	»	»	1	»	»	»	1
GARÇONS de 35 à 40 ans.....	1	11	8	7	»	2	»	29	»	»	»	1	»	»	»	1
GARÇONS de 40 à 50 ans.....	»	1	»	2	»	2	»	5	»	»	»	»	»	1	1	2
GARÇONS de 50 à 60 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3
GARÇONS de 60 ans et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
TOTAL.......	279	281	93	14	4	4	»	675	»	6	3	6	1	5	3	24
VEUFS de moins de 20 ans..	»	1	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
VEUFS de 20 à 25 ans.....	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
VEUFS de 25 à 30 ans.....	3	2	4	»	»	»	»	9	»	»	1	»	»	»	»	1
VEUFS de 30 à 35 aus.....	2	2	4	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»
VEUFS de 35 à 40 ans.....	1	4	3	4	1	»	»	13	»	»	2	1	2	1	»	6
VEUFS de 40 à 50 ans.....	»	1	4	3	1	3	»	12	»	»	»	1	3	2	1	7
VEUFS de 50 à 60 ans.....	»	1	»	4	1	6	3	15	»	»	»	»	4	7	8	19
VEUFS de 60 ans et au-dessus	»	»	»	»	1	2	3	6	»	»	»	»	1	1	10	12
TOTAL.......	6	12	16	11	4	11	6	66	»	»	3	2	10	11	19	45

NOMBRES ABSOLUS DES MARIAGES

NATURE DE POPULATION	Garçons et Filles	Garçons et Veuves	Veufs et Filles	Veufs et Veuves	TOTAL des mariages
Gisors.............	198	8	32	18	256
Communes rurales..	477	16	34	27	554
Tout lé canton...	675	24	66	45	810

NOMBRES PROPORTIONNELS

NATURE DE POPULATION	Garçons et Filles	Garçons et Veuves	Veufs et Filles	Veufs et Veuves	TOTAL des mariages
Gisors..............	77.34	3.12	12.50	7.04	100
Communes rurales..	86.10	2.89	6.10	4.88	100
Tout le canton...	83.34	2.96	8.15	5.55	100

Il résulte de ces rapports que les mariages en premières noces sont moins nombreux à Gisors que dans le surplus du canton, mais que, par contre, la ville l'emporte sur les communes rurales pour les seconds mariages.

Sur 810 hommes qui se marient, il y en a 110 qui se remarient, c'est-à-dire 1 sur 7,36 ; tandis que, sur pareil nombre de femmes, il n'y en a que 69 qui contractent une nouvelle union, soit 1 sur 11,88.

Il y a une moyenne annuelle de 28,50 mariages de filles au-dessous de vingt ans, et de 1 mariage de garçon. De 20 à 25 ans, les chances de mariage sont à peu près égales ; néanmoins, les garçons en ont un peu plus. De 25 à 30 ans, les garçons ont 70 chances de se marier sur 100, les filles n'en ont que 30. De 30 à 35 ans, les chances sont doubles en faveur des garçons. De 35 à 40 ans, il y a trois mariages de garçons contre 0,80 mariages de filles. De 40 à 50 ans, ce sont les filles qui ont la supériorité. Au-dessus de 50 ans, il y a également plus de mariages de filles que de garçons, seulement il est bon d'observer qu'au-dessus de 50 ans les garçons n'épousent plus que des veuves, de même que les filles ne contractent mariage qu'avec des veufs.

Les veuves et les veufs se remarient à tous les âges, mais surtout de 50 à 60 ans. Les veufs contractent plus volontiers mariage avec des filles qu'avec des veuves. On compte 6,60 mariages par année, de veufs avec des filles et 4,50 seulement avec des veuves. Quant à celles-ci, elles préfèrent l'union avec les veufs.

L'état civil des époux influe d'une façon assez remarquable sur leur âge respectif.

Voici les différences d'âges des époux, d'après les conditions d'état civil dans lesquelles ils se trouvent au moment du mariage :

MARIAGES	AGE RELATIF au moment du mariage	
	de l'homme	de la femme
Entre garçons et filles......	26 ans	21 ans
— garçons et veuves....	31 »	35 »
Entre veufs et filles........	42 »	32 »
— veufs et veuves......	53 »	48 »

Il n'y a qu'une seule condition d'état civil dans laquelle l'âge de l'homme soit inférieur à celui de la femme, c'est celle des veuves qui épousent des garçons; dans toutes les autres, l'âge de l'homme est toujours supérieur.

Pour les premiers mariages, l'homme est plus âgé que la femme de cinq ans; pour les mariages de veufs et de filles, la différence est de dix ans. Elle est de cinq ans pour les mariages de veufs et de veuves. Enfin, dans les mariages de garçons et de veuves, il y a une différence d'âge, en faveur de ces dernières, de quatre ans.

CONTRATS DE MARIAGE.

Il n'y a qu'un petit nombre de mariages qui soient précédés d'un contrat; ils se répartissent, par nature de population, de la manière suivante :

NOMBRES PROPORTIONNELS

Gisors..............	34.37	pour	100
Communes rurales.........	29.42	—	100
Tout le canton.....	31.11	—	100

Le nombre proportionnel des contrats est plus grand à Gisors que dans le surplus du canton. Entre les communes rurales, il y a des différences énormes : tandis qu'à Mesnil-sous-Vienne on constate 11 mariages précédés d'un contrat sur 20, c'est-à-dire plus de moitié, à Martagny, il n'y en a qu'un sur 29.

III. — DÉCÈS

Le nombre des décès s'est élevé dans la période 1856 à 1865, ainsi que nous l'avons déjà constaté :

NATURE DE POPULATION	NOMBRES ABSOLUS	RAPPORT DES DÉCÈS ANNUELS à la POPULATION
Gisors	963	2.67 pour 100
Communes rurales	1.536	2.15 —
Pour le canton	2.536	2.38 pour 100

En comparant l'intensité de la mortalité pour les populations urbaines et rurales, l'avantage est en faveur de la population rurale, dont la force de vitalité l'emporte de 5,20 pour 1,000 sur celle des habitants de Gisors.

DÉCÈS PAR AGES ET PAR ÉTAT CIVIL.

Nous donnons ci-après le tableau par âges et par état civil des décès du canton, de 1856 à 1865 :

	SEXE MASCULIN				SEXE FÉMININ			
	GARÇONS	MARIÉS	VEUFS	TOTAL	FILLES	MARIÉES	VEUVES	TOTAL
De 0 à 1 an	309	»	»	369	306	»	»	306
De 1 à 5 ans	84	»	»	84	72	»	»	72
De 5 à 10 ans	27	»	»	27	29	»	»	29
De 10 à 15 ans	18	»	»	18	23	»	»	23
De 15 à 20 ans	18	»	»	18	25	»	»	25
De 20 à 25 ans	24	4	»	28	14	10	»	24
De 25 à 30 ans	9	15	»	24	10	17	1	28
De 30 à 35 ans	1	26	1	28	2	27	»	29
De 35 à 40 ans	7	17	»	24	2	22	»	24
De 40 à 45 ans	2	28	1	31	4	28	1	33
De 45 à 50 ans	8	25	3	36	2	19	2	23
De 50 à 55 ans	4	45	6	55	4	23	7	34
De 55 à 60 ans	4	42	7	53	6	37	13	56
De 60 à 65 ans	6	77	18	101	10	44	18	72
De 65 à 70 ans	4	56	33	93	8	53	33	94
De 70 à 75 ans	4	45	35	84	13	49	54	116
De 75 à 80 ans	3	42	53	98	5	39	71	115
De 80 à 85 ans	2	23	33	58	6	12	78	96
De 85 à 90 ans	»	11	25	36	1	6	41	48
De 90 à 95 ans	»	1	2	3	»	1	18	19
De 95 à 100 ans	»	»	1	1	»	»	1	1
	594	457	218	1.269	542	387	338	1.267

On voit que les sommes des décès des deux sexes sont égales dans la période 1856 à 1865.

Si nous comparons les décès par état civil au nombre total, nous trouvons :

Sex masculin.		
Garçons	23.42	pour 100
Hommes mariés. . . .	18.03	—
Veufs.	8.59	—
Sexe féminin.		
Filles..	21.37	—
Femmes mariées. . . .	15.26	—
Veuves.	13.33	—
	100 »	

Les décès afférents aux garçons l'emportent sur les décès des autres catégories. Le nombre des décès des célibataires et des personnes mariées est plus grand pour le sexe masculin que pour le sexe féminin; les décès des veuves dépassent au contraire ceux des veufs, d'une façon notable.

Il y a chaque année, dans le canton, 12,69 décès masculins et 12,67 décès féminins.

Près d'un tiers des enfants meurt dans l'année de la naissance, un autre tiers s'éteint avant 60 ans, enfin le dernier tiers meurt par fractions à peu près égales avant 90 ans; un bien petit nombre survit à cet âge.

La durée de la vie probable à la naissance, calculée d'après l'âge moyen des décédés, est, en France, d'après M. Legoyt, de 36 ans.

En faisant le même calcul pour le canton de Gisors, et en prenant pour base la période 1856 à 1865, la durée de la vie moyenne, du jour de la naissance, est de 40 ans; il y a donc, en notre faveur, une différence de quatre années sur la moyenne générale.

Voici le tableau de la vie moyenne dans le canton, pour les deux sexes, dans chacun des états :

CÉLIBAT, MARIAGE ET VEUVAGE	SEXES	
	masculin	féminin
Célibataires...............	52 ans	59 ans
Mariés.....................	59 »	57 »
Veufs......................	73 »	78 »

Nous voulons dire qu'un individu, parvenu à l'âge de 21 ans, a chance moyenne de vivre jusqu'à 52, 57, 59, 73 et 78 ans, selon son sexe et suivant son état civil.

Soit une existence moyenne pour chacun des deux sexes : masculin, 61 ans; féminin, 64 ans.

La vitalité est donc plus grande chez le sexe féminin; cela doit tenir, dans notre canton, d'abord à l'abus des liqueurs alcooliques que font les hommes, et ensuite aux travaux plus pénibles dont ils sont chargés, et enfin à d'autres considérations qui n'entrent pas dans notre cadre.

Le célibat est moins favorable à l'homme qu'à la femme; le mariage est aussi avantageux à l'un qu'à l'autre sexe, car il ne faut pas oublier que, si l'existence de la femme, dans cet état, n'est que de 57 ans, tandis que celle de l'homme est de 59 ans, la femme se marie quatre ans plus tôt.

Le veuvage paraît être l'état civil le plus favorable à l'existence, surtout pour les femmes, qui le supportent bien mieux encore que les hommes.

CONSTITUTION PHYSIQUE. — CARACTÈRE

Après avoir fait connaître la population du canton dans son ensemble et dans ses mouvements, il est bon de la faire connaître sous le rapport physique.

Aucuns traits caractéristiques ou particuliers ne distinguent la population du canton de Gisors de celles qui l'environnent ; cependant, nous devons dire qu'elle a les caractères de la race normande, unis à ceux de la race picarde.

Les individus sont généralement de taille à peu près moyenne, plutôt au-dessous qu'au-dessus ; les cheveux sont châtains, les yeux bleus ou gris, le nez aquilin, le visage ovale, et le teint peut-être un peu pâle.

Les constitutions lymphatiques prédominent. Les habitants des campagnes, qui sont exclusivement occupés aux travaux des champs, sont bien plus forts, ont bien plus de force de vitalité que ceux qui sont employés aux travaux industriels ; le sexe féminin, sous le rapport de la force et de la beauté, est, dans les campagnes, bien supérieur à l'autre.

En ce qui concerne la ville de Gisors, nous nous contenterons de dire que la population est moins belle que dans les communes rurales ; du reste , la force et la beauté sont, dans les villages même, en raison inverse de l'agglomération des habitants.

Les femmes paraissent vieilles de bonne heure ; à trente ans, elles n'ont plus d'âge ; différentes causes y contribuent : d'une part, pour quelques-unes, les travaux auxquels elles se livrent, et de l'autre, pour toutes, une édentation très-précoce.

Le plus grand nombre des décès est dû aux maladies des voies respiratoires

et des voies digestives. Ces dernières sont probablement occasionnées par l'usage du cidre, et aussi par l'abus des liqueurs alcooliques.

La chûte des dents doit également être attribuée à l'usage du cidre.

Nous donnons dans le tableau ci-après, par nature de population, le relevé des infirmités du canton au 1er janvier 1866 :

INFIRMES	NOMBRES ABSOLUS					
	GISORS SEXES		TOTAL	COMMUNES RURALES SEXES		TOTAL
	MASCULIN	FÉMININ		MASCULIN	FÉMININ	
Aveugles	3	2	5	5	4	9
Borgnes	3	2	5	12	15	27
Boiteux et estropiés	12	11	23	46	32	78
Goîtreux	1	9	10	3	21	24
Idiots	5	6	11	10	9	19
Paralytiques	2	4	6	2	1	3
Sourds	3	3	6	11	10	21
Sourds-muets	2	2	4	2	1	3
Culs-de-jatte	»	»	»	1	»	1
Bossus	2	6	8	4	7	11
	33	45	78	96	90	186

NOMBRES PROPORTIONNELS

En comparant la population infirme à la population valide, on trouve les rapports suivants :

	GISORS	Communes rurales	Le canton
Infirmes	2.20 %	2.66 %	2.52 %

Gisors compte donc, proportionnellement, moins d'infirmes que les communes rurales du canton.

Il y a à peu près autant d'infirmes de l'un que de l'autre sexe ; cependant, c'est le sexe féminin qui a la supériorité.

Les femmes ont presque le privilége de goitrerie et de la gibbosité ; les

borgnes du sexe féminin sont aussi plus nombreux que ceux du sexe masculin; mais, dans toutes les autres catégories d'infirmités, le sexe masculin a la supériorité.

CARACTÈRE

Les habitants du canton sont doux, calmes, froids même ; ils s'emportent rarement, surtout jusqu'à la violence; dans leurs discussions ou leurs disputes, une de leurs graves injures est de se jeter à la face l'épithète de « *petit homme.* »

Sans être dissimulés, ils ne livrent jamais le fond de leur pensée ; ils se méfient de tout, et ils ont toujours une réticence à leur service ; ils promettent beaucoup et tiennent peu ; et, si c'est avec raison que l'on a dit que les Normands étaient les *Gascons du nord*, c'est vrai surtout pour les habitants du canton de Gisors. Sous une écorce un peu rude, ils cachent un grand fonds de finesse, et il est rare que, d'une question d'argent, ils en fassent une question d'amour-propre.

L'autorité qui sait allier la bienveillance à la fermeté a pour eux un grand prestige, et bien rarement ils cherchent à la fronder.

CHAPITRE V

MORALE ET RELIGION

1° MORALE

Au risque de froisser certaines susceptibilités, nous devons dire qu'il existe dans le canton une démoralisation et un dévergondage des plus grands.

Les gens vivant publiquement en état d'adultère sont communs ; il n'est même pas rare de rencontrer des incestes ; on en signale un peu partout, mais surtout dans les communes rurales.

Un nombre assez considérable d'individus vivent publiquement en état d'adultère double, c'est-à-dire tous deux mariés, et n'étant pas le mari et la femme l'un de l'autre ; en état d'adultère simple, un seul marié ; et, enfin, en état de concubinage. En voici le tableau, par nature de population :

	GISORS	COMMUNES RURALES	TOTAL
Gens en état d'adultère double..	8	2	10
— — simple..	19	10	29
Concubinage..................	33	32	65
Total............	60	44	104

On voit que la ville de Gisors contient à elle seule un plus grand nombre d'individus vivant publiquement en dehors des lois morales que le surplus du canton.

Et, si nous établissons le rapport numérique existant entre ces individus et les habitants du canton au-dessus de 20 ans, nous trouvons à Gisors 24,43 individus sur 1,000 qui sont en opposition avec la morale, et 9,12 sur 1,000 dans les communes rurales.

Cette triste supériorité pour la ville peut s'expliquer, jusqu'à un certain point, par l'agglomération de la population, et, surtout, par la réunion du grand nombre d'ouvriers d'usine.

Une des grandes causes de la démoralisation est, à notre avis, la quantité considérable des débits de liqueurs, cafés et cabarets, qui existent et qui se créent chaque jour.

Il y a d'honorables exceptions; mais, en général, ces établissements usent les individus physiquement et moralement, font naître les mauvaises passions; sans parler du trouble qu'ils apportent dans les ménages, de la gêne que les habitudes de paresse entraînent, et des maladies que l'usage des liqueurs alcooliques finit par développer.

Voici le nombre de ces établissements par nature de population, avec la quantité de liqueurs, eau-de-vie et vins, consommés pendant l'année 1865 :

NATURE DE POPULATION	DÉBITS	HOTELS AUBERGES ET CABARETS	CAFÉS	TOTAL	BOISSONS CONSOMMÉES		
					LIQUEURS	EAUX-DE-VIE	VINS
					h. l.	h. l.	h. l.
Gisors.............	26	18	21	65	16 50	417 90	877 »
Communes rurales...	20	43	9	72	10 92	368 10	445 »
Total.........	46	61	30	137	27 42	786 »	1.322 »

Ce n'est qu'à partir de seize ans que les jeunes gens ont le droit de fréquenter les débits, cabarets et cafés.

Le rapport de ces lieux publics avec les individus du sexe masculin au-dessus de seize ans est, à Gisors, de 1 pour 18 habitants; dans les communes rurales, de 1 pour 34; la moyenne du canton est de 1 pour 26 habitants; nous sommes donc très-largement pourvus sous ce rapport.

Deux communes, Guerny (1) et Saint-Paër, n'ont aucun établissement public de ce genre.

(1) Au moment où nous écrivons, on nous annonce l'ouverture d'un cabaret à Guerny.

Nous allons maintenant montrer quelle a été, en 1865, la consommation moyenne par habitant, faite dans les débits, cafés et cabarets, en liqueurs alcooliques et vins.

D'après les documents officiels, il a été bu à Gisors 434 hectolitres d'eaux-de-vie et liqueurs, et 877 hectolitres de vin, soit une moyenne de 35 litres d'eau-de-vie et liqueurs, et de 72 litres de vin par habitant. Mais, si l'on défalquait les individus qui n'entrent pas dans les débits, cafés et cabarets, on serait effrayé de la quantité de boissons alcooliques qui ont été absorbées par certains individus.

Dans les communes rurales, la moyenne a été de 15 litres d'alcool et de 17 litres de vin par individu.

Nous ne parlerons que pour mémoire des liqueurs alcooliques que les habitants peuvent absorber en dehors du canton, ainsi que des liqueurs qui peuvent être vendues en fraude, comme représentant la quantité bue par la population étrangère qui fréquente les débits, cafés et cabarets, les jours de marché.

Si l'on établit un rapport entre la quantité de boissons alcooliques consommées et les gens qui vivent ouvertement en dehors des lois sociales, on peut dire, en chiffres ronds, que 60 pour 100 des individus en opposition avec la morale habitent le chef-lieu, de même que 60 pour 100 des boissons consommées sont bues à Gisors : ou en d'autres termes, que la démoralisation est en raison directe de la consommation de liqueurs alcooliques constatée par la régie.

II. — RELIGION

Tous les habitants du canton, sauf quelques rares exceptions, professent la religion catholique. On compte seulement 15 luthériens du sexe masculin, 4 du sexe féminin, 5 hommes calvinistes, et 2 femmes.

Nous allons, en quelques mots, raconter l'histoire religieuse du canton.

Peu après l'avénement au trône de Vespasien, qui eut lieu le 1[r] juillet 69 de l'ère chrétienne, Saint-Clément, qui occupait la chaire de saint Pierre, songea à profiter du répit accordé aux chrétiens par le nouvel empereur, pour faire pénétrer la doctrine du divin maître dans les provinces les plus éloignées de l'empire. A ce moment, se trouvait à Rome Denis, riche et puissant citoyen d'Athènes, membre de l'Aréopage, surnommé l'Aréopagite, qui avait été converti par saint Paul, et qui était venu, avec Nicaise et plusieurs autres compatriotes, se mettre à la disposition du pape (1).

Saint Clément, suivant Adéodat, auteur de la vie de saint Taurin, supplia

(1) Nous avons, en grande partie, extrait ce qui a rapport à la conversion de nos contrées, du savant ouvrage de M. Bouclon, *Les Saints du diocèse d'Evreux*.

saint Denis, au nom de Jésus-Christ, de se rendre dans la région des Gaules, et de faire au Seigneur la conquête des peuples de ces contrées. « C'est le Seigneur, dit-il, qui vous a envoyé ici pour cette conquête, soyez sûr de la victoire ».

Saint Denis accepta avec empressement, et saint Clément lui adjoignit saint Nicaise, qu'il avait consacré évêque, saint Quirin, saint Egobille et autres. Saint Taurin, qui était très-jeune alors, finit, à force d'instances, à décider saint Denis à l'emmener avec lui.

Ces premiers apôtres de notre patrie traversèrent les Gaules, évangélisant les populations qui se trouvaient sur leur passage, et arrivèrent à Lutèce (Paris).

Après s'être un peu reposé des fatigues du voyage, saint Denis, qui avait été institué par le Pape évêque de Paris et chef de la mission, envoya ses compagnons dans toutes les directions, prêcher la doctrine du Christ.

La gloire de porter et de répandre les lumières de la foi chez les Vellocasses (habitants du Vexin), échut à saint Nicaise, qui fut le premier évêque de Rouen, à saint Quirin et à saint Egobille. Pendant que saint Denis convertissait les Parisiens, saint Nicaise évangélisait notre pays et ceux d'alentour, renversait les idoles, et toutes les populations s'empressaient d'embrasser la nouvelle religion.

Après plusieurs années d'apostolat dans les environs de Paris et dans nos contrées, saint Nicaise, ayant entendu parler de la métropole des Rotomages comme d'une cité puissante, mais livrée au culte des faux dieux, résolut de s'y rendre avec ses amis, saint Quirin et saint Egobille, pour y enseigner la parole de Jésus.

Il suivit, pour y aller, les bords de la Seine, s'arrêta à Vaux, parcourut de nouveau le pays habité par les Vellocasses, en prêchant et convertissant sur son passage les populations, qu'il émerveillait par ses nombreux miracles. C'est dans ce voyage que saint Nicaise rendit la vue à Clair, prêtre des idoles, qui lui demanda le baptême, et se fit lui-même, dans le Vexin, l'apôtre de la nouvelle religion.

Aux règnes paisibles de Vespasien et de Titus avait succédé celui de Domitien, qui donna les ordres les plus sévères pour la persécution des chrétiens. Fascennius Sisinnius fut chargé de faire disparaître dans les Gaules tout ce qui portait le nom de chrétien.

Le valet suivit à la lettre les ordres du maître. Après avoir martyrisé à Paris saint Denis, saint Rustique, saint Eleuthère et autres, il songea à saint Nicaise et à ses compagnons ; il se mit à leur poursuite, s'empara d'eux à Scammis (Ecos) ; il voulut les forcer à adorer les dieux de l'Olympe, et, sur leur refus, leur fit trancher la tête et fit abandonner leur corps aux oiseaux de proie ; pendant la nuit, lorsque les bourreaux se furent éloignés, une vierge du nom de Pientia, et Clair, auquel saint Nicaise avait rendu la vue, vinrent prendre les restes précieux des martyrs, les transportèrent dans une île de l'Epte nommée Vadum Nisiacum (Gasny) où ils les enterrèrent.

» Saint Clair et Pientia eurent la gloire de souffrir le martyre, pour » l'amour de Jésus-Christ; et leurs saints corps furent déposés à côté de » ceux des S. S. martyrs Nicaise et Quirin. (Adolphe de Bouclon, *Les » saints du diocèse d'Evreux*).

Le sang des martyrs avait fécondé la terre de Neustrie; aussi, lorsque plusieurs siècles après, Saint Martin vint lui-même parcourir nos contrées et prier sur le tombeau des premiers apôtres du Vexin, ne trouva-t-il que très-peu d'idolâtres à convertir, quelques Pagani (paysans) au fond des campagnes les plus reculées.

Depuis, jusque vers l'année 1560, la religion ne cessa de prospérer dans nos contrées. En 1562, Renée de France, duchesse de Ferrare, comtesse de Gisors, qui avait abandonné la religion de ses ancêtres, pour embrasser la doctrine prêchée par Luther, fit tous ses efforts pour l'introduire dans le Vexin; elle rappela des prédicateurs de l'hérésie, fonda des temples à Gisors, à Mainneville, à Sancourt et parvint d'abord à faire quelques prosélytes dans ces pays.

Gisors eut le bonheur d'avoir à ce moment pour curé un homme de bien, rempli de courage et de fermeté, fort instruit et surtout grand adversaire des doctrines nouvelles, Pierre François Neveu, jacobin de l'ordre de Saint-Dominique.

Le curé entra ouvertement en lutte avec la comtesse, chercha par tous les moyens à ramener ses brebis égarées, et il fit tant et si bien, que ses efforts furent couronnés de succès et que le temple fut fermé.

Quelques années après, le duc de Sully s'étant emparé de Gisors, Henri IV vint l'y rejoindre, en se faisant accompagner de Duplessis-Mornay, pour y faire le prêche.

Le pauvre curé fut profondément affligé; il redoubla de zèle et d'ardeur, et un jour, voulant ramener à l'église des paroissiens qui étaient au prêche, il eut recours à un moyen héroïque : il fit sonner le tocsin. A ce bruit qui annonce les calamités, tous les habitants accourent en foule à l'église; les chefs calvinistes s'y rendent également. Pierre Neveu est en chaire; il prend pour texte un passage de saint Matthieu : « *Attendite a falsis prophetis*, etc., » et prononce un sermon qui est parvenu jusqu'à nos jours, et qui est rempli de la foi catholique la plus vive et en même temps de la soumission la plus dévouée au roi.

Voici la peroraison que nous extrayons des lettres de M. Potin de la Mairie sur l'église de Gisors.

« Sa Majesté, ni vous, messieurs ne devez pas trouver mauvais que je » maintienne la croyance que nous gardons depuis les apôtres. Cela n'em- » pêche pas, peuple chrétien, que vous ni moi ne le servions, ne lui obéissions, » ne lui rendions les devoirs qui lui sont dus, car j'estime tant son bon na- » turel qu'il trouvera bon que je réfute son imposteur de ministre. Vous, » mes confrères, les prêtres, et vous, mes paroissiens, qui êtes mes enfants, » que j'ai engendrés par l'Evangile, soyez stables et fermes en votre foi; et

» je suis au milieu de vous pour en répondre, aux dépens de ma tête. Il y a
» tant d'années que je vous instruis à la foi catholique ! Persévérez-y con-
» stamment. Je prie Dieu pour la conversion de notre invincible monarque,
» afin que Dieu lui fasse la grâce de retourner à la foi de ses ancêtres, les
» très-chrétiens rois de France ; que Dieu le rétablisse dans son état et qu'il
» lui donne la paix, et à nous, si bien que lui et son peuple n'aient qu'un
» même Dieu et une même religion. Ainsi-soit-il. »

Pierre Neveu eut le bonheur de voir ses prières exaucées : les paroissiens restèrent fidèles aux enseignements de leur bon curé, et le roi abjura peu de temps après.

Les doctrines de Luther et de Calvin trouvèrent très-peu d'adeptes dans le canton, et parmi ceux qu'elles avaient pu séduire par l'attrait de la nouveauté, bon nombre revinrent à leur foi primitive et, peu à peu, les familles des autres abjurèrent leurs erreurs, pour rentrer dans le sein de la religion catholique.

Cependant, plusieurs habitants du canton, qui avaient embrassé la doctrine de Calvin, furent victimes de leur fanatisme religieux ; un sieur Jean Cottin, accusé d'avoir voulu prophétiser, fut brûlé à Rouen, en 1534, sur la place où, cent quatre ans auparavant, les Anglais avaient allumé le bucher de Jeanne d'Arc ;deux de ses disciples furent pendus à ses côtés.

Nous devons encore ajouter que, lors de la revocation de l'édit de Nantes, le seigneur de Sancourt et quelques familles du canton préferèrent l'exil à l'abjuration de leurs erreurs.

La tourmente révolutionnaire de 1793 dispersa les religieux et religieuses du canton, ferma les églises, en chassa les ministres, mais fut impuissante pour déraciner des cœurs la religion prêchée par saint Nicaise.

Le canton accueillit avec bonheur le décret du 21 frimaire an IX, qui permettait la réouverture des églises et le libre exercice du culte catholique.

Tous les habitants du canton professent la religion que Pierre Neveu enseignait autrefois à ses paroissiens, mais bien peu, nous devons le dire, en accomplissent les devoirs.

Nous nous abstiendrons de rechercher le nombre des individus des deux sexes qui, dans le canton, suivent les préceptes de la religion catholique, nous ferons seulement observer que nos recherches, à cet égard, nous ont prouvé que les communes qui renferment le plus grand nombre proportionnel de personnes qui observent les prescriptions de l'Église, contiennent en même temps le moins grand nombre proportionnel d'individus vivant en dehors des lois morales, et le moins grand nombre proportionnel d'enfants naturels.

CHAPITRE VI

JUSTICE

Gisors, qui n'est plus aujourd'hui que le siége d'une simple justice de paix, était autrefois, sous le rapport judiciaire, un des sept grands baillages de Normandie, ressortissant au parlement de Rouen; il fut créé par saint Louis, en 1235 ; il était le seul qui fût privé du siége présidial qui avait été fixé aux Andelys.

La juridiction du grand baillage de Gisors s'étendait sur tout l'arrondissement d'Andelys, une partie de celui de Louviers, et sur le canton de Vernon; elle embrassait 288 paroisses.

Le bailly de Gisors était d'épée; les sentences étaient expédiées en son nom, bien qu'il n'eût pas assisté aux jugements; ses gages, tant comme bailly, que comme gouverneur et capitaine de la ville, étaient de 1,200 livres.

Notre ville a vu plusieurs fois l'échiquier de Normandie se réunir dans ses murs, avant que Louis XII l'eût rendu permanent à Rouen. Le grand conseil de François I[er] s'y assembla et y siéga du 1[er] septembre au 1[er] novembre 1554. Enfin, les états-généraux de la province de Normandie y furent tenus au mois décembre 1738, dans l'église du prieuré de Saint-Ouen.

Le grand baillage fut supprimé en 1772 et remplacé par un baillage grand-ducal, créé au profit du duc de Penthièvre. Ce dernier siége judiciaire, qui avait droit de haute justice, subsista jusqu'en 1790.

Notre canton était soumis à la coutume de Normandie, cependant presque toute la partie de la ville de Gisors qui se trouvait sur la rive gauche de l'Epte et le Boisgeloup, étaient régis par la commune de Senlis et soumis à la juridiction du baillage de Chaumont.

Lorsque l'Assemblée nationale s'occupa, en 1790, de diviser la France en

départements, districts administratifs et judiciaires, les délégués de Gisors, après des démarches nombreuses auprès du comité de constitution et de l'assemblée générale de la province de Normandie, finirent par obtenir que le district administratif serait établi aux Andelys et le district judiciaire à Gisors. Voici ce qu'écrivait à ce sujet un des délégués, M. de Lescaille, à la municipalité de notre ville, le 4 janvier 1790. « Dès qu'il était impos-
» sible que les deux établissements fussent réunis à Gisors, nous sommes
» dans une extrême persuasion que le tribunal judiciaire du district sera
» infiniment plus avantageux pour la ville de Gisors. Ce tribunal sera très-
» étendu et rétablira l'ancien grand baillage. »

Les juges du tribunal de première instance de Gisors furent installés au mois de septembre 1790, mais leur existence judiciaire fut de courte durée ; ils furent, en 1792, remplacés par des juges élus par une assemblée électorale qui se réunit à Gisors.

Par arrêté du 3 germinal an IV, Bernier, représentant du peuple, délégué dans le département de l'Eure, prononça la dissolution de ce tribunal et le réorganisa avec des juges choisis par lui.

La ville de Gisors ne jouit que bien peu de temps du privilége de posséder le tribunal de première instance, puisque, par arrêté des consuls en date du 22 thermidor an VIII, le district judiciaire fut réuni au district administratif, et le tribunal de notre ville transféré aux Andelys.

De toute la splendeur judiciaire dont nous avons parlé, il ne nous reste que la justice de paix.

AFFAIRES CIVILES

Depuis 1791 jusqu'à nos jours, les affaires soumises au juge de paix n'ont pas cessé de diminuer et l'on pourrait presque dire qu'aujourd'hui il n'y a plus de procès.

Les années 1842 à 1846 sont celles qui ont vu naître le plus de contestations devant la justice de paix ; elles ont donné une moyenne annuelle de 260 jugements ; de 1846 à 1855, la moyenne a un peu diminué, elle n'a plus été que de 235 jugements.

Nous donnons, dans le tableau ci-après, le nombre des affaires portées devant le tribunal de paix, dans la période décennale 1856 à 1865, par années et attributions :

ANNÉES	ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES					TOTAL DES JUGEMENTS	ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience		
		AFFAIRES TERMINÉES					NOMBRE D'AFFAIRES		
				PAR JUGEMENTS					
	AFFAIRES INTRODUITES	par abandon	à l'audience par arrangement	par défaut	contradictoires		portées	conciliées par le juge	non conciliées
1856	245	3	16	61	165	226	1.121	230	891
1857	110	10	4	46	50	96	1.004	422	574
1858	124	8	3	40	73	113	913	282	621
1859	120	9	5	46	60	106	920	260	660
1860	200	8	6	32	154	186	1.121	230	870
1861	168	5	11	59	93	152	948	313	635
1862	126	7	4	50	65	115	960	320	640
1863	168	4	8	63	93	156	929	359	570
1864	138	3	27	56	52	108	1.074	651	423
1865	88	2	12	52	22	74	937	647	290
	1.487	59	96	505	827	1.332	9.927	3.714	6.175

Ce tableau présente les résultats suivants :

1° ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES

Dans la période 1856 à 1865, il y a eu annuellement une moyenne de 148,70 affaires introduites par exploits d'huissiers devant la justice de paix, 15,50 ont été terminées par abandon ou par arrangement à l'audience, 50,50 ont été jugées par défaut et 82,70 contradictoirement, c'est-à-dire qu'il y a eu, 37,91 pour 100 des affaires qui ont été jugées par défaut et 62,09 pour 100 contradictoirement.

Nous n'avons pas compris dans notre tableau une moyenne de 35 jugements préparatoires ou interlocutoires, ni tous les jugements de remise.

On est frappé, à la vue de ce tableau, de la diminution commencée en 1864, qui s'opère tout à coup d'une façon presque radicale en 1865, dans les jugements contradictoires et dans le nombre des affaires portées devant le juge de paix ; de 52 jugements contradictoires, chiffre que donne l'année 1864 et qui est déjà inférieur à celui des années précédentes, on tombe à 22, c'est-à-dire à moins de moitié.

Le nombre des jugements contradictoires rendus en 1865 est trois fois moins élevé que celui des jugements de même nature, rendus dans l'année qui en compte le moins, le huitième du nombre des jugements de l'année qui en compte le plus, et le quart du nombre moyen.

2° ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES.

Le nombre moyen des affaires portées au bureau des conciliations a été de 992, sur quoi 371, ou 37,38 pour 100, ont été conciliées par le juge, et 618, c'est-à-dire 62,62 pour 100, ou près des deux tiers, ne l'ont pas été; mais beaucoup ont été arrangées hors la présence du juge.

Ce qui s'est produit dans les attributions judiciaires se reproduit dans les attributions conciliatoires, mais en sens inverse. Jusqu'en 1864, le juge ne concilie qu'un tiers des affaires, et, à partir de cette année, il en arrange 69 pour 100, plus des deux tiers.

Si l'année 1866 pouvait entrer dans notre tableau, les résultats seraient encore plus significatifs. Au jour où nous écrivons, pas un seul jugement contradictoire sur citation n'a été rendu. Sur 1,100 affaires portées au bureau de conciliation, près de 1,000 ont été arrangées par le juge; dans les autres, une des parties, et souvent toutes deux, ont fait défaut, mais ont terminé leurs différends à l'amiable.

Nous devons dire que ce qui se passe aujourd'hui n'est que la conséquence de ce qui a été fait en 1865. Le canton de Gisors a eu le bonheur d'avoir pour juge de paix un homme instruit, d'un esprit droit et ferme, et en même temps éminemment conciliant (1), qui sut bientôt chasser les agents d'affaires du prétoire et faire succéder la conciliation à la chicane. La voie a été tracée et aplanie; il n'y a plus aujourd'hui, pour ainsi dire, qu'à la suivre avec persévérance pour arriver à concilier toutes les affaires.

Nous n'avons pas cru devoir établir de comparaison entre les jugements par défaut de l'année 1865 et ceux des années précédentes, parce que le nombre en est resté toujours à peu près le même chaque année; ce sont, pour la plupart, des condamnations prononcées contre des individus gênés, qui ne se sont pas présentés en conciliation et avec lesquels tous les moyens amiables ont été impuissants, pour arriver à les faire payer.

Du 1er janvier au 20 décembre 1866, il n'y a eu que 5 jugements par défaut. En cherchant dans quelle proportion chacune des communes du canton a participé à la moyenne annuelle des 148 affaires introduites, on arrive aux résultats suivants :

Gisors y contribue pour		40
Neaufles	—	17
Hébécourt	—	15
Bézu-Saint-Eloi	—	10
Vesly	—	10
Dangu	—	8
Les 14 autres communes		48
Ensemble		148

(1) M. Pépin, aujourd'hui juge de paix à Évreux.

Si maintenant nous établissons le rapport des procès avec la population de chacune des communes, nous trouvons (1) :

NOMBRE DES PROCÈS POUR 100 HABITANTS :

A Gisors.	1.11	pour 100 habitants.
A Neaufles.	2.03	—
A Hébécourt.	2.97	—
A Bézu-Saint-Eloi.. . . .	1.36	—
A Vesly.	1.59	—
A Dangu.	1.36	—
Pour les autres communes. .	1.24	—

Les habitants de Gisors sont donc ceux qui sont le moins processifs, et les habitants d'Hébécourt et Neaufles ceux qui le sont le plus.

SIMPLE POLICE.

Les contraventions jugées par le tribunal de simple police s'élèvent à 85 chaque année, en moyenne; les condamnations ne consistent guère qu'en une amende qui s'élève en moyenne à 2 francs. Il y a cependant chaque année deux condamnations à la prison.

Ce sont surtout les infractions à la police du roulage et aux arrêtés de l'autorité, ainsi que les délits ruraux, qui motivent, dans notre canton, les condamnations dont nous venons de parler.

ATTRIBUTIONS EXTRA-JUDICIAIRES.

Le juge de paix a convoqué et présidé annuellement 21 conseils de famille, délivré 3 actes de notoriété, procédé à 9 appositions de scellés et à un nombre égal de levées de scellés.

FRAIS.

Il nous reste à dire un mot de la question la plus importante, qui est la conséquence de tous les procès, de la question des frais.

(1) En 1791, le juge de paix extra-muros, qui tenait ses audiences à Vesly, a rendu 301 jugements, et 219 en 1792. Sa juridiction s'étendait sur les communes de Vesly, Authevernes, Noyers, Dangu, Neaufles, Bernouville, Chauvincourt et Guerny. Le rapport avec la population de ces communes donne un jugement par 13 habitants. Le juge de paix de Mainneville, de son côté, en rendait un plus grand nombre.

Nous laisserons de côté l'année 1865, puisqu'à partir de la fin de l'année 1864, uu changement presque radical s'est produit non-seulement dans le nombre des jugements, mais encore dans les frais qu'ils ont occasionnés (1).

D'après les données que nous avons entre les mains, nous pouvons, sans crainte d'être taxés d'exagération, évaluer ces frais à une somme annuelle de plus de 28,000 francs, dans laquelle entraient pour une très-forte part, les honoraires de toute nature des agents d'affaires qui conseillaient les justiciables, les représentaient au bureau de conciliation (2), plaidaient ensuite à la barre de la justice de paix.

En 1865, les frais supportés par les justiciables n'ont pas dépassé la somme de 1,400 francs.

Dans les dix premiers mois de 1866, ils n'ont pas atteint le chiffre de 200 francs.

Le canton était donc, il y a quelques années, grevé d'un impôt très lourd, dont il est aujourd'hui, on peut le dire, complètement affranchi.

CAUSE DE LA DIMINUTION DES PROCÈS

On a constaté, depuis déjà longtemps, que plus l'instruction se répand, plus les affaires criminelles et civiles tendent à diminuer ; ou en d'autres termes, qu'en général, les procès sont en raison directe de l'ignorance des individus.

La diminution énorme qui s'est produite en 1865, d'une façon subite, dans le nombre des jugements contradictoires, et l'augmentation du chiffre des conciliations, ne peuvent pas évidemment provenir d'une amélioration qui se serait produite tout-à-coup dans l'instruction générale du canton. Cette cause, nous l'avons suffisamment indiquée ; tout le monde doit la connaître et la comprendre, sans que nous ayons besoin d'insister davantage.

AFFAIRES CRIMINELLES

La statistique des crimes et délits que nous allons établir pourra, nous l'espérons, jeter un nouveau jour sur la moralité des habitants du canton, que nous avons déjà eu occasion d'apprécier.

Les crimes et délits constatés par l'autorité se répartissent par années de la manière suivante :

(1) Nous ne devons pas oublier que M. Pépin avait éloigné les agents d'affaires au mois de septembre 1864.

(2) On a vu combien peu d'affaires étaient conciliées avant 1864.

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	TOTAL
Vols simples	48	47	30	28	30	35	30	24	28	26	326
Vols qualifiés	5	3	4	»	3	»	2	»	2	2	21
Délits ruraux et maraudage	12	4	»	3	»	1	2	1	3	2	28
Escroquerie, abus de confiance et usure	8	3	1	4	3	2	1	1	6	2	31
Tromperie, falsification et faux poids	9	8	8	3	1	»	»	»	»	»	29
Vagabondage	9	8	3	2	3	1	2	2	2	4	36
Braconnage, délits de chasse	15	12	1	1	3	3	2	4	6	2	49
Mendicité	1	2	»	2	1	»	»	»	»	»	6
Coups volontaires et blessures accidentelles	4	4	8	3	11	8	8	4	3	6	59
Incendie	4	5	10	»	3	5	3	9	6	7	52
Outrage à la pudeur et excitation à la débauche	1	1	2	1	1	»	1	»	2	1	10
Attentat à la pudeur	»	2	1	»	1	1	»	2	»	3	10
Outrage à la religion et à l'Empereur	»	1	»	»	»	1	»	»	2	»	4
Outrage à un magistrat et rebellion	1	6	5	5	1	4	»	3	3	2	30
Fausse monnaie	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
Dommage aux animaux et aux champs	4	»	2	3	»	2	2	1	»	1	15
Rupture de ban	3	»	2	2	1	»	»	»	»	1	9
Homicide par imprudence	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
Assassinat	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	3
Viol et tentative de viol	»	»	1	»	»	»	»	1	1	2	5
Adultère	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	3
Bigamie	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Cabaret. — Ouverture sans autorisation	1	»	»	»	2	»	»	1	»	»	4
Faux en écriture	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Autres crimes et délits	3	4	1	6	1	2	3	5	»	2	27
Totaux	129	113	82	63	68	66	56	58	65	64	764

L'autorité a donc constaté, dans la période 1856 à 1865, une moyenne annuelle de 76,40 crimes ou délits, ce qui donne le rapport de 7,03 par 1,000 habitants.

Si nous divisons le tableau qui précède en deux périodes quinquennales, nous voyons que les crimes et délits constatés s'élèvent dans la première à 455, tandis qu'ils ne sont que de 309 dans la seconde, soit une différence annuelle en faveur de la dernière de 29,20.

Si nous examinons chaque transgression de la loi, nous trouvons que les vols en forment à eux seuls la moitié; viennent ensuite, par ordre numérique, les coups et blessures, les incendies, le braconnage et les délits de chasse.

Les attentats à la pudeur, outrages, viols et excitation à la débauche, sont dans la proportion de 3,27 pour 100 des autres crimes et délits.

Aucun infanticide n'a été constaté de 1856 à 1865.

En résumé, les crimes et délits se répartissent ainsi :

Contre les propriétés	66.23	pour 100
Contre les personnes	17.90	—
Délits de chasse, vagabondage, etc.	15.87	—
Total	100.00	—

La cour d'assises a dû statuer, dans la période 1856 à 1865, sur 18 accusations, dont voici la répartition par année et par nature de crimes :

NOMBRE D'ACCUSATIONS	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	TOTAL
Vols.............	5	2	1	»	2	»	»	»	10
Incendies..........	»	1	»	»	»	»	1	»	2
Assassinats.........	»	1	»	1	»	»	»	»	2
Bigamie...........	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Viols et tentatives de viols	»	»	»	»	»	»	1	1	2
Attentats à la pudeur...	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Totaux.....	5	4	1	1	3	»	2	2	18

Pendant les deux dernières années, aucune affaire du canton n'a été portée devant la cour d'assises. Les deux tiers de celles qui lui ont été soumises, de 1856 à 1863, étaient des crimes contre les propriétés. Tous les accusés ont été condamnés de 1 an de prison à 8 années de travaux forcés. Le dernier tiers ne se composait que de crimes contre les personnes ; deux des accusés ont été acquittés, deux ont été condamnés à 5 années de travaux forcés, 1 à la prison, et 1 à la réclusion.

Le rapport des accusations jugées par la cour d'assises est de 2,35 pour 100 du nombre des crimes et délits qui parviennent à la connaissance de la Justice.

Le tribunal de police correctionnelle a dû statuer, dans les années 1856 à 1865, sur 220 affaires, comprenant 241 prévenus du canton.

Le tableau suivant présente, classées d'après la nature des délits et contraventions, les affaires du canton de Gisors, jugées chaque année par le tribunal correctionnel des Andelys.

NATURE DES FAITS	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	TOTAL
Rupture de ban..........................	2	»	2	2	»	»	»	»	1	1	8
Vagabondage et mendicité..................	6	5	2	1	2	»	»	1	»	2	19
Délits de chasse, de pèche et port d'armes....	8	11	»	1	2	»	»	2	2	1	27
Vols simples...........................	12	11	8	8	6	2	7	7	7	11	79
Escroquerie, usure, abus de confiance.........	2	2	»	»	1	»	1	1	1	»	8
Détention de faux poids et tromperie sur la chose vendue..........................	9	4	3	2	1	»	»	»	»	»	19
Coups et blessures.......................	2	1	3	»	5	»	4	3	»	2	20
Outrages et violences envers des fonctionnaires publics..........................	1	3	»	2	1	1	»	1	2	2	13
Rebellion, voies de fait..................	1	»	3	1	2	2	»	»	»	»	9
Outrages publics à la pudeur et excitation à la débauche.........................	»	1	1	»	»	»	1	»	»	»	3
Offenses envers l Empereur.................	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2
Adultère.............................	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Homicides par imprudence, menaces et autres délits, contraventions..........................	4	1	»	1	3	»	»	1	»	2	12
TOTAUX.........	47	40	22	18	23	5	13	16	15	21	220

Le rapport des délits réprimés par le tribunal correctionnel avec le nombre de ceux qui sont constatés est de 28,79 pour 100 ; et si l'on joint les crimes portés devant la cour d'assises, de 2,35 pour 100, on trouve un total de 31,14 pour 100 de crimes et délits poursuivis ; plus des deux tiers des délinquants échappent donc à la pénalité.

Les délits se divisent de la manière suivante :

Contre les personnes	25.00 pour 100
Contre les propriétés	48.18
Vagabondage et mendicité	26.82
Total	100.00

Les femmes comptent pour environ un cinquième, parmi les prévenus jugés par le tribunal de police correctionnelle.

Les poursuites ont donné lieu aux condamnations suivantes :

Condamnés à une amende de 16 à 300 francs		54
— de 1 jour à 1 mois de prison		75
— de 1 à 3 mois de prison		39
— de 3 à 6 mois	id.	25
— de 6 mois à 1 an	id.	6
— de 1 an à 2 ans	id.	18
— de 2 ans à 5 ans	id.	3
Total égal		220

Chaque année, il y a donc une moyenne de 22 individus condamnés en police correctionnelle. Il est un fait que nous devons constater, c'est que Gisors en fournit un peu plus que les communes rurales, proportionnellement à sa population.

Les individus condamnés, soit en cour d'assises, soit par le tribunal de police correctionnelle, sont, avec la population du canton, dans le rapport annuel de 2,15 pour 1,000 habitants.

Si nous faisions un rapprochement avec l'année 1846, nous verrions que les crimes et délits se trouvaient, à cette époque, dans une proportion avec la population, à peu près identique à celle d'aujourd'hui, en constatant qu'il y a une légère tendance à la diminution.

MORTS ACCIDENTELLES

Nous devons également nous occuper des morts qualifiées accidentelles, qui ont été suivies d'enquêtes de la part de l'autorité, et qui ont été consta-

tées dans le canton, de 1856 à 1865; le tableau suivant les fait connaître par années et par nature d'accidents.

NOMBRE DES DÉCÉDÉS

NATURE DES ACCIDENTS	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	TOTAL
Immersion..........	3	1	1	»	»	1	»	»	1	1	8
Apoplexie...........	3	»	2	5	2	2	1	»	»	»	15
Brûlure.............	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	3
Ecrasement.........	1	1	1	1	»	»	1	1	»	1	7
Asphyxie	1	«	»	»	»	»	»	»	1	»	2
Chute	»	1	1	1	»	»	»	»	1	1	5
TOTAUX........	8	4	5	7	2	4	3	1	3	3	40

Plus d'un tiers des morts accidentelles provient d'attaques d'apoplexie foudroyante, un autre tiers de brûlure, écrasement et asphyxie; enfin, le surplus est dû à des chûtes et à l'immersion.

Si nous examinions les décédés par accidents, sous le rapport du sexe, nous verrions que les femmes sont moins sujettes à une mort accidentelle que les hommes.

Cela tient évidemment à la nature de leurs travaux, qui les expose moins.

SUICIDES

Il est encore un genre de mort dont il est indispensable de parler, puisqu'il attire tout spécialement les regards de la justice, le suicide.

Il y a une moyenne annuelle de 1,70 suicides; dans ce genre de mort, comme dans les morts accidentelles, la proportion entre les deux sexes est la même.

Les hommes se pendent plus volontiers, les femmes préfèrent l'immersion; quant à l'empoisonnement et à l'asphyxie, ce sont deux manières de se débarrasser du fardeau de la vie que l'on ne choisit pas volontiers.

L'âge des malheureux qui se décident à mettre un terme à leur existence varie de 50 à 75 ans; on compte cependant un pendu de 22 ans et un autre de 35; mais ce sont des exceptions.

CHAPITRE VII

INSTRUCTION

La fondation des premières écoles, dans le canton, remonte à une époque fort ancienne. Dès 1336, nous voyons Jehan de Ferrières, sire de Gisors, faire hommage à l'archevêque de Rouen, pour les écoles de la ville de Gisors; à cinquante ans de là, son petit-fils, Henri de Ferrières, plaidait avec Michel Lepelletier, qui se prétendait maître des écoles de notre ville.

Nous n'avons trouvé aucun document sur les écoles des communes rurales au moyen âge; il y a néanmoins lieu de penser que la reine Blanche en avait établi une à Neaufles, qu'elle avait doté d'un hospice; et que les seigneurs de Dangu et de Mainneville, qui comblaient leurs vassaux de bienfaits, avaient dû également en créer dans le ressort de leurs domaines; Bézu possédait des écoles en 1408, puisque, dans un aveu de Jehan de Ferrières, rendu au Roi, il est dit: « *Item,* j'ay le droit ou puis donner les escoles dudit lieu de Bézu toutes les fois que le cas s'offre. »

Au XVIIe siècle, Gisors possédait un collége assez important; le personnel chargé de l'enseignement se composait d'un principal, qui recevait 500 livres par an, et de deux régents, dont les appointements étaient de 400 livres.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce collége fut réorganisé « sur le pied de celui de Vernon, » dit la délibération du bureau de l'hôtel-de-ville; et, pour augmenter les appointements du principal, on supprima la charge de bourreau près le bailliage, et on lui en attribua les gages, à la charge de faire venir un bourreau, en cas de besoin, pour exécuter les sentences criminelles du bailliage, et de payer les frais de voyage, ceux d'exécution restant à la charge du domaine.

Au nombre des hommes célèbres qui firent leurs études au collége de Gisors, on compte Bernardin de Saint-Pierre, Dupuis, auteur de l'*Origine*

des Cultes, et Brunel, qui fit construire le fameux pont de Londres, sous la Tamise.

Lors des mauvais jours de 1793, le principal et les régents furent obligés de s'expatrier; les élèves retournèrent chez leurs parents et le collége fut fermé; il était alors installé près de l'église, sur les bords de l'Epte, dans les bâtiments qui portent encore aujourd'hui le nom de Vieux-Collége.

Ce ne fut qu'en 1812, après bien des demandes, qu'un nouveau collége fut fondé et installé dans une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Carmélites. « Défense fut faite d'y établir une classe primaire, parce que cela nuirait à la dignité de l'établissement. » Le principal recevait de la ville un traitement de 1,200 francs, et deux régents chacun 800 francs.

Après la loi du 15 mai 1850, la ville ne pouvant subvenir aux frais qui lui seraient incombés pour la conservation de son collége, réorganisé d'après les prescriptions de la nouvelle loi, prit le parti de le laisser tomber.

Deux pensions se créèrent immédiatement sur les débris du collége; l'une, qui est installée dans les bâtiments qu'il occupait, subsiste toujours, et se trouve dans les conditions les plus favorables de succès; quant à l'autre, qui était dans un état prospère, à la suite de chagrins de famille, son chef congédia ses élèves et la ferma.

Les écoles primaires du canton se divisent en trois catégories : les écoles spéciales pour les garçons, les écoles spéciales pour les filles, et les écoles mixtes qui reçoivent les enfants des deux sexes.

Les communes d'Amécourt, de Bernouville et de Saint-Paër n'ont point de maisons d'écoles; Saint-Denis-le-Ferment possède une maison d'école pour les filles, mais n'en a pas pour les garçons; l'administration municipale en loue une; pareille chose se pratique pour Amécourt; quant aux enfants de Bernouville et de Saint-Paër, ils fréquentent l'école de Bézu-Saint-Eloi.

Toutes les communes du canton, sauf les deux qui sont réunies à Bézu-Saint-Eloi, ont un instituteur communal; dans dix, c'est-à-dire à Amécourt, Authevernes, Bazincourt, Bouchevilliers, Chauvincourt, Guerny, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Noyers et Sancourt, les écoles sont mixtes, mais les deux sexes sont séparés par une cloison en planches, à hauteur d'appui (1).

L'école de filles de Dangu est fournie gratuitement par M. le comte de Lagrange, qui paie également les religieuses qui la dirigent; celle de Vesly est louée par l'administration municipale; les autres maisons d'école de filles, appartiennent aux communes; toutes sont tenues par des religieuses; Vesly est le seul pays qui ait une institutrice laïque.

Gisors, indépendamment de son école communale de garçons, qui n'est

(1) Au moment où nous écrivons, nous apprenons que, grâce à la libéralité de M. le baron de Montreuil, la commune de Bazincourt sera prochainement pourvue d'une école de filles;

Que la commune d'Amécourt sollicite l'autorisation de faire construire une maison d'école qui renfermera la mairie.

pour ainsi dire que nominale, puisqu'elle n'est fréquentée par par quinze ou vingt enfants des familles les plus nécessiteuses, qui reçoivent l'instruction gratuite, Gisors, disons-nous, renferme une école primaire libre, tenue par les frères de la doctrine chrétienne.

Cet établissement, parfaitement dirigé par le frère Aurence Marie, est dans l'état le plus prospère, et pourrait difficilement recevoir un plus grand nombre d'enfants que celui qu'il a aujourd'hui, l'emplacement faisant défaut.

Différentes raisons contribuent à éloigner les enfants de l'école communale : la première tient à la nature même du local, qui est bas, sombre et humide, et qui, non-seulement n'a aucune des conditions règlementaires, mais encore ressemble à tout autre chose qu'à une classe. La seconde résulte de la situation de l'instituteur lui-même, qui tient en même temps la pension dont nous avons déjà parlé. Il est tout naturel qu'il engage les parents qui veulent lui confier leurs enfants à les faire entrer à la pension, plutôt que de les envoyer à l'école communale ; quant aux autres raisons, il est inutile d'en parler ici.

Ce que nous avons dit pour le local de la classe des garçons peut s'appliquer également, jusqu'à un certain point, à l'école communale des filles, qui n'appartient même pas à la ville.

Les bonnes religieuses qui la tiennent, y ont annexé un ouvroir qui pourrait rendre de bien grands services !

Gisors possède également une pension de jeunes demoiselles, tenue par des religieuses et installée dans la belle propriété qu'occupaient autrefois les dames Annonciades.

Enfin, les sœurs de Saint Thomas de Villeneuve ont fondé une salle d'asile dans un bâtiment appartenant à l'hospice.

Si nous avons été sévère pour les écoles communales de Gisors, nous croyons n'avoir été que juste et nous devons dire, en revanche, que les communes rurales sont loin de ressembler à leur chef-lieu. Généralement, les maisons d'écoles sont spacieuses, propres, et, si j'osais, je dirais que quelques unes sont élégantes ; en un mot, elles laissent peu à désirer.

Les enfants, aussi bien à la ville qu'à la campagne, commencent à fréquenter l'école à cinq ans et y restent jusqu'à douze ou treize.

L'enseignement primaire, d'après la loi du 15 mai 1850, comprend : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le système légal des poids et mesures, l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires pour l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique ; dans les écoles de filles, l'enseignement comprend en outre les travaux à l'aiguille.

Pendant longtemps, la méthode mutuelle a éte pratiquée dans le canton, mais elle a été abandonnée pour la méthode simultanée que l'on suit partout aujourd'hui.

Tous les instituteurs sont capables et l'instruction primaire est bonne et bien dirigée. Le traitement des instituteurs, qui, grâce à l'initiative généreuse de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, ne peut plus être inférieur à 700 francs, s'augmente tous les ans des allocations qui leur sont faites, comme sécrétaire de Mairie, des honoraires qu'ils reçoivent pour arpentages et arbitrages, dont ils sont fréquemment chargés, et enfin des sommes que beaucoup reçoivent comme clercs laïcs.

Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles, est allé sans cesse en augmentant depuis 1830. Le tableau suivant fera connaître par commune le nombre des deux sexes en 1836 et 1866, c'est à dire à 30 années d'intervalle.

COMMUNES	NOMBRE DES ECOLIERS			
	1836		1866	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
Gisors	191	110	230	180
Amécourt	10	11	16	14
Authevernes	18	15	11	11
Bazincourt	24	25	28	30
Bernouville, Bézu-Saint-Eloi, Saint-Paër	22	19	50	55
Bouchevilliers	17	15	3	7
Chauvincourt	16	8	18	24
Dangu	30	35	36	32
Guerny	20	13	15	13
Hébécourt	28	24	20	20
Mainneville	23	23	25	30
Martagny	18	12	18	23
Mesnil-sous-Vienne	11	13	20	10
Neaufles	45	51	37	45
Noyers	14	12	10	7
Saint-Denis-le-Ferment	23	30	20	20
Sancourt	9	8	17	15
Vesly	38	28	49	52
	557	452	623	588
	1.009		1.211	

D'après ce tableau, 1009 enfants des deux sexes fréquentaient les écoles en 1836, et 1211 reçoivent aujourd'hui l'instruction primaire; il y a un excédant, en faveur de 1866, de 202 enfants, savoir 66 garçons et 136 filles.

Si nous établissons le rapport des enfants des deux sexes, qui fréquentent cette année les écoles, avec la population de chaque commune, nous constatons que ce sont aujourd'hui les villages de Bouchevilliers, Hébécourt,

Mainneville, Authevernes et Saint-Denis-le-Ferment qui en ont proportionnellement le moins et que c'est dans les communes de Sancourt, Chauvincourt et Mesnil-sous-Vienne, que l'instruction est le plus répandue. Authevernes, Bouchevilliers, Guerny, Hébécourt, Neaufles, Noyers et Saint-Denis comptent aujourd'hui, en nombres absolus, un moins grand nombre d'enfants qui reçoivent l'instruction primaire, qu'en 1836.

Les enfants des deux sexes qui fréquentaient les écoles en 1836 étaient avec la population dans la proportion de 9 pour 100 ; aujourd'hui ils sont dans le rapport de 11,17 pour 100, soit une amélioration de 2,17 pour 100.

La diffusion de l'instruction parmi les filles a fait des progrès sensibles : elles figuraient en 1836 pour 44,79 pour 100, dans le nombre total des écoliers ; elles sont actuellement dans la proportion de 48,55 pour 100.

L'instruction est donnée gratuitement à 264 garçons, soit 42 pour 100 des enfants du sexe masculin qui fréquentent l'école, et à 246 filles, ce qui donne un rapport de 41 pour 100, admises gratuitement.

Enfin, nous devons dire que sur le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école, 4 pour 100 des garçons et 3 pour 100 des filles ne reçoivent aucune instruction.

On trouve des éléments d'appréciation sur l'instruction dans les tableaux de recrutement de canton. Pendant la période 1846 à 1855, 26,78 pour 100 des jeunes gens ne savaient pas signer, tandis que de 1856 à 1865, ce nombre s'est réduit à 22,59 pour 100, soit une amélioration de 4,19 pour 100. Il ne nous a pas été possible de vérifier le degré d'instruction des conscrits antérieurement à 1846.

Les tableaux du mouvement de la population dans le canton renferment d'autres renseignements sur l'instruction ; ils font connaître le nombre des époux des deux sexes qui ont signé leur acte de mariage ou qui ont déclaré ne savoir signer.

Nous en donnons les résultats pendant deux périodes quinquennales.

	PROPORTION SUR 100 MARIAGES			
	1856 à 1860		1861 à 1865	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de mariés qui ont signé	87.12	85.35	87.68	88.17
Nombre de mariés qui ont déclaré ne pas savoir signer.	12.88	14.65	12.32	11.83
Totaux	100.00	100.00	100.00	100.00

Ce tableau fait ressortir deux choses : d'abord l'amélioration générale qui s'est produite de 1861 à 1865, puis la différence qui existe entre les deux sexes sous le rapport de l'instruction. Dans la première période, la proportion des hommes sachant signer l'emportait sur celle des femmes ; dans la seconde, le contraire se produit : l'écart qui, dans la première, était, en nombres ronds, de 2 pour 100 au profit des hommes, est de 1 pour 100 au profit des femmes, dans la seconde.

Voici les résultats que donnent, cette année, les tableaux de recensement sur le degré d'instruction de la population.

COMMUNES	NOMBRE D'INDIVIDUS						TOTAUX
	NE SACHANT ni lire ni écrire — SEXE		SACHANT LIRE — SEXE		SACHANT LIRE ET ÉCRIRE — SEXE		
	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	
Amécourt	25	28	14	16	54	51	188
Authevernes	49	33	4	8	78	78	250
Bazincourt	77	73	5	11	142	144	452
Bernouville	50	43	»	»	51	58	202
Bézu-Saint-Eloi	110	143	2	4	244	231	734
Bouchevilliers	27	32	4	6	31	35	135
Chauvincourt	35	37	8	10	74	76	240
Dangu	85	86	6	9	174	178	538
Gisors	480	604	82	128	1.118	1.119	3.531
Guerny	29	40	7	2	59	54	191
Hébécourt	97	78	15	13	170	159	532
Mainneville	79	113	19	26	178	158	573
Martigny	68	53	44	58	78	71	372
Mesnil-sous-Vienne	30	41	»	»	60	53	184
Neaufles	121	174	22	32	216	197	762
Noyers	23	26	1	4	65	44	163
Saint-Denis-le-Ferment	51	61	15	20	175	150	472
Saint-Paër	22	20	10	14	18	16	100
Sancourt	43	26	»	2	49	57	177
Vesly	23	26	10	8	302	295	664
	1.524	1.737	268	371	3.336	3.224	10.460

Il résulte de ce tableau que, dans le canton, 31,18 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire, 6,10 pour 100 savent seulement lire et que 62,72 pour 100 savent lire et écrire, c'est à dire, moins des deux tiers.

Si nous établissons le rapport de chacune des catégories ci-dessus, au nombre total des habitants du canton, nous trouvons.

DEGRÉ D'INSTRUCTION	SEXE		RÉUNION
	MASCULIN	FÉMININ	
Ne sachant ni lire ni écrire.	14.57	16.60	31.17
Sachant lire seul. ment......	2.56	3.54	6.10
Sachant lire et écrire.......	31.90	30.83	62.73
Totaux.............	49.03	50.97	100.00

La proportion par sexe donne les résultats suivants :

DEGRÉ D'INSTRUCTION	Masculin	Féminin
Ne sachant ni lire ni écrire..	27.71	32.59
Sachant lire seulement......	5.23	6.95
Sachant lire et écrire.......	65.06	60.46
TOTAL....	100 »	100 »

La proportion des individus du sexe masculin, sachant lire et écrire, est supérieure à celle de l'autre sexe; mais ce dernier l'emporte pour le nombre proportionnel des individus sachant lire seulement.

Il y a une disproportion très-grande, entre les communes du canton, pour la diffusion de l'instruction. Ainsi, à Vesly, 7 pour 100 seulement des habitants ne savent ni lire ni écrire, tandis qu'à Bernouville et à Bouchevilliers, on en compte 45 pour 100, c'est-à-dire près de moitié.

Les communes les plus favorisées, après Vesly, sont Amécourt, Saint-Denis-le-Ferment, Gisors et Chauvincourt; celles qui renferment le plus grand nombre proportionnel d'individus dépourvus d'instruction primaire sont Saint-Paër, Sancourt et Mesnil-sous-Vienne, après toutefois Bernouville et Bouchevilliers. Les enfants qui reçoivent gratuitement l'instruction étaient de 301 en 1846; le nombre s'en élève aujourd'hui à 510.

La salle d'asile de Gisors, parfaitement tenue par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, reçoit en moyenne 140 enfants des deux sexes.

Si nous établissons un rapprochement entre la moralité qui existe dans

chacune des communes du canton et le degré d'instruction des habitants, nous voyons que ce sont les communes où l'instruction est le moins répandue qui comptent le plus grand nombre proportionnel d'enfants naturels.

En 1866, MM. les instituteurs ont ouvert des cours d'adultes dans neuf des communes rurales, et Gisors en a deux.

Ces cours sont fréquentés par 314 individus, qui se répartissent, d'après l'âge, de la manière suivante :

AGE	NOMBRES absolus	NOMBRE proportionnel
De 13 à 20 ans.............	143	45.55 p. %
De 20 à 30 ans.............	92	29.30 »
De 30 ans et au dessus......	79	25.15 »
TOTAL ÉGAL......	314	100.00

Il résulte de ce tableau que 54,45 pour 100 des adultes qui suivent les cours du soir ont plus de 20 ans.

CHAPITRE VIII

RECRUTEMENT MILITAIRE

Tous les ans, les maires, dans chaque commune, dressent, soit d'après les registres de l'état civil, soit d'après les déclarations qui leur sont faites par les parties intéressées, les tableaux de recensement des jeunes gens soumis au tirage au sort, pour le recrutement de l'armée.

Lors du tirage, les conscrits sont invités à faire connaître les motifs d'exemption qu'ils ont l'intention de faire valoir, ainsi que les infirmités qui peuvent les rendre impropres au service militaire. Au moment des opérations de révision, les jeunes gens qui, d'après l'ordre de leurs numéros, doivent être compris dans le contingent, sont examinés et entendus.

Il y a deux sortes d'exemptions : 1° celles qui sont fixées par la loi et connues d'avance, appelées légales; 2° celles qui ont pour cause une infirmité apparente ou cachée, constatées par le conseil de révision.

Nous examinerons les conscrits sous le rapport du nombre, de la taille, et des infirmités, par nature de population, pendant différentes périodes.

Sous le chapitre précédent, nous avons constaté leur degré d'instruction; nous n'avons donc plus à y revenir.

NOMBRE

Le nombre des conscrits, comme la population, n'a pas cessé de diminuer depuis 1841, et dans la même proportion, à peu de chose près.

Dans les deux périodes 1836 à 1845, et 1856 à 1865, on compte en chiffres

ronds 7 conscrits par 100 habitants dans tout le canton, aussi bien à la ville que dans les communes rurales.

NATURE DE POPULATION	NOMBRE DE CONSCRITS	
	1836 à 1845	1856 à 1865
Gisors.................	269	239
Communes rurales......	570	567
Totaux..........	839	806

La taille moyenne des conscrits, qui peut être considérée, à très-peu de chose près, comme celle des habitants du canton, a toujours été en s'abaissant, depuis 1816, d'une façon assez sensible.

Les tableaux de recrutement donnent les résultats suivants :

NATURE DE POPULATION	TAILLE MOYENNE		
	1816 à 1825	1836 à 1845	1856 à 1865
Gisors.................	1m656	1m650	1m630
Communes rurales......	1 664	1 658	1m624

Voici maintenant la décomposition de l'effectif du canton, sous le rapport de la taille, dans la dernière période 1856 à 1865 :

TAILLE	GISORS	Communes rurales	TOTAUX
1° de 1 mètre 400 à 600..	56	89	145
2° — 600 à 620..	38	89	127
3° — 620 à 640..	34	76	110
4° — 640 à 660..	25	101	126
5° — 660 à 680..	24	58	82
6° — 680 à 700..	20	50	70
7° — 700 à 720..	8	42	50
8° — 720 à 740..	12	24	36
9° — 740 à 760..	10	22	32
10° — 760 à 780..	8	10	18
11° — 780 à 800..	2	4	6
12° — 800 et au dessus	2	2	4
TOTAUX......	239	567	806

Près de la moitié des conscrits n'a pas au-dessus de 1m,640, un quart a de 1m,640 à 1m,680, enfin le dernier quart est d'une taille supérieure, mais qui ne dépasse 1m,780 que par exception. Les communes rurales ont eu la supériorité sur le chef-lieu de canton, pour la taille des conscrits, pendant les deux premières périodes; mais dans la dernière, ce sont les jeunes gens de la ville qui l'ont emporté.

INFIRMITÉS.

Nous donnons ci-après la nomenclature, pendant deux périodes décennales, des exemptions prononcées par le conseil de révision pour cause d'infirmités apparentes ou cachées :

NATURE DES INFIRMITÉS	1836 à 1845			1856 à 1865		
	GISORS	Communes rurales	TOTAL	GISORS	Communes rurales	TOTAL
Défaut de taille	9	12	21	11	26	37
Faiblesse de constitution	25	33	58	30	50	80
Perte de dents	17	19	36	12	29	41
Infirmités des bras, des mains.	3	6	9	5	7	12
— des jambes, des pieds	7	11	18	4	10	14
Varices	1	2	3	»	5	5
Hernies	3	6	9	2	11	13
Varicocèles	3	10	13	4	9	13
Hydrocèles	»	»	»	1	1	2
Scrofules	3	»	3	»	3	3
Gibbosité	»	1	1	»	2	2
Idiotisme	»	»	»	»	1	1
Epilepsie	»	»	»	1	2	3
Teigne	»	»	»	»	8	8
Surdité	»	2	2	1	3	4
Maladies de la vue	1	3	4	3	4	7
Goîtrerie	»	1	1	»	1	1
TOTAUX	72	106	178	74	172	246

Le rapport des conscrits exemptés pour cause d'infirmités, avec le nombre de ceux examinés par le conseil de révision, pendant les périodes ci-dessus, est de :

	PÉRIODE 1836 a 1845	PÉRIODE 1856 à 1865
A Gisors	27.17 pour 100	30.96 pour 100
Dans les communes rurales	18.59 pour 100	30.33 pour 100

On voit que, dans l'espace de vingt ans, le nombre des conscrits réformés pour cause d'infirmités a augmenté de plus de 3 pour 100 à Gisors, et de plus de 11 pour 100 dans les communes rurales.

Le défaut de taille, la faiblesse de constitution et l'édentation sont les trois principales causes de réforme; leur rapport avec le nombre total des infirmités varie peu; il est, dans la période 1836 à 1845, de 64,60 pour 100 et dans la seconde, de 64,25 pour 100, ou environ des deux tiers.

Parmi les cas de réforme, il en est un, la teigne, que l'on ne rencontre que dans les campagnes.

Si l'on jugeait de la population du canton d'après les opérations du conseil de révision, on devrait avoir une assez triste idée de sa force et de sa vigueur; mais il faut bien se persuader que le défaut de taille et la faiblesse de constitution qui sont deux des grandes causes de réforme des jeunes gens, doivent être attribués en grande partie au développement tardif des jeunes gens, qui à 20 ans, n'ont ni la taille, ni même la force qu'ils acquerront plus tard.

Nous donnons, dans un dernier tableau, le nombre des jeunes gens qui tous les ans ont concouru au tirage, et nous indiquons le dernier numéro compris dans le contingent, ainsi que le nombre des soldats fournis par le canton :

CLASSES	NOMBRE de jeunes gens qui ont concouru au tirage	DERNIER NUMÉRO compris DANS LE CONTINGENT	NOMBRE de SOLDATS FOURNIS
1856	80	37	26
1857	84	83	28
1858	74	72	34
1859	73	54	24
1860	78	48	25
1861	74	54	23
1862	89	56	28
1863	87	58	27
1864	85	72	26
1865	68	39	21
	792	573	262

Le nombre des conscrits est annuellement, depuis 1856, de 80,60 chaque année, ainsi, du reste, que nous avons déjà eu l'occasion de le constater.

Le nombre moyen annuel des soldats fournis est de 26,20, pris dans les 57 premiers numéros.

D'où il résulte que plus de moitié des conscrits ont des exemptions légales, ou sont réformés, soit pour cause d'infirmité, soit pour défaut de taille.

CHAPITRE IX

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

Le canton de Gisors possède deux sortes d'institutions d'assistance, savoir : dans sept communes des bureaux de bienfaisance qui distribuent à domicile des secours en nature, et à Gisors, outre un bureau de bienfaisance qui donne des secours en nature et en argent, un hôpital-hospice affecté au traitement des malades et destiné en même temps à recevoir les vieillards infirmes et les orphelines.

HOPITAL-HOSPICE DE GISORS

Au moyen âge, presque toutes les communes du canton, grâce à la libéralité de leurs seigneurs et à l'esprit de charité qui les animait, ont possédé soit une maladerie, soit une léproserie. Ces établissements qui recevaient, ainsi que leur nom l'indique, les malades et les lépreux qui y étaient soignés gratuitement, ont disparu successivement et, aujourd'hui, il ne reste dans le canton que l'hôpital-hospice du chef-lieu. Philippe-Auguste en serait le fondateur et son œuvre continuée par Blanche de Castille, sa belle-fille, aurait été achevée par saint Louis. Placé d'abord sous le patronage de saint Antoine, il fut détruit par un incendie, en 1519, et reconstruit immédiatement, sous le nom d'hôpital Saint-Louis, en mémoire des libéralités dont ce roi l'avait comblé.

Vers le même temps où le roi de France bâtissait l'hôpital, Jean, seigneur de Gisors, fondait, en 1210, une léproserie sous les vocables de Notre-Dame

et de saint Lazare ; elle renfermait une chapelle dédiée à saint Luc évangéliste, où l'on allait en pèlerinage le jour de la fête de ce saint, qui coïncidait avec la foire créée par Philippe le Bel.

En l'année 1288, ce roi institua, en faveur de la Maison-Dieu de Gisors, un marché ou foire qui se tenait tous les ans, le jour de la Saint-Laurent, dans les prairies de la ville, et dont les droits, coutumes et profits étaient perçus au profit dudit hospice.

Henri V, roi d'Angleterre, donna à l'Hôtel-Dieu de Gisors « *le droit d'avoir et prendre en la verderie de Longchamps et au Buisson-Bleu, bois tant pour édifier que pour chauffer et panage pour toutes bestes hors chèvres.* »

Ces droits donnèrent lieu à une foule de difficultés. Un arrêt du conseil du roi, du 25 février 1690, fixa, dans la forêt du Buisson-Bleu, le droit de pâturage à 12 bêtes et celui du panage à 8 porcs, et enfin, ordonna que, pour le droit de chauffage, il serait employé annuellement une somme de 150 livres sur l'état des bois de la généralité de Rouen.

La léproserie fondée par Jean de Gisors, fut réunie à l'hospice par lettres patentes de Louis XIV, du mois de novembre 1695.

La réunion à l'Hôtel-Dieu de Gisors, des biens du consistoire protestant de Sancourt, des maladreries de Vesly et de Chaumont, ainsi que des biens en dépendant, fut ordonnée par arrêts du conseil du roi, des 15 janvier 1683 et 15 février 1697.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, l'hospice de Gisors fut enrichi par les libéralités d'un assez grand nombre de personnes charitables. Au dix-neuvième, les principaux bienfaiteurs sont :

Le conseil général du département de l'Eure et M. Boullanger, ancien conseiller à la cour d'Orléans.

Le magnifique établissement que nous voyons aujourd'hui a été construit en 1859 et 1860, et les divers services y ont été installés le 31 octobre 1861.

Voici la situation financière de l'hospice de Gisors, au 31 décembre 1865 :

RECETTES ORDINAIRES

Produits d'immeubles		13.730 »
Rentes sur l'Etat		2.100 »
— sur particuliers		545 »
Intérêts de fonds placés au Trésor		810 58
Recettes diverses		2.350 »
		19.535 58

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Aliénation de rentes sur particuliers	1.513	22.313 »
Ventes d'immeubles	20.800	
A reporter		41.848 58

Report.		41.848 58

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Journées de malades et d'infirmes payants.	2.671 05	6.345 35
— de militaires..	16 30	
Prix de pension par les particuliers.	3.658 »	
Fonds libres des exercices antérieurs..		40.680 56
Ensemble. . . .		88.874 49

DÉPENSES ORDINAIRES

Personnel.	5.305 30
Matériel.	5.899 95
Comestibles.	11.381 17
Pharmacie.	603 75
Dépenses diverses..	579 50
	23.769 67

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Acquisition de rentes sur l'Etat.	29.320 41	32.350 41
Remboursements d'emprunts	3.030 »	
Report de l'exercice précédent.		12.335 88
Total des dépenses. . .		68.455 95

BALANCE

Les recettes faites en 1865 s'élèvent à	88.874 49
Et les dépenses à	68.455 96
Il résulte de la balance un excédant de recettes de.	20.418 53

PERSONNEL

Le personnel se compose de :

- Un Médecin en chef et un Adjoint.
- Un Receveur-Économe, secrétaire.
- Un Aumônier.
- Onze Sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve.
- Un Infirmier.
- Un Jardinier.
- Une Portière.

MATÉRIEL

L'hôpital-hospice contient 104 lits, savoir :

	36 LITS D'HOPITAL				
Pour indigents et militaires	Hommes	12	24	36	104
	Femmes	12			
Pour malades payants	Hommes	5	10		
	Femmes	5			
Pour aliénés temporairement			1		
Pour femmes en couches			1		
	44 LITS D'HOSPICE				
Pour vieillards indigents	Hommes	6	12	44	
	Femmes	6			
Pour vieillards payants	Hommes	6	12		
	Femmes	6			
Pour orphelines au-dessous de 15 ans	Indigentes	12	20		
	Payantes	8			
Lits affectés au service du personnel				11	
A quoi il faut encore ajouter 13 chambres pour pensionnaires, 7 pour hommes et 6 pour femmes				13	

Le nombre des lits affectés aux indigents des deux sexes est en rapport avec le règlement et satisfait aux obligations imposées par les fondateurs. Les lits payants sont destinés à recevoir les personnes que la charité privée, les communes et le département voudraient placer à l'hospice, pour y être traitées et nourries, en payant un prix de journée fixé par la commission administrative. Quant aux pensionnaires, leur admission est toujours l'objet d'une convention spéciale.

Le mouvement des malades, des infirmes, vieillards et incurables a donné les résultats suivants, pour l'année 1865 :

		NOMBRE DE		DURÉE MOYENNE des MALADIES
		MALADES	JOURNÉES de maladies	
HOPITAL	Voyageurs........	21	223	10.60
	Militaires........	1	16	16 »
	Hommes........	110	3.322	30.20
	Garçons.........	8	213	26.62
	Femmes.........	50	3.742	74.84
	Filles...........	2	65	32.50
	Totaux..........	192	7.581	39.47

Nous voyons que la moyenne du séjour des malades à l'hôpital a été, en 1865, de 39 jours. Sous le rapport des sexes, il y a une différence énorme dans la durée des maladies ; cette durée est, pour les individus du sexe masculin, de 26 jours, tandis qu'elle est de 73 jours pour les individus de l'autre sexe. Soit une différence de près des deux tiers en faveur du premier.

L'état civil paraît influer aussi sur la durée des maladies, puisque le séjour des hommes à l'hôpital excède celui des garçons de 4 jours en moyenne. De même que les maladies des filles sont moitié moins longues que celles des femmes.

		NOMBRE DE	
		PERSONNES	JOURNÉES
HOSPICE..........	Hommes...........	7	2.061
	Femmes...........	6	2.190
	Orphelines.........	17	5.634
PENSIONNAIRES..	Hommes...........	7	1.166
	Femmes...........	6	774
	Totaux........	43	11.825

Le séjour moyen, pour chacune des personnes qui sont à l'hospice, a été en 1865, de moins d'une année, parce que plusieurs y sont entrées après le 1er janvier.

23 décès ont eu lieu en 1865 ; tous ont eu pour causes déterminantes des maladies ordinaires, des accidents ou la vieillesse ; ils se répartissent ainsi qu'il suit, entre l'hôpital et l'hospice :

HOPITAL....	Hommes..........	17
	Femmes..........	4
HOSPICE.....	Hommes...........	1
	Femmes...........	»
	Orphelines.........	1
	Total........	23

Si la durée des maladies a été plus longue pour les femmes que pour les hommes, en revanche il n'est mort que 1 femme sur 4 hommes.

Nous donnons ici le tableau des journées de présence et des consommations en pain et viande faites depuis 1857 dans l'hôpital-hospice de Gisors.

ANNÉES	NOMBRE de JOURNÉES	PAIN		VIANDE	
		QUANTITÉS	PRIX	QUANTITÉS	PRIX
1857	16.063	7.645k »	2.528f 20	2.464k 50	2.341f 13
1858	16.398	7.858 »	2.859 88	2.358 90	2.829 60
1859	18.952	8.565 »	2.153 17	2.747 80	2.720 22
1860	19.045	8.721 »	2.683 80	2.374 45	2.706 98
1861	19.842	9.047 »	3.454 51	2.237 65	2.685 18
1862	20.917	10.109 25	3.507 11	2.379 70	2.856 12
1863	21.639	10.161 »	2.863 16	2.720 20	3.128 02
1864	23.016	11.631 »	2.881 21	2.952 »	3.602 40
1865	24.536	11.831 »	3.112 »	3.177 30	3.812 75
Totaux.	180.408	85.608k 25	25.043f 04	23.412k 50	26.682f 40

Il en résulte que la moyenne annuelle des journées a été de 20,045 ; que la consommation s'est élevée annuellement en pain à 9,400 kilogrammes 900 grammes, coûtant 2,782 fr. 40 c., et en viande à 2,601 kilogr. 400 gram., achetés 2,965 francs. En sorte que chaque journée de malades, de vieillards infirmes et orphelines, y compris le personnel, représente une dépense moyenne de 464 grammes de pain, et de 129 grammes de viande.-

Chaque journée de présence a coûté en 1865 :

1° Pour frais d'administration...	0 f. 07 c.	1 fr. 14 c.
2° Pour dépenses de nourriture..	0 57	
3° Pour frais généraux.........	0 50	

Le prix de la journée, déduction faite des frais d'administration, a été :

en	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865
de	1.16	1.13	1.12	1.07	1.11	1.14	1.16	1.09	1.27	1.07

Le prix de la journée est essentiellement variable ; il suit naturellement le cours des denrées alimentaires ; dans les prix de revient ci-dessus figurent les journées des pensionnaires, pour lesquels les frais de nourriture, de chauffage et d'éclairage, sont naturellement plus élevés que pour la partie de la population qui suit le régime commun.

BUREAUX DE BIENFAISANCE

Huit communes du canton de Gisors possèdent des bureaux de bienfaisance ce sont : Gisors, Guerny, Hébécourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne, Neaufles, Saint-Denis-le-Ferment, et Vesly.

Les recettes de l'exercice 1865, prévues au budget de chacun de ces bureaux, étaient :

Pour celui de Gisors	6.148 50
— Guerny	139 »
— Hébécourt	205 »
— Mainneville	1.256 »
— Mesnil-sous-Vienne	528 88
— Neaufles	2.100 »
— Saint-Denis-le-Ferment	100 »
— Vesly	489 »
Total des Recettes	10.966 38
Les dépenses de perception, contributions, distribution de secours, etc., s'élèvent à	1.026 65
En sorte qu'il est resté net à distribuer aux indigents	9.939 73

Cette somme s'est répartie entre 329 individus des deux sexes, sous forme de pain, viande, bois, vêtements, soins, médicaments et argent. Chaque indigent a donc reçu, en 1865, en moyenne, une somme de 30 fr. 21 cent. ; il reçoit, du reste, chaque année, à peu près pareille somme.

Indépendamment des secours fournis aux indigents par les bureaux de bienfaisance, la charité privée leur vient en aide, sous toutes les formes et de toutes les façons ; aussi, l'on peut hardiment évaluer les secours en argent et en nature qui sont distribués en dehors des établissements publics, au triple de ce que ceux-ci répartissent.

CHAPITRE X

INSTITUTIONS DE PREVOYANCE ET ASSURANCES

Ces institutions ont pour effet, non-seulement de soustraire à la dissipation des sommes qui, minimes isolément, forment, par leur réunion, un capital imposant, mais encore de pousser à l'épargne et de créer des ressources pour l'avenir, en développant au sein des populations des habitudes d'ordre et d'économie, qui les sauvegardent des entraînements, des passions et des maux, qui sont les conséquences de l'âge, des maladies et des accidents.

La principale institution de prévoyance du canton est la caisse d'épargne de Gisors; viennent ensuite les sociétés de secours mutuels de Saint-François-Xavier et des ouvriers de l'établissement industriel de MM. E. Davillier et Champy. Nous devons y joindre les assurances, qui ont également pour base l'ordre et l'économie, en vue de garantir, au moyen de légers sacrifices, les personnes et les biens des pertes que les sinistres peuvent occasionner.

§ Ier. — CAISSE D'ÉPARGNE.

La caisse d'épargne de Gisors a été autorisée par ordonnance royale du 9 juillet 1835. Ses fondateurs sont MM. Rouget, maire de Gisors, E. Davillier, le général de Blanmont, Caignet, Boudet, Morin, Lainé, Fourmont de Boispréau et Hector-Ferdinand Passy.

Le mouvement des livrets et des fonds de la caisse d'épargne, depuis 1836, a donné, aux époques quinquennales ci-après, les résultats suivants :

ANNÉES	NOMBRE DE LIVRETS		SOLDE dû aux déposants au 1er janvier	DÉPÔTS	REMBOURSEMENTS
	EXISTANT au 1er janvier	OUVERTS pendant l'année			
1836	76	95	26.817 13	65.823 »	11.469 71
1840	324	96	201.060 54	78.376 35	76.751 15
1845	747	233	468.302 51	151.348 88	184.629 90
1850	747	58	70.621 57	42.970 »	2.462 76
1855	942	122	278.307 97	90.304 42	96.641 60
1860	1.367	221	407.806 60	158.166 82	139.160 03
1865	1.845	243	493.830 17	193.261 71	173.447 63

Le nombre des livrets, de même que les sommes déposées, n'ont cessé d'aller en augmentant jusqu'en 1848, époque à laquelle les livrets ont diminué de près de deux cents, et les sommes versées ont été réduites à 50,063 fr. 54 c., par suite de la consolidation en rentes sur l'État des livrets au-dessus de 80 francs.

Le temps d'arrêt de 1848 a été de courte durée, car le mouvement ascensionnel a recommencé en 1850, et s'accentue chaque année de plus en plus.

Les livrets se répartissent entre les communes du canton de Gisors et les cantons voisins de la manière suivante :

INDICATION DES LOCALITÉS	LIVRETS	
	NOMBRES absolus	NOMBRES proportionnels
Gisors....................	485	24.20 p. %
Communes rurales..........	380	18.80 —
Cantons voisins............	1.139	57 » —

On voit que plus de la moitié des livrets appartiennent à des individus qui sont domiciliés en dehors du canton.

Si nous établissons le rapport des livrets afférant au canton, avec le nombre des habitants, nous trouvons, à Gisors, un livret sur 7 habitants, et dans les communes rurales, un sur 18. La moyenne, pour tout le canton, est d'un li-

vret sur 12 habitants. Il y a des différences très-grandes, à cet égard, entre les communes du canton : tandis que Noyers compte un livret par 4 habitants, Martagny n'en a qu'un par 181 habitants.

Nous devons signaler ici une coïncidence singulière : c'est que, dans presque toutes les communes du canton, les livrets de la caisse d'épargne sont en raison inverse du nombre des enfants ; plus le nombre proportionnel des enfants est grand, plus celui des livrets est petit.

Cette coïncidence peut s'expliquer par les dépenses de toute nature qu'occasionnent les enfants, qui ne permettent pas de faire des économies.

Si l'on divise le solde dû par la caisse d'épargne aux déposants, à la fin de chacune des années ci-dessus par le nombre total des livrets en circulation à la même date, l'opération fait connaître que la valeur moyenne des livrets était :

Pour	1836	de	562 fr.	Pour	1855	de	298 fr.
—	1840		595	—	1860		296
—	1845		535	—	1865		265
—	1850		153				

La valeur moyenne des livrets a subi d'assez grandes oscillations ; elle a diminué de 75 pour 100, si l'on compare les années 1840 et 1850 ; la différence est de 50 pour 100 entre la valeur des livrets en 1845 et celle de 1865. L'écart énorme qui existe entre les chiffres fournis par les années 1840 et 1850 est dû à la consolidation opérée en 1848.

Cette opération a converti une somme de 383,776 francs en 23,986 francs de rente sur l'État.

Depuis 1855, il y a une tendance constante à la diminution de la valeur de chaque livret, ce qui prouverait que, s'il y a eu davantage de gens économes, chacun d'eux a économisé une somme moins grande.

Les livrets se divisent par classe de quotité, pendant les trois dernières années, de la manière suivante :

CLASSE DE QUOTITÉ	1863	1864	1865
Livrets au-dessous de 500 francs...........	1.342	1.467	1.588
— de 501 à 800 francs...............	200	197	215
— de 801 à 1.000 francs.............	95	108	122
De 1.001 et au dessus, sujets à réduction..	73	72	78
De 1.001 et au dessus, exempts de réduction	»	1	1
Totaux................	1.710	1.845	2.004

Les 2,004 livrets existant au 31 décembre 1865 se divisent comme il suit, d'après la profession des déposants :

Ouvriers................	408
Domestiques	421
Employés...............	34
Professions diverses.....	627
Mineurs.......	508
Militaires...............	6
Total.....	2.004

Le compte de la caisse d'épargne a été établi ainsi qu'il suit au 31 décembre 1865 :

1° *Situation de la caisse envers les déposants.*

Le solde des déposants, au 31 décembre 1865, était de.......	705.963 59
Sur quoi il faut déduire les remboursements faits pendant l'exercice 1865..............................	173.447 63
Ce qui réduit le solde dû aux déposants à..............	532.515 96
garantis par le solde du compte courant avec la Caisse des dépôts et consignations, s'élevant à....................	536.894 62
D'où il résulte un boni, en faveur de la Caisse, de.........	4.378 76

2° *Balance des comptes du Grand-livre.*

COMPTES DU GRAND-LIVRE	CAPITAUX		SOLDES	
	ADDITIONS du Débit	ADDITIONS du Crédit	DÉBITEURS	CRÉDITEURS
Compte des fonds de dotation et de réserve	» »	4.397 65	» »	4.397 65
Compte de caisse...........	230.691 13	230.600 73	90 40	» »
Déposants	173.447 63	687.699 29	» »	514.251 66
Dépôts et consignations.....	556.798 40	40.427 90	516.370 50	» »
Frais généraux............	1.581 »	» »	1.581 »	» »
Profits et pertes...	607 41	» »	607 41	» »
	963.125 57	963.125 57	518.649 31	518.649 31

3° *Mouvement des livrets.*

Nombre de livrets au 31 décembre 1864	1.845
— ouverts pendant l'année	268
Nombre de livrets reçus pour transfert	7
Total	2.120
Livrets soldés pendant l'année	116
Reste au 31 décembre 1865	2.004

4° *Situation de la caisse d'épargne.*

Le capital du fonds de dotation était, au 31 décembre 1864, de		5.445 40
Le capital du fonds de réserve, de		4.174 65
Total		9.620 05
En ajoutant :		
1° Le montant des intérêts des fonds de dotation et de réserve pendant l'exercice 1865, de		394 97
2° Les bonifications perçues par l'effet de la retenue, ci		1.480 44
Ensemble		11.495 46
En déduisant les dépenses de		1.581 »
Il reste net		9.914 46
Du fonds de dotation	5.445 40	
Du fonds de réserve	4.469 06	
	9.914 46	

§ II. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Ces sociétés participent à la fois des institutions de prévoyance et d'assistance. Au moyen de certaines cotisations, elles assurent à leurs membres des secours en cas de maladie ou d'infirmités momentanées, rendant le travail impossible.

SOCIÉTÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

La société de Saint-François-Xavier, fondée à Gisors le 20 mai 1860, a été approuvée par M. le préfet de l'Eure, le 26 mars 1862. Elle se compose de sociétaires et de membres honoraires qui peuvent, les uns et les autres, habiter en dehors du canton. Les sociétaires se divisent en deux classes : la première, composée des hommes de 20 ans et au-dessus, qui payent une cotisation mensuelle de un franc, et la seconde, des jeunes gens de 15 à 20 ans, dont la cotisation est de 50 centimes par mois. Les femmes en sont exclues.

En cas de maladie, les sociétaires de la première classe ont droit à un secours de 1 fr. 20 c. par jour pendant les deux premiers mois, et de 60 centimes pendant les deux suivants. Si la maladie se prolonge au-delà de quatre mois, le bureau règle la durée et la quotité des secours. Les sociétaires de la seconde classe reçoivent 60 centimes par jour pendant les deux premiers mois, et 40 centimes les deux suivants. Au delà, les secours sont aussi fixés par le bureau.

Quant aux secours médicaux et pharmaceutiques, ils sont accordés à tous les malades, sans distinction de classe.

Au premier janvier 1866, la société se composait de 30 membres honoraires, de 118 sociétaires dont 112 de la première classe et 6 de la deuxième.

La société, sous l'impulsion que lui communiquait son regretté président, M. le baron de Montreuil, n'a cessé de progresser depuis sa fondation.

Voici la progression qu'a suivi le nombre des membres de première classe, depuis le premier janvier 1861.

ANNÉES	NOMBRE de MEMBRES	ANNÉES	NOMBRE de MEMBRES
1861	68	1864	95
1862	77	1865	108
1863	80	1866	112

Tableau des sociétaires malades, depuis le premier janvier 1861, de la durée des maladies et des secours distribués.

ANNÉES	NOMBRE des MALADES	DURÉE des MALADIES	SECOURS distribués
1861	34	690 jours	785
1862	42	922 »	1067
1863	25	413 »	464
1864	50	745 »	856
1865	44	605 »	726
Totaux.	195	3375 jours	3898

La société a eu depuis sa fondation une moyenne de 39 malades, dont les maladies ont duré 17 jours, et qui ont reçu en argent chacun, en chiffres ronds, une somme de 20 francs.

Le nombre proportionnel des malades avec celui des sociétaires a été, en 1861, de 50 pour 100; en 1862 de 54,54 pour 100; en 1863 de 30,12 pour 100; en 1864 de 52,63 pour 100 et enfin, en 1865 de 40,74 pour 100.

Les décès se sont élévés à 4, en 5 ans, moins de 1 par année.

D'après le compte rendu à la réunion générale du 7 janvier 1866, l'actif social de la société se composait au 31 décembre dernier :

1° Des fonds placés à la Caisse des retraites s'élevant à la somme de	1.684.73
2° D'un livret de la Caisse d'épargne de	1.500 »
3° Des espèces en caisse s'élevant à.	784.05
Ensemble	3.968.78

Cette société, très-sagement administrée, est entrée dans une voie de prospérité qui ne peut aller qu'en croissant.

SOCIÉTÉ DES OUVRIERS DE MM. E. DAVILLIER ET CHAMPY.

Cette société, fondée dans l'intérêt seulement des ouvriers des usines de MM. E. Davillier et Champy, ayant son siége à Gisors, a été créée le premier août 1825 et approuvée le 10 juillet 1854.

Les femmes y sont admises comme membres participants, et, d'après les statuts, non seulement les soins du médecin et les médicaments sont fournis gratuitement aux sociétaires, mais encore des secours en argent leur sont distribués pendant leurs maladies.

A côté des membres participants, il y a aussi des membres honoraires.

Les sociétaires se divisent en trois classes dont les cotisations par an sont fixées ainsi qu'il suit :

DIVISION D'APRÈS LES COTISATIONS	Hommes et Enfants	Femmes et Filles
1re classe................	7.80	» »
2e classe................	4.80	4.80
3e classe................	3 »	3 »

Les secours en argent sont distribués, suivant la classe à laquelle appartiennent les sociétaires malades, de la manière ci-après :

DIVISION POUR LES SECOURS	SECOURS EN ARGENT par jour de maladie	
	HOMMES et Enfants	FEMMES et Filles
1re classe................	1.00	» »
2e classe................	0.50	0.50
3e classe................	0.30	0.30

Au premier janvier 1866, le nombre des membres était de 21 honoraires et de 395 participants, dont 184 hommes et 211 femmes. Il est entré dans la société, pendant l'année 1865, 1 membre honoraire et 36 participants, dont 34 femmes ; il en est sorti 25 hommes et 13 femmes.

Pendant la même année, la société a secouru 75 hommes et 97 femmes, ensemble 172, ce qui donne une moyenne de 44 malades par 100 membres participants. Quant au rapport des maladies aux sexes, il est 41,43 hommes, sur 100, et de 45,97 femmes. Le nombre des femmes malades a donc été proportionnellement supérieur à celui des hommes de 4,54 pour cent.

Il a été payé 4071 jours de maladies, savoir : 1404 aux hommes et 2667 aux femmes. La moyenne des journées payées a été, pour chaque homme malade, de 16 fr. 20 c., et de 7 fr. 75 c. pour chaque maladie de femmes.

Tableau des âges qui ont proportionnellement fourni le plus de mal des en 1865.

AGES	NOMBRE DE			Durée moyenne des maladies
	Sociétaires	Malades	Journées de maladie	
22	5	5	88	17 jours
32	6	5	134	26 —
36	5	4	231	57 —
37	6	6	188	31 —
38	7	5	171	34 —
50	7	7	152	21 —
55	4	3	42	14 —
60	1	1	24	24 —
76	1	1	5	5 —
78	1	1	142	142 —

Tous les membres des catégories de 22, 37, 50, 60, 76 et 78 ans, ont été malades ; aucun des âges ci-après : 51, 56, 57, 62, 65, 73 et 75 ans, n'a été malade et aucune des maladies des autres âges n'a duré moins de 4 jours.

Deux sociétaires sont décédés en 1865, l'un à 49 ans, l'autre à 76.

Nous ajouterons, comme complément, que la moitié des sociétaires a moins de 35 ans.

Voici le résumé de la situation de la société au premier janvier 1866 :

Inscription de rente 3 % ayant coûté.	6.086.63
11 obligations chemin de fer Nord d'Espagne.	2.831.40
Livret de la Caisse d'épargne.	11.63
Espèces en caisse.	297.02
TOTAL.	9.226.68

ASSURANCES

Les assurances nous donnent également le moyen de nous garantir contre les éventualités de l'avenir.

Presque tous les bâtiments sont assurés contre les risques de l'incendie, la proportion des non assurés n'est pas de plus du douzième du nombre total. Il ne nous a pas été possible d'avoir de renseignements certains à cet égard. Peu d'individus assurent leurs récoltes, et un moins grand nombre encore s'assurent contre les chances de la mort.

CHAPITRE XI

FINANCES

CADASTRE. — RECETTES ET DÉPENSES DU CANTON.

L'opération du cadastre, commencée dans le canton en 1811, n'a été achevée qu'en 1819.

La contenance territoriale est de 16,281 hectares, 46 ares, 34 centiares, savoir :

Terres labourables.	11.845h	21a	15
Prés et herbages.	774	17	03
Bois, futaies, oseraies, etc..	2.607	75	40
Vergers, jardins, etc.	325	33	09
Terrains divers incultes.	210	09	30
Routes, chemins, promenades.	450	73	03
Rivières et cours d'eau.	68	17	34
TOTAL.	16.281h	46a	34

Ces 16,281 hectares sont divisés en une foule de parcelles, près de 3 à l'hectare. L'étendue territoriale du canton forme environ le sixième de la surface de l'arrondissement et le trente-sixième du département.

La France était autrefois divisée pour les impôts en pays d'élection et pays d'états ; tout le baillage de Gisors était un pays d'élection, c'est-à-dire que les impôts étaient fixés par des personnes choisies dans chaque corps d'état ou de commerce et élues par le Gouverneur de la province, au nom du Roi ; ces répartiteurs déterminaient avec beaucoup d'arbitraire la part contributive de chaque paroisse.

Nous n'avons pas à faire la nomenclature des divers impôts qui, sous le nom de capitation, de vingtième, de taille, etc., grevaient les habitants de nos contrées ; nous nous contenterons de dire que l'histoire a conservé les noms de deux receveurs des tailles à Gisors, qui furent condamnés pour crimes de péculat aux quatorzième et dix-septième siècles.

Pour donner une idée des mœurs, à ces époques éloignées, nous allons faire connaître le résultat de ces condamnations.

En 1389, Charles VI donna « à Robert de la Heuze, surnommé le Borgne, » Seigneur des Ventes et Bellencombre, Chambellan du Roi, Prévôt de » Paris, la somme de 200 livres d'or à prendre sur les 2000 esquels Etienne » de la Fontaine, élu de Gisors, avait été condamné. »

Le célèbre médecin Guy Patin écrivait à l'un de ses amis, à la date du 16 décembre 1664 : « La chambre de Justice a donné commission au prési- » dial de Beauvais, de faire le procès au receveur des tailles de Gisors, » nommé Lempereur, ce qui a été fait ; il l'ont condamné à être pendu et » étranglé. Il y a appel pour lequel il fut amené hier en cette ville ; il est de » Paris et a ici plusieurs personnes qui pourront le sauver, son crime est » de plusieurs voleries publiques. »

Dans une lettre du 21 du même mois, Guy Patin ajoute : « on travaille au » procès du nommé Lempereur, receveur des tailles à Gisors; 700 témoins ont » déposé contre lui. Il y a plus de 800,000 livres de bien, le roi en a ordonné » la confiscation. »

Dans une autre lettre du 9 juin 1665, on lit encore ;

« Lundi prochain la chambre de Justice s'en va reprendre le procès du » nommé Lempereur. »

Nous ne savons sur l'issu de ce procès qu'une chose : c'est que le receveur ne fut ni étranglé ni pendu.

De nos jours, les impôts sont votés par les chambres, les conseils généraux et les conseils municipaux ; quant à la comptabilité, elle est presque, on peut le dire, arrivée à la perfection.

Les contributions et droits de toute nature, perçus dans le canton, se composent, d'après les comptes de l'exercice 1865, des sommes ci-après :

CONTRIBUTIONS en principal ET CENTIMES ADDITIONNELS	Foncières	191.169 10
	Personnelles et mobilières	29.615 19
	Portes et fenêtres	20.665 56
	Patentes	30.260 66
	Frais d'avertissements	318 60
	Total des contributions	272.029 19
Produit de la vérification des poids et mesures		602 34
Enregistrement et domaines		139.924 47
Contributions indirectes		86.351 39
Poste aux lettres		28 947 58
	Total des recettes	527.854 97

Les dépenses faites et payées dans le canton consistent dans :

Centimes communaux ordinaires	6.417 50
— extraordinaires.	8.920 78
— spéciaux pour l'instruction primaire.	3.150 73
— pour les chemins vicinaux	8.127 17
Remises des percepteurs.	6.226 62
Frais d'avertissements	127 44
Attributions des communes dans les droits de patentes..	1.630 16
Dépenses du clergé.	15.600 »
— de l'ordre judiciaire	2.645 »
— de la gendarmerie.	4.393 88
Frais de l'enregistrement et des domaines.	5.182.10
— des contributions indirectes	6.181.71
Frais de la poste aux lettres.	12.500 »
Dépenses des ponts et chaussées, personnel et matériel.	21.845 »
Ordonnances de décharge pour non valeurs et cotes irrecouvrables.	987 43
TOTAL	103.834 52

BALANCE

Les recettes de toute nature du canton s'élèvent à.	527.854 97
Et les dépenses sont de	103.834 52
En sorte qu'il résulte de la balance un excédant de recettes de 424,020 fr. 45 c. versés dans les caisses de l'Etat et du département, ci	424.020 45

Si nous comparons l'état de choses actuel, seulement en ce qui concerne les contributions foncières, personnelles et mobilières, portes et fenêtres et patentes, avec l'état de 1840, nous trouvons aujourd'hui une augmentation de 117,633 fr. 19 c., savoir :

Sur la contribution foncière.	81.853.18
— personnelle et mobilière	14.261.19
— des portes et fenêtres	8.959.56
— des patentes et avertissements.	12.523.26
Ensemble	117.633.19

Cette augmentation provient d'abord des centimes additionnels de 1840 que nous avons laissés de côté, mais surtout d'une meilleure répartition du contingent, de l'accroissement de la matière imposable et enfin de la loi de 1844 sur les patentes.

Quant aux droits produits par l'enregistrement et les domaines, les contributions indirectes et la poste aux lettres, ils ont presque doublé depuis 1840.

Ces augmentations proviennent : pour l'enregistrement et les domaines, de

l'accroissement de la richesse générale qui a multiplié les transactions et a causé le morcellement d'un grand nombre de propriétés.

Pour les contributions indirectes, de la consommation considérable de boissons alcooliques qui se fait dans le canton.

Et enfin, pour la poste aux lettres, de l'extension que les relations ont prises, depuis la conversion des anciens droits en une taxe uniforme.

On compte dans le canton 4186 propriétaires, sauf les doubles emplois, pouvant provenir de ce que des individus possèdent des immeubles dans plusieurs communes ; ils se répartissent, d'après le chiffre de leurs contributions, de la manière suivante :

Payant :	
20 francs et au dessous.	2.902
De 20 à 50 francs.	668
De 50 à 100 francs.	307
De 100 à 200 francs.	141
De 200 à 300 francs.	58
De 300 à 500 francs.	37
De 500 à 1.000 francs.	55
De 1.000 et au dessus.	18
	4.186

CHAPITRE XII

PROPRIÉTÉS ET BUDGETS DES COMMUNES

Amécourt, Martagny et Saint-Denis-le-Ferment, ne possèdent pas de mairies; dans dix communes du canton, l'école et la mairie sont réunies dans le même bâtiment; elles sont séparées dans les communes de Bazincourt, Bernouville, Guerny, Neaufles, Mainneville, Saint-Paër et Gisors.

Nous avons indiqué précédemment, sous le chapitre VII, les communes qui ont une maison d'école et celles qui n'en ont pas.

Les communes de Bazincourt, Bézu-Saint-Eloi, Chauvincourt, Dangu, Guerny, Neaufles, Saint-Paër, Vesly et Gisors, possèdent ensemble 170 hectares de pâtures, prés et marais et 57 hectares de bois.

Ces propriétés, qui ont une valeur vénale de plus de 300,000, francs rapportent à peine 1 pour 100 net (1) et sont pour les habitants, des sources de désagréments et de contestations ; et enfin ne profitent qu'à quelques uns au lieu de profiter à tous; aussi nous sommes profondément convaincu, que MM. les maires ne pourraient pas faire un acte de meilleure administration que celui d'en provoquer la vente.

Les revenus ordinaires des communes du canton de Gisors, d'après les budgets de l'exercice 1866, s'élèvent à la somme totale de 107,415 fr. 30 c., et les dépenses, à 106,575 fr. Nous en donnons le détail ci-après :

(1) Les propriétés qui appartiennent à la commune de Neaufles et qui sont d'une valeur estimative de 66,000 fr., ne rapportent, déduction faite des charges, que 6159 fr., soit 93 pour 100. Dangu possède pour près de 140,000 f. de biens, produisant à peine 1000 fr. nets.

RECETTES

Rentes sur l'Etat et intérêts de fonds placés au Trésor.	7.722.20
Produit des taxes affouagères et de paturage, fermages de biens communaux, redevances, etc.	14.279.30
Rentes sur particuliers.	4.854 »
Droits de place sur les foires et marchés.	6.155 »
Produits d'octroi (ville de Gisors).	15.100 »
Attributions sur le produit des patentes..	1.616 »
Produit des amendes de police..	168 »
Attributions sur permis de chasse.	1.900 »
Produit de la taxe des chiens.	3.186 »
Centimes additionnels aux contributions directes..	24.324.50
Concessions dans les cimetières.	900 »
Evaluation des prestations en nature pour les chemins vicinaux. . . .	18.406 »
Centimes spéciaux pour les chemins.	8.060 »
Frais de perception des centimes communaux.	744.30
	107.415.30

DÉPENSES

Frais d'administration,salaires des gardes champêtres, frais de police, etc.	26.780.50
Contributions, remises des percepteurs, entretien des propriétés communales.	26.689.40
Secours aux établissements de charité.	5.886 »
Culte.	454 »
Instruction primaire.	16.429.10
Service des pompes.	1.719 »
Fêtes publiques.	736 »
Dépenses des chemins vicinaux et ruraux.	27.881 »
	106.575 »

BALANCE

Les recettes des budgets s'élevant à.	107.415.30
Et les dépenses à..	106.575 »
Il résulte de la balance un excédant de recettes de	840.30

Si nous avions comparé les recettes et les dépenses des budgets de cette année avec celles des budgets de 1846, ce rapprochement nous eût fait voir que les ressources des communes ont augmenté d'une façon notable et que leurs intérêts ont été parfaitement gérés.

CHAPITRE XIII

VOIES DE COMMUNICATION

§ 1er — CHEMINS DE FER

Le canton de Gisors, qui n'est qu'à 64 kilomètres (16 lieues) de Paris, en est par le fait fort éloigné, puisqu'il n'a aucune de ces voies rapides qui suppriment les distances.

En 1838, nos pays ont eu un instant l'espoir d'être traversés et desservis par le chemin de fer de Paris à Rouen ; mais une loi du 1er août 1839, le leur enleva bientôt, pour donner à la vallée de la Seine la voie ferrée qui fait aujourd'hui, en grande partie, sa prospérité.

Dans sa sollicitude pour nos pays, le gouvernement imposa à la Compagnie de l'Ouest, en lui concédant le réseau de la Normandie, l'obligation de construire un chemin de fer de Paris à Dieppe, par Chaumont, Gisors, Gournay, etc. Ce chemin qui doit nous mettre aux portes de Paris et nous faire rentrer dans la vie générale de la France, devrait être achevé depuis plusieurs années, et aujourd'hui, en voyant avec quelle lenteur les travaux sont poussés, il serait fort difficile de fixer, même approximativement, l'époque où il pourra être livré à la circulation.

De plus, une compagnie puissante qui vient de se constituer, a obtenu la concession du chemin de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche ; et il paraît à peu près certain qu'avant deux ans, grâce à l'activité et à l'intelligence des honorables banquiers qui sont à la tête de cette entreprise, et grâce surtout à l'appui chaleureux que toute idée de progrès et d'intérêt général est toujours assurée de rencontrer auprès de l'administrateur éminement habile qui est à la tête du département, nous serons en communication directe avec Rouen, le Hâvre etc.

Enfin, au moment où nous écrivons, il est question pour le canton d'un troisième chemin de fer de Gisors à Vernon, qui nous rapprocherait de notre chef-lieu départemental. Quelles que soient ses chances de prospérité, quelques soient les dividendes qu'il puisse distribuer à ses actionnaires, nous devons tous, dans l'intérêt général, désirer le voir promptement achevé. (1)

(1) Ce chemin nous paraît dans les conditions les plus favorables de prospérité sous tous les rapports et ne peut, en aucune façon, nuire à celui de Pont-de-l'Arche.

§. II. — ROUTES.

Le canton est traversé par les routes impériales de Paris à Dieppe, de Paris au Hâvre et d'Evreux à Breteuil, et par la route départementale de Gisors à la Roche-Guyon.

L'ouverture de la route n° 15, de Paris à Dieppe, remonte à 1754, époque à laquelle Madame la Dauphine, mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, alla à Forges prendre les eaux. Cette route sort du canton de Chaumont, pour entrer sur le territoire de Gisors, au lieu dit Mont de Magny, traverse les rues de Paris et Dauphine jusqu'à la rue du bourg qu'elle descend pour arriver à la rue Cappeville, la suit dans toute sa longueur jusqu'au milieu du faubourg ; là elle tourne brusquement en se dirigeant vers le nord, du côté d'Eragny ; après avoir traversé cette commune et les territoires de Sérifontaine, Flavacourt et Talmontiers, elle revient couper le territoire de Bouchevilliers à l'extrémité du canton. La largeur moyenne de ces deux sections est de 16 mètres ; sa longueur sur le canton est de 5630 mètres.

Deux routes de Paris au Hâvre desservent le canton.

La première, n° 14, passant par les Thilliers, Ecouis, Fleury-sur-Andelle et Bourgbeaudoin, ne fait pour ainsi dire qu'effleurer le canton qu'elle sépare de celui d'Ecos, depuis Saint-Clair-sur-Epte jusqu'à Authevernes, dont elle traverse le territoire sur une longueur de 3600 mètres.

La seconde, n° 14 bis, par Etrépagny et Ecouis, prend naissance dans l'intérieur de Gisors, au milieu de la grande rue, à l'angle de la rue Dauphine, en s'embranchant sur la route n° 15 ; elle monte la rue du bourg, traverse le faubourg de Neaufles, passe devant le cimetière et la ferme de Saint-Lazare, coupe le territoire de Neaufles pour déboucher sur celui de Bézu-Saint-Eloi, traverse le village de ce nom et une partie du territoire de Bernouville, avant de joindre le canton d'Etrépagny.

Cette route, dont le parcours dans le canton est de 10 kilomètres, a une largeur de 16 mètres et elle est bordée de pommiers à cidre.

La route n° 181, d'Evreux à Breteuil, par Pacy, Vernon, Les Thilliers, Dangu et Gisors, est divisée en deux sections par les communes de Boury et de Courcelles ; l'une traverse les territoires de Vesly et de Dangu ; l'autre, en quittant la commune de Courcelles, arrive sur celle de Gisors jusqu'à la rencontre, à l'entrée du faubourg de Paris, de la route n° 15 qu'elle emprunte jusqu'au milieu du faubourg Cappeville ; elle la quitte à ce point pour entrer bientôt sur le canton de Chaumont. La longueur de ces deux sections est de 11,520 mètres, leur largeur de 16 mètres.

La route départementale n° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, par Dangu, Guerny, Berthenonville, Aveny et Bray, se confond dans la route n° 181 depuis Gisors jusqu'à Dangu ; là elle se jette à gauche, pour suivre la vallée de

l'Epte, traverse Guerny et les Bordeaux de Saint-Clair, où elle est coupée à angle droit par la route n° 14.

Les alignements de toutes ces routes ont été réglés pour les traverses de Gisors, Dangu, Vesly, Bézu, Guerny et Bouchevilliers, par différentes ordonnances des 16 janvier, 4 et 5 février et 31 mai 1838, 20 mai 1845 et 16 août 1851.

§ III. — CHEMINS DE GRANDE ET MOYENNE COMMUNICATION

1° — DE GRANDE COMMUNICATION

Quatre chemins de grande communication desservent le canton.

Le chemin n° 3, de Gasny à Bouchevilliers, qui se dirige du sud-ouest au nord-est, débouche du territoire de la commune d'Heudicourt, canton d'Etrépagny et pénètre dans le canton de Gisors par le territoire et au sud-ouest de la commune de Sancourt. Il se dirige vers le village de ce nom qu'il traverse, longe ensuite le bois dit de Perette-la-Folle, et arrive sur le territoire de Mainneville ; descend une côte d'une grande déclivité, dite côte à Picard, dans le bout sud du bourg de ce nom qu'il laisse à gauche ; traverse la Levrière, sur un pont de deux arches, monte vers le cimetière et arrive près de la croix Pariset, au point où commence le chemin d'intérêt commun n° 2, tourne à gauche, gravit une côte ardue, traverse la rue du hameau des Cailletots et entre sur le territoire de Bouchevilliers ; descend la côte du Campadam à travers le bois de ce nom, puis il finit par quitter le canton qu'il parcourt sur une longueur de 8,620 mètres, pour pénétrer dans celui de Gournay.

Le chemin n° 20, de Dangu à la Feuillie, se dirige du sud au nord et du nord à l'ouest. Il commence sur le territoire au-dessus et au nord-ouest du village de Dangu, à la route n° 181, à la rencontre du chemin d'intérêt commun n° 3, passe près de la mare du haut bois, traverse l'angle sud-est du territoire de Chauvincourt, pénètre sur celui de Bernouville, descend dans le village de ce nom, franchit la Bonde, coupe ensuite la route impériale n° 14 bis, entre sur la commune de Bézu-Saint-Eloi, descend la côte du Fœnel, franchit plusieurs côtes rapides, laisse sur sa gauche le hameau du Mesnil-Guilbert, enfin quitte le canton de Gisors pour se prolonger sur celui d'Etrépagny, par le territoire de la commune d'Heudicourt. Ce chemin, qui a sur le canton une longueur de 8,304 mètres, a été classé à une largeur de 6 mètres.

Le chemin n° 76, de Menesqueville à la route impériale n° 181, suit la direction du nord-ouest au sud-est ; il sort du territoire du Provémont, canton d'Etrépagny, arrive sur celui de Chauvincourt, traverse la Bonde en deux endroits, entre dans Chauvincourt en montant une côte rapide, sort du vil-

lage, traverse une partie de plaine, arrive au territoire de Noyers, en coupe une partie et entre sur celui de Dangu dont il traverse la plaine pour venir se terminer à la route impériale n° 181; son parcours sur le canton est de 5255 mètres.

Le chemin n° 59, des Andelys à la vallée d'Epte, ne fait que traverser dans le canton une portion du territoire d'Authevernes sur une longueur de 437 mètres.

2° — D'INTÉRÊT COMMUN

Le canton possède quatre chemins d'intérêt commun de Gisors: à Lyons-la-Forêt, de Gisors à Vesly, d'Heudicourt à la route impériale n° 15, et de Dangu à Sérifontaine.

Le premier chemin, n° 2, commence au sommet de la grande rue de Gisors, place Blanmont, contourne les remparts, descend une côte, passe près des fours à chaux, pénètre sur le territoire de Bazincourt, traverse ce village, puis le hameau de Thierceville, dans son extrémité supérieure, monte une côte rapide, et après un parcours d'environ 2 kilomètres dans la plaine, débouche sur la commune d'Hébécourt, arrive au hameau de la Perelle, descend la côte du Mont-Blanc, passe à côté de la ferme de Rouville, de la filature et du moulin de la Bonde, entre sur le territoire de Mainneville, arrive à la croix Pariset, emprunte le chemin de grande communication n° 3 jusqu'à l'entrée du bourg, tourne à droite, suit la grande rue, passe à côté de l'église, qu'il laisse à gauche, sort de Mainneville, longe le bois, laissant la Levrière sur le côté, entre sur le territoire de Mesnil-sous-Vienne, pénètre dans le village de ce nom, franchit ensuite trois fois la Levrière sur des ponts, arrive enfin dans le village de Martagny, qu'il traverse; bientôt après, il quitte le canton de Gisors pour celui de Lyons. Ce chemin, dont la longueur totale est de 18,490 mètres, se dirige du sud au nord-ouest; sa largeur est de 6 mètres.

Le second, n° 3, prend naissance sur le territoire et à l'extrémité ouest de la ville de Gisors, à la rue dite de Neaufles; il pénètre sur le territoire de cette commune, se dirige toujours de l'est à l'ouest, franchit la Levrière, passe à côté du haras de Neaufles, se continue vers le village de ce nom, qu'il laisse à sa droite, passe au pied de l'église, entre sur la commune de Dangu, et va se terminer sur la route impériale n° 181, à l'origine du chemin de grande communication; sa longueur est de 6,984 mètres.

Le troisième, n° 4, quitte le territoire d'Heudicourt pour entrer sur celui de Saint-Denis-le-Ferment, dont il traverse la plaine, descend vers ce village par une pente assez rapide, monte, peu après la sortie du pays, une côte appelée côte Blanche, et arrive sur le territoire de Bazincourt, emprunte le chemin d'intérêt commun n° 2, qu'il abandonne près de la rivière d'Epte, la franchit sur un pont, dit le pont du Prince, et vient aboutir près de là, dans

le département de l'Oise, à la route impériale n° 15. Ce chemin, dont le parcours sur le canton est de 6,409 mètres, se dirige de l'ouest à l'est.

Le quatrième, n° 59, n'est qu'en voie de construction; il est cependant entièrement achevé sur le territoire de Dangu. Il doit traverser les territoires des communes de Neaufles, Bézu-Saint-Éloi, Saint-Paër, Saint-Denis-le-Ferment, Hébécourt, Amécourt et Bazincourt. Sa longueur totale sera de 17,128 mètres.

§ III. — CHEMINS VICINAUX.

Quatre-vingt-deux chemins vicinaux, parfaitement entretenus, satisfont à tous les besoins du canton.

Nous allons, dans le tableau ci-après, en indiquer le nombre par commune, avec situation comme achèvement.

COMMUNES	NOMBRE DE CHEMINS	LONGUEUR DES PARTIES DE CHEMIN QUI SONT A L'ÉTAT				LONGUEUR TOTALE PAR COMMUNE
		DE SOL NATUREL	DE SIMPLE TERRASSEMENT	DE PREMIER EMPIERREMENT	DE COMPLET ENTRETIEN	
Gisors	6	1.038	»	694	9.764	11.496
Amécourt	3	»	»	»	6.101	6.101
Authevernes	4	366	»	160	6.482	7.008
Bazincourt	3	1.186	»	2.015	2.879	6.080
Bernouville	4	1.514	»	470	2.721	4.705
Bézu-Saint-Eloi	4	2.862	»	»	3.421	6.283
Bouchevilliers	3	146	»	»	4.208	4.354
Chauvincourt	5	536	»	762	3.720	5.018
Dangu	1	»	»	»	398	398
Guerny	5	1.078	»	1.446	2.881	5.405
Hébécourt	6	3.604	153	»	5.671	9.429
Mainneville	3	»	»	»	4.492	4.492
Martagny	3	165	»	»	6.477	6.642
Mesnil-sous-Vienne	5	604	»	»	5.843	6.447
Neaufles	6	1.011	850	»	5.079	6.940
Noyers	5	642	»	»	5.384	6.026
Saint-Denis-le-Ferment	4	836	»	149	6.340	7.325
Saint-Paër	2	»	»	»	2.808	2.808
Sancourt	3	84	»	»	6.160	6.244
Vesly	7	489	»	»	11.092	11.581
	82	17.161	1.003	5.696	101.921	125.781

Il y a une longueur moyenne de 1,535 mètres de chemins vicinaux par commune, dont les quatre cinquièmes sont complètement achevés, un sep-

tième est à l'état de sol naturel, et le surplus est à l'état de terrassement ou de premier empierrement. Les chemins vicinaux sont répartis très-inégalement entre les communes du canton : telle commune n'en a qu'un, telle autre en a sept.

Voici le tableau comparatif de la situation des chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux, au 31 décembre 1861 et au 1er juillet 1866 :

		CHEMINS A L'ÉTAT				LONGUEUR TOTALE DES CHEMINS
		DE SOL NATUREL	DE SIMPLE TERRASSEMENT	DE PREMIER EMPIERREMENT	DE COMPLET ENTRETIEN	
Au 31 décembre 1861	Chemins de grande communication	»	»	»	22.616	22.616
	Chemins d'intérêt commun	2.684	»	500	23.964	27.148
	Chemins vicinaux	33.553	»	7.528	103.491	144.572
		36.237	»	8.028	150.071	194.336
Au 1er juillet 1866	Chemins de grande communication	»	»	»	22.616	22.616
	Chemins d'intérêt commun	8.516	»	»	40.495	49.011
	Chemins vicinaux	16.361	1 003	5.696	101.921	124.981
		24 877	1.003	5.696	165.032	196.608

Le service vicinal, depuis 1861, a fait passer à l'état de complet entretien 14,961 mètres de chemins des trois catégories. Sur 36,237 mètres à l'état de sol naturel, 11,350 mètres sont passés, soit à l'état de terrassement, soit à l'état de premier empierrement, soit enfin à l'état de complet entretien.

Tous ces chemins, dont la largeur moyenne est de 5 mètres, sont dans un excellent état de viabilité.

CHAPITRE XIV

AGRICULTURE

> Malgré les symptômes alarmants, malgré des appréhensions parfois fondées, l'agriculture marche et progresse. Les événements même qui semblent devoir nuire à une de ses branches, lui donnent souvent au contraire une impulsion nouvelle ; c'est que, sous l'action providentielle, la culture se transforme suivant les besoins de l'industrie et des populations et elle n'en demeure pas moins la plus noble comme la plus sûre des occupations, et ses transformations dans sa permanence sont une preuve de plus qu'elle est la force vitale des nations.
>
> Comte de LAGRANGE.
> *(Lectoure, 20 septembre 1866.)*

DIVISION AGRICOLE DU CANTON. — MODE DE CULTURE

Le territoire du canton se divisait, en 1856 et en 1866, sous le rapport agricole, de la manière suivante :

NATURE DU SOL et DES CULTURES	1856		1866	
	Etendue	Rapport à la superficie totale	Etendue	Rapport à la superficie totale
Céréales	6.966	42.79	6.857	42.11
Pommes de terre, betteraves, plantes fourragères et oléagineuses	175	1.07	458	2.81
Prairies naturelles	956	5.87	1.036	6.36
— artificielles	2.591	15.81	3.255	19.99
Bois, oseraies	2.607	16.01	2.391	14.67
Jachères, terres incultes, vergers, jardins, bâtiments, rivières, routes, etc.	2.996	18.35	2.284	14.06
TOTAUX	16.281	100 »	16.281	100 »

Il y a, d'après ce tableau, une augmentation générale dans le sol arable, depuis 1856, de 5,63 pour 100, ce qui s'explique par les défrichements de bois et la mise en culture de terrains en friches.

On voit également qu'il y a eu, en 1866, moins de terrains cultivés en céréales qu'en 1856, mais que, par contre, la culture des racines légumineuses, plantes fourragères, prairies naturelles et artificielles, avait une assez grande supériorité; enfin, qu'il y a eu des défrichements assez importants.

L'exploitation du sol, se fait, soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par des fermiers. On compte :

	Nombre absolu	Rapport au nombre total
Propriétaires cultivant avec un maître valet ou régisseur	6	1.85 p. %
Propriétaires cultivant par eux-mêmes et ne cultivant que leurs terres	72	22.29 —
Propriétaires cultivant pour eux et pour autrui	176	54.50 —
Fermiers non propriétaires	69	21.36 —
TOTAUX	323	100 00

Les propriétaires qui cultivent les terres d'autrui, en même temps que les leurs, forment plus de la moitié des cultivateurs du canton; les propriétaires qui ne cultivent que leurs terres, en forment près du quart, et les fermiers un peu plus du cinquième.

Les exploitations rurales par un seul propriétaire ou fermier se divisent ainsi qu'il suit, d'après leur étendue :

De moins de 5 hectares	97	323
— de 5 à 10 hectares	68	
— de 10 à 20 —	41	
— de 20 à 30 —	29	
— de 30 à 40 —	14	
— de 40 à 50 —	10	
— de 50 à 60 —	11	
— de 60 à 70 —	11	
— de 80 à 100 —	16	
— de 100 et au dessus	26	

La durée des baux est ordinairement, pour les fermes, de peu d'importance, de neuf années; quant aux grandes exploitations, elles sont affermées, presque toutes, pour un temps beaucoup plus long; 48,84 pour 100 des baux

n'ont qu'une durée de neuf ans, et 63,16 pour 100 sont faits pour un temps plus long.

Nous mettons ici en regard la valeur moyenne, par hectare, de la propriété livrée à la culture dans le canton, avec le taux moyen du fermage.

NATURE DU SOL	Valeur vénale	Prix du fermage
Terres labourables.........	1.900	65 »
Prés naturels..............	2.200	92 »
Moyenne.........	2.050	78.50(1)

Le revenu représente donc environ 4 pour 100 du capital foncier; les impôts sont presque toujours mis à la charge du fermier, sans diminution du prix de son bail; il reste au propriétaire à supporter les autres charges, telles que réparations, etc.

SALAIRES ET INSTRUMENTS

On divise les ouvriers agricoles en deux catégories : ceux qui sont engagés à l'année ou au mois et qui résident à la ferme, et ceux qui ne travaillent qu'à la journée.

Les premiers gagnent en moyenne aujourd'hui 425 francs; quant aux autres, leur salaire varie, suivant qu'ils sont nourris ou ne le sont pas, de 2 fr. 50 c. à 1 fr. 50 c.

Le prix de la journée est, pour les femmes, de 1 fr. 50 c., et, pour les enfants, de 1 franc. Les gages des servantes sont, en moyenne, de 300 francs. Si nous comparons ces salaires avec ceux de 1856, nous voyons qu'ils ont augmenté en dix ans de plus de 33 pour 100.

Les animaux employés aux travaux de l'agriculture sont les chevaux, dont

(1) Le prix du fermage d'un arpent de terre était autrefois dans le canton, savoir :

En 1680 de 5 fr. 16 c.
1710 de 7 fr. 03 c.
1750 de 18 fr. 10 c.
1780 de 20 fr. 19 c.

mais les fermiers avaient la dîme, les droits de champart et les corvées à supporter.

le nombre est de 1,245. Nous ne parlerons que pour mémoire de 48 ânes qui y sont aussi occupés, et des bœufs dont on se sert pour les labours dans la grande exploitation de M. le comte de Lagrange, à Dangu.

Le canton n'est pas très-riche en instruments agricoles perfectionnés; le nombre total des charrues est de 452, dont 18 sans avant-train.

Parmi les autres instruments d'agriculture, on compte :

Scarificateurs		10
Extirpateurs		33
Fouilleuses		4
Houes à cheval		52
Herses		476
Battoirs		15
Semoirs		12
Coupe-racines		94
Rouleaux		215
Machines à battre	à vapeur. . . . . . . 3 mues par des chevaux. 49	52

CÉRÉALES

Pendant bien longtemps, la culture du canton a été exclusivement agricole, c'est-à-dire qu'elle ne produisait que des céréales; depuis quelques années, elle est devenue commerciale, et elle tend à devenir aussi industrielle.

La quantité de terres cultivées en froment diminue un peu chaque année; le méteil, le seigle, l'orge et l'avoine occupent presque toujours la même surface. Quant aux prairies artificielles et aux cultures industrielles, elles ont pris un développement assez considérable.

L'assolement triennal est encore généralement usité; c'était autrefois une condition rigoureuse imposée aux fermiers. D'après ce système, on sème une année du froment ou quelque autre céréale d'automne, telle que méteil ou seigle; puis, l'année suivante, une céréale de printemps, comme l'avoine, l'orge ou le blé de mars. Dans la troisième année, on laisse en jachère; en sorte que, dans une période de trois années, toutes les soles ont produit successivement des céréales d'hiver et de printemps, et sont reposées une année. Ce système, qui a l'inconvénient de laisser improductive une partie du sol arable, a été de beaucoup modifié. L'expérience a fait reconnaître que toutes les terres d'une ferme pouvaient tous les ans porter des récoltes. Aujourd'hui, le sol ne se repose plus, et l'on fait alterner le froment ou les autres céréales avec des plantes industrielles ou des cultures fourragères. Il suffit, pour arriver à ces résultats, de faire succéder à une plante épuisante une culture qui, pour ainsi dire, régénère le sol et donne à la terre des engrais plus abondants, plus actifs, et mieux appropriés à la nature des différents sols.

Cette innovation est aujourd'hui un droit acquis aux cultivateurs, et les propriétaires ne pourraient s'en plaindre comme d'une dégradation, pourvu que, dans la dernière année de son bail, le fermier dirige sa culture de façon à remettre à celui qui doit lui succéder la sole de jachère qu'il a lui-même reçue lors de son entrée en jouissance ou qui a été désignée par le bail.

FROMENT

Le froment est la plus importante de toutes les céréales que l'on cultive dans le canton, non-seulement à cause de l'étendue de terre que l'on y consacre, mais surtout en raison du rôle important qu'elle joue dans l'alimentation.

Nous donnons, dans le tableau suivant, l'étendue des terres ensemencées chaque année en froment, depuis 1856, avec la production par hectare et totale, et avec le poids et le prix moyen de l'hectolítre.

ANNÉES	HECTARES ENSEMENCÉS	RENDEMENT MOYEN PAR HECTARE	TOTAL DE LA RECOLTE	POIDS MOYEN DE L'HECTOLITRE	PRIX DE L'HECTOLITRE
		hect. lit	hectol t.		
1856	3.410	23.75	80.987	76 »	32 50
1857	3.085	23.50	69.418	78 »	22 35
1858	3.127	24.50	76.615	78 »	15 73
1859	3.459	21.50	74.368	72 »	16 09
1860	3.565	22 50	80.212	77 50	21 79
1861	3.247	23.50	76.294	77 »	25 25
1862	3.278	23 »	75.394	75 »	22 56
1863	3.125	22 »	68.750	76 »	19 14
1864	3.267	20.50	66.973	74 25	17 27
1865	3.167	20 »	63.340	76 »	16 36
Moyenne.	3.273	22.47	73.235	75.97	20 90

Il résulte de ce tableau que la culture du froment diminue un peu chaque année; qu'en 1865 on a ensemencé 106 hectares de moins que dans la moyenne de la période de 1856 à 1865, et que le rendement a également baissé. Le poids moyen de l'hectolitre seul n'a pas changé. Quant au prix, il a considérablement varié; il était, en 1865 non-seulement au-dessous de la moyenne des dix années de notre période, mais il était de moitié inférieur à celui de 1856.

MÉTEIL ET SEIGLE

La culture de ces deux céréales a, depuis dix ans, subi les variations qu'indique le tableau ci-après :

ANNÉES	MÉTEIL			SEIGLE		
	NOMBRE D'HECTARES	PRODUIT PAR HECTARE	RENDEMENT TOTAL	NOMBRE D'HECTARES	PRODUIT PAR HECTARE	RENDEMENT TOTAL
1856	192	16 »	2.072	402	15 »	6.030
1857	208	23 »	4.784	358	20.50	7.339
1858	198	24 »	4.742	391	20.50	8.015
1859	214	20.50	4.387	382	17 »	6.494
1860	244	20 »	4.880	395	19 »	7.105
1861	217	21 »	4.557	389	20 »	7.780
1862	246	20 »	4.920	382	22 »	7.504
1863	235	21.50	5.052	376	20 »	7.520
1864	257	21 »	5.397	392	19 »	7.448
1865	310	20 »	6.200	401	20 »	8.020
Moyenne.	232	20.70	4.699	386	19.30	7.325

Si l'on divise ce tableau en deux périodes quinquennales, on voit que la culture du méteil, qui n'embrassait dans la première qu'une contenance de 205 hectares, en couvrait, dans la seconde, 253 ; et enfin ce tableau nous montre que cette culture, sauf quelques variations, augmente tous les ans, et en même temps, que le rendement moyen tend un peu à baisser.

L'augmentation dans la contenance cultivée en méteil s'explique, parce que, depuis quelques années, le méteil est devenu la nourriture presque exclusive des habitants des campagnes.

Quant au seigle, sa culture n'a pas varié ; il en faut, du reste, tous les ans à peu près la même quantité pour les besoins de l'agriculture.

Le poids moyen de l'hectolitre de méteil est de 75 kilogrammes ; celui de l'hectolitre de seigle est de 74 kilogrammes.

ORGE — AVOINE

Depuis 1856 jusqu'en 1865, une moyenne de 292 hectares de terre a été consacrée à la culture de l'orge, dont le produit annuel a été de 6,132 hec-

tolitres, du poids de 66 kilogrammes. L'avoine a occupé, dans la même période, une superficie de 2,847 hectares, qui ont donné chaque année 88,726 hectolitres, pesant l'un 45 kilogrammes.

SARRASIN

Le sarrasin n'est cultivé dans le canton que pour la nourriture des animaux de basse-cour. L'étendue de terrain occupée par sa culture était, en 1856, seulement de 3 hectares ; elle était de 8 hectares en 1865. Le produit moyen, aux deux époques, a été de 27 hectolitres l'hectare.

POMMES DE TERRE

La pomme de terre est devenue l'un des produits les plus précieux de l'agriculture, tant pour la nourriture de l'homme que pour celle d'un grand nombre d'animaux.

L'introduction de ce précieux tubercule dans notre canton remonte à 1788 ; elle est due au baron de Breteuil, seigneur de Dangu, qui en fit venir directement d'Amérique plusieurs variétés, dont il répandit et encouragea la culture.

Malgré les avantages qu'offre la pomme de terre, malgré les efforts de tous les hommes intelligents de la contrée, ce n'est que depuis 1817 que sa culture a pris un assez grand développement, qui va, du reste, toujours en croissant.

Voici la quantité d'hectares de terre consacrés à la culture de ce tubercule, depuis 1856, en regard des rendements partiels et totaux.

ANNÉES	POMMES DE TERRE			
	Nombre d'hectares	Produit par hectare	TOTAL du rendement	POIDS de l'hectol.
1856	97	60	5.820	70
1857	61	78	4.758	67
1858	79	82	6.478	68
1859	83	85	7.055	65
1860	92	40	3.680	70
1861	98	95	9.310	66
1862	102	140	14.280	68
1863	103	120	12.360	69
1864	104	146	15.080	70
1865	312	170	53.040	70
Moyenne	113	101	13.186	68

Deux choses ressortent de ce tableau, la première, c'est que la culture de la pomme de terre n'a pas cessé de se développer, surtout depuis 1860, de même que le rendement a toujours été en augmentant.

Dans la première moitié de la période décennale 1856 à 1865, la moyenne des terres affectées à ce genre de culture a été de 82 hectares qui ont produit annuellement 5658 hectolitres. La moyenne des cinq dernières années a été, pour l'étendue des terres ensemencées en pommes de terre, de 124 hectares, dont le rendement a été chaque année de 134 hectolitres l'hectare, ou au total, de 16,616 hectolitres.

RACINES ET LÉGUMES

Différentes racines fouragères, telles que carottes et navets et divers légumes, pois et lentilles, ont été cultivés en 1856, sur une surface de 22 hectares ; en 1865, 23 hectares de terre ont été consacrés à la même culture ; l'accroissement a été insignifiant.

CULTURES INDUSTRIELLES

BETTERAVES

Le nombre d'hectares cultivés en betteraves, en 1856, n'était que de 22. L'étendue du terrain occupé par cette racine a été, en 1865, de 67 hectares ; quant au rendement, il a été, en 1856, de 25,000 kilogrammes par hectare et en 1865, de 30,000 kilogrammes dont le prix moyen était, à la première époque, de 11 centimes le kilogramme, et à la seconde, de 14 centimes.

Cette culture a pris un grand essor et les prix sont devenus plus rémunérateurs depuis l'établissement de la sucrerie d'Etrépagny, dont le directeur a fait des traités avec plusieurs cultivateurs du canton, qui se sont obligés à lui fournir tous les ans une certaine quantité de betteraves.

COLZA — LIN — CHANVRE

En 1856, le colza était cultivé sur une étendue de 31 hectares; et en 1865, les cultivateurs du canton y ont consacré 48 hectares; le produit moyen aux deux époques a été de 20 hectolitres l'hectare. Il y a quelques années, le lin et le chanvre occupaient une place assez grande dans la culture ; mais ces plantes paraissent aujourd'hui complètement délaissées.

CULTURES MARAÎCHÈRES

La culture maraîchère occupe une superficie de 18 hectares de terre, travaillés par des jardiniers de profession. Nous n'avons que des renseignements incomplets à cet égard ; nous nous contenterons de dire que le revenu brut est en moyenne de 1800 francs l'hectare.

Les produits des jardins échappent également à toutes les investigations et nous n'en parlerons que pour mémoire, bien qu'ils constituent l'une des branches de la richesse du canton.

LABOURS — ENGRAIS

Après avoir fait connaître les différentes cultures auxquelles le sol labourable est soumis, nous croyons utile d'indiquer la manière dont il est préparé.

Ordinairement, on donne quatre labours et quatre hersages pour le blé et le seigle semés sur jachères; on ne donne qu'un seul labour après la luzerne, et deux ou trois après le trèfle rouge, la minette, etc., pour semer du blé.

Dans les bons sols, il suffit de deux labours et même d'un seul pour semer le seigle après le blé ; le trèfle commun, les pois, les lentilles exigent deux labours et deux hersages, la luzerne demande trois ou quatre labours et autant de hersages pour détruire toutes les herbes parasites.

On fume tous les trois ans les terres qui doivent recevoir du blé. L'engrais que l'on emploie généralement, celui dont les effets se font sentir le plus longtemps et le plus efficacement, est le fumier d'étable. Lorsqu'il est bien consommé, il convient aux terres légères, celui qui est imparfait et que l'on nomme fumier blanc est réservé pour les terres fortes.

Dans toutes les exploitations bien entendues, on recueille aujourd'hui le purin ; cependant il y a encore beaucoup à faire dans le canton, pour empêcher la déperdition dans les cours de fermes d'une quantité de fumier assez importante.

Depuis longtemps la marne est employée comme engrais et produit surtout des effets excellents dans les terrains argileux et compactes ; on la trouve presque partout; il suffit la plupart du temps de creuser de $1^m,50$ à $1^m,80$ pour l'extraire.

Le parcage des moutons est un mode de fumure également usité. Trois cents moutons fument très-bien un hectare de terre en 25 nuits, en changeant deux fois par nuit le parc.

Certains cultivateurs font aussi usage d'engrais industriels lorsque les fu-

miers d'étable et le parcage sont insuffisants ; les plus volumineux sont, pour le canton, les meilleurs.

La fumure d'un hectare de terre est évaluée de 200 à 250 francs, et le marnage à 60 francs.

L'ensemencement des terres de la sole de mars ne reçoit ni fumier ni engrais.

CONSOMMATION ET EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES.

Nous donnons dans le tableau ci-après le produit de chacune des espèces de céréales, tubercules, racines et plantes oléagineuses, pendant l'année 1865, avec les quantités employées pour semences, consommées dans le canton et exportées.

PRODUITS AGRICOLES	TOTAL de la production en hectolitres	QUANTITÉ EMPLOYÉE		
		Pour semence	Pour la consommation	Exportée
Froment	63.340	9.491	21.420	32.431
Méteil	6.200	» 930	5.270	» »
Seigle	8.020	1.230	3.470	3.320
Orge	7.104	» 516	6.588	» »
Avoine	73.700	6.700	62.400	4.600
Sarrazin	» 216	» 12	» 204	» »
Pommes de terre	53.040	4.368	48.672	» »
Racines diverses	7.500	» »	7.500	» »
Betteraves	20.100	» »	2.600	17.500
Colza	» 960	» 192	» »	» 768

Les chiffres qui précèdent montrent qu'en 1865 le froment, le méteil et l'orge ont produit un peu moins de 7 fois la semence, l'orge 13 fois, l'avoine 11 fois, les pommes de terre 12 fois la semence, et le colza 5 fois. Parmi les produits agricoles de 1865, cinq ont excédé les besoins de la consommation du canton et cet excédant a été exporté sur Paris et sur Rouen, à l'exception des betteraves, qui sont entrées dans la sucrerie d'Etrépagny.

PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES

L'étendue des prairies naturelles a légèrement augmenté depuis dix ans. De 956 hectares qu'elles embrassaient en 1856, elles sont arrivées, en 1866, à 1030, c'est-à-dire à la seizième partie du territoire du canton. Les foins que

l'on récolte dans les prés qui n'ont pas été améliorés sont généralement de qualité médiocre.

Les prairies artificielles couvraient, en 1862, 3255 hectares, c'est-à-dire le cinquième de la superficie du canton.

La luzerne forme la base de cette culture, parcequ'elle s'accomode de tous les sols, qu'elle dure de 5 à 7 ans et que ses produits réunissent la qualité et la quantité. On en fait deux coupes : la première dans le courant de juin et l'autre au mois d'août, puis on la fait pâturer jusqu'au printemps.

Vient ensuite le sainfoin ou bourgogne, qui se plait dans les sols légers et crayeux.

Nous plaçons ensuite, en troisième ligne, le trèfle incarnat qui est aujourd'hui très-répandu ; ce fourrage a l'avantage de pousser au commencement du printemps et de croître abondamment ; on le coupe pour le faire manger en vert aux chevaux. Il utilise très-avantageusement les terres qui par suite de l'assolement triennal, devraient se trouver en jachères.

On cultive également, mais dans de moins grandes proportions, le trèfle commun, le trèfle blanc et la minette.

Les cultivateurs sentent si bien que le froment ne peut plus leur donner les mêmes bénéfices qu'autrefois, qu'un certain nombre, je dirai les plus intelligents, ne le cultivent plus, depuis quelques années, que comme accessoire, seulement pour les besoins de l'exploitation et afin d'avoir les pailles nécessaires aux engrais. Ils augmentent chaque jour l'étendue de leurs prairies artificielles pour avoir du beurre, des élèves, et faire de la viande. Je pourrais citer des fermiers qui ne paient leurs fermages qu'avec le prix du beurre qu'ils font vendre toutes les semaines à la halle de Paris.

Depuis quelques années, M. le comte de Lagrange, que l'on est toujours assuré de voir à la tête du progrès agricole, a converti une partie de ses propriétés de Neaufles et de Dangu en herbages ou prairies sèches ; c'est dans les herbages de Dangu que *Gladiateur*, *Monarque*, *Ventre-Saint-Gris*, *Fille de l'Air*, et tant d'autres ont couru leurs premières courses et ont commencé à montrer les qualités qui devaient les rendre à jamais célèbres parmi les héros du turf.

Ce mode de culture a trouvé déjà des imitateurs qui y trouvent leur profit.

VIGNES

La vigne était autrefois cultivée dans le canton, sur le territoire de Gisors au lieu dit *les Vignes*. Les registres des délibérations de l'hôtel de ville, font mention des bans de vendage donnés par l'autorité, aux dix-septième et dix-huitième siècles. Elle était aussi cultivée à Chauvincourt, où Hugues de la Ferté donna dix arpents de terre aux moines de Sigy, pour faire une vigne. *In monte de Calvincourt X agros ad vineam faciendam*. (*Gallia-Christ.*)

On ignore à quelle époque cette culture a été abandonnée ; dans tous les cas, le vin devait être de bien mauvaise qualité, et il fallait un certain courage pour se décider à le boire.

ARBRES FRUITIERS

Il n'est question ici que des pommiers et des poiriers à cidre. La plupart du temps, ces arbres servent de bordure aux champs, le long des chemins et des routes ; d'autrefois ils sont plantés en rang dans les champs.

La loi salique parle de plants de pommiers. Charlemagne aimait le cidre et l'on en faisait dans ses domaines. Il était si mauvais au neuvième siècle qu'un grand personnage, auquel on en avait offert à Bayeux, se crut empoisonné après en avoir goûté.

Au moyen âge, le cidre n'était pas d'un usage général comme aujourd'hui ; et ce ne fut qu'au dix-neuvième siècle qu'il l'emporta sur la bière, qui était la boisson ordinaire des Normands.

L'on ne commença à cultiver les pommiers, à les greffer ou les enter, que vers le douzième siècle. Avant cette époque, on faisait du cidre avec des pommes sauvages, appelées pommes des bois.

A la fin du treizième siècle, on faisait encore du cidre avec des pommes de bois. Robert de Meulan permit aux moines de Jumièges de cueillir dans ses forêts des pommes pour leur boisson et celle de leurs serviteurs : *Pomæ colligendæ ad proprium potum eorum*, etc. (*Grande charte de Jumièges*).

A la même époque, les moines de Saint-Ouen de Gisors avaient des rentes en pommes de bois.

Les variétés les plus communes de pommiers, que l'on cultive dans le canton, sont : le galopin ; le hardivillier ou l'orgueil, fruit vert à raies rouges ; le brulin, fruit doux, gris ; le barbari, fruit mélangé de vert et de rouge ; le beudan, fruit jaune à taches rouges.

On trouve encore çà et là quelques pieds de poiriers, mais on ne les cultive plus ; quand ils meurent, on les remplace par des pommiers. Le produit moyen annuel des pommiers et poiriers à cidre du canton est de 24,000 hectolitres, qui sont bus sur place.

BOIS

Le sol forestier occupe un peu plus du sixième du canton. Depuis dix ans, il y a eu des défrichements assez importants. Nous n'avons pas, à proprement parler, de forêt, bien que le bois qui se trouve à la porte de Gisors soit appelé la *forêt du Buisson-Bleu*. On ne trouve, en général, que des bou-

quets de bois. Les plus considérables sont situés sur les communes de Saint-Paër, Saint-Denis-le-Ferment, Bézu-Saint-Éloi, Hébécourt et Dangu.

Les essences dominantes sont presque partout le chêne, le coudrier, le hêtre et le charme.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous allons faire connaître, dans deux tableaux, le nombre d'animaux domestiques constaté par le recensement de 1866, dans ch cune des communes du canton.

COMMUNES	RACE CHEVALINE				ANES	RACE BOVINE				
	POULAINS	CHEVAUX	JUMENTS	TOTAL		VEAUX	BOUVILLONS	TAUREAUX ET BŒUFS	VACHES	TOTAL
Amécourt	1	37	5	43	2	13	14	3	83	113
Authevernes	5	55	13	73	3	40	18	2	87	147
Bazincourt	1	45	16	62	2	22	17	25	229	293
Bernouville	17	36	13	66	1	5	20	4	79	108
Bézu-Saint-Éloi	12	79	36	127	4	11	37	31	141	220
Bouchevilliers	4	15	15	34	»	11	13	2	74	100
Chauvincourt	15	44	11	70	»	10	21	3	92	126
Dangu	56	37	175	268	2	18	18	59	123	218
Gisors	13	305	82	400	14	20	44	6	287	357
Guerny	1	34	12	47	2	1	11	1	109	122
Hébécourt	6	81	4	91	»	27	43	6	177	253
Mainneville	8	73	9	90	3	21	18	4	121	164
Martagny	2	34	1	37	3	13	23	»	76	112
Mesnil-sous-Vienne	6	35	10	51	»	14	26	3	82	125
Neaufles	24	65	23	112	7	39	25	3	163	230
Noyers	8	30	3	41	»	8	7	1	58	74
Saint-Denis-le-Ferment	4	40	38	82	6	20	15	4	180	219
Saint-Paër	3	10	3	16	»	5	5	1	25	36
Sancourt	8	47	4	59	3	15	15	2	88	120
Vesly	7	85	128	220	2	15	26	3	148	192
Totaux	201	1.187	601	1.989	54	328	416	163	2.422	3.329

Il résulte de ce tableau que ce sont les communes de Dangu et Vesly qui, proportionnellement à l'étendue de leur territoire, possèdent le plus d'animaux de la race chevaline, et que, pour la race bovine, ce sont les communes de Bazincourt, Hébécourt et Saint-Denis-le-Ferment qui ont la supériorité.

Le dixième seulement des juments et le quart des vaches servent à la reproduction. Il y a un taureau pour dix vaches reproductives.

Voici le rapprochement du nombre des animaux de chacune des races chevaline et bovine, à dix années d'intervalle :

RACES	NOMBRE D'ANIMAUX EXISTANT	
	1856	1866
Race chevaline.............	1.308	1.989
— bovine................	2.891	3.329

En sorte qu'en dix ans, ces deux races ont augmenté, la première de 691 têtes, et la seconde de 428.

Les chevaux sont ordinairement de race percheronne ou normande, et les vaches et taureaux de race cottentine et augeronne.

COMMUNES	RACE OVINE					RACE PORCINE				RACE CAPRINE	RUCHES
	Béliers	Brebis	Moutons	Agneaux	TOTAL	Verrats et Truies	Cochons	Cochons de lait	TOTAL		
Amécourt.	»	4	631	4	639	1	28	»	29	2	50
Authevernes.	9	550	720	340	1.619	7	45	30	82	10	48
Bazincourt.	7	31	500	201	739	8	48	15	71	10	81
Bernouville......	3	190	340	183	716	7	27	12	46	»	11
Bézu-Saint-Eloi. .	»	60	423	24	507	12	52	37	101	5	115
Bouchevilliers....	»	»	150	2	152	3	25	»	28	»	21
Chauvincourt. ...	7	285	833	199	1.324	20	42	55	117	5	5
Dangu.........	»	4	330	6	340	5	40	20	65	14	45
Gisors.	7	245	572	121	945	22	63	40	125	35	39
Guerny	3	200	276	105	584	6	3	7	16	2	26
Hébécourt.......	4	136	670	115	.925	5	58	»	63	1	41
Mainneville.	7	340	438	168	953	8	50	21	79	9	52
Martagny	»	2	250	1	253	»	27	»	27	10	29
Mesnil-ss-Vienne .	»	»	214	3	217	2	39	5	46	37	19
Neaufles.........	3	157	510	103	773	6	30	23	59	5	43
Noyers..........	3	150	226	78	457	4	9	4	17	8	26
S.-Denis-le-Ferm.	4	150	500	140	794	»	120	»	120	»	60
Saint-Paër.	3	80	100	64	247	»	»	»	»	»	8
Sancourt........	3	147	586	114	850	5	45	20	70	»	26
Vesly.	7	460	1.670	313	2.450	12	50	29	91	6	135
Totaux....	70	3.191	9.939	2.284	15.484	133	801	318	1.252	159	780

D'après la statistique de 1852, il existait dans le canton 19,344 animaux de la race ovine; la statistique de 1857 ne constate plus l'existence que de 16,089 de ces mêmes animaux. Nous croyons que ni l'un ni l'autre de ces deux chiffres n'était exact, et que tous deux étaient exagérés. Nous savons,

en effet, que les comités de statistique ne reçoivent pas toujours exactement les renseignements qui leur sont nécessaires, et qu'ils sont obligés d'y suppléer par des évaluations approximatives. C'est ce qui est arrivé particulièrement pour le canton de Gisors. Nos chiffres, au contraire, ont été puisés à la source officielle, c'est-à-dire dans les tableaux qui accompagnent le dénombrement de la population.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il existe aujourd'hui dans le canton autant d'animaux de la race ovine qu'en 1852 et en 1857.

Ce sont les communes d'Authevernes, Vesly et Chauvincourt qui, eu égard à l'étendue de leur territoire, possèdent le plus grand nombre proportionnel d'animaux de race ovine. On en compte, à Vesly et à Chauvincourt, un peu plus de 2 par hectare, et à Authevernes 2.

Les communes qui en ont le moins sont : Bouchevilliers, qui ne compte qu'un mouton par 3 hectares; Dangu et Mesnil-sous-Vienne, qui en ont un par 2 hectares 60 ares.

La race la plus commune est la race mérinos métis améliorée.

C'est également la commune de Vesly qui a la supériorité, pour le nombre proportionnel des animaux de la race porcine et pour le nombre des ruches; aussi, Vesly est une des communes les plus riches, sinon la plus riche du canton.

Les agriculteurs de Vesly, Authevernes et Chauvincourt ont compris la nécessité de faire de l'agriculture commerciale et industrielle; c'est ce qui explique la quantité relativement considérable d'animaux ruraux qu'ils possèdent.

Pour la race caprine, c'est la commune de Mesnil-sous-Vienne qui l'emporte.

VOLAILLES

L'élevage des oiseaux de basse-cour a pris depuis longtemps un très-grand développement; c'est une source de revenus très-productive, que les cultivateurs soignent aujourd'hui tout particulièrement.

Les races de Crèvecœur et de Houdan ont un peu régénéré la poule normande, qui, par elle-même, a déjà d'excellentes qualités.

Malheureusement, de temps en temps, une espèce de typhus vient détruire en quelques jours toute la population ailée d'une ferme.

Au 1er janvier 1866, on comptait, dans le canton, 31,721 poulets, canards, dindons et oies.

PRODUIT DES ANIMAUX RURAUX

Le revenu brut pour chacune des espèces d'animaux ruraux du canton a été établi par nous d'après les données les plus précises de la manière suivante :

NATURE D'ANIMAUX	NOMBRE D'ANIMAUX	PRODUIT BRUT	
		INDIVIDUEL	TOTAL
Poulains	210	60 »	12.600
Chevaux et juments	1.788	1.280 »	2.283.640
Anes	54	170 »	9.180
Taureaux	56	160 »	8.960
Bœufs de travail et à l'engrais.	107	582 50	62.327
Veaux et bouvillons (fumier).	751	43 »	32.222
Vaches	2.422	429 »	1.039.038
Béliers, brebis et moutons	13.200	21 »	277.200
Verrats, truies, cochons	834	26 »	21.684
Boucs, chèvres, chevreaux	159	37 »	5.883
Abeilles	780	2 »	17.160
Volailles	31.721	8 »	253.768
Total du produit brut des animaux ruraux			4.028.662

USAGES LOCAUX CONCERNANT L'AGRICULTURE.

Notre canton étant surtout agricole, nous croyons utile de rappeler ici les usages qui s'y rapportent et qui ont été consacrés, ou par la loi, ou par le temps. Nous les avons extraits du travail de M. Mettais Cartier publié dans le recueil des usages locaux du département.

DROITS ET OBLIGATIONS DES FERMIERS LORS DE LEUR ENTRÉE EN JOUISSANCE ET A LA CESSATION DE LEUR BAIL

Jachères. — Le 11 novembre qui précède la dernière récolte du fermier sortant, celui-ci doit laisser à son successeur le tiers des terres de la ferme en état de jachères, qu'il a dû lui indiquer dans les dix jours précédents, afin qu'il puisse les labourer.

(1) Si nous avions fait entrer en ligne de compte les saillies des haras de Dangu et de Neaufles qui sont cotées à des chiffres assez ronds (jusqu'à 2500 fr.), le produit moyen se serait trouvé sensiblement augmenté.

Logement. — A la même époque il livre également à son successeur 1° un appartement avec cheminée, ou même le fournil s'il est assez vaste pour préparer la nourriture des domestiques ; 2° une chambre pour son logement personnel ; 3° une écurie ou une étable pouvant en tenir lieu pour y placer le nombre de chevaux nécessaires pour le labour des jachères ; 4° un grenier d'une capacité suffisante pour contenir les fourrages nécessaires à la consommation que peuvent faire ces chevaux pendant un mois.

Le fermier entrant a le droit : 1° de cuire le pain qui lui est nécessaire, au four de la ferme ; 2 de prendre 5 kilogrammes de défoures par jour et par cheval pour la litière des chevaux employés à la jachère, mais seulement pendant le temps de ces travaux ; 3 de faire boire ses chevaux à la mare de la ferme ; 4° de puiser de l'eau au puits ou à la pompe.

Après sa dernière récolte de blé, le fermier sortant remet à celui qui lui succède ;

1° Le 11 octobre suivant, les enclos ou filassières ;

2° Le 11 novembre, toutes les terres labourables, prairies artificielles et bois, l'écurie principale, un local convenable pour mettre son cidre, et la salle. Le fermier sortant conserve, jusqu'au 15 avril, la cuisine et le fourneau pour faire cuire les légumes des bestiaux ; le jour où il livre la grande écurie, il reprend celle qu'il avait donnée pour les jachères et il la conserve jusqu'au 25 juin suivant.

3° Le premier février, le colombier.

4° Le 15 avril suivant, le principal logement, la cave à vin, la laiterie, et la cave à beurre, le local ou l'on place les plantes légumineuses, les greniers à fourrages et charreteries, les buchers et hangards et tous les bâtiments servant à l'hébergement des bestiaux, troupeaux et volailles.

5° Le 15 juin au plus tard, le pressoir.

6° Au fur et à mesure qu'ils sont vides, mais au plus tard le 24 juin, les granges et les greniers à blé.

7° Enfin le premier septembre, les caves et celliers à cidre.

Fumiers et bestiaux. — Les engrais étant immeubles par destination et le fermier sortant ne pouvant rien faire qui puisse détériorer la ferme,

1 Il ne peut enlever aucuns fumiers pendant la durée de son bail ni à sa cessation.

2° Pendant les deux dernières années de son bail, il ne peut faire parquer ses vaches que sur les fumiers ou les herbages de la ferme.

3° Il doit conserver, après sa dernière récolte, jusqu'au premier mars suivant, les deux tiers au moins du nombre de vaches et de moutons qu'il a entretenus sur la ferme, dans le cours du bail.

Le parcage des moutons appartient au fermier sortant, sauf le droit du propriétaire de le conserver moyennant indemnité.

A compter du 15 avril qui précède, les semences de blé et tous les fumiers appartiennent au fermier entrant.

Cependant la polnée de pigeons est enlevée par le fermier sortant, au pre-

mier février qui suit sa dernière récolte; et au 21 avril suivant, il enlève celle de poules.

Pailles et fourrages. — Le fermier sortant est obligé d'engranger, dans les bâtiments de la ferme, les bisailles et herbes des prairies artificielles et ne peut enlever aucunes pailles ou fourrages. Toutefois au 15 avril, époque de son départ, il peut enlever les bisailles et herbes artificielles qui n'auraient pas été consommées, nonobstant ce qu'il a eu le droit d'enlever pour aller faire ses jachères dans sa nouvelle ferme.

La consommation des pailles et fourrages devant avoir lieu de la part du fermier sortant, non seulement en vue de la nourriture de ses bestiaux, mais encore des engrais de la ferme, il en résulte:

1° Que le fermier sortant doit faire cette consommation, sans pouvoir diminuer le nombre de ses bestiaux, au delà de la portion ci-dessus déterminée. Après le premier mars qui suit sa dernière récolte, il peut disposer de ses bestiaux, pourvu qu'il en reste un tiers jusqu'au 15 avril;

2° Qu'il doit faire la consommation d'une manière convenable.

Le fermier, lors de son entrée en jouissance, étant obligé d'apporter les pailles nécessaires à ses chevaux et bestiaux, comme compensation, il a le droit à la fin de son bail:

1° D'emporter, à partir du 11 novembre qui suit sa dernière récolte de blé deux menus par journée de batteur ou par 20 gerbes de blé; chaque menu doit peser 20 kilogrammes. Le propriétaire a toutefois le droit de les garder en payant le prix (1).

Le feurre ou paille de seigle de la dernière récolte appartient au fermier sortant, lorsque toutefois, l'on n'a semé de seigle que dans la proportion d'un dixième de la sole de blé.

Le fermier sortant conserve la vaine pâture des terres de la ferme, jusqu'au 15 avril, époque du départ de ses bestiaux. Ce droit n'empêche pas le fermier entrant de labourer, à partir du 11 novembre qui suit ses premières semences de blé, les terres sur lesquelles vont les moutons.

TERRES LOUÉES SANS CORPS DE FERME.

Pour les lots de terre louées sans corps de ferme, le fermier sortant ne doit délivrer de jachères qu'autant qu'il en a reçu ou que son bail lui en impose l'obligation.

Mais pour ne pas rendre au fermier entrant toute récolte impossible dans la première année de sa jouissance, le prédécesseur doit lui délivrer, 96 heures

(1) Tous les propriétaires et cultivateurs, même les fermiers, s'accordent à dire qu'il y a là une erreur matérielle de poids; que chaque menu doit peser 10 kilogrammes et non pas 20.

après l'enlèvement de leurs produits et au plus tard le premier octobre qui suit sa dernière récolte, un tiers de la totalité des terres en état de pouvoir produire du blé à la récolte suivante ; ainsi, il lui remettra un neuvième sortant de bisailles fumées, deux neuvièmes sortant de prairies artificielles.

Le surplus des terres doit être remis au plus tard le 11 novembre.

CHAPITRE XV

INDUSTRIE

La fondation des premiers établissements industriels dans le canton de Gisors remonte à une époque très-éloignée. Aux treizième et quatorzième siècles, la corporation des tanneurs et mégissiers était fort importante ; leur industrie est la première dont l'histoire fasse mention. Les seigneurs de Gisors possédaient plusieurs moulins à tan dans leur domaines.

Les drapiers de Gisors étaient riches et nombreux aux seizième et dix-septième siècles ; en l'année 1634, à la suite de contestatíons avec les drapiers de Chaumont, un arrêt du conseil du Roi intervint « *pour maintenir Gisors* » *dans la possession d'un marché à draps, tenu le lundi, fesant dé-* » *fense aux bourgeois de Chaumont de tenir le même marché dans leur* » *ville le même jour.* »

Vers la fin du dix-septième siècle, un sieur Buffier, de Rouen, établit à Gisors une manufacture de draps, puis il sollicita et obtint des lettres patentes du Roi, du 31 janvier 1693, qui autorisaient cette manufacture sous la condition qu'elle ne pourrait fabriquer « *qu'une draperie fine, façon de* » *Hollande, d'Espagne et d'Angleterre, et que l'on placerait au-dessus* » *de la porte une enseigne portant ces mots: Manufacture Royale.* » (Lettres patentes).

Cet établissement, ainsi que la fabrique de toile qui avait été créée à peu près à la même époque, n'eurent qu'une existence de courte durée, puisqu'une délibération de l'hôtel de ville de Gisors, en date du 22 septembre 1743, constate que tous deux n'existaient déjà plus en 1735 ; ils avaient duré moins de cinquante ans.

Quant aux causes qui ont pu amener leur chute, il est à peu près impossible de les connaître : on ne peut faire que des conjectures. Nous devons dire

que certaines personnes l'attribuent à la mauvaise qualité de la laine et du fil que l'on employait.

En l'année 1759, une première tentative fut faite pour la créatiou d'une filature de coton, mais elle échoua presqu'immédiatement.

Ce ne fut qu'en 1792 que M. Franck Morris créa une manufacture hydraulique de filage, tissage et blanchisserie, à Gisors.

Cet établissement consistait simplement en un grand bâtiment encore existant, construit sur l'Epte, contenant un mécanisme de filage mu par l'eau, au moyen d'une roue et en d'autres bâtiments situés au Preslay, dans lesquels étaient installés une filature à bras, un certain nombre de métiers à la main et enfin un atelier de blanchisserie.

Pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui entre les mains de MM. Davillier et Champy, la fabrique de M. Morris a dû subir des transformations et augmentations considérables ; une turbine a été substituée à la roue primitive (1) et pour augmenter la force, MM. Davillier y ont ajouté une machine à vapeur de la force de 32 chevaux. Quant au mécanisme, il vient d'être mis à la hauteur des progrès les plus récents de la science et de l'industrie.

L'usine de blanchisserie, qui est une des plus considérables et des plus estimées de France, a été complètement transformée par l'installation de nouveaux procédés.

Le tissage à la main de M. Morris existe cependant encore, mais il a été autant amelioré que son état le comportait et réduit de plus de moitié.

MM. Davillier ont créé deux succursales à leur établissement de Gisors, l'une à Saint-Charles, commune d'Eragny, dont nous n'avons pas à nous occuper, puisqu'elle est située en dehors du canton, quoiqu'aux portes de la ville ; l'autre à Inval, commune de Neaufles. Cette dernière a été construite en 1834, sur l'emplacement d'un moulin à tan qui appartenait à M. Huttin. (2)

Une fabrique de tissage mécanique de mérinos, aujourd'hui en pleine activité, a remplacé à Bernouville une filature de coton qui y avait été créée en 1835.

Depuis quelques années, MM. Lhermitte ont établi à Bézu-Saint-Eloi un grand atelier, qui travaille spécialement le lin et le chanvre et produit des toiles de ménage fort estimées. MM. Lhermitte, pour lesquels l'esprit industriel a été comme un héritage de famille, ont ajouté à leur fabrique une scierie mécanique installée au milieu de leur bel établissement; et dans les dépendances que nous avons eu le plaisir de parcourir, nous avons pu constater que ces messieurs se livraient avec succès à la pisciculture.

Depuis que la société *La Vieille Montagne* a créé ses usines de Bray, le canton a vu se former sur l'Epte et la Levrière divers établissements con-

(1) MM. Davillier ont fait monter une seconde turbine qui ne marche que pendant les crues d'eau.

(2) Nous nous contenterons de passer ici en revue chacun des établissements industriels du canton, en nous réservant de les décrire plus longuement, au fur et à mesure que chaque genre d'industrie se présentera sous nos regards.

sacrés au laminage et au martelage du zinc ; ce sont les usines de Dangu, Bazincourt-Tierceville, Saint-Paër et Saint-Denis-le-Ferment.

La meunerie qui date d'un temps immémorial a beaucoup moins d'importance qu'il y a 30 ans ; il en est de même de la fabrication des briques et de la chaux.

Deux chamoiseries ont été créées sur les emplacements de deux moulins à blé, l'une à Saint-Paër par MM. Lefebvre, et l'autre à Saint-Denis-le-Ferment par M. Josset, de Gisors.

L'industrie de l'aiguille qui, autrefois, ne comprenait que la fabrication de la dentelle et qui occupait environ 600 ouvrières, en occupe encore le même nombre qui se partagent entre la fabrication de la dentelle, des gants, de la tapisserie et le piquage des bottines.

Enfin le canton compte trois fabriques de dominos qui ont une certaine importance et qui sont localisées à Dangu.

Nous allons examiner chaque genre d'industrie sous le rapport de sa situation passée et actuelle, des objets travaillés ou manufacturés, des ouvriers employés, des salaires et de tout ce qui peut y avoir rapport.

FILATURES ET TISSAGES

Coton. — Les principaux corps de bâtiments de la fabrique de Gisors, de MM. E. Davillier et Champy, contiennent, l'un une carderie, les filoirs et la machine à vapeur, l'autre les dévidoirs, ainsi que les emplacements et machines nécessaires pour la préparation et le mélange des cotons.

Le directeur a son logement dans un bâtiment situé à proximité de la filature et, en même temps, très-près d'un pavillon dans lequel sont installés les bureaux.

Avant la crise cotonnière, la fabrique de Gisors produisait, en 1860, 192,000 kilogrammes de coton filé ; elle n'en a filé que 62,000 kilogrammes, en 1865, soit une diminution de 132,000 kilogrammes.

La turbine et la machine à vapeur, qui représentent ensemble une force de 77 chevaux, mettent simultanément en mouvement 11,616 broches de coton fin et 2112 broches de coton à retordre, ainsi que 19 cardes et 8 dévidoirs.

Dans un des bâtiments dépendant de la filature de Gisors, situé au Preslay (1) se trouve un atelier de tissage à la main qui fabriquait, en 1860, 1,500,000 mètres de calicot, et dont la fabrication, aujourd'hui, est réduite à 500,000.

L'usine de blanchisserie, qui est du reste parfaitement installée, blanchis-

(1) Ce mot doit être un diminutif de *pré*, comme on le voit dans les vers d'un vieux poëte.

J'allai a li el praelet
O la vielle et l'archet.
J'allai a elle dans la prairie avec la vielle et l'archet.

sait, avant 1861, une moyenne annuelle de 15,000,000 mètres de calicots; elle n'en blanchit plus que 7,900,000 mètres, moitié à peu près.

Le tissage d'Inval, mu par une machine à vapeur de la force de 30 chevaux et une turbine de la force de 45, renferme 8 bobinoirs, 4 ourdissoirs, 2 sizing-machines, une machine à pomper les trames, 4 machines à parer et 390 métiers à tissage mécanique.

Avant 1861, cet établissement livrait chaque année au commerce une moyenne de 2,400,000 mètres de calicot; il n'en fabrique pas aujourd'hui plus de 540,000 mètres, environ le cinquième seulement.

Voici le nombre de broches et de métiers en activité à Gisors et à la succursale d'Inval avant la crise cotonnière et en 1866.

NATURE DE MÉCANISME	ANNÉES	
	1860	1866
Broches	13.728	5.000
Métiers à la main	95	35
— à la mécanique	390	120

Le nombre proportionnel des broches et métiers aujourd'hui en activité est, comparativement à 1860 :

Pour les broches	37.15	pour 100
Pour les métiers à la main	36.84	—
Pour les métiers mécaniques	30.76	—

Nous allons actuellement faire connaître le nombre des ouvriers occupés en 1860 et en 1866, avec les salaires moyens aux deux époques.

NATURE D'INDUSTRIE	ANNÉE 1860 NOMBRE D'OUVRIERS				ANNÉE 1866 NOMBRE D'OUVRIERS			
	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
Filature	85	110	60	255	26	22	14	62
Tissage à la main	35	65	»	100	19	29	»	48
— à la mécanique	98	188	104	390	30	61	49	140
Blanchissage	120	92	13	225	90	70	10	170
TOTAUX	338	455	177	970	165	182	73	420

SALAIRES

NATURE D'INDUSTRIE	ANNÉE 1860			ANNÉE 1866		
	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
Filature................	2 »	1.15	» 60	2 »	1.25	» 75
Tissage à la main.......	1.25	1 »	» »	1.25	1 »	» »
— à la mécanique..	1.85	1.50	» 75	2 »	1.75	1 »
Blanchissage............	1.75	1.25	» 60	1.75	1.50	» 75

Il résulte de ces tableaux : d'abord, que le nombre des ouvriers travaillant aux usines de Gisors et d Inval a diminué de plus de moitié depuis 1860. Cette diminution est, pour les hommes, de 48 pour 100, pour les femmes, 60 pour 100 et enfin de 58 pour 100 pour les enfants.

Ces tableaux montrent enfin, que les salaires qui ont augmenté d'un tiers pour les ouvriers agricoles, n'ont, pour ainsi dire, pas varié pour les ouvriers industriels de Gisors ; de là, la gène et la misère que l'on constate chaque jour dans cette classe d'ouvriers.

Les produits de l'usine de MM. E. Davillier et Champy sont fort estimés dans le commerce ; ils sont tous expédiés à Paris ; quant aux matières premières elles sont tirées du Hâvre.

La plupart des calicots blanchis à Gisors, viennent d'Alsace.

Pour compléter notre notice sur la fabrique de Gisors, nous devons ajouter qu'à l'exposition de 1849, une médaille d'or fut décernée à MM. Davillier « pour la netteté de la matière et la régularité des tissus sortant de leurs ateliers » (*Compte rendu du Jury central*). Et enfin que Sa Majesté l'Empereur, voulant récompenser les services rendus à l'industrie par la famille Davillier depuis plus de soixante ans, vient de décerner à son chef actuel, M. E. Davillier, la croix de la Légion d'honneur.

Laine. — Bernouville possède une usine de tissage mécanique de mérinos qui a remplacé une filature de coton créée par un M. Duthuis, de Rouen, vers 1860, sur l'emplacement d'un moulin à blé alimenté par la rivière la Bonde.

Ce tissage a été installé par M. Lanquetin qui, de fermier de l'usine, en est bientôt devenu propriétaire.

Les bâtiments forment un grand quadrilatère ; le principal, dans lequel sont installés les métiers à tisser, est bâti sur le bord de la rivière ; à côté sont les ateliers de serrurerie ; en face se trouve le logement du directeur de l'usine ; des magasins de différentes espèces complètent l'ensemble des constructions.

Le mécanisme se compose de 85 métiers à tisser le mérinos, de deux our-

dissoirs, le tout mis en mouvement par une roue hydraulique de la force de 12 chevaux.

La petite machine à vapeur qui existe dans l'usine n'est utilisée que pour chauffer les ateliers et aussi pour sécher les laines qui ont subi l'encollage.

Il y a quelques années, la laine était peignée dans l'établissement; aujourd'hui elle est reçue en fusées et n'a besoin d'être soumise à aucun travail avant d'être employée.

Grâce à l'intelligente direction qui lui a été donnée par le propriétaire, l'usine de Bernouville est dans l'état le plus prospère, et les 85 métiers ne suffisent plus aux commandes.

Une moyenne de 675,000 mètres de mérinos sort tous les ans de la fabrique de Bernouville.

Les produits manufacturés sont expédiés à Paris et les matières premières viennent du Nord.

Il y a quelques années, on ne comptait que 67 ouvriers à l'usine de Bernouville, savoir : 20 hommes, 38 femmes et 9 enfants, dont le salaire moyen était pour les hommes de 2 fr. 20 c., pour les femmes de 1 fr. 70 c. et pour les enfants de 1 franc. Aujourd'hui, 22 hommes, 55 femmes et 8 enfants y sont occupés et gagnent : les premiers 2 fr. 50 c., les femmes 1 fr. 85 c. et les derniers 1 fr. 25 c.

Fil. — M. Lhermitte père créa, en 1838, à Gisors, un tissage de fil à la main ; 20 ans après, en 1858, ses deux fils, auxquels il avait abandonné son industrie quittèrent le chef-lieu du canton, pour aller s'installer à Bézu Saint-Eloi.

Ces Messieurs changèrent leur tissage à la main en tissage mécanique et s'installèrent dans un très-vaste bâtiment qui, deux ans auparavant, était occupé par une filature de coton créée, vers l'année 1830, sur l'emplacement d'un moulin fort ancien.

Le bâtiment dans lequel sont les ateliers, est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages ; le rez-de-chaussée est occupé par 15 métiers à tisser, les dévidoirs, une trameuse, un ourdissoir et par la scierie mécanique ayant deux lames, l'une verticale et l'autre circulaire. Au premier se trouve une machine à monter les chaînes, un ourdissoir, et un séchoir pour les fils, le second étage sert de séchoir pour les toiles qui ont été blanchies.

Tous les métiers, les machines, la scierie, sont mis en mouvement par une roue hydraulique de la force de 12 chevaux, établie sur la rivière la Bonde.

Les fils de chanvre et de lin arrivent en écru à l'usine et avant de les employer, on leur fait subir un premier blanchissage ; quand ils ont été convertis en toile, ils sont de nouveau blanchis dans l'établissement, avant d'être livrés au commerce.

Tous les ans, il sort des ateliers de MM. Lhermitte une moyenne de 150,000 mètres de toile de ménage très-estimée, qui trouve des débouchés faciles à Paris et en Bourgogne.

11 hommes, 14 femmes et 6 enfants travaillent habituellement dans l'usine,

plusieurs conduisent deux métiers, aussi leurs salaires sont-ils plus élevés que dans les fabriques de coton et de la laine; la moyenne est pour les hommes de 2 fr. 85 c., pour les femmes de 2 fr. 25 c., et pour les enfants de 1 fr. 25 c.

La scierie mécanique qui occupe 7 hommes, gagnant en moyenne 3 fr. 25 c. débite annuellement 400,000 mètres de volige pour toitures en ardoises.

MÉTALLURGIE

Quoique la constitution géologique du sol ne fournisse aucun élément à l'industrie métallurgique, néanmoins le canton de Gisors renferme cinq établissements importants qui fondent et laminent le zinc; ce sont les usines de Dangu, de Saint-Denis-le-Ferment, de Saint-Paër, de Sainte-Marie et de la Côte, ces deux dernières situées sur la commune Bazincourt.

Toutes ces usines, à l'exception de celle de Dangu, travaillent à façon pour la société de la Vieille Montagne qui possède à Bray, dans la vallée de l'Epte, un établissement considérable.

USINE DE DANGU

Il existait autrefois à Dangu un moulin banal, remontant à l'époque la plus reculée de la féodalité et dépendant de la seigneurie du lieu. Le général d'Arlincourt qui en était fermier, il y a environ 30 ans, le convertit en usine à zinc, du consentement du propriétaire.

Depuis, M. le comte de Lagrange auquel appartient cet établissement, y a fait de grandes augmentations et améliorations qui l'ont placé à la tête de l'industrie métallurgique du canton.

Deux fours marchant alternativement servent à fondre les minerais de zinc.

L'outillage se compose de trois laminoirs et de trois cisailles à couper le zinc, mis en mouvement par une turbine et deux roues hydrauliques d'une force totale moyenne de 70 chevaux.

Tous les ans, l'usine de Dangu livre au commerce une quantité moyenne de 1,300,000 kilogrammes de zinc laminé; le chiffre des produits de 1865 a dépassé 1,800,000 kilogrammes.

Les matières premières viennent de Prusse et de Belgique et les produits sont expédiés à Paris.

30 ouvriers, qui gagnent en moyenne 3 fr. par jour, et 3 enfants dont le salaire s'élève pour chaque à 1 fr. 25 c. travaillent ordinairement dans cette usine que M. le comte de Lagrange exploite par lui même (1).

(1) En ce moment, 24 février 1864, 45 ouvriers travaillent dans l'usine de Dangu.

USINE DE SAINT-DENIS-LE-FERMENT

L'usine de Saint-Denis-le-Ferment fut créée, il y a environ 20 ans, par M. Delmas sur l'emplacement d'un moulin à blé qui avait autrefois fait partie de la terre seigneuriale; elle appartient aujourd'hui à Mme Delmas, qui l'exploite.

Les bâtiments renferment, outre le logement du directeur, un fourneau à fondre, un laminoir et des cisailles, mis en mouvement par une roue hydraulique de la force de 25 chevaux.

1,030,000 kilogrammes de zinc brut qui sont fondus et travaillés chaque année dans cette usine fournissent une quantité de 1,000,000 de kilogrammes de zinc laminé, livrés au commerce.

Mme Delmas travaille à façon pour « *la Vieille Montagne* » et occupe tous les jours 20 hommes et 3 enfants qui gagnent en moyenne, les premiers 2 fr. 50 c. et les autres 1 fr.

USINES DE BAZINCOURT

Après avoir créé les usines de Dangu et de Sérifontaine (Oise), le général d'Arlincourt fit l'acquisition du moulin de Sainte-Marie, situé commune de Bazincourt, que possédait depuis longues années la famille Biquelle.

Il substitua une laminerie au moulin, fit construire de magnifiques bâtiments dans lesquels il installa un outillage complet et fit mouvoir tout le mécanisme par une roue hydraulique de la force de 23 chevaux; enfin il fit construire un fourneau pour fondre le minerai de zinc et un four pour le chauffer avant de le soumettre à l'action du laminoir.

Cet établissement fut acheté, il y a environ 15 ans, par M. le baron de Montreuil et il appartient aujourd'hui à M. le comte de Briey, son neveu et son légataire universel.

Chaque année il entre dans cette usine 2,000,000 de kilogrammes de matière brute et il en sort 1,500,000 kilogrammes de zinc laminé; enfin 22 ouvriers, qui gagnent 3 fr. par jour et 4 enfants, dont le salaire est de 1 fr. 25 c., y travaillent constamment.

A côté de l'usine de Sainte-Marie, le général d'Arlincourt en créa une autre, appelée la Côte ou Sainte-Barbe, qui contient aussi un fourneau à fondre et 2 laminoirs avec cisailles, mis en mouvement par une chute d'eau de la force de 20 chevaux. Le zinc brut qui y est fondu s'élève annuellement à 1,000,000 de kilogrammes, donnant 800,000 kilogrammes de zinc laminé.

Mme d'Arlincourt, qui exploite cette usine, emploie en moyenne 16 hommes et 2 enfants dont les salaires sont de 3 francs et 1 fr. 50 c.

USINE DE SAINT-PAER

Il y a 20 ans, M. Lefebvre démolit un moulin qui se trouvait dans le village de Saint-Paër et y substitua un établissement métallurgique. Les bâtiments renferment un fourneau à fondre, un four à chauffer et un laminoir avec cisailles; le mécanisme est mu par une roue hydraulique de la force de 18 chevaux.

L'usine de Saint-Paër travaille à façon pour la *Société de la Vieille-Montagne* et lamine chaque année une moyenne de 1,300,000 kilogrammes de zinc. Elle occupe 14 hommes et 3 enfants qui gagnent en moyenne 2 fr. 60 et 1 franc par jour.

MEUNERIE

Le canton de Gisors est le plus important de l'arrondissement des Andelys sous le rapport de la meunerie. Il renferme 19 moulins en activité et plusieurs autres qui ne sont pas exploités; dix sont construits sur la Lévrière, trois sur la Bonde, quatre sur l'Epte, un sur la Troëne et un sur le Réveillon. Les uns fabriquent des farines pour le commerce de Paris et de Rouen et pour les boulangers de Gisors et des villes voisines, les autres moulent à façon ou *petit sac*, moyennant un salaire en nature ou en argent, mais plus ordinairement en nature.

Nous allons indiquer les moulins qui se trouvent sur chacune des rivières du canton, avec les noms des communes et lieux où ils sont situés, des propriétaires auxquels ils appartiennent et, en même temps, le nombre de paires de meules et la force motrice.

COMMUNES ET LIEUX DITS	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	PAIRES de MEULES	FORCE motrice
Sur la Lévrière			
Martagny	De Boispréaux	1	3
Mesnil-sous-Vienne	Boucherot	2	4
Mainneville	Dupille	3	16
Hébécourt	Chevallier	2	8
—	Dupuis	2	8
Saint-Denis-le-Ferment, *de l'Aunaye*	Hospice des Andelys	1	10
— —	Milliard	1	12
— — *Le Gruchet*	Letellier	2	15
Bézu-Saint-Eloi	Leguay	2	20
—	Laporte	3	20
Sur la Bonde			
Chauvincourt	Rouget	1	5
Bernouville, *Beaumont-le-Perreux*	Roycourt	2	5
—	Naudin	3	10
Sur l'Epte			
Bouchevilliers	Comtesse de la Myre	2	5
Amécourt, *Guerguesale*	Duval	2	12
Gisors	Biquelle	3	12
Guerny, *Bordeaux-de-Saint-Clair*	Duval-Lecamus	3	18
Sur la Troëne			
Gisors	Dumont-Bertaux	3	12
Sur le Réveillon			
Gisors, *Moiscourt*	Dumont-Bertaux	1	10

Huit de ces moulins travaillent exclusivement pour le commerce ; un moud à façon et pour le commerce; les autres ne travaillent que pour le *petit sac*.

Le tableau ci-après indique la quantité moyenne de produits fabriqués, chaque année, par chacun des moulins de commerce et les lieux de provenance des matières brutes, les lieux d'expédition des produits, leur poids, le nombre des ouvriers employés dans chaque usine, avec la moyenne des salaires.

MOULINS ET PROPRIÉTAIRES		Lieux de provenance des MATIÈRES BRUTES	LIEUX D'EXPÉDITION des PRODUITS	KILOS DE FARINE PRODUITS ANNUELLEMENT	NOMBRE D'OUVRIERS	Salaires par jour
De Mainneville..	Dupille.........	Localités et environs	Localité, Paris, Rouen, Londres	925.000	3	3.70
De Bézu-St-Eloi.	L guay..........	—	Localité	250.000	2	3.50
—	Laporte.........	—	Paris, Rouen	800.000	3	3.50
De Bernouville..	Naudin..........	—	—	675.000	3	3.50
De Gisors......	Biquelle.........	—	—	1.100.000	3	4 »
—	Dumont-Bertaux.	—	—	1.100.000	3	3.75
—	—	—	—	300.000	2	3.75
D'Amécourt....	Duval...........	—	Localité	250.000	1	3.50
Total des farines de commerce produites				5.400.000		

Les moulins à façon travaillent pour les pays et villages qui sont assez ordinairement les plus rapprochés. Un chasse-mulet les parcourt à jours fixes, reçoit le grain à moudre et reporte la farine à chaque pratique.

Chaque moulin au petit sac écrase en moyenne 4 à 5 sacs de blé de 150 kilogrammes, et occupe deux ouvriers qui gagnent 3 francs par jour. Le meunier est payé à raison de 10 litres par sac.

Nous allons en quelques mots tracer l'histoire de tous ces moulins.

Les moulins de Martagny, Mesnil-sous-Vienne et Mainneville, après être restés très-longtemps dans la famille des seigneurs de Mainneville, furent vendus par le marquis de Dauvet; le premier, à M. Fourmont de Boispréau, au fils duquel il appartient; le second fut acheté, en 1836, par M. Boucherot, qui y a introduit d'assez grandes améliorations et qui le fait valoir par lui-même. Quant au moulin de Mainneville, il fut construit, en 1550, par un sire de Roncherolles, seigneur du pays; puis il passa dans la maison des de Dauvet; M. Dupille l'acheta en 1838, le fit réédifier et y introduisit un des systèmes de mouture les plus perfectionnés, de façon à en faire un des plus beaux moulins du canton.

En 1839, M. Chevallier père, d'Hébécourt, fit construire le moulin qui appartient aujourd'hui à son fils.

L'autre moulin d'Hébécourt, qui était autrefois le moulin banal et qui fut vendu comme propriété nationale, lors de la Révolution, est passé entre les mains de M. Dupont, conseiller à la Cour de Rouen, puis entre les mains de son gendre qui l'a reconstruit il y a environ quinze ans.

L'hospice des Andelys ne possède le moulin de l'Aunaye, à Saint-Denis-le Ferment que depuis très-peu d'années. Il lui a été légué par M. Lefebvre, curé du Petit-Andelys, qui l'avait acheté d'un M. du Rosay, dont le père l'avait fait construire.

Le moulin de l'Aunaye, qui appartient à M. Milliard, a été acheté par lui d'un sieur Feugueur ; il a été construit de temps immémorial.

Le Gruchet remonte au treizième siècle et dépendait autrefois du marquisat de Mainneville. Il a été reconstruit bien des fois et la dernière, en 1820, par un sieur Labbé, de Saint-Paër.

Le moulin de Bézu, appartenant à M. Leguay, faisait partie autrefois des domaines du marquis de Saint-Paër. Il est passé dans les mains de M. Leguay qui l'a fait reconstruire et modifier, il y a environ douze ans.

Les moulins de Bézu et de Bernouville, qui appartiennent à MM. Laporte et Naudin, existaient déjà au onzième siècle et avaient une certaine importance; la dîme en fut donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise par la veuve de Hugues de Neaufles. Ces moulins ont ensuite fait partie du fief de l'Isle de Gisors et sont passés entre les mains de la famille de Ferrières qui les conserva jusqu'en 1534, époque à laquelle ils furent achetés par un sieur de Pellevé (1). Les héritiers du cardinal de ce nom les vendirent au chapitre de Rouen qui les possédait encore lors de la Révolution. Ils furent vendus comme propriété nationale ; celui de Bézu fut acheté, en 1825, par M. Laporte père, qui le fit reconstruire. Son fils y installa, en 1846, un mécanisme de mouture, dit système anglais, qu'il a le soin de tenir à la hauteur des progrès de la mécanique. Le moulin de Bernouville a été reconstruit par M. Naudin qui l'a fait également monter suivant le système anglais. C'est un des bons moulins du canton. Il marche toujours avec deux paires de meules et en hiver avec trois.

Le moulin de Bouchevilliers, qui appartenait anciennement au marquis de Mainneville, est aujourd'hui la propriété des héritiers de Mme la comtesse de la Myre.

Guerguesale existe depuis un temps immémorial. Avant la Révolution de 1789, il appartenait à l'abbaye de Saint-Germer, il fut vendu comme propriété nationale. Après être passé dans différentes mains, il fut acheté, il y a environ dix ans, par M. Duval qui l'exploite par lui-même. M. Psalmon, précédant propriétaire, y avait fait de grands changements et améliorations.

Le moulin de M. Biquelle a été construit par M. Louis François Passy, ancien receveur général des finances, sur l'emplacement d'une tannerie; son fils, M. [illegible] Passy, le vendit à M. Biquelle qui en augmenta et modifia le mécanisme, et, grâce aux additions qui y ont été faites, il peut rivaliser avec les moulins les mieux outillés du canton.

M. Rouget, de Gisors, maire de Chauvincourt, est propriétaire du moulin de ce nom ; il appartenait autrefois à la famille de Belloy et dépendait de la seigneurie de Gamaches.

Le moulin de Beaumont le Perreux remonte au douzième siècle, époque à laquelle il dépendait du prieuré de ce nom. Il devint ensuite la propriété de

1. Ces moulins ont donné lieu, aux quinzième et seizième siècles à de nombreux procès entre les seigneurs de Ferrières et les chanoines de la cathédrale de Rouen, à l'occasion d la dîme.

l'abbaye de Mortemer où s'étaient retirés les religieux de Beaumont le Perreux ; il appartient aujourd'hui à M. Roycourt, de Noyers.

M. Dumont-Bertaux est propriétaire d'un moulin alimenté par la Troëne et d'un autre par le Réveillon.

Le premier fut construit en 1793, sur l'emplacement d'un moulin à tan ; en 1835, un M. Morin y établit un mécanisme de mouture dit système anglais. M. Dumont-Bertaux en est propriétaire depuis 1856 ; on le connait à Gisors sous le nom de moulin neuf.

Le second faisait partie du fief de Cantiers et existait au douzième siècle sous le nom de « *Messis curia.* » Peu de temps avant la révolution de 1789, il fut acheté par M. Hazon, architecte de la maison du roi, puis il est passé par testament à M. Brogniard qui le vendit au propriétaire actuel, le 22 octobre 1843.

Ce moulin, qui est exploité par M. Dumont-Bertaux, èst mu par une roue en-dessus, dite roue à pots ; il a conservé tout son ancien mécanisme qui seulement a été rajeuni.

Le moulin de Guerny, qui remonte au moyen âge,. a été réparé, il y a trente-cinq ans. Il y a 3 paires de meules dont 2 pour la mouture du blé et une pour le seigle et l'orge. La famille de Maisoncelles en a été propriétaire pendant plusieurs siècles et il appartient aujourd'hui à M. Duval-Lecamus, un de nos grands artistes, héritier et représentant des de Maisoncelles.

SITUATION DE LA MEUNERIE EN 1840

L'état de la meunerie, en 1840, paraissait bien plus prospère qu'aujourd'hui, car indépendamment des moulins dont nous venons de parler, neuf autres qui existaient à cette époque ont disparu. En sorte que, si l'on jugeait de l'importance de cette industrie seulement d'après le nombre des moulins on pourrait croire qu'elle a diminué d'un tiers. Mais les systèmes de mouture se sont améliorés et ont été tellement perfectionnés qu'avec un nombre moins grand de moulins on moud une bien plus grande quantité de blé.

TANNERIE — MÉGISSERIE — CHAMOISERIE

Aux treizième et quatorzième siècles, l'histoire fait mention des tanneries de Gisors. Au seizième siècle, les tanneurs, mégissiers et corroyeurs formaient une corporation riche et puissante dont les établissements occupaient une grande partie de la rue Cappeville et de la rue de Paris. Ce sont eux qui ont donné le nom au quai, connu sous la dénomination de Fossé aux tanneurs ; ils occupaient le quatrième rang dans les corps de métiers et commerce.

Au dix-septième siècle, les religieuses Annonciades de Saint-Eutrope de Chanteloup firent de nombreuses acquisitions, pour agrandir l'établissement des dames hospitalières de Gisors qui les avaient appelées, et qui s'étaient réunies à elle, en se soumettant à leur règle.

Les démolitions qui étaient la conséquence des acquisitions faites par les religieuses furent si nombreuses, que les échevins et le maire s'en émurent et dans un placet adressé à l'Intendant général de la province, le 20 mai 1723, ils exposèrent « qu'elles (*les Annonciades*) ayant fait la démolition de plus » de 30 tanneries très-spacieuses, que lesdites tanneries sont réduites à 2, ce » qui fait que le commerce de cuirs, qui faisait autrefois la réputation et la » richesse de la ville, est entièrement ruiné. » Après avoir expliqué la situation, le corps municipal demanda: « *qu'il fût défendu aux dames* » *Annonciades d'acquérir et de démolir davantage.* »

L'industrie des peaux alla toujours en déclinant. En 1789, on comptait encore 4 tanneries, 4 corroieries, 6 mégisseries et 1 parcheminerie. En l'année 1800, le même nombre d'établissements existait, mais deux corroieries s'étaient transformées en mégisseries.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'une tannerie et une mégisserie.

TANNERIE

La tannerie qui appartient aujourd'hui à M. Dauchy remonte au quinzième siècle; pendant bien longtemps elle fut exploitée par la famille Josset. Des mains de M. Alexandre Josset, elle passa dans celles de M. Paillard qui renouvela une partie du matériel, fit de grands changements et améliorations pour soutenir avantageusement la concurrence des autres établissements de ce genre. Il créa dans les dépendances un moulin à tan, système *Bérendof*, qui est mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de 4 chevaux et qui moud chaque année 150,000 kilogrammes de tan.

Les peaux qui sont soumises au tanage dans l'établissement de M. Dauchy sont tout fournies par les bouchers de la localité et des environs; leur poids moyen annuel est de 60,000 kilogrammes.

Les produits fabriqués, qui ne représentent que la moitié de ce poids, consistent principalement en vaches pour la cordonnerie, tiges de bottes, cuirs noirs et de Hongrie pour la bourrelerie et courroies pour filatures et machines. Sept huitièmes de ces marchandises sont vendues dans le Vexin, le surplus est envoyé à la commission, à Paris.

Indépendamment des objets fabriqués, chez lui, M. Dauchy fournit aux cordonniers et bourreliers les cuirs vernis et tous les articles dont ils ont besoin.

Cette tannerie, qui est une des mieux installées de l'arrondissement des Andelys, occupe 16 ouvriers qui gagnent en moyenne 3 fr. 25 c. par jour.

MÉGISSERIE

M. Mautemps a réuni, il y a environ vingt-cinq ans, une tannerie et une mégisserie pour en faire le bel établissement qu'il dirige. Pendant près de vingt ans, son industrie se partageait entre le lavage des laines et la mégisserie ; chaque année, il achetait une moyenne de 8000 toisons qu'il lavait et revendait à Paris et à Rheims ; il occupait alors 10 ouvriers gagnant 2 fr. 75 c.

Depuis quatre ans environ, M. Mautemps a modifié et diminué de beaucoup son genre d'industrie.

Chaque année, il sort de son établissements 16,000 peaux de mouton mises en blanc ou converties en basane, qui sont vendues, moitié dans la localité et moitié à Paris, à raison de 32 francs la douzaine ou 2 fr. 66 c. l'une.

Avant d'être travaillées, ces peaux, suivant leur qualité, sont enduites intérieurement d'une certaine préparation de chaux ou d'orpin qui permet, au bout de quelques jours, d'enlever la laine.

Cette laine est elle-même lavée et vendue à Paris pour être employée à Rheims et à Turcoing. Chaque peau donne une moyenne de 1 kilo. 500 gr. de laine, vendue après le lavage 7 francs le kilogramme.

L'établissement de M. Mautemps est approvisionné par Gisors et les environs ; quatre ouvriers y travaillent constamment et gagnent en moyenne 3 fr. 25 c. par jour.

Les communes rurales ne renferment ni tanneries ni mégisseries.

CHAMOISERIE

Cette industrie qui est, pour ainsi dire, localisée, pour la Francs entière, dans les environs de Gisors, compte deux établissements dans le canton, l'un à Saint-Paër, qui forme comme une annexe de la laminerie de zinc de M. Lefebvre, et l'autre à Saint-Denis-le-Ferment, qui a été créé par M. Josset aîné.

La chamoiserie de Saint-Paër se compose de bâtiments pour préparer les peaux, d'un foulon ayant 8 pilons, mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de quatre chevaux, de séchoirs et d'un atelier de lessivage. Cette usine emploie, en matières premières, 30 tonnes d'huile grasse de baleine ou de morue et à peu près pareille quantité de peaux sèches ; elle vend au commerce 30 tonnes de dégras et 20 tonnes de buffle ; enfin, elle occupe 6 ouvriers qui gagnent en moyenne 2 fr. 50 c. par jour.

Il y a quelques années, M. Josset aîné créa, dans le village de Saint-Denis-le-Ferment, une chamoiserie, sur l'emplacement d'un ancien moulin à blé ;

HISTOIRE

CANTON

Le canton de Gisors faisait autrefois partie du pays connu sous le nom de Vexin normand, à l'exception toutefois de la partie de la ville et du territoire de Gisors qui se trouvent sur la rive gauche de l'Epte.

A l'époque où Jules César entreprit la conquête des Gaules, le Vexin était compris dans la Gaule belgique et avait pour limites, la Seine, l'Oise, les Rilles, et les pays de Caux et de Bray.

Le conquérant, dans ses *Commentaires* appelle les habitants Bellocasses ou Vellocasses.

Sous l'empereur Auguste, lorsque ce prince fit une nouvelle division des Gaules, le Vexin fut compris dans la Lyonnaise, dont Rouen était la métropole, et quant Dioclétien partagea la Lyonnaise en deux provinces, il fut englobé dans la seconde.

Depuis le cinquième siècle, c'est-à-dire après le baptême de Clovis qui avait expulsé les Romains des Gaules, jusqu'au règne de Charles-le-Simple, le Vexin fit partie du royaume de Neustrie.

En 912, Charles-le-Simple ne pouvant pas chasser les Normands de son royaume, voulut se les attacher par une alliance ; il donna en mariage à leur chef Roll ou Rollon sa fille Ghiselle, en même temps que, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, il lui abondonnait une partie de la Neustrie, qui prit le nom de Normandie. Les limites des pays que le roi de France abandonnait ainsi aux hommes du Nord, ne dépassèrent pas les rives de l'Andelle et n'apportèrent aucun changement dans le Vexin, qui demeura tout entier à la France. Mais, par le traité de 946, entre Louis IV, dit d'Outremer, et Richard-sans-Peur, duc de Normandie, les bornes de cette province ayant été reculées jusqu'à l'Epte, le Vexin se trouva démembré, et alors commença la distinction, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, de Vexin français et de Vexin normand.

Gisors, qui était la capitale des deux, resta la capitale du second.

Ce démembrement fut la source de querelles et de guerres nombreuses entre les chefs des deux Vexins, et de procès interminables entre les particuliers devenus rivaux.

Le Vexin normand suivit dans toutes ses péripéties le sort de la province dont il dépendait, il fut réuni avec elle à la couronne de France, après la bataille de Bouvines ; la réunion légale fut consacrée par lettres patentes du roi Jean, du mois de novembre 1361, commençant ainsi : « *Joannes Dei gratia, Francorum rex... notum » facimus per præsentes, tam præsentibus quam futuris... insuper » nostræ coronæ augentes insignia ducatum Normanniæ, volumus, » in modum qui sequitur nostræ coronæ sociari... etc.* » Néanmoins la réunion de la Normandie à la France n'eut lieu véritablement que le jour où Charles VII s'empara de Rouen et chassa les Anglais de son royaume.

Nos pays ont été comme un vaste champ de bataille foulé par les plus grands capitaines : ils ont vu à l'œuvre Rollon, Guillaume-le-Conquérant, Richard-Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste, du Guesclin, Edouard III, son fils le Prince Noir, Henri IV et le duc de Sully.

Au onzième siècle, lorsque l'heure de la féodalité sonna pour la France, le Vexin normand se divisa en une foule de petites souverainetés indépendantes les unes des autres ; chaque commune, chaque village eut son seigneur et a son histoire ; aussi, à partir de

ce moment, l'histoire générale n'existe plus ; il ne reste que celle de chaque seigneur.

La Normandie était composée de sept grands baillages ressortissant au parlement de Rouen ; celui qui avait Gisors pour chef-lieu était composé des vicomtés de Gisors, Lyons, Andelys et Vernon, outre quelques communes dependant de la vicomté de Pont-de-l'Arche ; Gisors était aussi le chef-lieu d'une élection qui s'étendait bien au-delà des limites du canton actuel et partageait avec Andelys dans la circonscription de l'arrondissement d'aujourd'hui, le privilége de posséder un grenier à sel, de vente volontaire ; enfin le canton entier dépendait de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Lyons.

Lorsque l'Assemblée nationale divisa, en 1790, la France en départements ; Gisors, qui avait conçu l'espoir d'être le chef-lieu de l'un deux, fut réduit au rôle de simple chef-lieu du canton qui porte son nom et qui fut compris dans le département de l'Eure.

Le canton est composé de 109 centres d'habitation, savoir : 20 communes, 47 hameaux et 42 fermes ou maisons isolées.

Nous allons actuellement décrire à grands traits l'histoire particulière de chacune des communes du canton.

COMMUNES

AMÉCOURT

Cette commune est séparée du département de l'Oise par l'Epte, elle est bornée des autres cotés par Bouchevilliers, Mainneville, Hébécourt et Bazincourt.

Le territoire, qui a la forme d'une longue bande, suit dans toutes ses sinuosités le cours de l'Epte, et s'étend du nord au midi, sur environ 4 kilomètres; il est généralement incliné vers l'est et présente dans cette direction un vaste coteau à pentes rapides.

C'est un joli village bâti sur le flanc d'un coteau. Du château qui domine le pays, on aperçoit Gisors avec son vieux donjon et le Mont Javoult.

Amécourt était dénommé au moyen âge sous les noms de : *Amata Curia, Amara Curia, Amécuria, Amécourt* et *Amercour;* pour les uns, ce nom veut dire cour, enclos, masure d'Aimé ; pour les autres, il signifie ; pays difficile à cultiver, de *Amara Curia.*

Eudes Rigaud écrit *Amecuria* ; dans le pouillé de Raoul Roussel ou lit *Amécourt* ; le cartulaire blanc de Saint-Denis porte *Armercort.*

Le chef-lieu n'a guère qu'une seule rue, celle que forme le chemin vicinal qui le traverse.

En 1085, les terres et seigneuries d'Amécourt et de Saint-Denis-le-Ferment appartenaient indivisément à Jehan de Mussegros et à Guillaume de l'Isle, tous deux chevaliers bannerets.

Louvet, dans son nobiliaire du Beauvaisis, cite plusieurs seigneurs qui ont porté le nom d'Amécourt.

« *Petrus de Amécourt, miles, Joannis filius, Petrus de Amécourt vavassor* (Titres de l'abbaye de Saint-Germer, de l'an 1243.)

» Hector d'Amécourt, escuyer, portait d'or à trois pals de sable » qu'il se recognoist par le dénombrement donné à Louis de Bourbon, seigneur de Clermont en 1366.

» Crespin d'Amécourt, escuyer, par le même dénombrement, portait d'or à trois pals de sable à la *cotice* de gueule.

» Messire François Bugueux, chevalier, tenait fief à Amécourt » en l'an 1550. »

La seigneurie d'Amécourt appartenait, en 1515, à Guillaume de Fours qui la vendit, en 1519, à Guillaume de Beauvais ; les enfants et petits-enfants de ce dernier la vendirent eux-mêmes à Louis Sublet, chevalier, seigneur de Nainville, par acte passé devant les notaires du Châtelet, à Paris, le 19 avril 1655.

Le seigneur de Nainville fit également l'acquisition d'un fief que les religieux de Saint-Germer possédaient à Amécourt, appelé le fief Cuisinier, par un autre acte du 9 novembre 1657.

La terre d'Amécourt était un plein fief de haubert, relevant de la seigneurie de Mainneville. A la mort de Louis Sublet, elle passa à Michel Sublet et ensuite à la fille Marie Sublet, qui épousa un sieur Guillaume Groulart, le 11 mai 1716.

En 1759, un conseiller au parlement de Paris portait le nom de Lefebvre d'Amécourt.

Ce village était autrefois une paroisse de l'archidiaconé du Vexin normand, du diocèse de Rouen, du doyenné de Gisors ; il relevait, pour les cas ordinaires, de la haute justice de Mainneville, et pour les cas royaux et d'attribution, du baillage et de l'élection de Gisors.

L'église est sous le vocable de Saint-Hellier ; jusqu'en 1657, l'abbé de Saint-Germer présentait à la cure, qui était à la nomina-

tion de l'archevêque de Rouen ; à partir de cette époque, la présentation fut faite par le seigneur du lieu.

Une bulle, donnée par le pape Alexandre II, en 1190, confirma à l'abbaye de Saint-Germer la possession de grands avantages à Amécourt : « *Apud Amecurtem dimidiam partem villæ, in hospitibus,* » *in nemore, in decimatione, exceptis vavassoribus....*

Les paroisses d'Amécourt, Hébécourt, Sancourt, Heudicourt, Saint-Denis-le-Ferment, Mainneville et Thierceville étaient naguère désignées sous le titre des Sept villes de Bleu, à cause d'une forêt de ce nom qui dépendait du domaine royal, et dont le bois de Gisors faisait partie. Sa contenance était de 6398 arpents ; la tradition prétend qu'elle a été détruite par un incendie ou par un ouragan mêlé de tonnerre. Quant à l'étymologie du nom de la forêt, certains savants le font dériver de la nature même du terrain et prétendent que bleu veut dire humide et vient de *ablutus ;* d'autres au contraire, dont nous partageons l'opinion, soutiennent que bleu signifie maraudeur et que l'on disait autrefois les Sept villes de Bleu, afin d'exprimer que la forêt était exposée aux ravages des habitants des sept villages qui usaient et abusaient peut-être du droit de couper du bois dans la forêt qui ombrageait leurs chaumières.

Tout près du village est un hameau qui en dépend, appelé Siéges. C'est peut-être le lieu où quelque rude compagnon de Rollon, rendait la justice et *siégeait* avec son armure de fer. M. Potin de la Mairie fait dériver ce nom de *sieg*, mot tudesque qui signifie victoire. Il est en effet possible que le hameau ait été ainsi nommé à la suite d'un combat livré dans les environs.

Amécourt possède sur les bords de l'Epte, aux pieds du coteau, une ferme connue sous le nom de Guerguesale, de *guerque* ou *guerche* et de *saal*, maison, et qui n'est plus composée aujourd'hui que d'une ferme et d'un moulin, réunis dans les mains du même propriétaire.

Il existe encore une ferme dépendant de cette commune, qu'on appelle les Renardières.

Le village d'Amécourt qui renfermait, en 1806, 215 habitants, n'en a plus aujourd'hui que 188 ; depuis 1841 sa population a diminué de 13,36 pour cent. On compte 68 maisons dont 25 couvertes en tuiles et ardoises, et 45 en chaume.

Le territoire, d'après le cadastre, comprend 460 hect. 45 a. 32 cent. de terres labourables; 18 hect. 30 a. 1 cent. de terrains plantés; 47 hect. 55 a. 31 cent. de prés et herbages; 46 hect. 72 a. 63 cent. de bois; 5 hect. 59 a. 27 cent. de friches; 42 a. 15 cent. de marais et pièce d'eau; 4 hect. 68 a. 2 cent. de sols, bâtiments, cours et jardins.

La commune d'Amécourt dépend de la perception et du bureau de poste de Mainneville; elle est à 15 kilomètres de son chef-lieu. Sa population est essentiellement agricole.

Sous le rapport de l'instruction, 28 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire, 16 pour 100 savent seulement lire, enfin 56 pour cent, un peu plus de moitié, savent lire et écrire.

La fabrique de l'église possède un presbytère, dont dépend une pièce de terre de trois hectares, elle vient en outre de recueillir un legs assez important qui lui a été fait par une dame Dumesnil.

AUTHEVERNES

On est peu d'accord sur l'étymologie de ce nom : les uns veulent le tirer du celtique *wern,* hauteur, auquel les Romains auraient ajouté l'épithète *altus,* d'où serait venu *Altaverna,* Authevernes ; d'autres, à l'opinion desquels nous nous rangeons volontiers, disent simplement que le nom primitif était *alta avena* ou *avesna,* campagne élevé dans laquelle on ne pouvait cultiver que de l'avoine.

Dans une charte du douzième siècle, on lit *Altavesna* et dans le pouillé d'Eudes Rigaud *Autaverna* ; enfin on trouve au treizième siècle, dans une charte, *Autevesne.*

Le territoire de cette commune, situé à l'extrémité sud du canton, a la forme d'un marteau dont la tête s'enfonce entre les communes de Vesly et de Guerny ; il est sillonné par des vallées assez profondes ; son altitude maxima au-dessus du niveau de la mer est de 148 mètres.

Le chef-lieu, à peu près central, est bâti sur la pente d'un coteau rapide, au pied duquel se trouve une belle fontaine ; la route impériale n° 14, de Paris au Hâvre, passe à très-peu de distance.

Comme dépendances de cette commune, on compte les fermes de la Chartreuse, du Fort et de la Guérite, ainsi nommées : la première, parcequ'elle a été construite par les Chartreux de Gaillon, et les deux autres à cause de l'épaisseur de leurs murailles et de la

disposition de leurs bâtiments, et probablement, surtout à cause de leur destination primitive.

Deux maisons isolées appelées la Côte et le Télégraphe, ainsi que le Château de Bois d'Ennemets, sont également situées sur le territoire d'Authevernes.

Vers 1060, l'église de cette commune, dédiée à Notre-Dame, fut donnée à l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont Sainte-Catherine près Rouen, par Richard et Roger, fils d'Herlain Sénéchal et d'Ada. Cette donation fut confirmée par Guillaume de Tourny, seigneur d'Authevernes au douzième siècle.

Authevernes était primitivement un fief dépendant de la seigneurie de Tourny.

Au commencement du treizième siècle, nous voyons, d'après le *Registrum Philippi Augusti* que Guillaume Bennart, de Auteverne, tenait de l'abbé de la Trinité du Mont Sainte-Catherine : *unum quarterium feodi militis de plenis armis.*

Le 10 août 1236, Gilbert Bengnart, d'Authevernes, donne aux Templiers de Bourgout le tiers des ropriétés qu'il possédait, entre l'Epte et l'Andelle, excepté 11 acres de terre et une masure, située auprès de l'église d'Authevernes.

Au dix-septième siècle, le fief d'Authevernes appartenait aux Chartreux de Gaillon qui avaient été mis en possession des biens des Templiers, et qui présentaient à la cure.

En 1743, Daniel, chevalier de Bois d'Ennemets, mestre de camp de cavalerie, prenait le titre de seigneur d'Authevernes.

L'étymologie de Bois d'Ennemets est assez controversée : les uns lui donnent une origine celtique et le tirent de *drest*, chêne et de *nemet*, temple ; c'est-à-dire temple ou monument druidique élevé sous des chênes.

Pour d'autres, ce nom voudrait dire bois consacré à *Némésis*. Du temps de Philippe Auguste, c'était un fief dépendant de Tourny.

En 1555, Jacques Daniel de Bois d'Ennemets était président à mortier au parlement de Rouen.

Sous Louis XIII, Daniel de Bois d'Ennemets, favori de Gaston d'Orléans, frère du Roi, fut tué en duel à Venise, en 1627, par un autre français nommé Juvigny ; il est l'auteur des *Mémoires d'un favori de S. A. R. M. le duc d'Orléans*.

La famille de Bois d'Ennemets existe toujours et le marquis de Sainte-Foy, un des descendants par sa mère, habite le château.

Authevernes était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné de Beaudemont, du baillage et de l'élection de Gisors; aujourd'hui, pour le civil et le religieux, cette commune dépend de Gisors.

C'est la patrie de Gasse, musicien distingué, mort en 1812; de M. Boullenger, ancien conseiller à la cour d'Orléans.

La population qui, en 1841, était de 300 habitants, est actuellement réduite à 250, soit une diminution annuelle de 2 habitants. On compte 35 maisons couvertes en tuiles et ardoises et 51 en chaume.

32 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire, 6 pour 100 savent lire, le surplus sait lire et écrire.

Le service de la poste aux lettres se fait par le bureau des Thilliers.

Pour les contributions directes Authevernes, est attaché à Dangu, et pour les contributions indirectes à Tourny.

La commune possède un presbytère, et une maison d'école qui renferme la mairie; son territoire comprend 1149 hect. 03 a. 43 cent., savoir : 724 hect. 90 a. 77 cent. de terres labourables, 115 hect. 42 a. 92 cent. de prés et herbages, 278 hect. 11 a. 70 cent. de bois et oseraies, 23 hect. 31 a. 73 cent. de friches, 25 a. 21 cent. de pièce d'eau, 7 hect. 10 cent. de cours, sols, bâtiments et jardins, et 24 hect. 7 a. de routes, chemins etc.

BAZINCOURT

Le territoire de cette commune, qui s'incline de l'ouest à l'est, descend en pentes assez rapides sur les bords de l'Epte; il est limité d'un côté par cette rivière qui le sépare du département de l'Oise et des autres côtés par Gisors, Saint-Denis-le Ferment, Hébécourt et Amécourt.

Les annexes sont Tierceville, hameau presque aussi important que le chef-lieu; les fermes des Ursulines, du Vieux Château, la tuilerie de Beauregard et les usines de la Côte et de Sainte-Marie.

Bazincourt, appelé *Basincort* dans le pouillé d'Eudes Rigaud, *Beusincourt* dans les chartes de l'abbaye de Mortemer et *Basincortis* dans une charte de Richard II, tire probablement son nom de *Basini* ou *Bazinicortis,* ferme ou métairie de Bazin, *Basinus* vient lui-même de *Basenus* qui veut dire maître. Ce nom a été porté par beaucoup de seigneurs des septième et huitième siècles; une fille de Chilperic Ier s'appelait Basine.

Une charte de 1098 constate une donation faite en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, par un chevalier nommé Raoul de Bazincourt; vers l'année 1134, ce lieu était en la possession d'un baron nommé Guillanme de Bazincourt.

Au commencement du treizième siècle, Bazincourt formait un fief appartenant au chevalier Barthélemy du Fay qui en rendit hommage à Jean de Gisors.

Dans la charte qui constate cette suzeraineté, Bazincourt est désigné sous le nom de *Bazincurie.*

Dans une liste des fiefs, rédigée sous Philippe-Auguste, on trouve le passage suivant, concernant Bazincourt: « *Adam Chabot, id quod habet apud Basincourt.* »

Une enquête faite par le bailli de Gisors, en 1262, à propos des tilleuls du bois de Bazincourt qui ne pouvaient pas être vendus sans la permission du roi, montre l'importance que l'on attachait à l'écorce de ces arbres, avec laquelle on fabriquait des cordages: » *inquesta facta per Ansellum, baillivum Gisortii ad sciendum utrum* » *Petrus, dictus Kaboz, qui debet tertium et dengerium in bosco suo de* » *Basincort nec potest eumdem boscum vendere, sine licentia regis, ven-* » *didit et usavit vendere tiliam et corticem tiliæ de dicto bosco, sine li-* » *centia regis, et tertio et dangerio: nic hil probatum est pro ipso Petro et* » *nic hil habuit. (Olim* 1.*)* »

En 1460, Thibault de Chante-Mesle, petit fils de Jean de Chante-Mesle, gouverneur de Gisors, était seigneur de Bazincourt.

Cette terre appartenait, en 1557, à Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, qui fut nommé Gouverneur de Gisors, en 1589; il la vendit à Eymard de Mainneville, le 24 mars 1603. L'acte constate qu'elle ne relevait pas de Saint-Paër, mais du marquisat d'Heudicourt. Un des descendants d'Eymard de Mainneville, qui portait le même nom que son aïeul, vendit ses domaines de Bazincourt à Mme Le Riche de la Popelinière, dont la famille en resta propriétaire jusqu'en 1775, époque à laquelle Grout de Fourneaux, comte de Saint-Paër, seigneur de Sancourt et de Vandancourt, en fit l'acquisition.

Au moment de la Révolution cette terre fut vendue en détail comme bien national.

Bazincourt était un plein fief de haubert, relevant du marquisat d'Heudicourt. Mme de la Popelinière fit foi et hommage de cette seigneurie à Mme Marie Sublet, dame d'Heudicourt. Par aveu du 30 octobre 1747, la paroisse dépendait du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du gouvernement de Normandie, du doyenné, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors.

L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy possédait à Bazincourt « *ung*

noble fief à pleines armes sans court et sans usage avec toutes ses appartenances, dépendant de l'hôtel et prieuré de Bézu. » (*Dénombrement des biens de l'abbaye, en* 1526).

L'église est placée sous l'invocation de Saint-Pierre ; d'après les registres de l'archevêché de Rouen, jusqu'en 1650, le patronage de la cure était alternatif entre l'archevêque et le seigneur du lieu, et, à partir de 1655, il était alternatif entre le seigneur de Saint-Paër et l'archevêque.

Tierceville, qui forme aujourd'hui la principale dépendance de Bazincourt, était autrefois une paroisse dont l'église aujourd'hui détruite, était sous le vocable de la Sainte Vierge ; les seigneurs du lieu présentaient à la cure.

Ce hameau nommé tantôt *Tiergevilla, Tigerivilla, Tigervilla, Tygiervilla,* était une des sept villes de Bleu et avait pour seigneur le comte de Saint-Paër. Cependant, en 1730, il avait un seigneur particulier, nommé Combes, ancien gouverneur de Gisors, qui eut un long procès avec le comte de Charolais, seigneur de Trie, à l'occasion de droits féodaux.

La terre de Tierceville a été achetée, il y a environ trente ans, par M. le baron de Montreuil dont la mort vient de jetter le deuil dans le pays. C'est lui qui a fait construire, dans le parc qui entoure le château, une chapelle qui a été consacrée par Monseigneur Olivier, évêque, d'Evreux et placée sous l'invocation de Sainte-Jovine.

Bazincourt et Tierceville sont placés à chacune des extrémités du territoire et sont reliés par le chemin d'intérêt commun n° 2.

Les autres dépendances de Bazincourt sont : la grande Ferme, les Ursulines, le Vieux Château, Beauregard, enfin les usines de la Côte et de Sainte-Marie.

La population de Bazincourt, qui était de 495 individus en 1841, est réduite à 452, ce qui équivaut à une diminution de 8,48 pour 100 en 25 ans. Le nombre de ménages, qui était de 162 en 1846, n'est plus que de 147. On compte 130 maisons couvertes en tuiles et ardoises et 15 en chaume.

Sous le rapport de l'instruction, la population se répartit ainsi qu'il suit :

N'ayant reçu aucune espèce d'instruction, 33 pour 100 ; sachant

seulement lire, 3 pour 100, et 64 pour 100 sachant lire et écrire.

La fabrique de l'église possède un presbytère et vient d'être enrichie par les libéralités de M. de Montreuil.

Quant à la commune, elle est propriétaire de 25 hectares de pâturages qui ne produisent pour ainsi dire rien.

La population masculine est employée partie aux travaux de culture, partie dans les usines ; 36 femmes et filles sont occupées aux travaux industriels de l'aiguille.

Bazincourt est 4 kilomètres de Gisors, son chef-lieu, son bureau de poste et en même temps son marché.

La contenance cadastrale du territoire est de 1011 hect., 80 a., 67 cent. dont 584 hect. 70 a. 02 cent. en terres labourables ; 115 hect. 42 a. 92 cent. de prés ; 278 hect. 11 a. 70 cent. de bois ; 23 hect. 31 a. 73 cent. de friches ; 25 a. 21 cent. de pièce d'eau ; 9 hect. 15 a. 09 cent. de cours, sols et jardins et enfin 84 hectares de chemins, routes, rivières etc.

BERNOUVILLE

Ce village tire son nom de *Bernouvilla*, maison, village de Bernou ; il est situé sur un plateau fertile, arrosé par la rivière la Bonde, qui doit son nom à l'impétuosité de son cours ; il est nommé *Bernouville* dans le pouillé de Raoul Roussel et *Bernonvilla* dans celui d'Eudes Rigaud.

Le territoire, qui a la forme d'une hache dont le manche s'allonge sur la route de Paris à Rouen, par Gisors, n'a que peu d'accidents de terrain ; il est limité par les communes de Bézu-Saint-Éloi, Neaufles, Chauvincourt et le canton d'Etrépagny, et il est traversé par le chemin de grande communication n° 20, de Dangu à la Feuillye.

Le nom de Bernouville est cité, pour la première fois, dans une charte donnée au mois d'août 1024, par Richard II, duc de Normandie, pour confirmer l'abbaye de Fontenelles dans les biens qu'elle possédait alors dans ce village, dénommé *Bernovilla*.

On retrouve encore le nom de ce village dans une charte de Henri II, roi d'Angleterre, qui l'appelle *Vernouvilla*, en remplaçant le B par un V, comme cela arrivait assez fréquemment au moyen âge. Par cette charte, qui remonte à 1160, le monarque anglais confirme en ces termes tous les biens que possédait la célèbre abbaye du Bec-Hellouin : « Je confirme également les biens donnés » par Thomas Bardol et sa femme Rohais. C'est à savoir : l'église

» de Vernouville avec les droits de patronage et d'aveu, ainsi que » toutes les autres dépendances de cette église. »

Quelques années après, en 1182, le pape Luce III confirma, à son tour, la possession de l'église à l'abbaye de Bec-Hellouin, qui présentait à la cure.

Au commencement du treizième siècle, Jean de Gisors fit à Philippe-Auguste l'aveu de ses biens, et notamment du fief de Bernouville qui est appelé *Bernovilla.*

Un poète français, du nom de Gilbert de Bernouville, vivait vers la fin du treizième siècle; il ne reste de lui que treize chansons d'amour adressées à Béatrix d'Oudenarde, dont il parle ainsi dans l'envoi de sa deuxième chanson :

Chanson, tu t'en iras là
Où j'ai tout mon cœur donné ;
La dame du Mont saura
Qui plus aime en vérité
Foy et loyauté,
Et qui plus en a.

Un autre sire de Bernouville donna et *aumôsna* à la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption, dans l'église de Gisors, le 22 août 1435, un droit de dîme entre Gisors et Trye.

Le village de Bernouville était un fief dépendant de la seigneurie de Gisors; on le trouve compris dans tous les aveux que les seigneurs du chef-lieu faisaient au roi.

La terre de Bernouville appartenait, au seizième siècle, à la famille de Sabran; elle a été possédée ensuite par un sieur Le Doyen; elle fut achetée, en 1789, par M. Trudon de Lafresnaye; son fils démolit l'ancien château et, sur une partie de son emplacement, fit construire une charmante maison de campagne.

Le seul hameau du village est Beaumont le Perreux, par abréviation de Pierreux; c'était autrefois une abbaye, fondée en 1134, par Robert de Candos, seigneur anglais, connétable de Normandie, gouverneur de Gisors, qui y appela des religieux de l'abbaye du Pin, au nombre desquels était son neveu. Le premier abbé de Beaumont, qui est appelé *Belmont* dans le cartulaire de Mortemer, fut un Anglais nommé Alexandre, qui avait fait pieds nus le voyage de Jérusalem.

Le pape Innocent III bénit lui-même l'église de ce monastère auquel il accorda quelques priviléges. Robert de Candos et sa femme y furent enterrés de chaque côté de l'autel.

Peu d'années après la fondation de ce monastère, les religieux ne se plaisant pas sans doute sur les côtes pierreuses de Beaumont, se retirèrent à Mortemer-en-Lions.

Le prieuré de Beaumont-le-Perreux fut acheté par M. Trudon de Lafresnaye avec la terre de Bernouville, en 1789, et devint sa demeure. Dans la soirée du 13 janvier 1793, tandis que la famille de Lefresnaye était réunie dans le salon, une bande de chauffeurs, commandés par le fameux Cadet la Cocarde, s'introduisit dans l'habitation et pénétra dans le salon.

A la vue de ces individus qui étaient masqués ou barbouillés de suie, tout le monde avait reconnu les chauffeurs. Une lutte ou plutôt un combat acharné s'engagea dans les ténèbres, car, dès le premier moment, la lampe qui éclairait le salon avait été renversée. Bientôt, M. Trudon de Lafresnaye et son fils aîné, accablés par le nombre, tombaient sur le parquet, sans connnissance, l'un ayant le crâne ouvert par un coup de sabre, l'autre ayant cinq balles dans la poitrine. Après cette espèce de tuerie, les assassins allaient commencer le pillage, quand la présence d'esprit de la femme de de chambre de Mme de Fresnaye leur fit prendre la fuite, avant d'avoir entièrement achevé leur œuvre de brigands.

MM. de Lafresnaye père et fils n'étaient qu'évanouis, et tous deux revinrent à la vie et survécurent à leurs blessures.

La commune de Bernouville est celle dont la population a le plus diminué depuis 1841. De 291 habitants, elle est réduite à 202, soit perte de 30,59 pour 100. C'est elle qui compte aussi le plus grand nombre proportionnel de naissances naturelles, 1 sur 3,08 légitimes, et comme il existe une liaison intime entre l'ignorance et la démoralisation, c'est également cette commune qui renferme le plus grand nombre proportionnel d'individus dépourvus de toute espèce d'instruction primaire, 45 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire.

Bernouville possède une église placée sous l'invocation de Notre-Dame, et une mairie qui vient d'être construite avec le prix prove-

nant de la vente de pâturages communaux; il a été réuni pour le culte et pour l'instruction primaire à Bézu-Saint-Eloi.

Sur 58 maisons qui composent le village, 33 sont couvertes en tuiles et ardoises, et 25 en chaume. Le nombre actuel des ménages est de 66; il était le même en 1846, avec cette différence qu'à cette dernière époque chaque ménage était composé de 4,16 individus, tandis qu'aujourd'hui on ne compte plus que 3,06 individus par ménage.

La commune de Bernouville est à 7 kilomètres de Gisors, qui est son marché et son bureau de poste et dont elle dépend pour la perception des contributions directes et indirectes.

Le territoire, d'après le cadastre, comprend 601 hectares, savoir: 459 hect. 80 ares 34 cent. de terre labourables, 45 hect. 47 a. 69 cent. de prés pâtures; 72 hect. 72 a. 80 cent. de bois; 5 hect. 08 07 cent. de vergers; 6 hect. 21 a. 63 cent. de jardins; 3 hect. 81 a. 04 cent. de friches et oseraies; 3 hect. 10 a. 48 cent. de cours et sols, et 5 hect. 10 a. 14 cent. de chemins, routes et rivières, etc.

BÉZU-SAINT-ÉLOI

Bézu-Saint-Eloi a pour limites : au nord, Saint-Denis-le-Ferment et Heudicourt; au sud, Bernouville; à l'est, Gisors, Neaufles, et à l'ouest, Etrépagny.

Cette commune, qui est une des plus riches et des mieux bâties du canton, en formait autrefois deux qui ont été réunies en 1845.

Le territoire, généralement plat vers l'ouest, est traversé, à l'est, par trois vallons qui courent du nord au sud et viennent aboutir à la vallée dans laquelle coule la Bonde. La Lévrière est encaissée dans un autre vallon, où se trouve la section de Saint-Eloi.

Le chef-lieu est très-rapproché de la limite de son territoire, du côté de Gisors; il est bâti à cheval sur la route impériale n° 24 *bis*, et n'a qu'une seule rue qui emprunte cette route sur plus d'un kilomètre. Ses dépendances sont Marquebœuf, le Mesnil-Guilbert, le Prieuré, Molignіaux, les Fontaines et le Vert-Buisson, deux villages, une ferme et trois habitations isolées.

La Bonde et la Lévrière traversent son territoire et font mouvoir deux moulins à blé et un tissage de fil.

Bézu, avant l'annexion de Saint-Éloi, avait reçu l'épithète de le Long; Saint-Éloi portait le nom de Bézu-Saint-Éloi; dans le pouillé d'Eudes Rigaud, il est nommé *Besiu*, *Blesu-le-Lonc* dans celui de Raoul Roussel; enfin il est appelé *Besu* dans le *Registrum visitationum* de l'année 1429; mais, dans d'autres titres des treizième

et quatorzième siècles, il est toujours désigné sous le nom de Bézu par un *z*.

Il tire son nom ou de *bez*, sépulcre, *beziou* au pluriel, des sépulcres, lieu de sépulture, ou de *bezou*, *bezo*, bouleau, lieu entouré de bouleaux.

Son origine est fort ancienne; à la fin du septième siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Une charte de Clovis III, datée de Chatou, désigne Bézu-le-Long sous le nom de *Bacivum superius*, et Bézu-Saint-Éloi sous celui de *Bacivum inferius*, dénomination résultant de leur situation topographique, l'un étant situé sur la colline et l'autre dans la vallée. Une autre charte de Pépin, de 750, contient ce passage : « *Similiter in pago Velcassino Bacivo superiore et inferiore.* »

Certains antiquaires ont prétendu que *Bacivum superius* désignait Bézu-la-Forêt et *Bacivum inferius* Bézu-le-Long; mais, suivant nous, c'est une erreur, les deux pays étant à une distance de 8 kilomètres, et l'un n'étant en rien supérieur à l'autre, pas même par sa situation sur la Lévrière, comme on l'a prétendu, Bézu-le-Long n'étant pas du tout situé sur les bords de cette rivière.

Au huitième siècle, Bézu appartenait à saint Benigne, abbé de Fontenelle, qui donna Bézu à son monastère. Le titre qui a conservé le souvenir de cette donation appelle ce lieu *Bisagum*.

Peu de temps après, Bézu-le-Long, redevint la propriété de l'abbaye de Saint-Denis, car Pépin d'Héristal lui confirma ce village dans une charte qui lui donne le nom de *Bacivum*.

Dès le onzième siècle, les moulins de Bézu avaient une certaine importance, puisqu'après la mort de Hugues de Gisors, fils de Payen de Neaufles, sa veuve Mathilde, ayant conduit ses restes à Saint-Martin de Pontoise pour y être inhumés, donna, avant la cérémonie, à l'abbaye, la dîme de la mouture de ses moulins de Gisors et la dîme des moulins de Bézu.

Sur la fin du douzième siècle, l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy possédait plusieurs fiefs à Bézu; on les trouve désignés dans une bulle, publiée en 1181, par le pape Lucius III, pour confirmer ce monastère dans la possession de l'église de Saint-Remy de Bézu-le-Long (*de Bezuto longo*) avec la chapelle du prieuré et l'église de Saint-Éloi de Bézu.

C'est la première fois que l'on voit ce village nommé Bézu-le-Long.

Vers la même époque, Thibaut de Gisors confirma à l'abbaye de Saint-Martin les donations qui lui avaient été faites, entre autres : « *Decimam molindinorum de Gisortio et Bezuto.* »

A l'occasion de l'énumération de ses propriétés de Normandie, Jean de Gisors, dans un aveu rendu au roi au commencement du treizième siècle, s'exprime ainsi : « *Item in Wilgasino Normanico Besiu, cum pertinentiis in bosco et plano et omnibus aliis rebus.... et maritagium uxoris Philippi de Blarrn et id quod habet apud molendinum Bencelin et id quod habet apud Sanctum-Elegium.* »

Hugues de Gisors, fils de Jean, confirma, en 1218, les donations faites par ses ancêtres au monastère de Saint-Martin de Pontoise.

La dîme des moulins de Bézu et de Gisors donna lieu, entre les seigneurs de Gisors et les religieux de Saint-Martin, à un procès qui dura plus de deux cents ans et fut tranché, au profit de l'abbaye, par arrêt de l'échiquier de Normandie, en date de 1488.

Jehan de Ferrières, seigneur de Gisors, fit, en 1408, l'aveu au roi de ses fiefs ; cette pièce, déposée aux archives du royaume, est tellement curieuse que nous la reproduisons presqu'en entier :

« Du Roy notre sire, je Jehan, sire de Ferrières, confesse et » aveue à tenir ung noble fief de haubert, nommé le fief de Bésu-le-» Long, dont le chef sied en la paroisse du dict lieu de Besu en la » viconté de Gisors et s'estend en plusieurs paroisses en la dicte » viconté. C'est assavoir, en la paroisse de Saint-Eloy de Besu, » Neaufles, Bernouville etc.... et es parties d'illecques environ, si » comme il se comporte et extend :

» Ou quel noble fief a deux manoirs assiz en la dite paroisse de » Besu et jardins a iceulx appartenans, et le premier manoir vault » quarante solz, ou environ, et le second vault avec les jardins » quarante solz ou environ.

» *Item* j'ai deux molins ; l'un assiz à Saint-Eloi de Besu vault par » an X livres, et l'autre, assiz à Bezu, nommé le Grant Molin, ne » vault par an que la charge qui en est faite, par chacun an, au » seigneur de Frynel. *Item* j'ai une pescherie, assise, près d'icelui » Grant Molin, vault X livres ou environ ; *item* j'ai four à ban, assiz » en la dicte ville de Bezu lequel vault XL solz, par an, ou environ.

» *Item* les viviers du dict lieu de Besu ne valent à présent que » cinquante solz ou environ et sont en ruine; *item* j'ai colombier à » pie à la dicte ville de Besu, vault quarante solz ou environ. *Item* » j'ai plusieurs bois en plusieurs pièces dont il y a II C LX acres » en une pièce à tiers et dangier deu au Roy notre dict Sire.... » *Item* une autre pièce de bois, nommée le Grant Parquet contenant » huit acres ou environ, à tiers et dangier deu au Roy notre dict » Sire, et le demourant d'iceulz bois est en une pièce nommée le » Petit Parquet contenant deux acres et demie ou environ, ne doit » tiers ni dangier, et, de tous iceulz bois on peut bien faire vente » par an, de quinze acres dont chacun acre peut bien valoir XL solz » ou environ. *Item* j'ai aseuraige des vins sur mes hommes de Besu » toutes foiz qu'ils vendent taverne, c'est assavoir deux potz de vin » audessuz de la barre et deux potz audessoubz, valent à présent » X solz ou environ. *Item* j'ai les issues de la ville de Besu vallant » X solz; *item* j'ai les fenestraiges dessus mes hommes en la dicte » ville de Besu toutes foiz qu'ils vendent pain ou autres denrées, » doivent chacun un denier, vault par an III solz ou environ, *item* » le rouaige des vins, vault XXX solz ou environ.

» *Item* ensuivant les rentes qui me sont dues : premièrement au » terme de Saint-Remi, en deniers XL liv. ou environ; *item* au terme » de la Toussains, une livre de poivre, deux boisseaux oignons à la » mesure de Gisors; *item* chinq oues, huit potz de vin, XXIII gas- » tellez; *item* en argent sec deu au dict terme de Toussains XV sols, » *item* au dict terme avoines deues tant de rentes comme de pastu- » raiges au dict lieu de Saint-Eloi à Bezu... *Item* au Mesnil-Guillebert » pour les coustumes du dict lieu, dont chacun hoste paie demie » mine d'avoine, valant pour le présent huit mines; *item* au terme » de Noël, les blez deuz de moulte au dict lieu de Besu, Saint-Eloi, » Neaufles et Gamaches valent XLIIII mines de blé, mesure d'Es- » trepaigny; *item* les moultes et boiselles de Saincte-Marie des » Champs, que tient Ancel de Domesnil, escuier, à rente valent » X livres, mesure du dict lieu d'Estrépaigny. *Item* le terme de Pas- » ques en argent sec vaut XXVII sols ou environ. *Item* huit potz de » vin, le tiers d'un aignel et une journée d'un homme en mars. *Item* » au dit terme II oefz. *Item* j'ay corvées de chevaulx IIII foiz l'an » de mes hommes resseans au dit lieu de Bezu, Bernouville et aussi

ay semblablement corvées de tous ceux qui ont bestes alans en la prairie de Chauvincourt : c'est assavoir es paroisses de Provemont du dit lieu de Chauvincourt, Neufville et Beaumont le Perreux quatre foiz l'an comme dessus est dit. *Item* j'ai LX acres de terre labourable assises en la dite paroisse de Besu. *Item* XIII arpens de terre prez ou environ assiz en la prairie de Bernouville.

» *Item* j'ay le droit de donner le patronnage de l'église de Saint-Eloy de Besu, lequel est alternatif entre noble et puissant seigneur, Monseigneur le comte de Tancarville et moy; *item* j'ay le droit ou puis donner les escoles du dit lieu de Besu toutes foiz que le cas s'offre.

» *Item* avecques ce ay en mon dit fief, court et usaige, ventes, reliefz et toutes telles droictures connues à fief de haubert peut et doit appartenir selon la coustume de Normandie et à cause d'icelui fief sont tenuz de moi, les nobles fiefz qui ensuivent: ... ung fief de haubert que tient de moy par hommaige Guillaume le Verront, escuier, comme il se comporte et estend, assis à Gamaches, Marconville, la Mare au Toul et le Mesnil-Guillebert et esparties d'illecques environ, auquel fief à court et usaige en basse justice. *Item* ung huitième de fief de plaines armes, assis à Saint-Eloy de Besu que tient de moy par hommaige, Robillard de Dangu, escuier, et d'icelui fief la court et cognaissance des hommes réséans et demeurans m'appartient en ma cour de Besu. *Item* ung quart de fief nommé le fief de Frynel, assis en icelle paroisse de Besu que tient de moy par hommaige Jehan Delestre.

» *Item* une autre vavassourie que tient de moy par hommaige Robin et Jehan dit les Leups, ungs blans gans du pris de XII deniers parisis, au terme de la Sainct-Rémy et n'ay la court et usaige de tous les hommes d'icelle vavassourie en ma court de Besu, toutefoiz que mestier est. *Item* ung fief nommé le fieu Boquet, assiz en la paroisse de Neaufle que tiennent de moy Robillard de Dangu et Philippe de Robbes, escuiers, dont ilz me sont tenus de faire rente, par an VIII sols de rente, au terme de Sainct-Rémy et trois cappons au terme de Noël, lequel fief de Bezu le Long messire Pierre d'Amffreville chevalier et Marguerite d'Aunou sa femme, seigneur et dame du dit lieu de Besu le Long tiennent de moy par paraige de ligne, duquel fief je suy tenu faire au roy

» notre dit sire, foy et hommaige avecques les deubz et devoirs » appartenant à hommaige; en tesmoing de ce j'ay mis à ce présent » adveu mon propre scel. Ce fut fait le XV jour de juillet, l'an de » grâce mil CCCC et huit. »

Le sieur Jehan Delestre dénommé dans l'aveu que nous venons de reproduire, avait droit de prendre et avoir en la forêt de Lions à cause de son hôtel de Frynel, assis en paroisse de Bézu le Long, du bois pour brûler et pour construire et le franc pasnage et pâturage pour ses bêtes, sous la condition que ses bêtes retourneraient chaque jour au gîte dudit hôtel.

Dans le dénombrement des biens de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, fait en 1526, l'abbé Jean de la Motte reconnaît tenir du roi « ung hôtel dit prieuré avec ses appartenances quelconques, en » la paroisse de Saint-Rémy de Bésu le Long avec le patronnage » de la dicte église. *Item* ung noble fief à plaines armes sans court » et sans usage avec toutes ses appartenances, dépendant dudit » hôtel prieuré etc. »

La fille de Pierre de Ferrières, seigneur de Bézu, épousa, au commencement du seizième siècle, Claude de Montmorency, conseiller, maître d'hôtel de François Ier, et lieutenant général de la Marine.

En 1564, le chevalier d'Aubourg était seigneur de Bézu et Saint-Eloi.

La terre de Bézu a suivi le sort de la seigneurie de Gisors dont elle dépendait. Au moment de la révolution de 1789, le couvent des Annonciades de Gisors possédait à Bézu des propriétés assez considérables qui ont été vendues comme biens nationaux.

On voit encore à Bézu les restes d'une tour, à laquelle la tradition donne le nom de : Tour de la Reine Blanche (1).

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné de Gisors, soumise au baillage et à l'élection de cette ville.

L'église, qui est sous le vocable de Saint-Remy, est fort ancienne; le clocher et quelques autres parties appartiennent au style roman du douzième siècle. L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy a présenté

(1) Il s'agit de la reine Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois, qui s'était retirée à Neaufles, à la mort de son mari, et qui possédait les terres de Bezu et de Neaufles.

à la cure pendant un temps, ensuite ce droit est passé au seigneur du plein fief qui présentait à la représentation du duc de Longueville

Il y avait un prieuré sous le nom de Saint-Remy, qui n'était plus, au moment de la Révolution, qu'un simple bénéfice à la collation de l'abbé de la Croix-Saint-Leufroy.

Saint-Eloi, qui a été annexé à Bézu, doit son nom à la grande vénération des habitants de la contrée pour le ministre de Dagobert qui résidait souvent à Etrépagny, auprès de ce monarque.

Ce village portait dans l'origine le nom de *Bacivum inferius*, auquel on a substitué celui de Saint-Eloi, après la canonisation de ce saint. Le pouillé de Raoul Roussel lui donne le nom de *Sanctus Eligius de Besuco*. Son église, qui a été détruite sous la Révolution, était sous l'invocation de saint Eloi; c'était une cure du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé de Vexin normand, du doyenné de Gisors, de la vicomté, du baillage et de l'élection de cette ville.

La population de Bézu et celle de Saint-Eloi était de 880 habitants en 1841 ; d'après le dernier dénombrement, elle était réduite, à 734, soit une diminution de 16,59 pour 100.

En examinant la population sous le rapport de l'instruction, nous avons constaté que 33 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire.

La commune possède un presbytère, une école de garçons, une école de filles et seize hectares de prés et pâtures d'un revenu insignifiant, indépendamment d'une Mairie qui se trouve dans la maison de l'école des garçons.

Le territoire, d'après le cadastre, a une contenance de 1114 hect. composés de 837 hect. 66 a. 33 cent. de terre labourable; 27 hect. 76 a. 82 cent. de prés et pâtures; 222 hect. 09 a. 61 cent. de bois; 14 hect. 90 a. 79 cent. de jardins; 8 hect. de cours et sols; 3 hect. 83 a. 09 cent. de friches, marais, oseraies, etc.

Enfin, Bézu-Saint-Eloi dépend de la perception, du bureau de poste et du bureau des contributions indirectes de Gisors, qui est aussi son marché le plus rapproché et dont il est éloigné de 6 kilomètres.

BOUCHEVILLIERS

Bouchevilliers confine aux départements de l'Oise et de la Seine-Inférieure ; il est limité des autres côtés par les communes de Martagny, Mainneville et Amécourt.

Le territoire, d'une forme très-irrégulière, a sa plus grande étendue dans la direction du nord-est au sud-ouest ; il est généralement incliné vers l'est et traversé par une chaîne de collines qui suivent le cours de l'Epte et dont les pentes, assez escarpées, viennent mourir sur les bords de la rivière.

Le chef-lieu se trouve placé entre la route de Paris à Dieppe et la rivière, dans une jolie situation. Son nom doit venir de *Boscivilla*, village de bois, à cause de sa situation sur le bord de l'ancienne forêt des Sept villes de Bleu ; un hameau qui en dépend et qui s'appelle le hameau du Bosc, vient à l'appui de cette étymologie. Il est tour à tour, au moyen âge, dénommé *Boucheviler* dans le pouillé d'Eudes Rigaud, et *Bouchinviler* dans le cartulaire blanc de Saint-Denis.

Un sieur Gautier de Bouchevilliers avait fait des donations à l'église, et l'archevêque Rotrou les confirma en 1275.

Le 19 mai 1527, Suzanne de Guisencourt, fille de Nicolas de Guisencourt, seigneur de Bouchevilliers, épousa Philippe de Roncherolles, baron d'Heuqueville et du Pont Saint-Pierre, seig-

neur de Mainneville, auquel elle apporta en mariage la terre de Bouchevilliers et ses dépendances.

Lorsque Louis-Benoit Dauvet fit l'acquisition de la terre de Mainneville, la seigneurie de Bouchevilliers, qui en dépendait, ne fut pas comprise dans l'acte de vente, passé devant les notaires du Châtelet, le 18 février 1711 ; aussi Michel de Roncherolles la vendit à un sieur Marion, en l'année 1720, et Marion la revendit lui-même à un sieur Lebègue ; mais Mme la marquise de Dauvet clama la terre de Bouchevilliers au nom de ses enfants, en qualité de seigneurs de Mainneville, sur le sieur Lebègue qui en passa contrat de délai en 1734.

Une grande partie de cette terre est ensuite passée à la famille de la Myre qui la possède encore aujourd'hui.

La paroisse de Bouchevilliers faisait partie du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand et du doyenné de Gisors, du gouvernement de Normandie et de celui de l'Ile-de-France, du parlement et de la chambre des comptes de Paris et Rouen, des baillages de Senlis et de Gisors, de la vicomté de Gisors, de la chatellenie de Chaumont et de l'élection de Chaumont et de Magny ; son église, bâtie à mi-côte est complètement isolée et placée sous le vocable de saint Ouen ; le seigneur du lieu présentait à la cure. C'est aujourd'hui une commune du canton Gisors, du diocèse d'Evreux.

Les dépendances sont le hamel ou hameau du Bosc et les deux fermes les Margottes et le Campadam.

La ferme des Margottes existait en 1272, elle est nommé *Margode* dans un bail à vie qui en fut fait par l'abbé de Saint-Denis à Jean de Gamaches, chanoine de la cathédrale de Rouen. En 1284, lorsque Guillaume Caletot échangea différentes terres avec les moines de Saint-Denis, il convint : *quod magister Johannes de Gamachiis les Margotes tenebit quam diu vixerit.* (1)

La *Gazette de Normandie* du 26 janvier 1834 donne l'explication suivante du nom Campadam que porte l'autre ferme : « En 912, » quand l'Epte fut donnée pour limites par Charles le Simple, au » nouvel état qu'il venait de concéder aux conquérants du Nord,

(1) Notes de M. Le Prevost.

» là, fut établi un camp aux Danois, d'où l'on pouvait dominer une » partie de la nouvelle frontière, la défendre et la reculer peut-» être. »

Cette ferme appartenait, en 1550, à la famille de Belloy dont un descendant, Charles de Belloy, la vendit à Pierre de Roncherolles, seigneur de Mainneville et de Bouchevilliers, par contrat du 30 août 1608. Elle fut le sujet d'un très-long procès entre le prieur de l'abbaye de Neufmarché et M. Louis-Benoit Dauvet, seigneur de Mainneville, qui finit par avoir gain de cause.

La population de la commune de Bouchevilliers était de 165 habitants en 1841, elle n'est plus, d'après le dénombrement de 1866, que de 135, il y a donc une diminution de 18,18 pour 100; on compte une naissance naturelle sur 3,58 légitimes. 44 pour 100 des habitants ne savent ni lire et écrire, 7 pour 100 savent seulement lire, et 49 pour 100, moins de moitié, savent lire et écrire; nous voyons encore ici que la diminution de la population, l'immoralité et l'ignorance sont unies par des liens intimes.

La presque totalité des habitants est employée à la culture, quelques femmes seulement se livrent à la fabrication de la dentelle et de la tapisserie.

La commune de Bouchevilliers possède une maison d'école et une mairie réunies, quelques hectares de biens communaux et un presbytère; elle dépend de la perception et du bureau de poste de Mainneville; les habitants fréquentent les marchés de Gisors et de Gournay; enfin sa contenance territoriale, en terres labourables, prés et herbages, bois, oseraies et aulnaies, friches, cours, jardins, sols, chemins, etc., est de 428 hectares.

CHAUVINCOURT

De *Calvini curia*, appelé *Calvincourt* dans une charte de 1052 relative à la donation faite par Hugues de la Ferté au prieuré de Sigi, de 10 arpents de terre pour faire de la vigne (1), *Cauvincort* dans le pouillé d'Eudes Rigaud, puis *Chauvincourt* dans certaines chartes.

Vers 1300, Guillaume, seigneur de Chauvincourt, voulant récompenser Raoul de Grandpré des services qu'il lui avait rendus, lui fit donation de deux acres de terre audit lieu.

Chauvincourt était un fief de plein haubert, dépendant de la châtellenie de Gisors; un sieur Loys de Doumesnil, escuyer, en fit l'aveu, par acte du 16 mai 1420, qui renferme ce passage : « A cause » d'icelui fieu ay droit de prendre et avoir du bois en la forest de » Lions, pour ardeoir et édifier en celui fieu tant comme il m'en » fault pour chacun an, et droit de mestre porcs sans nombre en la » dicte forest toutes foiz qu'il y a pasnage sans rien paier d'iceuls » porcs et se reliefve icelui fief envers le Roy..., par XV livres tour» nois. »

Il y avait à Chauvincourt une partie du fief de haubert relevant du marquisat de Saint-Clair, dont le seigneur fit aveu, le 14 août 1673; un autre fief relevait du comté de Gisors. Enfin, pour

(1) « *In monte de Calvincourt decem acras ad vineam faciendam ; silvam etiam quœ incipit a via Rotomagensi usque ad divisionem silvœ Gauffredi et Warnerii.* »

compléter à peu près tout ce que l'on sait sur cette commune, nous devons dire que les deux tiers des dîmes de la paroisse appartenaient à la chartreuse de Gaillon.

La famille de Belloy a été pendant très-longtemps propriétaire de la terre de Chauvincourt, où elle possède encore une très-belle ferme.

Le seigneur du lieu présentait à la cure et à la chapelle de Neuville, hameau dépendant de Chauvincourt. Ce village était une paroisse du diocèse de Rouen, du doyenné de Gamaches, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors; son église a pour patron saint Maclou.

Chauvincourt, situé sur le flanc d'un coteau dont la Bonde baigne le pied, est aujourd'hui une commune du canton de Gisors; sa population était, en 1806, de 214 habitants et de 261 en 1841; enfin, le chiffre que donne le recensement de 1866 est de 240, soit une augmentation de 12,14 pour 100 sur 1806 et une diminution de 8 pour 100 si l'on fait un rapprochement entre la population de cette année et celle de 1841. Les registres de l'état civil ne constatent qu'une naissance naturelle sur 15,25 légitimes, de même que le dernier dénombrement établit que 63 pour 100 des habitants savent lire et écrire, 7 pour 100 savent seulement lire, enfin, 30 pour 100 sont dépourvus des notions élémentaires d'instruction primaire.

Ce qui s'est produit pour Bouchevilliers, à l'égard de la diminution de la population, de la moralité et de l'instruction, se reproduit encore ici, mais, presque en sens inverse : la population a peu diminué, la moralité et l'instruction sont bien meilleures et paraissent toujours marcher de compagnie.

Le territoire, qui a la forme d'un quadrilatère assez régulier, est limité par le canton d'Etrépagny et par les communes de Vesly, Noyers, Dangu et Bernouville; c'est un plateau qui s'infléchit au nord et descend sur les bords de la Bonde en pentes rapides; sa contenance totale est de 609 hectares.

Le chef-lieu, situé à l'un des angles du quadrilatère, est traversé par le chemin de grande communication n° 76, de Menesqueville à la route impériale n° 181.

La commune n'a point de presbytère; elle a vendu, il y a quel-

ques années, les propriétés qu'elle possédait pour en employer le prix à la construction d'une charmante mairie, à côté de laquelle est une élégante maison d'école.

Les trois hameaux qui en dépendent sont : le Mont-Rôti, *Mons-Rosti*, d'après un cartulaire de l'abbaye de Mortemer du douzième siècle; la Neuville, qui possédait une chapelle placée sous l'invocation de saint Nicolas, et dont il est question dans un aveu de 1420, et le Nouveau Monde.

Chauvincourt dépend de la perception et du bureau de poste de Dangu, et de la recette des droits réunis d'Etrépagny. Il est à 11 kilomètres de Gisors, son chef-lieu de canton et son marché; à 19 kilomètres des Andelys et à 55 d'Evreux.

DANGU

C'est bien certainement un des villages les plus anciens du canton de Gisors ; son nom viendrait, suivant M. Potin de la Mairie, des deux mots celtiques *dan*, bas, profond, et *gouez*, arbre, bois, *Dangouez*, d'où, par corruption, se serait formé le mot *Dangu*. M. Malte-Brun le fait dériver de *Dangiones*, nom sous lequel on désignait autrefois les nombreux postes militaires que les Normands avaient bâtis au dixième siècle, sur les bords de l'Epte, pour protéger leurs frontières ; nous sommes entièrement de cet avis, en regrettant que l'illustre géographe ait oublié de nous donner la signification de ce nom.

Dangiones, suivant nous, vient du surnom donné à Rollon : ce conquérant, d'après une *Saga scandinave*, traduite par Depping, était si fortement constitué, qu'un cheval ne pouvait le porter ; il était obligé d'aller à pied, et, à cause de cela, on l'avait surnommé *Gaungu*, marcheur.

De *Gaungu* est venu *Daungiones*, puis *Dangiones*, nom donné aux forteresses construites par Rollon Gaungu que ses compagnons appelaient familièrement le *Gaungu* ou le *Gangu*.

A l'appui de cette opinion, nous citerons la phrase suivante, textuellement extraite d'un vieux manuscrit latin : « *Cum Normanni duce Hrolfo Neustriam occupaverint, qui cognomine Gangu, id est viator (quia plurimas regiones cum copiis invaserat) Neustria potitus,*

castellum in sylvâ hujus pagi constituit, quod, a cognomine ejus Gangu, Dangu vocatum est. »

Ordéric Vital et Eudes Rigaud écrivent Dangu comme nous l'écrivons aujourd'hui; Hugues, archevêque de Rouen, écrit *Dangud*; on trouve également *Dangut* et *Dangutum*.

La tradition locale raconte qu'avant l'invasion normande, il existait dans le climat des Filasses un village appelé Saint-Denis, qui fut détruit par une armée de Picards; puis, qu'il fut rebâti près du fort du Gangu dont il prit le nom, qu'enfin, il redescendit peu à peu à Saint-Aubin, pour arriver à son emplacement actuel.

Le château dont nous venons de parler était situé, comme le château actuel, sur la rive droite de l'Epte (1), mais plus près de Gisors, au milieu des bois, sur le point culminant du territoire de Dangu, au sommet de la montagne qui domine le haras, à côté du chemin d'intérêt commun n° 3, de Gisors à Vesly; il consistait en un donjon principal et deux grosses tours, avec une double enceinte de murailles; trois mamelons montrent encore où existaient ces tours, les fossés qui l'entouraient, sont encore très-apparents et en dessinent l'emplacement. Le triage ou climat où se trouvent ces ruines, porte le nom de Vieux-Château.

A la suite des troubles dont la Normandie fut le théâtre après la mort de Guillaume le Conquérant, Guillaume, comte d'Evreux, profitant de la confusion qui existait dans le pays, vint mettre le siége devant Dangu, dont il s'empara vers 1088.

Guillaume le Roux, fils cadet de Guillaume le Conquérant, profitant de l'absence de son frère aîné Robert, se fit proclamer roi d'Angleterre et s'empara de la Normandie. Il avait à son service un seigneur fort habile nommé Robert de Belesme, qui fut chargé de fortifier Gisors, Neaufles et les châteaux des environs. C'est lui qui restaura Dangu, assez maltraité par Guillaume d'Evreux, et l'entoura de nouvelles défenses.

Henri Ier, troisième fils du conquérant de l'Angleterre, s'empara de la couronne à la mort de son frère Guillaume, et enleva la Nor-

(1) Certains écrivains ont prétendu qu'il était sur la rive gauche; c'est évidemment une erreur, car ce côté de la rivière faisait partie du Vexin français; et du reste, on se demande où il eût pu être placé: l'on n'en trouve de trace nulle part.

mandie à son frère Robert, l'aîné de la famille, auquel, dit-on, il fit crever les yeux.

Louis le Gros, sous prétexte de rendre à Guillaume Cliton, fils de Robert, l'héritage de son père, envahit la Normandie et vint en personne, en l'année 1119, assiéger le château de Dangu ; le gouverneur ne voulant pas le voir tomber entre les mains des Français, y mit le feu et se retira à Gisors, sous la protection des Anglais.

Peu de jours après la bataille de Brenneville, le pape Calixte II, ayant reconcilié Louis VI et Henri I[er], ce dernier retourna en Angleterre, laissant son duché de Normandie à son fils Guillaume, qui en fit hommage au roi de France.

En 1077, Guillaume Crespin, baron de Dangu, veuf d'Eve l'Aiguillon, épousa Agnès de Trie, veuve de Guillaume Martel de Bacqueville ; c'est la première fois qu'il est question dans l'histoire des seigneurs de Dangu. (*Nobiliaire du Beauvaisis.*)

Une fille de Guillaume Crespin, dame de Dangu, épousa Robert du Plessis, qui fit don, en 1138, à l'abbaye de Mortemer, de soixante acres de terre au climat de La Pommeraye, pour y établir une ferme.

Isabeau du Plessis, fille de Robert, épousa Goscelin Crespin, seigneur d'Etrépagny, son cousin, qui donna à la même abbaye soixante autres acres de terre pour le repos de l'âme de sa mère.

Cette dame ayant été enterrée dans le chapitre du couvent des moines de Mortemer, dont elle avait été la bienfaitrice, son mari et ses enfants firent don, en 1180, à la même abbaye, de six livres de rente annuelle sur le moulin de Valetot (1), pour son anniversaire et celui de Robert du Plessis de Dangu, son père. La dame d'Harcourt, sa fille, donna cent livres de rente pour le pain, le vin et la cire des messes, et cent marcs pour le salut de son âme et son anniversaire ; les moines, reconnaissants, la firent inhumer dans le cloître du monastère, à l'entrée de l'église.

Voici le texte de la charte qui contient les libéralités dont nous venons de parler :

« *Domina Isabella de Dangu multa bona ecclesiæ consulit et in ea se-*

(1) Valetot est situé dans le canton de Routot (Eure).

pulturam elegit, quam in capitulo monachorum recepit, et vir ejus Joscelinus Crispinus et filii eorum; sex libras annui redditus in molendino de Valetot, pro anniversario suo et patris ejus Roberti de Dangu, assignaverunt.

» *Domina etiam de Harecort, filia ejus, pro emendo reddilu panis, vini et ceræ ad omnes missas, centum libras dedit et sepulturam sibi in eodem elegit, quam in claustro juxta introitum ecclesiæ accepit et pro salute animæ suæ et pro anniversario suo faciendo, centum marcos donavit.* »

En 1160, Henri II, roi d'Angleterre, fit relever de ses ruines le château de Dangu, qui fut pris par Philippe-Auguste en 1196, et repris l'année suivante par Richard Cœur-de-Lion, auquel Guillaume Crespin III le livra.

Philippe profita d'un voyage de Richard en Auvergne, pour s'emparer de nouveau de Dangu, dont il ne laissa sortir la garnison que moyennant une forte rançon, qui lui servit à ajouter de nouvelles fortifications aux anciennes.

Richard, informé de ce qui se passait, revint en toute hâte et reprit bientôt l'avantage, battit Philippe dans la plaine de Villers en Vexin et lui enleva successivement Courcelles et Boury.

Le roi de France, après s'être reposé quelque temps à Mantes et après avoir réuni de nouvelles troupes, s'empressa de marcher au secours des places du Vexin français; mais, arrivé près de Courcelles, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue Richard, et ce ne fut qu'en se frayant un passage à travers l'ennemi qu'il parvint à gagner Gisors; au moment où il allait entrer, le pont se rompit et il tomba dans la rivière, où il faillit se noyer.

A la suite de cet événement, la garnison de Dangu, croyant à la mort du roi, ouvrit les portes à Richard; mais Philippe-Auguste, qui s'était ménagé des intelligences dans le château, le reprit peu après, et il ne le rendit à Guillaume Crespin III qu'à la paix signée en 1200, après la mort de Richard, arrivée l'année précédente.

Philippe-Auguste ayant, après la bataille de Bouvines, réuni définitivement la Normandie à ses Etats, sa bannière remplaça, sur le donjon de Dangu, celle du roi d'Angleterre. Guillaume Crespin III se reconnut vassal et feudataire du roi de France, et lui prêta serment et hommage.

Ce seigneur qui s'intitulait baron du Bec-Crespin, seigneur de Dangu et d'Etrépagny, fit au mois d'avril 1216, en faveur du prieur de Vesly, une donationainsi conçue : « *sciant.... quod ego Guillelmus Crispinus de monachis majoris monasterii apud Verliacum quicquid juris habere me dicebam in muris granchie abattis, in frocis vero ejusdem ville et in mensuris vini, in viis et semitis, per me et eos communiter debet emendari. Presentem cartam sigilli mei munimine confirmavi.* »

Cette charte est scellée d'un sceau de cire blanche, où le donateur est representé armé et à cheval, avec la légende « *Sigillum Guillelmi Crispini.* »

En 1230, Guillaume Crespin IV succéda à son père dans les seigneuries de Gisors, Etrépagny, Dangu, etc.; il épousa Alix de Sancerre, dame de Mauny, fille aînée d'Estienne, seigneur de Chatillon-sur-Loing, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres un fils aussi nommé Guillaume, qui recueillit dans sa succession, ouverte en 1280, la seigneurie de Dangu.

Guillaume Crespin IV avait octroyé, en 1256, aux Templiers de Bourgout la charte suivante qui nous a paru assez curieuse pour être reproduite en entier:

« Je Guillaume dit Crespin, seignor de Dangu, faz savoir à touz » ceus qui cez leitres verront, que, comme matire de convention » fust née entre moi, d'une part, et religieus homes, freres de la » chevalerie deu Temple, d'autre, de ce que les diz freres disoient » que il lor lisoit ès bois qui furent mon seignor Robert Crespin, » oncle de mon père, envoier lor bestes meitenant après la quinté » fueille, et que il devoient avoir pasturage et herbage en ces bois et » en toute la terre du devant dit Robert, à l'usage de lor bestes et » pasnage à l'usage de lor por, quite et délivre soulonc la teneur de » l'otroiance et de la chartre monseignor Robert Crespin, oncle, » mon tres chier pere, monseignor Guillaume Crespin, chevalier, et » le confermement d'iceli, à la parfin, cest contens est apeisié entre » moi et les diz freres par le conseil de bones genz en ceste ma- » niere : c'est à savoir que les bestes des diz freres demoranz en la » meson du Temple à Bourgout, et tant comme il avendra que les » diz frères en auront illeuques, auront des ore en avant pasturage » et herbage en toz les devant diz bois, tantost apres la setiesme

» fueille, c'est à savoir apres la setiesme an, et en toutes les terres » l'herbage et le pasturage, exceptés les bois et les terres de Lysorz » et de Gisencort, et est à savoir que les diz freres ne porrvnt des » ore en avant rien reclamer es bois et en la terre de Lysorz et de » Gisencort, qui furent monseignor Robert Crespin devant dit, en » tele maniere que se il avenoit vente estre fete es diz bois, exceptez » les bois de Lysorz et de Gisencourt, le terme establi à la délivrance » de trois ans, et une partie du bois vendu soit délivrée, dedenz » l'espace de la moitié des trois ans, le terme du setieme an com» mencera des lors en cele partie que essera délivrée ; et en l'autre » partie de la vente, quand le terme des trois anz sera acompli, » commencera le terme du setiesme an devant dit....

» Por ceste presente ordonnance et por le salu de m'ame et de » mes ancesours, je quit aus, diz, freres et relas à tous jorz le paage » d'eus et de lor choses propres à leur propre usage de mon tra» vers de seint Cler ; et weil et octroi que eus et lor biens à lor pro» pre usage aient franc trepas des ore en avant eu dit travers sanz » exaction de paage ou d'autre coustume quele que ele soit ; et » weil ensorque tout et otroi que les devanz diz freres aient des ore » en avant franchement et quitement pasnage es diz bois qui furent » le devant dit Robert, exceptez solement les bois de Lysorz et de » Gisencort, à l'usage de lor pors de la meson du Temple de Bour» gont....

» En tesmoig de la queul chose, je, le dit Guillaume Crespin, ai » mis au present escript le garnissement de mon scel. Et ce fut en » l'an de grace MCC et LVI, en jor de samedi après l'Invention » Seinte-Croiz, en meis de mai.

(Ecu losangé)
Sigillum Guillermi Crespi.... Angu.

Guillaume Crespin, cinquième du nom, qui avait épousé Jeanne de Mortemer, accompagna saint Louis dans sa croisade d'Afrique, mais, plus heureux que son roi, il revit la France ; après son retour, il fut nommé connétable héréditaire de Normandie, maréchal de France, et c'est en cette qualité qu'il signa l'arrêt rendu, en 1283, en faveur de Philippe le Hardi, contre Charles de Sicile, à l'occasion des comtés de Poitou et d'Auvergne ; il mourut en 1333 ; il fut inhumé dans

l'abbaye de Mortemer, laissant plusieurs enfants ; son fils Jean eut la terre de Dangu.

C'était une franche vavassorie équipollant à baronnie et une des quatre qui représentaient le Vexin à l'échiquier de Normandie.

Jean Crespin de Dangu épousa Jeanne Tesson, dame de Thury, dont il eut, entre autres enfants, Jean Crespin, second du nom, seigneur de Dangu, qui, de son mariage avec Jeanne d'Avaugour, eut une fille, Blanche Crespin, mariée en premières noces à Louis, seigneur de Ferrières, et en secondes, à Pierre de Preaux.

Pierre de Preaux fut un des nombreux barons qui périrent à la désastreuse journée de Crécy ; il eut la gloire de tomber aux côtés du roi et de mourir en le défendant.

Charles le Mauvais, comte d'Evreux, qui s'était allié aux Anglais, ravagea le Vexin à plusieurs reprises, et Dangu eut particulièrement, beaucoup à souffrir de ses exactions ; ce ne fut que vers l'année 1378, que Du Guesclin parvint à expulser les Anglais du Vexin et à rendre un peu de tranquillité aux habitants de Dangu et des communes voisines.

Jacques de Bourbon, grand bouteiller de France, épousa, en 1400, Marguerite de Preaux, fille de Pierre, héritière de la terre de Dangu, et veuve en premières noces de Jean de la Rivière ; c'est lui qui abandonna l'ancien château, pour en construire un nouveau sur l'emplacement de celui que nous admirons aujourd'hui. Ce château, appelé Tour de Bourbon, tomba entre les mains des Anglais en 1419, après la prise de Gisors.

Du mariage de Jacques de Bourbon et de Marguerite de Preaux, naquirent cinq fils et une fille, qui moururent tous sans postérité, laissant la terre de Dangu à Jeanne de Preaux, leur tante, épouse de Gauvin de Ferrières.

Il y eut, sous la nouvelle domination anglaise, un sire Jean de Wooderville, qui s'arrogea le titre de seigneur de Dangu et de Préau, et qui fut même, en cette qualité, appelé à l'échiquier de Normandie ; il mourut sans enfants en 1435.

Charles VII, voulant chasser les Anglais de son royaume, leur fit une guerre sans relâche ; il s'empara du château fort de Dangu en 1448, et vint mettre le siége devant Gisors, qui lui ouvrit ses portes.

La famille de Ferrières rentra en possession de la baronnie de Dangu aussitôt que les Anglais en eurent été chassés ; le roi Charles VII la rendit à Jean de Ferrières, fils de Gauvin.

Guillaume de Ferrières succéda à son père, en 1454 ; il épousa Jacqueline du Fayel, dont il eut entre autres enfants Pierre de Ferrières, deuxième du nom ; ce fut ce dernier qui, au commencement du seizième siècle, fit construire le château actuel. Il mourut sans enfants, en 1534, et fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Dangu. Sa sœur, Françoise de Ferrières, dame et héritière de Dangu, épousa, vers 1500, Ferry, seigneur d'Aumont et de Méru ; de ce mariage naquit Louise d'Aumont, qui céda Dangu, par échange, au connétable Anne de Montmorency, aux termes de deux contrats des 14 octobre et 27 novembre 1554, à la charge de droits envers la duchesse de Férare, comtesse de Gisors.

On lit dans un aveu rendu au duc de Férare, comte de Gisors, au commencement du dix-septième siècle, que tous les ans, le jour de l'Ascension, les jeunes filles de Dangu se rendaient dans la plaine, sur le chemin de Chauvincourt, à la limite du territoire de Dangu et Noyers, et offraient à la châtelaine, qui s'y rendait également, un chapeau tressé de jonc et couvert de roses, en mémoire de l'abolition du droit de jambage (1).

A la mort du connétable de Montmorency, la terre de Dangu passa à Guillaume, seigneur de Thoré, son cinquième fils, qui fit abattre le donjon, niveler les fossés, démolir les murs d'enceinte, et percer de larges fenêtres. Le château ne se composa plus que d'un grand corps de logis, ayant la forme d'un immense fer à cheval, terminé par une tour à chaque bout, et ayant au centre une tour carrée qui servait d'entrée.

En 1590, le duc de Mayenne, qui tenait Gisors, envoya des troupes, sous le commandement du baron de Contenant, pour s'emparer de Dangu. Deux pièces d'artillerie furent mises en batterie, et eurent bientôt fait une brèche au château, qui fut pris d'assaut ; les ligueurs ne se retirèrent qu'après avoir pillé le village et y avoir mis le feu.

(1) Le triage portait le nom de : *Triage du Chapeau de Roses*, que l'on trouve sur d'anciens titres.

Guillaume Thoré-Montmorency épousa en secondes noces Anne de Lalain, issue d'une ancienne famille de Flandres, dont il eut Madeleine de Montmorency, qui, en 1597, épousa Henri de Luxembourg, duc d'Épinay, comte de Ligny, etc., auquel elle apporta en dot la terre de Dangu. De ce mariage naquirent deux filles, Marguerite et Marie, qui, en 1641, échangèrent la seigneurie de Dangu contre la principauté de Mortagne en Saintonge, appartenant à François Sublet, seigneur de Noyers, surintendant des bâtiments royaux, et secrétaire d'Etat. C'est lui qui fit achever le Louvre, où il installa l'imprimerie royale. Il aimait beaucoup Dangu, qu'il se plut à embellir. Il fit jeter un pont en pierres sur l'Epte, fit paver la rue qui sépare les deux anciennes paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Jean. Après la mort de Richelieu, qui avait été son protecteur, François Sublet tomba en disgrâce, et se retira à Dangu, où il mourut après avoir fondé le couvent des Carmélites de Gisors, le 28 octobre 1645. Son corps fut transporté et inhumé à Paris, dans l'église des Jésuites. Ses armes étaient : d'azur au pal contre bretessé d'or chargé d'une vergette de sable.

Un arrêt du parlement de Rouen, du 16 juin 1663, annula l'échange fait entre mesdames de Montmorency-Luxembourg et François Sublet, et ordonna la restitution de la terre de Dangu à François Henri de Montmorency-Luxembourg, qui avait intenté contre Guillaume Sublet, fils de François, l'action de clameur lignagère.

On assure que la veuve de Henri II de Montmorency, qui fut décapité à Toulouse, sous le ministère du cardinal de Richelieu, se retira à Dangu, où elle vécut dans la retraite, et porta le deuil toute sa vie. On ajoute que Louis XIII, lui ayant écrit pour lui annoncer qu'il irait lui rendre visite, en compagnie de son ministre, elle lui fit la réponse suivante :

« Le roi sera reçu à Dangu avec tous les honneurs dus à la majesté » d'un roi de France ; mais quant au cardinal, je ferai placer sous le » pont-levis douze barils de poudre, auxquels je ferai mettre le feu » quand il passera, afin de l'envoyer au ciel, où il devrait être depuis » longtemps. »

Le roi vint seul à Dangu.

A la mort de François-Henri de Montmorency-Luxembourg, arrivée à Versailles, en 1695, la seigneurie de Dangu passa à son fils Charles-

François-Frédéric, qui la vendit, le 7 juin 1714, à Louis-Guillaume Jubert, marquis de Bouville, intendant d'Orléans, puis conseiller d'État, qui lui-même la laissa à son petit-fils, le marquis de Bouville. Celui-ci, qui habita toujours le château, fit dresser, en 1774, le terrier de la baronnie de Dangu, dont dépendaient la paroisse de Gisancourt et la majeure partie de celles de Vesly, Bernouville, etc.

La commune de Dangu était morcelée en 822 parcelles, fieffées à divers particuliers. Les droits y attachés étaient : 1° droit de moyenne et basse justice ; 2° de rivière, de Vaux à Guerny (1) ; 3° de moulin banal ; 4° de four banal ; 5° de petits fours ; 6° de pressoir banal ; 7° de verte mouette ; 8° de traversé ; 9° de marché et de mesurage ; 10° de champart d'agneaux et d'oisons.

La famille de Bouville conserva peu de temps cette seigneurie, car elle fut vendue, le 31 août 1781, avec les terres de Gisancourt, Montbine, Beausseré et autres lieux, à M. Louis-Auguste Letonnelier, baron de Breteuil, alors ambassadeur de France à Vienne ; c'est lui qui mit de niveau les divers bâtiments qui formaient le fer à cheval. Il restaura et embellit à grands frais le château, les jardins et le parc, qu'il fit entourer de murs ; il fit construire l'acqueduc qui amène l'eau de Vesly au château, ainsi que le chemin qui, de Dangu, va s'embran-brancher au Mont de Magny, sur la route de Gisors à Paris, appelée aujourd'hui route du Baron, en mémoire de son fondateur. Il avait formé le projet de faire rentrer la terre de Dangu dans la famille des Montmorency, en la donnant à sa fille, qu'il voulait marier à l'un des descendants, mais la Révolution vint anéantir toutes ses espérances.

M. de Breteuil, auquel le roi avait accordé le droit de battre monnaie, avait installé un atelier de monnayage dans les caves et dépendances de son château ; et, il y a quelques années, on en voyait encore les traces.

Lorsque la révolution éclata, M. de Breteuil fut forcé d'émigrer, et il ne dut son salut qu'à un habitant de Baussére, nommé Pierre Prarière, qui vint, au milieu de la nuit, le prévenir qu'il allait être arrêté ; il se hâta de fuir, et, à peine avait-il quitté son château,

(1) Cette pêche donna lieu, en 1261, à un procès entre le seigneur de Boury et celui de Dangu. Une enquête, à laquelle procéda le bailli de Gisors établit, que le seigneur de Boury avait coutume de pêcher depuis l'île Sébert jusqu'au pré Méneur, qu'il y avait sa pêcherie, et fut, en conséquence, maintenu dans son droit.

qu'une troupe de forcenés y pénétrait et le mettait au pillage. Ses armes étaient d'azur à l'épervier essorant d'or.

La terre de Dangu fut confisquée en 1792, et déclarée propriété nationale ; pendant plusieurs années, le château servit de prison à des soldats anglais, qui achevèrent de le dévaster ; ils arrachèrent les lambris pour les brûler, et descellèrent les plombs et ferrailles pour les vendre.

En 1802, M. le marquis de Talhouët reçut la propriété de Dangu en compensation de ses biens, que l'Etat avait fait vendre, parce qu'à tort il avait été considéré comme émigré.

Lorsque M. de Breteuil rentra en France, M. de Talhouët, mu par un sentiment de délicatesse fort honorable, lui remit, de son propre mouvement, une somme assez importante pour l'indemniser de la perte de sa propriété.

A la mort de M. de Talhouët, la terre de Dangu fut attribuée en partage à sa fille, Mme la comtesse Joseph de Lagrange, par acte de 1810.

En 1849, les enfants de cette dame ayant procédé au partage des biens de sa succession, le château et les propriétés de Dangu échurent à M. Joseph-Barthélemy-Frédéric, comte de Lagrange, officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général de l'Eure pour le canton de Gisors, député du Gers, l'éleveur intelligent et habile qui est à la tête du sport français.

Dangu était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné de Gamaches, des baillage, vicomté et élection de Gisors.

Vers le milieu du treizième siècle, il n'y avait à Dangu qu'une seule cure et une seule église ; Jean Crespin, au commencement du quatorzième siècle, en fit construire une autre, qui fut dédiée par l'évêque de Bethléem, et placée sous l'invocation de saint Jean ; on y voyait autrefois le tombeau de Pierre de Ferrières, qui fut détruit au moment de la Révolution, ainsi que l'église de Saint-Aubin, qui remontait au dixième siècle ; le seigneur du lieu présentait aux deux cures.

La chapelle de Notre-Dame de la Motte, ou de Recouvrance, placée dans le parc du château, était aussi à la présentation du seigneur ; on prétend qu'elle fut bâtie par Guillaume de Ferrières,

pour accomplir un vœu qu'il avait fait à la sainte Vierge, dans un grand danger. Voici ce que la tradition et Bérée de Courpont racontent : Un jour que le seigneur de Ferrières se promenait, chevauchant devant son château, il rencontra une très-jolie fille qui gardait des dindons, à laquelle il fit des propositions déshonnêtes, qu'elle repoussa brutalement; le comte, outré, voulut avancer sur elle; mais elle frappa le cheval avec la gaule qui lui servait à chasser les dindons, et le força à s'éloigner. Le seigneur, rentré au château, fit lâcher sa meute sur cette jeune fille, qui fut déchirée vivante et dévorée. L'année suivante, jour pour jour, Guillaume de Ferrières passait à cheval à l'endroit même où la scène dont nous venons de parler avait eu lieu; tout-à-coup son cheval s'emporte, le jette à terre et le traîne, le pied pris dans l'étrier, jusqu'à environ deux cent cinquante pas de là; dans ce danger extrême, le comte fit vœu de bâtir une chapelle à la sainte Vierge, à l'endroit où son cheval s'arrêterait. Le cheval s'arrêta ou fut arrêté, à l'endroit où est aujourd'hui la chapelle de la Motte; Guillaume de Ferrières y fut inhumé, et elle sert aujourd'hui de sépulture à la famille de Lagrange.

Un chapelain, qui y est spécialement attaché, y célèbre la messe tous les jours.

L'église de Dangu a été construite à différentes époques; certaines parties en sont fort remarquables, entre autres le portail et le porche. Elle a eu, comme curés, l'abbé Noël, qui fut député à l'assemblée qui se réunit à Rouen, le 1er juillet 1583, pour le récolement des usages de Normandie et la rédaction de la *Coutume;* et Jacques Deschamps, docteur en Sorbonne, auteur d'une traduction d'Isaïe, mort le 3 octobre 1759.

La tradition a conservé le souvenir, jusqu'à nos jours, d'un certain abbé Ango (1), qui avait l'habitude de faire, tous les jours, une promenade à cheval, et qui eut la tête brisée sous la voûte d'un viaduc, allant du presbytère à l'église, son cheval s'étant élancé sous la voûte avant qu'il eût eu le temps de se baisser.

Guillaume Crespin IV avait fait construire une maladrerie pour

1. C'était un descendant du fameux armateur de Dieppe Jean Ango; les habitants de Dangu ne l'appelaient que le *Fils du roi de la Mer*.

les lépreux, dans le climat qui porte le nom de Val-aux-Moines et qui a été détruite par les troupes du baron de Contenant, en 1590.

La seigneurie de Dangu était « une franche vavassorie, laquelle » est équipollée à baronnie et réputée la première des quatre ba- » ronnies et vavassories de Normandie, avec droit de préséance » à l'échiquier. »

Les deux reines de France, Blanche de Castille et Blanche d'Evreux, avaient les bois de Dangu dans leurs domaines, lorsqu'elles possédaient Gisors et Neaufles.

Dangu est aujourd'hui un riche et joli village bâti aux pieds du château, traversé par la route impériale n° 181, d'Evreux à Breteuil, et la route départementale n° 26, de Gisors à la Roche-Guyon ; il est également desservi par les chemins de grande communication n° 20 et 76, et ceux d'intérêt commun n°s 3 et 59, indépendamment d'un chemin vicinal.

Ses dépendances sont : l'ancienne tuilerie, la porte des champs et le haras.

Le territoire s'incline vers l'est et a la forme d'un manteau de dame, dont Dangu forme comme le capuchon ; il est arrosé par l'Epte, qui le sépare du canton de Chaumont, et il est limité des autres côtés par les communes de Neaufles, Bernouville, Chauvincourt, Noyers et Guerny ; à un kilomètre du chef-lieu, sur les bords de l'Epte, se trouve le haras fameux qui a vu naître Gladiateur, Ventre-Saint-Gris, Fille-de-l'Air et tant d'autres chevaux, la gloire du turf.

C'est également sur le territoire de cette commune que la bande de chauffeurs qui a désolé nos pays, en 1795 et 1796, avait son refuge.

Une ancienne carrière, sise dans le bois du Cornillon, et que les brigands appelaient la Maison Blanche, servait de cachette au butin provenant de leurs vols.

La population, qui était de 626 habitants en 1841, est réduite à 538, soit une réduction de 14,05 pour 100 ; le nombre des maisons, depuis 1846, a diminué de 16 ; mais les toitures se sont améliorées, et il n'y a plus que 19 maisons couvertes en chaume, au lieu de 27.

Dangu est une des communes qui, proportionnellement à la

population, renferment le plus de vieillards de 80 ans et au dessus; il y a une naissance naturelle sur douze légitimes; le nombre des enfants qui fréquentent les écoles n'est que de 3 supérieur, en 1866, au chiffre de 1836; 31 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire; environ 2,5 pour 100 savent lire, et 66,5 pour 100 savent lire et écrire.

La commune de Dangu a un bureau de poste aux lettres, et est chef-lieu de perception; elle dépend de la recette des contributions indirectes de Gisors, qui est son chef-lieu de canton et son marché le plus rapproché; elle possède une maison d'école de garçons et une mairie qui sont réunies, un presbytère, 42 hectares de bois et 32 hectares de pâture et prairies.

La maison d'école de filles est fournie gratuitement par M. de Lagrange, et les sœurs qui la dirigent sont largement dotées par lui et ses sœurs, mesdames la duchesse d'Istrie et la comtesse de la Ferronnays.

Les habitants se livrent, partie à l'agriculture, partie à l'industrie; enfin, Dangu renferme un assez grand nombre de rentiers; dix femmes et filles seulement se livrent aux travaux industriels de l'aiguille.

La contenance du territoire est de 783 hectares en terres labourables, prés, herbages, pâtures, bois, friches, cours, sols, jardins, routes, chemins et rivière. M. de Lagrange a défriché une partie des bois de Dangu et les a convertis en terre d'excellente qualité.

GISORS

Adossé à une haute colline qui, autrefois, était couverte de forêts, ayant à ses pieds trois rivières, et en face de lui le Mont Ouin, Gisors annonce, par sa position même, être un établissement d'origine celtique.

Gisors était dans le principe, suivant quelques auteurs, une bourgade gauloise; son nom viendrait des deux mots *gui schawrtz,* qui signifient forêt de gui. Effectivement, à l'époque gauloise, Gisors était au centre d'une vaste forêt (1). De *Gui Schawrtz* on aura fait d'abord *Gischawrtz*, et les Romains, lors de la conquête, ajoutant, suivant leur coutume, une terminaison latine aux noms propres, auront dit *Gisouartium,* et puis *Gisortium*.

Quelques écrivains lui donnent pour fondateur le conquérant des Gaules lui-même, Jules César, et ils tirent de là l'étymologie de son nom; suivant eux, le vainqueur de Vercingétorix aurait campé sur une colline voisine, appelée Mont de l'Aigle, et l'endroit où aurait été établie sa tente aurait été dénommé *Cæsaris otium*, dont on aurait fait, par la suite, *Cæsortium*, et enfin *Gisortium* (2).

(1) On a trouvé dans les bois de Trie un autel druidique, un dolmen dans le bois de la Belle-Haie et un menhir à Vaudancourt.

(2) Près du mont Saint-Michel, sur les côtes de Normandie se trouve un port nommé Gisors, qui tire son nom de Jules César, et dont parle Suetone en le désignant sous le nom de *Gesoriacum*.

Ces mêmes écrivains ajoutent, pour justifier leur opinion, que, dans les camps romains, il y avait toujours une rue qui portait le nom de ***Principia***. On la nommait ainsi, parce qu'elle commençait le camp; c'en était en quelque sorte la tête; et que c'est de là aussi que vient le nom de la rue Cappeville, ***caput urbis***.

Certaines personnes tirent Gisors de ***gistum***, gîte et croient qu'il y avait une hôtellerie, un refuge quelconque pour les voyageurs à l'endroit où se trouve notre cité.

D'autres prétendent que son nom est une corruption de ***divortium***, séparation, limite, parce que Gisors se trouvait à l'extrémité de la Normandie et séparait cette province de la France.

Enfin, il en est aussi qui le font dériver de, ***gi***, gîte, et ***sor***, courant d'eau; nous donnons toutes les étymologies qui ont été attribuées à notre ville, tout en pensant que la dernière seule doit être la vraie.

Gisors, du temps des Romains, était une ville de la seconde Lyonnaise; l'***Itinéraire*** d'Antonin en parle en ces termes: ***Cœsarotium, urbs gelliœ Lugdunensis secundœ inter Rothomagum et Petromantalum***; c'est le plus ancien patrimoine de l'église de Rouen, il fut donné au septième siècle, par le roi Clotaire II, à son cousin saint Romain, archevêque de cette ville. (1)

Louis IV d'Outremer ayant consenti, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, de 946, à ce que les frontières des Normands fussent reculées jusqu'à l'Epte, Gisors fut démembré du domaine royal et, après avoir été la capitale de tout le Vexin, resta la capitale de la partie qui devint normande.

En 968, un certain nombre de seigneurs normands, ayant à leur tête Hugues, archevêque de Rouen et leur duc Richard, et Hugues Capet, accompagné de seigneurs Français, se réunirent à Gisors, y tinrent un plaid, pour régler les différends qui s'étaient élevés entre les habitants des deux pays, et terminer une difficulté qui existait entre Richard-sans-Peur et l'abbaye de Saint-Denis, à l'occasion de la terre de Berneval, « *communi Francorum Normannorumque Gisortis placito*. »

Henri I[er], roi de France, voulant récompenser Robert le Diable,

(1) Papirius Masson, dans son livre des *Fleuves et Rivières de France*, donne à Gisors le titre de *Gisortium*, *Virginis donarium*.

duc de Normandie, qui l'avait soutenu contre son frère cadet, lui céda, en 1032, les villes de Gisors, Chaumont, Pontoise et tout le Vexin (1).

Les comtes du Vexin peuvent être regardés comme les premiers seigneurs de Gisors; leur domination dura environ quatre siècles, leur race s'éteignit vers la fin du onzième siècle, en la personne de Gautier IV. Leurs armes étaient six fleurs de lys d'or, ainsi espacées: trois, deux et une, sur champ de gueules.

Ils avaient l'honneur de porter la célèbre oriflamme de Saint-Denis, lorsque le roi s'en faisait précéder.

Le premier seigneur de Gisors, dont l'histoire fasse mention, est un sieur Geoffroy de Montmorency, que l'on croit fils de Bouchard III; son fils ainé, Roger, eut un fils qui entra à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et trois filles: l'une d'elles, nommée Mathilde, épousa Hugues de Chaumont auquel elle apporta en dot, du consentement de l'archevêque de Rouen, plusieurs fiefs sis à Gisors, entre autres l'église du prieuré de Saint-Ouen et l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais.

Le second fils de Geoffroy de Montmorency, Thibaut, surnommé Paganus, payen (2), hérita lors de la mort de son père, arrivée vers 1075, de la seigneurie de Gisors, il commença à fortifier cette ville qui prit alors un grand développement et acquit en peu de temps une importance, telle qu'elle aurait pu soutenir avantageusement la comparaison avec les plus grandes villes de l'époque.

Lorsque Guillaume le Roux, se fut, à la mort de son père, emparé de la couronne d'Angleterre et de la Normandie, au préjudice de son frère ainé, Robert, il demanda au roi de France la restitution du Vexin français qui avait été cédé à Robert le Diable; et sans attendre la réponse du roi, il s'empara des châteaux de la Roche-Guyon, Mantes et Vetheuil, et enfin, il enleva Gisors à Thibaut Payen. Maître alors du cours de la Seine, il comprit qu'il était nécessaire de défendre la route des plateaux, de Pontoise à Rouen, par Gisors, et de couvrir la frontière de Normandie; il chargea de ce soin Robert de Bellesme, comte du Perche, qui s'adjoignit l'architecte Leufroy.

(1) Président Hénault.

(2) *Histoire de la maison de Montmorency*, par Duchène; *Histoire des grands officiers de la Couronne*, par le père Anselme. Paganus voulait dire chef du pays.

Cet habile homme de guerre pensa que Gisors, se trouvant sur un promontoire, entouré par l'Epte et faisant tête à la France, était le point véritable à défendre ; il fit construire la forteresse dont les ruines imposantes font aujourd'hui l'admiration des étrangers et enceignit la ville de murailles, vers l'année 1096.

Ordéric Vital, en parlant de cette construction, s'exprime ainsi : « *Tunc Guillelmus, rex, firmissimum castrum Gisortis construi præcepit, quod usque hodie, contra Calvimontem et Triam atque Burriz oppositum, Normanniam concludit : cujus positionem et fabricam ingeniosus artifex, Robertus Belesmensis, disposuit quadam die dum Normanni super Francos irruerent, etc.* »

Thibaut-Payen joua un rôle assez peu honorable dans les guerres des rois de France et d'Angleterre : il trahit tour à tour Philippe Ier et Guillaume le Roux ; ce dernier finit par lui ôter, en 1097, le commandement de Gisors, pour le donner à Robert de Candos.

En 1100, Thibaut-Payen, sa femme Mathilde et quatre de leurs enfants, confirmèrent une donation faite antérieurement par Hubert Bucellus à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et ils ajoutèrent à cette libéralité la donation de deux moulins à tan, situés, l'un à Gisors, l'autre à Bézu-le-Long.

L'année suivante, après la mort de Guillaume, Robert Courte Heuse, duc de Normandie, vint à Gisors et logea dans la maison de Thibaut-Payen. Celui-ci lui fit une réception magnifique et le prince flatté lui rendit le gouvernement de Gisors et de Neaufles dont Guillaume l'avait dépouillé, lors de la construction du château : « *Munitionem de Gisortis Theobaldo Pagano, quia semel cum hospitatus fuerat, tribuit. (Ordéric Vital).*

En 1105, eut lieu, dans la cathédrale de Rouen, en présence d'une nombreuse assemblée, une cérémonie très-singulière.

Raoul, fils de Walbert de Boury, voulant se faire décharger de l'excommunication dont son père et lui avaient été frappés, pour s'être emparés des terres de Gisors, appartenant au chapitre de la cathédrale de Rouen, confessa publiquement sa faute, et déposa sur l'autel un couteau, en signe de restitution ; l'archevêque releva aussitôt Raoul de Boury et son père de l'excommunication qui avait été prononcée contre eux.

A quelque temps de là, cette restitution fut complétée dans

l'église de Vesly, où Robert de Boury, en présence et du consentement de sa famille, remit un bâton entre les mains du prélat, comme témoignage de sa dépossession. Au nombre des témoins de l'acte qui en fut dressé figurent : Payen de Courcelles, Jean de Boury, Payen de Neaufles (1), Osmont de Chaumont, etc.

Dans un traité de 1106, Henri Ier et Philippe Ier rendirent le commandement de la forteresse à Thibaut-Payen, sous la condition formelle qu'il garderait la neutralité la plus absolue, à l'égard de tous deux.

En 1108, Henri, sentant toute l'importance qu'avait, pour la protection des frontières de son duché de Normandie, le château de Gisors, résolut de s'en emparer, il se mit à la tête de son armée et arriva aux portes de la ville, demandant à Thibaut-Payen de les lui ouvrir; celui-ci refusa d'abord, mais le monarque anglais, employant tour à tour les promesses et les menaces, finit par le décider à trahir ses serments.

Aussitôt qu'il en fut le maître, son premier acte fut d'enlever à Thibaut son commandement militaire, en ne lui laissant que le gouvernement civil de la ville.

Une fois rentré dans la possession de Gisors, Henri mit tous ses soins à rendre le château inexpugnable; il l'entoura de ces hautes et vastes murailles flanquées de tours qui semblent défier les outrages du temps : « *Fecit quoddam castellum Gisortis, in confino Normanniæ et Franciæ quod frater ejus Henricus primus, qui ei successit, mœnibus ambitum et turribus excelsis inexpugnabile reddidit.* (*Robert du Mont*). »

Louis le Gros, après la mort de son père, voyant avec peine la citadelle de Gisors entre les mains de Henri Ier, lui en demanda la restitution, et sur son refus, il embrassa la cause de Cliton, fils de Robert; avant d'en venir aux mains, une conférence fut indiquée en un lieu appelé les Planches de Neaufles, pendant le carême de 1109, mais les deux monarques ne purent s'entendre, et Louis le Gros finit par proposer au roi d'Angleterre de terminer le différend par un combat singulier.

Henri refusa le défi, auquel il ne répondit que par des railleries;

(1) C'est le même que Thibaut-Payen, seigneur de Gisors et de Neaufles.

les Français, furieux, traversent sur un pont en bois la rivière qui les sépare de leurs ennemis, se précipitent sur eux et les mettent en déroute.

La guerre se trouva donc allumée de nouveau et se continua avec des chances diverses, jusqu'en 1117, époque à laquelle Foulque, comte d'Anjou, qui venait de marier sa fille à Guillaume, fils de Henri, roi d'Angleterre, parvint à négocier un traité entre les deux monarques. Henri abandonna Gisors, à son fils sous la condition d'hommage au roi de France.

L'année suivante, Henri Ier eut à Gisors une entrevue avec le pape Calixte II, qui était venu le solliciter de rendre au fils de Robert Courte Heuse le duché de Normandie dont il l'avait dépouillé ; le roi Henri prétendit n'avoir agi que dans l'intérêt de la religion, et plaida si bien sa cause, que le pape lui confirma toutes les coutumes que son frère Guillaume avait établies, tant Angleterre qu'en Normandie.

Guillaume, fils de Henri Ier, ayant péri, en 1120, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*. Louis le Gros demanda de nouveau la restitution de Gisors qui avait été cédé à ce jeune et infortuné prince, sous la condition d'hommage, par le traité de 1117. Le refus de Henri fut la cause d'une nouvelle guerre. Le roi de France entra dans la Normandie et s'empara de plusieurs places fortes ; à cette nouvelle, son adversaire quitte Londres en toute hâte, arrive à Rouen, rassemble son armée et marche au devant des Français qu'il rencontre dans les pleines de Brenneville, le 20 août 1120. Après un combat des plus acharnés, les Français furent complètement battus et le roi même faillit être fait prisonnier ; un chevalier avait déjà mis la main sur la bride de son cheval en criant : « Le roi est pris ! » Mais Louis, brandissant sa masse d'arme lui brisa la tête, en disant : « On ne prend jamais le roi aux échecs. »

Au nombre des prisonniers faits par les Anglais se trouvait Hervé de Gisors, fils de Thibaut-Payen ; son frère cadet, Hugues, qui s'était attaché à Henri Ier, et avait combattu sous sa bannière le fit mettre en liberté.

Les seigneurs des deux Vexins français et normand, désirant rentrer sous la domination de leur souverain légitime, le roi de

France, se réunirent au couvent de la Croix-Saint-Leufroy et formèrent une ligue contre Henri Ier. Thibaut-Payen qui était un des chefs, complota avec plusieurs autres seigneurs de s'emparer de Gisors ; le jour de l'exécution fut fixé à un lundi, à cause du marché, mais la précipitation du seigneur Baudry de Bray qui devança l'heure, fit échouer leur projet, en donnant l'éveil à Robert de Candos qui commandait la citadelle et qui mit le feu à la ville pour se débarrasser de ses ennemis, et pour ne pas laisser tomber entre leurs mains le château confié à sa garde.

Henri, après avoir battu les conjurés à Bourgtheroude, se rendit à Gisors, fit saisir tous les biens des conspirateurs, confisqua les terres et seigneuries de Thibaut de Gisors et d'Hervé, son fils aîné, pour les donner, du consentement de l'archevêque de Rouen, à Hugues de Gisors, frère d'Hervé, qui lui était toujours resté fidèle.

Thibaut-Payen, chassé de Normandie, fatigué des agitations du monde, se retira dans le couvent de Saint-Martin de Pontoise, où il prit l'habit religieux; il mourut à un âge fort avancé, en 1130, et fut inhumé auprès de Mathilde, sa femme, qui l'avait précédé dans la tombe.

En 1137, après la mort de Henri Ier, son fils, Henri II, voulant reconnaître les services que Louis le Jeune, roi de France, lui avait rendus en l'aidant à reconquérir la Normandie sur Étienne, son compétiteur, lui donna le comté du Vexin.

Hugues de Gisors, le fidèle serviteur de Henri Ier, mourut vers 1142 et fut inhumé auprès de ses parents, dans l'abbaye de Pontoise, à laquelle il avait donné les droits de mouture de ses moulins de Gisors et de Bézu-le-Long. Il eut pour successeur son fils Thibaut II, qui se maria deux fois et n'eut point d'enfants. Ce seigneur fit des dons nombreux à l'abbaye de Saint-Martin, lieu de prédilection de sa famille ; il y fut lui-même inhumé en 1191.

Son neveu Jean, qui, dès 1155, l'avait remplacé dans le gouvernement de la ville de Gisors, recueillit sa succession.

Louis le Jeune, ayant fiancé sa fille Marguerite, âgée de trois ans, avec le fils de Henri II, roi d'Angleterre, âgé de sept ans, lui assigna pour dot le comté du Vexin et Gisors ; mais, en attendant que le mariage pût être accompli, la place fut mise en séquestre

entre les mains des Templiers. Henri II obtint une dispense du pape, fit célébrer le mariage à l'insu du roi de France, mit la main sur la dot de Marguerite et se fit livrer Gisors par les Templiers qui ne craignirent pas de fouler aux pieds leurs serments (1).

A la suite de la trahison des Templiers, qui eut lieu en 1164, Jean de Gisors, qui était resté fidèle au roi de France, fut dépouillé de l'autorité civile qu'il exerçait; mais cependant, il n'en continua pas moins à resider dans la ville, où il possédait plusieurs fiefs.

Au moment où Henri II se faisait livrer Gisors par trahison, le château était composé de deux enceintes et d'un donjon placé au milieu de la seconde. La première, d'une très-grande circonférence, pouvait contenir des troupes nombreuses; elle renfermait les habitations, elle avait deux galeries couvertes et était flanquée de plusieurs tours rondes et carrées; deux portes, protégées par des tours et des ponts levis, y donnaient accès. La seconde enceinte, bâtie sur un tertre élevé, dominait la première et n'avait qu'une seule porte bien défendue; le donjon protégeait le tout (2).

La ville était resserrée entre le château, les murs qui longent le Banneton, l'Epte, et défendue par une muraille épaisse flanquée de tours, s'étendant vers le pont Doré, d'où elle remontait derrière l'ancien grenier à sel, à la porte de Neaufles, et un dernier mur qui joignait cette porte au château.

La ville avait une seconde enceinte, se raccordant à la première, et dont les portes, protégées par des herses et des ponts-levis, étaient aux ponts actuels de la rue Cappeville et de la rue de Paris, et, comme la première enceinte, elle était entourée par la rivière.

Henri le Jeune, voulant se soustraire à l'autorité tyrannique de

(1) Certains écrivains de l'époque prétendent que les traîtres furent tous pendus, que la tête du chef fut attachée à un pieu devant la porte par laquelle il avait introduit les Anglais, que leur maison fut rasée.

Le lieu où elle se trouvait s'appelle aujourd'hui le *Pâtis aux Moines*.

(2) Une des tours de la première enceinte, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Tour du Prisonnier*, paraît avoir autrefois renfermé un personnage important. Les uns veulent y voir un amant de la veuve de Philippe de Valois, et les autres tout simplement Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, que les Ligueurs y auraient enfermé, parce qu'il livrait leurs secrets au roi. Cette opinion est la seule, suivant nous, à laquelle on doive s'attacher. Il est même des écrivains qui veulent voir dans ce prisonnier le roi François II, que sa mère, Catherine de Médicis, aurait fait passer pour mort et aurait fait enfermer.

son père, Henri II, se réfugia, vers 1774, à la cour du roi de France, son beau-père, qui prit les armes en sa faveur.

Avant d'en venir à une bataille, une conférence eut lieu à Gisors, en 1177, entre les rois de France et d'Angleterre, et les fils de ce dernier, pour terminer le différend qui s'était élevé entre le père et les enfants. Louis le Jeune présenta au roi d'Angleterre un pain d'une main et une pierre de l'autre, c'est-à-dire la paix ou la guerre. Henri II n'accepta ni l'un ni l'autre et l'assemblée se sépara sans avoir pu s'entendre.

« *Adveniente nativitate beatæ Mariæ venerunt ad colloquium apud Gisortium et non protuit inter eos convenire.* » (Benoît de Petersbourg).

Il y eut force combats singuliers entre les seigneurs des deux pays, mais Louis le Jeune n'osa pas engager le combat et se retira avec son armée.

Quelque temps après, les deux rois firent une trève de six mois, et, lorsqu'elle fut expirée, Louis le Jeune, Henri son gendre et le comte de Flandre vinrent mettre le siége devant Rouen. Le vieil Henri se hâta de revenir à son secours ; « il fut alors fait une autre » trève et pris jour audit Gisors pour faire la paix, sans toutefois » aucun effet (1). »

Au moyen âge, Gisors a été le témoin de la plupart des entrevues qui ont eu lieu entre les rois de France et d'Angleterre ; le rendez-vous avait habituellement lieu sous un orme fort ancien et d'une grosseur prodigieuse qui s'élevait entre Gisors et Trie, sur la limite des deux frontières et qui avait été revêtu d'une espèce d'armure ou cuirasse de fer, et qu'à cause de cela, on appelait l'*ormeteau ferré*.

A la mort de Louis le Jeune, son fils Philippe-Auguste, étant encore mineur, des contestations s'élevèrent, au sujet de la régence, entre la reine douairière et le comte de Flandres qui avait été désigné comme régent. Les parties ayant choisi comme arbitre le roi d'Angleterre, on se réunit, en 1180, à Gisors, où les difficultés furent applanies.

Trois ans après, le fils de Henri II, qui avait épousé la jeune Marguerite de France, mourut sans enfant ; Philippe-Auguste s'em-

(1) Dutillet, *Recueil des Traités*.

pressa de réclamer le douaire de sa sœur avec le Vexin et les châteaux qui lui avaient été constitués en dot. Henri II alla le trouver au lieu ordinaire des rendez-vous, entre Gisors et Trie, et convint de payer tous les ans à madame Marguerite, pour tous ses droits, 2,750 livres, monnaie d'Anjou, payables à Paris (*pro calumnia dotis suæ et Gisortii*).

Henri II s'engagea en outre à donner Gisor à son fils Richard, comte de Poitiers, qui devait épouser Alix, sœur du roi de France.

Après les fêtes de Noël de l'année 1185, les deux rois se réunirent encore sous l'orme de Gisors, et Philippe se plaignit de ce que le mariage de sa sœur, qui était en âge de puberté, n'eût pas encore été célébré ; mais le roi d'Angleterre, qui n'avait pu voir Alix sans en devenir amoureux, demanda et obtint une nouvelle remise ; il espérait, dit-on, la mort de sa femme, Eléonore, pour épouser Alix à la place de son fils.

Philippe-Auguste, n'ayant pu rentrer en possession de Gisors, résolut d'élever, dans le voisinage, une forteresse capable de contre-balancer sa puissance ; il donna donc des ordres, en 1186, pour qu'on en élevât une, non loin de l'orme des conférences, dans un endroit appelé Val-Corbin, appartenant à Richard de Vals, qui était toujours resté fidèle à la bannière du roi de France. Le gouverneur de Gisors, qui était à ce moment un seigneur Henri de Ver, successeur de Robert Candos, l'ayant appris, se rendit sur le terrain avec ses éperviers, comme le dit un historien du temps ; il somma Richard de Vals de démolir les constructions qu'il venait de faire. Sur son refus, il l'attaqua, tua même un de ses enfants, et dispersa tous ses gens ; puis se trouvant maître du champ de bataille, il fit abattre la nouvelle forteresse. Ce fut le sujet d'une guerre acharnée que les rois de France et d'Angleterre se firent pendant deux ans ; à la fin, les deux parties, fatiguées, épuisées, finirent par faire une trêve.

Vers cette époque, Jérusalem était tombée entre les mains des Sarrazins ; le pape envoya des légats dans toute la chrétienté prêcher la croisade. Ils arrivèrent en France, au moment où la guerre allait recommencer. A la nouvelle des malheurs qui venaient de frapper la ville sainte, les deux rois oublièrent leurs dissentiments et se rendirent à une conférence qui leur fut assignée par les légats, sous

l'ormeteau ferré de Gisors, c'est-à-dire sur la frontière des deux royaumes, au mois de février 1188.

A la voix éloquente de Guillaume de Tyr, les deux rois, Richard, fils de Henri II, et une foule de seigneurs des deux nations prirent la croix. C'est de ce jour que datent les armoiries de Gisors. Elles sont de gueules à la croix engrelée d'or, surmontée de trois fleurs de lys au chef azuré (1).

Malgré les serments d'amitié qui avaient été échangés, les hostilités recommencèrent bientôt. Philippe-Auguste, provoqué par les agressions des Anglais, s'empara du Berry, de l'Auvergne, et poursuivit Henri II et son fils Richard jusqu'en Normandie.

Le monarque anglais fit encore demander à Philippe une conférence sous l'orme de Gisors. On fit une trève de trois jours, pour arrêter les bases de la paix; elle allait être signée quand une raillerie, à propos de l'orme, sous lequel les soldats anglais étaient à l'abri des rayons du soleil, tandis que les Français étaient exposés à toute son ardeur, vint interrompre les négociations.

Les Français, furieux d'être plaisantés, se précipitèrent sur leurs ennemis, les mirent en déroute et les poursuivirent, l'épée dans les reins, jusqu'à Vernon; puis ils revinrent auprès de l'orme, cause innocente du combat, et, malgré la cuirasse de fer dont il était revêtu, ils le déracinèrent et le réduisirent en cendres (2).

On ne songea à parler de paix que quand, de part et d'autre, on se fut livré à de nombreux actes de pillage, de meurtre et d'incendie.

Philippe offrit à Henri de lui rendre toutes les places dont il s'était emparé, sous la seule condition que le mariage de sa sœur avec Richard ne serait pas davantage différé; Richard, de son côté, demandait à conclure ce mariage et à être associé au trône.

Une entrevue eut lieu entre les deux monarques, mais il leur fut impossible de s'entendre; Richard, ayant entendu dire que son père avait l'intention d'instituer son frère puiné, Jean, pour son successeur à la couronne d'Angleterre, fut vivement froissé et se réfugia à

(1) Si l'on en croit la tradition, au moment où les rois, les princes et les seigneurs se précipitaient pour recevoir la croix des mains des légats, une croix miraculeuse parut dans les airs; et c'est à elle que les habitants de Gisors rapportent l'origine de leurs armes.

(2) Un champ voisin de la ville, entre Gisors et Trie, porte le nom de l'*Ormeteau-Ferré*.

la cour du roi de France, auquel il fit hommage des domaines que la maison des Plantagenet, tenait de la couronne, puis il invoqua son appui, pour se faire maintenir dans la possession du droit dont il craignait d'être privé.

Henri, alarmé, prit le parti de céder à la mauvaise fortune et de demander à Philippe une nouvelle entrevue, qui eut lieu entre Gisors et Trie.

Le roi d'Angleterre commença par renouveler au roi de France son hommage, pour tous les Etats qu'il possédait dans son royaume, puis on traita l'article mariage : Philippe voulait qu'il se fit avant tout, mais Henri, rival de son fils, ne pouvait se décider à perdre une princesse qu'il adorait, et il finit par obtenir que le mariage n'aurait lieu qu'au retour de la Terre-Sainte.

Cette paix était à peine signée, qu'Henri II mourut subitement à Chinon, le 5 juillet 1189.

Trois jours après la mort de son père, Richard Cœur-de-Lion s'aboucha avec le roi de France pour la confirmation de la paix et prendre les dernières dispositions pour la croisade, à laquelle ils s'étaient engagés dix-huit mois auparavant.

Les deux rois s'embarquèrent, l'un à Gênes, l'autre à Marseille, et ils se retrouvèrent en Sicile, où la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre eux, à l'occasion d'une réclamation faite par Richard à Tancrède, roi de Naples. Mais ce qui acheva de les brouiller fut l'aveu, fait par Richard à Philippe, de son mariage avec Bérengère, fille du roi de Navarre, au mépris de ses engagements avec Alice de France.

Philippe réclama hautement la dot de sa sœur, qui était restée entre les mains de Richard, mais celui-ci refusa de la rendre et proposa, comme indemnité, de payer une somme de dix mille marcs d'argent. Ce ne fut que sur les instances d'un vénérable solitaire, nommé Joachim, que le roi de France se décida à accepter cette proposition.

Voici la traduction du traité fait à cet occasion (1).

« Au nom de la sainte Trinité, Philippe, par la grâce de » Dieu, roi des Français, faisons savoir que la paix vient d'être

1. M. Hersan, *Histoire de Gisors*.

» conclue entre notre ami Richard, illustre roi d'Angleterre, et
» nous.

» Nous lui permettons de bon cœur de prendre l'épouse qu'il voudra, malgré les conventions que nous avons faites qui l'obligeaient, à épouser Alice, notre sœur.

» Nous lui abandonnons, ainsi qu'à ses héritiers mâles, Gisors, le château Neuf (Château-sur-Epte) et le Vexin; mais s'il meurt sans enfants mâles, tous ces domaines feront retour au duché de Normandie; et si le roi d'Angleterre laisse plusieurs enfants mâles, nous voulons que l'aîné tienne de nous tout ce qu'il possédera et devienne notre vassal, tant pour le duché de Normandie que pour l'Anjou, le Maine, l'Aquitaine et le Poitou.

» Et pour toutes ces concessions, le roi Richard d'Angleterre nous a promis dix mille marcs d'argent, du poids de Trèves, lesquels il nous paiera, savoir : trois mille le jour de la fête de tous les saints de cette année et le reste aux mêmes époques de celles suivantes jusqu'à parfait paiement.

» Le roi Richard est aussi convenu de remettre en liberté, un mois après son retour en Angleterre des lieux saints, sans aucun empêchement, notre bien-aimée sœur Alice, que nous soyons mort ou vivant.

» Afin que toutes ces conditions soient fermes et stables à toujours, nous les avons, chacun en ce qui nous concerne, revêtues et confirmées de notre sceau.

» Fait à Messine, avant la fête de Pâques de l'année 1190.

Après un cours séjour en Palestine, qui n'avait fait qu'envenimer la brouille des deux rois, Philippe revint en France, en 1192; il s'empressa de profiter de l'absence de son rival, pour reprendre la dot de sa sœur Alice. Il vint mettre le siége devant Gisors; le gouverneur séduit par ses promesses, lui ouvrit les portes de la forteresse que le roi d'Angleterre lui avait confiée et qui, de ce moment, ne devait plus sortir des mains de Philippe.

Un historien anglais raconte ainsi cet événement :

« Cependant le roi de France entra avec main-forte en Normandie et assiégea Gisors. Or Gilbert de Vascueil avait en sa garde le château de Gisors et celui de Neaufles. Il les livra tous deux au roi de France et se fit son adhérent; mais il fut regardé comme vil, à cause

« de a trahison qu'il avait faite à son seigneur, le roi d'Angleterre, « qui l'avait envoyé de Messine, avec sa pleine faveur, en Normandie, « pour garder lesdits châteaux. »

Richard quitta l'Orient, peu de mois après, et voulut traverser l'Allemagne pour rentrer dans ses états; mais il fut reconnu malgré le déguisement qu'il avait emprunté, arrêté et livré à son ennemi, l'empereur Henri IV, qui le fit enfermer dans une tour et le retint prisonnier.

La reine Éléonore ayant appris la captivité de son fils Richard, s'empressa de le faire mettre en liberté, moyennant une forte rançon.

A peine arrivé en Angleterre, Richard passa en Normandie et fit tous ses efforts pour reprendre Gisors, mais son courage se brisa contre les solides murailles de la citadelle et il fut forcé de se retirer. Il alla au-devant de Philippe jusqu'à Blois, le surprit et lui fit essuyer une défaite complète.

Les monarques eurent ensuite une conférence à Issoudun, où ils arrêtèrent le projet d'un traité qui fut signé un mois après, à Gaillon.

Richard, qui n'avait pu reprendre la forteresse de Gisors qu'il aimait plus que toutes les autres, dit Gilbert de Mons, « *castrum Gisortis quod præ cœteris affectabat* », se vit forcé d'en faire l'abandon à son rival; la charte qui le constate est ainsi conçue :

« *Ricardus, dei gratia, rex Angliæ, Dux Normaniæ, nosse vos volumus quod sunt hæc conventiones pacis, inter nos et dominum nostrum Philippum, illustrem regem Franciæ, factæ in vigilia sancti Nicolai, inter Exoldemus et Charolium, videlicet quod eidem et hæredibus suis, jure hæreditatis, in perpetuum dimittimus et quitemus Gisortium.* »

Richard abandonna également à Philippe Neaufles, Vernon et tout le Vexin normand; mais sentant toute l'importance du sacrifice qu'il venait de faire et voulant protéger ses frontières de Normandie qui se trouvaient à découvert depuis la prise du château de Gisors, il fit construire le château Gaillard, à un kilomètre d'Andely, au mépris des stipulations du traité dont nous venons de parler, qui portaient qu'Andely, qui appartenait à l'archevêque de Rouen, ne pourrait être fortifié.

Ce fut la cause d'une nouvelle guerre entre les deux rois; Philippe fut battu au mois de septembre 1198, entre Vernon et Gamaches, et

fut forcé de se réfugier à Mantes ; Richard, victorieux, enleva successivement Courcelles qu'il pilla et brûla, Boury et Serifontaine qui furent aussi fort maltraités.

Le roi de France se hâta d'assembler toutes les forces dont il put disposer, pour marcher au secours de Courcelles dont il ignorait la destruction. Richard prévenu, s'embusqua entre Courcelles et Vaux pour s'emparer de sa personne.

Philippe s'aperçut assez tôt de l'embuscade pour pouvoir l'éviter, en retournant sur ses pas. Menestrier de Mauvoisin, vieux chevalier qui avait blanchi sous le harnais, lui conseillait de battre en retraite. « Fuir devant un vassal, jamais, » dit le roi. À ces mots, il s'élance, à la tête de ses chevaliers, sur les escadrons anglais, les enfonce, et gagne Gisors. En arrivant au pont de cette ville, les Français, serrés de près par leurs ennemis qui les poursuivent, se pressent, se poussent pour entrer plus vite ; le pont, trop chargé, se rompit, et le roi, avec un grand nombre des siens, tomba dans l'Epte.

Le trouble et la confusion étaient si grands, que Philippe faillit se noyer ; il fut à grande peine, à cause du poids de son armure, retiré de l'eau et de la vase par les pieds. « *Itaque rex Franciæ cecidit in aquam et vix per pedes extractus pœne suffocatus est.* » (*Roger de Hoveden*.)

Les chevaliers et les soldats qui étaient restés en deçà du pont, voulant protéger la retraite du roi, retournèrent vigoureusement au combat et furent presque tous tués ou faits prisonniers ; mais, grâce à leur dévouement, Philippe put reprendre ses sens et se mettre à l'abri derrière les murs du château.

« Et eschappa d'eus toz par l'aide notre Seigneur, et se reçut » au chastel de Gisors. » (*Chroniques de Saint-Denis*.)

Au moment du danger le plus pressant, Philippe, ayant aperçu une statue de la sainte Vierge sur la porte de la ville, se recommanda à elle en faisant un vœu, et ce fut pour l'accomplir qu'il fit réparer le pont, revêtir la statue d'une robe de drap d'or, et, enfin, qu'il fonda, en action de grâces, dans l'Hôtel-Dieu de Gisors, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié.

A un an de là, Richard tombait sous l'arbalète d'un soldat inconnu, au siége du château de Chalus.

Richard n'ayant pas d'enfants, son frère Jean, dit Sans Terre, lui succéda et prit de suite possession de la Normandie, et comme il n'était pas homme à reprendre ce que son prédécesseur avait été forcé de laisser dans les mains de Philippe, il renouvela, en l'année 1200, l'acte d'abandon de Gisors et du Vexin normand; les deux Etats furent limités par des bornes plantées entre Evreux et le Neubourg.

Au milieu des guerres des rois de France et d'Angleterre, les seigneurs de Gisors s'effacent complètement, pour reparaître en 1200, quand la paix commence à s'affermir.

Cette année-là, Jean, seigneur de Gisors, donna à Philippe-Auguste le dénombrement des fiefs qu'il tenait de lui; ceux du Vexin normand étaient : Bézu-le-Long, Saint-Paër, Bernouville, Saint-Eloi, Neaufles, Tierceville et le Mesnil-Guilbert.

Le domaine de Gisors, abandonné par Jean Sans-Terre à la couronne de France, fut attribué par saint Louis à Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois.

Blanche de Castille habita, pendant son veuvage, tour à tour le château de Gisors et celui de Neaufles; saint Louis vint plusieurs fois à Gisors la visiter et s'inspirer de ses conseils; il enrichit l'hôpital que son grand-père avait comblé de bienfaits, et ce fut lui qui créa, en 1235, le grand bailliage de Gisors.

Nous sommes arrivés à l'apogée de la gloire de notre cité; Gisors n'a rien à envier aux plus grandes villes; elle possède un des sept grands bailliages de Normandie; malgré les guerres continuelles des rois de France et d'Angleterre, son commerce, son industrie, se sont développés à l'abri de ses murailles; sa population a considérablement augmenté : elle s'élève à près de 4,000 habitants; la tannerie existe depuis un temps immémorial, puisque nous voyons, en 1100, Thibaud Payen donner, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, deux moulins à tan, situés, l'un à Gisors et l'autre à Bézu-le-Long; la draperie n'est pas moins ancienne; sa forteresse est la clef de la Normandie, et les machines de guerre sont impuissantes à entamer sa rude cuirasse de pierres. Mais le moment approche où la découverte d'un moine allemand va révolutionner l'art de la guerre; à partir de ce jour, Gisors va tomber au rang de petite ville, et sa for-

teresse, qui a été le boulevard du Vexin, ne pourra pas résister à la force destructive de la poudre à canon.

Jusqu'ici, nous avons cru devoir nous étendre un peu longuement sur l'histoire de notre ville, parce que c'est son époque la plus glorieuse; mais, à partir de ce moment, son rôle militaire étant à peu près achevé, elle va rentrer dans le calme, et nous n'aurons plus qu'à passer rapidement en revue les événements dont elle a été le théâtre.

Jean de Gisors, ses enfants et descendants; conservèrent leur seigneurie jusqu'au commencement du quatorzième siècle.

Les armes de Guillaume de Gisors, dernier descendant mâle de cette branche des Montmorency, étaient d'argent à la croix de gueules, avec un cœur d'or au milieu.

Sa fille Jeanne épousa, en 1306, Henri de Ferrières, auquel elle apporta en dot la seigneurie de Gisors; la famille de Ferrières la posséda jusqu'en 1451, époque à laquelle Jean de Ferrières en fit hommage au cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen.

Gisors était, de temps immémorial, en franc bourg et franc alleu; on y comptait un certain nombre de fiefs, entre autres ceux de la Grange-Cercelle, de l'Isle et de Cantiers. Les habitants de Gisors furent confirmés dans le privilége de franc bourgage et de franc alleu, par arrêt du Conseil du roi, le 11 août 1664.

En 1586 lors de la réformation de la coutume de Normandie le lieutenant général de Gisors dressa un procès verbal des bornes et de l'étendue de la paroisse de Gisors; il nous a paru assez intéressant pour que nous le mettions sous les yeux de nos lecteurs:

« L'assemblée fut faite par M. Achille Frontin, lieutenant de M. le
» bailli de Gisors, les 4, 5 et jours suivants du mois de juin 1586. Y
» furent appelés: frère pierre Neveu, docteur en théologie, curé de
» Gisors; maître Nicolas Robillard, prieur de Saint-Ouen de Gisors;
» maître Nicolas, cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, en qua-
» lité de seigneur du fief de l'Isle sis dans Gisors; Mme la duchesse
» de Longueville, baronne d'Etrépagny; Mme Magdelaine de Savoie,
» veuve de M. Anne de Montmorency, connestable de France, dame
» de Dangu; M. le marquis de Rothelin, seigneur de Neaufles;
» Henri de Ponts, seigneur du fief de Cantiers, assis à Gisors; Mes-
» sire Charles du Plessis, seigneur du fief de la Grange-Cercelle; Jean

Sublet, sieur de Noyers ; Michel Sublet, escuyer, seigneur d'Heudicourt, et autres dénommés au dit procès verbal ; ont dit que la ville et faubourgs de Gisors et banlieue d'iceluy ont de tout temps esté et sont en franc alleu et franc bourg par coustume locale de tout temps observée. Dans la dite ville et faubourgs sont les fiefs de la Grange, de l'Isle, du prieuré de Saint-Ouen et de Cantiers, dont quelques uns des habitants sont vassaux à cause des héritages qu'ils tiennent des dits fiefs de leur domaine. Neanmoins, les dits seigneurs n'ont point de reliefs, ventes et treizièmes, quelque mutation ou vendue qui advienne des héritages de leurs vassaux, ni droit d'amende faute de rente non payée aux jours qu'ils sont deus, et à cause de franc bourg ne sont tenus qu'à bailler simples déclarations de leurs héritages tenus des dits fiefs et des rentes qui en sont dus, s'il n'y a titre ou convenant particulier ou contraire, lequel bourgage s'estend d'un costé vers Trie-Chasteau jusqu'à un petit pont de pierre étant au dessus du moulin de l'Aunette, et vers Eragni jusqu'au pâtis au Moinne et de Saint-Ouen de Gisors, et de là en montant et passant au travers du chemin d'Eragni et de Flavacourt pour gagner le chemin qui conduit d'Eragni à Trie, la route du chemin le long de la Folie aux Coings, et du costé des faubourgs de Paris jusqu'au chemin de Neaufles, en allant gagner le chemin des Belles Femmes, assis sur le chemin de Paris, tout joignant l'ancien chemin du Boisgiloup, et de là croisser du chemin de Gisors à Bouris, et du chemin qui va de Chaumont à Courcelles, et de là, passant par dedans Vaux, aller au bois de Vaux, et traverser vers le bas des prés du Découpeur, et de là gagner la rivière d'Epte, et du costé des Arguillères jusqu'au dimage de Basincourt et sur les faubourgs de la porte de Neaufle jusqu'au dimage de Neaufle. »

» Les héritages assis en franc bourg de Gisors et de Neaufles se partagent également entre frères et sœurs, au cas qu'elles soient admises au partage, et quand aux fiefs et terres nobles, la coustume généralle est observée.

» En la ville et viconté de Gisors, par la coustume locale de tout temps observée, les vassaux sont libres et francs de servir... Le sieur du fief de l'Isle dit avoir droit de présenter aux escholes. Messieurs le chapître, doyen et chanoines de Rouen en sont ac-

» quisiteurs des héritiers ou par décret du dit fief, appartenant au » feu cardinal de Pellevé. Il est à remarquer que la paroisse de » Gisors, en un sens, est de plus longue étendue que le franc bourg » et la banlieue de Gisors, et d'austre costé le franc bourg et ban-» lieue excèdent les bornes de la paroisse ; par exemple le Bois-» giloup est de la paroisse et non du franc bourg ; Neaufle est du » franc bourg et non de la paroisse. »

En 1753, Marie-Josèphe de Saxe, épouse du Dauphin de France, s'arrêta à Gisors en allant prendre les eaux de Forges.

François Ier érigea le domaine de Gisors, en comté, en l'année 1528, en faveur de Renée de France, duchesse de Férare, sa cousine, fille de Louis XII ; après elle, il passa à François de France, duc d'Alençon, auquel Charles IX l'enleva, pour le restituer à la famille de Férare, qui le conserva jusqu'en 1660.

En 1672, un fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, Louis-César, porta le titre de comte du Vexin ; il prit l'habit religieux et mourut, en 1683, abbé de Saint-Germain des Prés.

Louis XIV réunit, en 1710, les seigneuries de Gisors, Andelys et Vernon, sous le titre de vicomté et en forma l'apanage de Charles de France, duc de Berry, son petit-fils.

Quelques années après, par contrat passé devant les notaires du Châtelet de Paris, le roi qui était rentré en la possession de la vicomté de Gisors, après la mort de son petit-fils, la céda en échange à Charles-Louis-Auguste Fouquet, contre le comté de Belle-Isle en Mer.

Sur la demande de Fouquet, le comté de Gisors fut érigé en duché, en l'année 1742.

Louis-Marie Fouquet de Belle-Isle, connu sous le nom de comte de Gisors, fut tué, en 1751, à la bataille de Crevelt, à la tête de son régiment. Voici ce qu'il écrivait à son père, le duc de Gisors, au moment de mourir :

« Je suis expirant, mon cher papa, ne pleurez pas ma mort ; j'ai » repoussé trois fois l'ennemi, avec le corps que j'avais l'honneur » de commander. Ah ! si je pouvais vous embrasser encore... »

La mort ne lui permit pas d'achever sa phrase. En lui s'éteignit la postérité du surintendant Fouquet.

Peu de temps après, le duc de Gisors mourut de chagrin, léguant

tous ses biens au roi, qui érigea le duché de Gisors en pairie, et le donna à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui le possédait encore, lorsque la Révolution vint à éclater.

Les halles couvertes qui existent dans l'enceinte du château ont été construites par ce prince, en 1783.

Sous les différents seigneurs qui s'étaient succédé, depuis 1306, Gisors avait eu à subir bien des vicissitudes.

Edouard III, roi d'Angleterre, furieux de ne pouvoir s'emparer de la forteresse, avait brûlé la ville, en 1345.

Charles le Mauvais, comte d'Evreux, avait ensuite, à différentes reprises, porté le pillage et l'incendie dans le Vexin, mais n'avait même pas cherché à prendre Gisors.

En 1378, du Guesclin avait expulsé les Anglais, de nos pays, et leur avait rendu un peu de tranquillité.

Après la désastrueuse journée d'Azincourt, en 1419, les Anglais, commandés par le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, avaien commencé d'abord par s'emparer de Rouen et de Pontoise, puis étaient venu mettre le siége devant Gisors; au bout de peu de temps, le gouverneur, Lionel de Bournonville, manquant de vivres, s'était vu forcé de se rendre, sous la seule condition que lui et les siens auraient la vie sauve.

La Hire, en 1436, avait cherché à reprendre Gisors, mais ses efforts avaient été vains, il s'était retiré sans avoir même pu tenter un assaut.

En 1449, Charles VII, après s'être emparé de Dangu, était venu mettre le siége devant Gisors. Le gouverneur qui était un sieur Richard Mirbury, cédant aux sollicitations de sa femme, avait livré la forteresse au roi de France, « moyennant la délivrance de Hémeric et Jean, ses enfants, pris au Pont-Audemer, et le don que le roi lui fit des émoluments et profits de la capitainerie de Saint-Germain en Laye. » *(Histoire d'Angleterre).*

Sous le règne de Louis XI, pendant la guerre dite du Bien public, Gisors avait été pris, en 1465, par le duc de Calabre et repris par les troupes royales, au mois de septembre de la même année.

Pendant la Ligue, Gisors avait ouvert ses portes au duc de Mayenne dont les soldats pillèrent tous les pays voisins et brûlèrent plusieurs villages.

En 1589, Henri IV avait voulu surprendre la forteresse, mais la bonne contenance de la garnison l'avait forcé à se retirer; deux ans après, le duc de Sully s'en empara et mit fin à son existence militaire.

Louis XIV, âgé de neuf ans, vint à Gisors, avec Anne d'Autriche, sa mère, régente du royaume, au mois d'août 1647. (1)

Voici d'après un manuscrit que nous avons entre les mains et que nous copions textuellement le menu du dîner qui leur fut offert par la ville :

Deux potage un de canars au navais et l'autre de vollaille farcie de	10 l.	» s.
un codinde de	»	50
une longe de veau à la marinade	»	50
une grande tourte de chapon de	»	55
une poitrinne de veau an ragous de	»	45
une salade de	»	5
deux lapereaus de	»	45
deux pairdrix et deux becase de	7	»
deux chapons de	3	»
une tourte de lard de	»	30
deux tourte de confiture de	»	30
deux gateaus failletez de	»	25

Lors des guerres de la Fronde, Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt qui était gouverneur de Gisors, livra la citadelle aux troupes du duc de Longueville.

En 1753, Marie-Joséphine de Saxe, épouse du dauphin de France, s'arrêta à Gisors en allant prendre les eaux de Forges.

Gisors fut ensanglanté, en 1792, par l'assassinat du duc de Larochefoucauld, mais aucun des habitants ne souilla ses mains dans le sang de cet homme de bien ; l'administration municipale montra dans cette circonstance la plus grande fermeté et fit tous ses efforts, pour arrêter le bras des assassins, envoyés, dit-on, par la commune de Paris.

(1) A l'occasion de la bonne réception que lui firent les habitants, la reine accorda des lettres de grâce à divers individus, détenus dans les prisons de la ville.

Grâce à l'énergie, à l'habilité et à la modération de M. Vinot, maire (1), et du conseil communal, et grâce aussi au bon esprit dont les habitants étaient animés, Gisors n'eut pas de grands excès à déplorer, pendant les mauvais jours de 1793.

Napoléon Bonaparte, étant premier consul, vint visiter Gisors et la fabrique de coton de M. Morris, au mois d'octobre 1802.

Le prince de Condé y vint chasser, en 1819; deux ans après, M. le duc, Mme la duchesse d'Orléans, Mme Adélaïde et le duc de Chartres vinrent passer une journée à Gisors.

Le premier août 1825, la duchesse de Berry se rendant aux bains de mer de Dieppe, s'arrêta à Gisors, dont elle visita les monuments; elle alla le même jour visiter le château de Saint-Paër, où elle fut reçue par le vicomte d'Arlincourt, qui donna à cette occasion une fête splendide.

Le 17 juin 1828, la duchesse d'Angoulême, allant à Forges, y fit aussi une halte.

Enfin, le roi Louis-Philippe et sa famille passèrent à Gisors, le 29 août 1841.

Cette ville a été le théâtre, le 13 juillet 1851, d'une très-belle cérémonie, de l'inauguration d'une statue érigée au général Baron de Blanmont, qui y est né.

Gisors était autrefois un doyenné de l'archidiaconé du Vexin normand, du diocèse de Rouen; il comprenait quarante-cinq paroisses, trois chapelles et six prieurés. L'église, dédiée à saint Gervais et à saint-Protais, est une des plus anciennes de la Normandie.

En 1066, Hugues de Chaumont, qui possédait du chef de sa femme les domaines de Gisors, Neaufles., etc, pour partie, donna l'église de Saint-Ouen de Gisors et ses dépendances à l'abbaye de Marmoutiers, pour y établir un prieuré; l'année suivante, il donna l'église paroissiale.

Hugues de Chaumont ne tenait ces biens que comme vassal de l'archevêque de Rouen, car ils avaient été cédés à l'église métropolitaine de cette ville pour lui servir de douaire, *Gisortium virginis*

1. M. Vinot qui fut maire de Gisors pendant la Révolution, est le père de M. Vinot (Jacques-Adrien), un des avocats les plus honorables du barreau des Andelys, honoré maintes et maintes fois, depuis 1827, des fonctions de bâtonnier de son ordre, aujourd'hui premier suppléant de la justice de paix de Gisors.

douarium, c'était plutôt une reconnaissance de la propriété de l'archevêque qu'une donation proprement dite.

Lorsque Guillaume le Roux chargea Robert de Belesme de fortifier Gisors, l'ancienne église gênant l'exécution des plans arrêtés par cet ingénieur, elle fut démolie et reconstruite par lui, en 1101, sur l'emplacement de l'église actuelle; elle fut consacrée au mois de novembre 1119, par Godefroy, archevêque de Rouen, en présence du pape Calixte II; elle fut incendiée, en 1224, lors de la ligue des seigneurs du Vexin contre Henri II, roi d'Angleterre, quand Thibaud-Payen et d'autres conjurés voulurent surprendre la forteresse et que Robert Candos mit le feu à la ville, pour les forcer à se retirer. Ce fut la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui commença à relever cet édifice, c'est à elle que l'on doit le chœur et les collatéraux; la dédicace en fut faite le 12 mai 1249, par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. La nef, les chapelles et les tours ont été sucessivement construites par la piété et la libéralité des corporations, des seigneurs et même des particuliers, dans le cours des quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Les différentes parties de l'église ont été bénites au fur et à mesure de leur achèvement, en 1532, par Jean de la Massonnaye, évêque d'Hippone; en 1555-1561, par Etienne Pâris, évêque d'Aulonne, 1584; par Jean Lesly, évêque de Ross, en Écosse; le cimetière qui avait été établi entre l'eglise et les murs de la ville avait été béni, en 1496, par Henri Potin, évêque de Philadelphie, suffragant de l'archevêque de Rouen.

L'église a la forme d'une croix latine; la tour qui est carrée à la base, devient octogone au tiers de sa hauteur, et se continue ainsi jusqu'au sommet.

Le portail de l'ouest offre un singulier mélange des styles grec et gothique, « un exemple déplorable de la confusion des styles, » dit M. Léon de Laborde. Nous n'avons certes pas la prétention de critiquer ce qu'a écrit ce savant, nous trouvons cependant qu'il a été trop sévère et que la confusion, ou plutôt l'alliance dont il parle, est loin d'être dénuée de charme.

Le portail nord qui, malheureusement, est masqué et comme écrasé par les maisons voisines, date de la meilleure époque de la Renaissance, les pierres sont découpées comme de la dentelle, cise-

lées comme des objets d'orfèvrerie; les portes sont parfaitement conservées et sont enrichies de très-belles sculptures; les guirlandes qui les entourent, et dans lesquelles on remarque des salamandres, en indiquent suffisamment l'époque. Ce portail, dit Mollien, « est un chef-d'œuvre et un des derniers ouvrages de ce genre. »

Le côté sud est très-remarquable, le petit portail est également orné de fort belles sculptures, qui ont été en grande partie mutilées en 1793.

L'intérieur est orné de vingt-deux chapelles, dans lesquelles on admire plusieurs morceaux de sculptures, entre autres, un squelette attribué à tort au ciseau de Jean Goujon; quelques peintures sur toile et sur bois, un arbre de Jessé, sculpté, et enfin de très-beaux vitraux, parmi lesquels brille le vitrail de la chapelle de saint Crépin; c'est une charmante peinture, dans le ton, dans la composition et dans le style des peintres verriers de Rouen, de la première moitié du seizième siècle.

L'église possédait autrefois un grand nombre de reliques qui sont aujourd'hui dispersées; bien peu ont échappé aux profanations de 1793. Elles avaient été données par Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, du temps de la reine Blanche de Castille.

La tradition et certains écrivains s'accordent à dire que saint Yves, qui devint évêque de Chartres en 1092, fut un des pasteurs de notre Église; parmi ses successeurs les plus remarquables, l'on compte Antoine Lemercier, qui fut ensuite aumônier du roi Louis XII; Pierre Neveu qui, après l'abjuration de Henri IV, fit fermer les portes de l'église à ce prince qui était revenu à Gisors (1). Le roi, désirant entrer dans l'église, dit au curé : « Faites-moi faire tout ce qui est nécessaire pour contenter Dieu et le peuple. » — « Mettez-vous à genoux, sire, dit Pierre Neveu, et adorez la croix de Notre-Seigneur. » Ce que le roi fit avec tant de dévotion, qu'il tira des larmes de toute l'assistance.

Alors les portes de l'église s'ouvrirent, aux cris mille fois répétés de : Vive le roi!

Henri IV y entra en s'écriant gaîment : « Ventre-saint-gris! me voilà donc roi de Gisors! »

(1) Nous avons vu, sous le chapitre IV, qu'il y était venu une première fois en 1591, accompagné de Duplessis Mornay.

Un des curés dont la mémoire est le plus vénérée, est Robert Deniaud, qui montra tant de dévouement et de charité lors de la peste qui éclata à Gisors, en 1632, et qui dura deux ans (1).

C'était l'abbé de Marmoutiers qui présentait à la cure.

Le prieuré de Saint-Ouen fut fondé au onzième siècle, par Hugues de Chaumont, seigneur de Gisors et de Neaufles; le *Registrum visitationum* de l'année 1249, le désigne sous le nom de *Sanctus Audœnus de Gisorto*. C'était un plein fief de haubert, relevant de l'abbaye de Marmoutiers. Ce monastère possédait un bois sur le territoire de Trie, tenu de la redevance suivante : « Le prieur, monté » sur un cheval blanc, devait, les jours de Pâques et de Noël de » chaque année, apporter au seigneur de Trie, en la salle du réfectoire, » et ce, en plein dîner, dix rissolles de farine blanche, pétries aux » œufs, garnies de fromage, deux pintes de bon vin, mesure de » Trie, et deux pains blancs. »

Les noms des prieurs les plus célèbres sont :

Michel Fourmont, dont la famille habite encore Gisors; Antoine Lemercier, qui vivait au commencement du seizième siècle, qui fit, au moment de l'hiver rigoureux de 1523, de si grandes aumônes, qu'à sa mort tous les pauvres de la ville assistèrent à ses funérailles; les deux frères Jacques et Jean Viole; Philibert Robillard, qui reçut les Etats généraux de la province de Normandie dans l'église de son prieuré, au mois de décembre 1637; Louis-François Vassé, conseiller secrétaire du roi, chanoine de Notre-Dame de Paris, qui abandonna le prieuré de Saint-Ouen de Gisors aux Jésuites de Rouen, sur leur promesse d'en faire un établissement pour l'instruction gratuite de la jeunesse.

Après l'abolition de l'ordre des Jésuites, qui n'exécutèrent pas les promesses faites à Louis-François Vassé, le prieuré dont nous parlons fut converti en ferme, donné au collége de la ville de Rouen et vendu au moment de la Révolution.

Il existait dans le donjon du château une chapelle qui fut dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, après que le pape Alexandre III

(1) Robert Deniaud est l'auteur de plusieurs ouvrages qui, pour la plupart, sont restés manuscrits; on cite de lui : 1° l'*Histoire de Gisors*, 2 volumes in-folio (ouvrage perdu); 2° la *Vie de saint Claire;* 3° la *Chaire de l'église de Rouen ou l'autorité de l'archevêque de cette ville sur le grand vicariat de Pontoise;* 4° et l'*Histoire des sept ducs de Normandie.*

l'eut canonisé en 1173. Le seigneur de Gisors en avait la collation.

Jean de Gisors fonda au douzième siècle, sur le chemin d'Etrépagny, une léproserie dédiée à saint Lazare ; elle fut placée sous la dépendance du grand aumônier de France qui y nommait encore en 1604, et qui, le 20 août de la même année, la donna, ainsi que l'Hôtel-Dieu de Gisors et la maladrerie de Sainte-Marguerite de Gamaches, à la demoiselle Marie de Montsors, avec la permission d'y établir des religieuses Trinitaires ; mais Robert Deniaud, le lieutenant général, les conseillers au baillage de Gisors et la municipalité protestèrent très-vivement, et, le 16 septembre 1660, les lettres de provisions de Marie de Montsors furent supprimées et les choses rétablies dans leur état primitif ; seulement la maladrerie resta réunie à l'Hôtel-Dieu.

Il existait autrefois à Gisors trente et une confréries ; la plus ancienne est celle de Notre-Dame de l'Assomption, qui existait avant 1340 (1) et qui fut richement dotée par Charles V. Lorsqu'elle cessa d'exister, ses biens furent affectés à l'entretien du collége de Gisors. La chapelle qui leur était affectée était appelée du Trépassement, à cause de l'inscription suivante qui s'y trouvait :

Bonnes gens qui par cy passez,
Priez Dieu pour les trépassés ;
Tels que vous êtes fûmes-nous.
Tels que nous sommes serez tous.

En 1470, une confrérie fut fondée sous le patronage de saint Gervais et saint Protais ; celle des saints Crépin et Crépinien date de la même époque.

Une autre confrérie fut établie, en 1477, sous le nom de saint Antoine. Les confréries de Saint-Fiacre et de Saint-Claire datent de 1514. Enfin les autres furent établies successivement ; mais aujourd'hui elles ont presque toutes disparu.

Au moment où éclata la révolution de 1789, Gisors possédait deux couvents d'hommes de l'ordre des Mathurins et des Récollets, qui,

1. M. Potin de la Mairie, dans ses lettres sur Gisors, écrit que cette confrérie a été établie en 1360. C'est évidemment une erreur, puisque, dans les registres de l'église, on trouve un compte du receveur de cette confrérie du mois d'août 1338, ce qui prouve qu'à cette époque elle existait déjà.

tous deux, avaient été fondés au commencement du dix-septième siècle, et qui avaient été installés, les Mathurins dans un hermitage construit par un habitant de Gisors, nommé Nicolas Huet, qui avait fait élever à côté une chapelle dédiée à Notre-Dame de Liesse, et les Récollets dans un monastère placé sous le patronage de saint Joseph, qui avait été édifié par Marguerite d'Orléans, duchesse de Longueville, comtesse de Gisors (1).

Notre ville renfermait également trois couvents de femmes.

Les Ursulines, dont la fondation est due à Marguerite Robert, veuve de Jean Aubert, qui obtint des lettres-patentes d'approbation en 1616;

Les Annonciades, venues à Gisors, le 7 avril 1621, sur l'invitation des sœurs hospitalières de Sainte-Elisabeth, qui adoptèrent leur règle ;

Et enfin, les Carmélites, qui furent établies par François Sublet, seigneur de Noyers, à la sollicitation d'un sieur de Saint-Crépin, habitant de Gisors, dont la fille voulait se consacrer à Dieu.

L'église des Carmélites, convertie en salle de spectacle, a conservé à l'extérieur son architecture assez riche, dans le style du dix-septième siècle; le reste des bâtiments est affecté aux services de la mairie, de la justice de paix, de la gendarmerie, de la prison, de l'école communale et d'une pension de jeunes gens.

Une partie du couvent des Annonciades existe encore et a été appropriée pour une pension de jeunes filles, tenue par des religieuses de la Providence d'Evreux.

Quant au couvent des Ursulines, il n'en reste plus de traces; il a été démoli et, sur une partie de son emplacement, l'administration municipale a fait élever l'hospice actuel.

En 1790, lors de la division de la France en départements, les habitants de Gisors firent de nombreuses démarches pour obtenir que leur ville fût le chef-lieu d'un département qui aurait porté le nom des Deux-Vexins. Mais on dut bientôt renoncer à cette idée, et même à l'espoir de voir Gisors chef-lieu de district.

Aujourd'hui, Gisors est un simple chef-lieu de canton du dépar-

(1) « Tous les ans, le jour des Rois, la ville donnoit et aumosnait six livres au couvent des Récolets ». (*Quittance du* 7 *avril* 1668, *signée :* Frère Baltazar, gardien des Récollez de Gisors).

tement de l'Eure, doyenné du diocèse d'Evreux, du ressort de la cour impériale de Rouen, de la deuxième division militaire et de l'Académie de Caen.

Le territoire, d'une forme très-irrégulière, s'avance comme un promontoire dans le canton de Chaumont; il est entouré, des autres côtés, par les communes de Neaufles, Bézu-Saint-Eloi, Saint-Paër et Bazincourt; il est sillonné de vallées peu profondes et arrosé par l'Epte, la Troëne et le Réveillon; des routes nombreuses et parfaitement entretenues mettent les habitants en communication avec Paris, Rouen, Evreux, Dieppe, Beauvais, Andelys et tous les pays voisins.

Gisors est situé sur le penchant d'une colline, dans une position délicieuse, ayant trois rivières à ses pieds; la ville proprement dite n'a que deux rues principales, qui, par leur réunion, forment un T assez régulier; depuis quelques années, un nouveau quartier s'est formé et de nouvelles rues ont été percées dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Ses dépendances sont le Bois-Gelou, Vaux, les Mathurins, le mont de l'Aigle et Moiscourt.

Le Boisgeloup (*Boscus gelidus*), que l'on a écrit *Boisgillout,* appartenait, en 1220, à Philippe de la Vallée ou de Vaux. Arnulphe du Bois et Guillaume, son frère, déclarèrent tenir du roi Philippe-Auguste, et en arrière-fief du seigneur Jean de Gisors, la terre de Boisgeloup, composée de la plaine, des bois et du château.

En 1290, Gautier de Boisgeloup était gouverneur de Neaufles. La famille de Gamaches posséda le Boisgeloup de 1313 à 1523; les Montmorency-Doudeville, de 1529 à 1661. Cette terre fut ensuite tenue par les familles des Foucault, des Allan, des Brulard, des Rouelles, des Lebas de Giranguy (1).

Ce village faisait autrefois partie du baillage de Chaumont, de la coutume de Senlis; sa chapelle, dédiée à la sainte Vierge, était, en 1676, d'après les registres de l'archevêché de Rouen, une succursale de l'église de Gisors. Il y avait une étude de notaire, qui fut successivement transférée à Bouzy et à Chaumont. Vaux, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme, était jadis une seigneurie distincte,

(1) Notes de M. le Prevost.

ressortissant du baillage et de l'élection de Chaumont. Son église, succursale de Gisors, était placée sous le vocable de saint Laurent. La cure était à la collation alternative de l'archevêque de Rouen et du seigneur.

L'Hôtel-Dieu de Gisors avait un droit de foire dans les pâturages de Vaux, le jour de saint Laurent, en vertu de lettres-patentes données par Philippe le Bel, en 1286.

La seigneurie de Vaux appartenait, en 1534, à un sieur de Gauville ; un peu plus tard, en 1571, elle était passée dans les mains des Montmorency, seigneurs de Dangu, qui la cédèrent à Tristan de Rostaing, en 1579.

Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, fut seigneur de Vaux en 1633 ; ce fut lui qui fit démolir l'ancien château, très-maltraité en 1590 par les troupes du duc de Mayenne, et qui en fit édifier un nouveau d'après les plans de François Mansard.

Vaux appartenait, en 1792, à Charles de Mainneville, seigneur de Banthelu, qui émigra au moment de la Terreur.

La propriété de Vaux fut vendue comme bien national et achetée par Benjamin Constant, qui la revendit presque immédiatement.

Le Mont de l'Aigle est une ferme bâtie sur l'emplacement présumé du camp de César, qui lui aurait donné son nom.

Quant à Moiscourt, c'est un moulin qui remonte au moyen âge, et qui dépendait du fief de Cantiers.

Gisors est la patrie de Guersan (Jules), avocat, sénéchal de Rennes, auteur d'une tragédie de *Penthée*, d'un poëme intitulé les *Porte-Cornes* et de divers autres ouvrages ; il mourut en 1584 ;

D'Etienne Fourmont et Michel Fourmont, professeurs, l'un d'arabe et l'autre de syriaque, au Collége royal, tous deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

De Louis-Nicolas Ingoult, auteur de voyages et de poésies ; de Langlois, littérateur et musicien distingué, qui, tous deux, vivaient au commencement du dix-huitième siècle;

Du général de Blanmont, qui fit toutes les campagnes de l'Empire et revint mourir dans son pays natal ;

Et, enfin, de beaucoup d'autres personnes illustres que nous ne pouvons nommer toutes.

La ville de Gisors marchait, autrefois, à la tête du progrès. Au

commencement du dix-huitième siècle, l'administration consacrait le fermage de douze arpents de terre et marais à l'éclairage des rues, faisait paver la ville, faisait balayer, nettoyer les rues, dont elle affermait les boues, achetait une pompe à incendie, et, en un mot, pourvoyait avec intelligence à tous les services civils, judiciaires et autres.

Aussi, en 1790, la population de notre cité était-elle de plus de 4,000 habitants; à seize ans de là, en 1806, alors que le tribunal civil était déjà, depuis plusieurs années, transféré à Andelys, la population avait diminué de plus de 900 habitants; elle était de 3,624 individus en 1841; enfin, elle n'est aujourd'hui que de 3,531.

Le nombre des maisons était, en 1846, de 765; il n'est plus, en 1866, que de 703; mais, par contre, au lieu d'avoir 20 toitures en chaume, nous n'en n'avons plus aujourd'hui que 6.

Le rapport pour cent de chaque groupe des deux sexes avec le chiffre de la population, est :

Enfants et célibataires.	42.59	pour 100
Hommes et femmes mariés.	48.37	—
Veufs et veuves.	9.04	—
	100 »	

La population par âge se compose de :

21.67	pour 100	d'individus	au-dessous de 15 ans
9 »	—	—	de 15 à 20 ans
28.02	—	—	de 20 à 40 ans
23.61	—	—	de 40 à 60 ans
17.70	—	—	au-dessus de 60 ans
100 »			

A Gisors plus que dans les communes rurales, les décès l'emportent sur les naissances. La part proportionnelle du chef-lieu, dans l'excédant des décès sur les naissances du canton, est de 67 pour 100; on compte 1 naissance sur 45 habitants et 1 naissance naturelle sur 11 légitimes.

Le nombre proportionnel des mariages est moins élevé à Gisors que dans les communes rurales; quant aux décès, ils sont annuellement de 2,67 pour 100 de la population.

Voici la situation de l'instruction dans le chef-lieu du canton :

	SEXE Masculin	Féminin	Rapport avec la population
Ne sachant ni lire ni écrire.	480	604	30.69 p. %
Sachant seulement lire......	82	128	5.94 —
Sachant lire et écrire.......	1.118	1119	63.37 —
Ensemble.....	1.680	1.851	100

Au premier janvier mil huit cent soixante-six, les écoles de garçons étaient fréquentés par 230 enfants dont 160 recevaient l'instruction gratuitement ; on comptait dans les écoles de filles 105 élèves gratuites et 75 payantes.

Cinq garçons et trois filles en âge de fréquenter l'école ne recevaient aucune instruction.

La ville possède, indépendamment des bâtiments des Carmélites dans lesquels sont installées l'Hôtel-de-Ville, la Justice de Paix, la gendarmerie, la prison, une pension, une école communale et la salle de spectacle, vingt-six hectares de marais et prés, d'une valeur assez importante qui ne produisent absolument rien, et des halles couvertes, construites, ainsi que nous l'avons déjà dit, en 1786.

Le bureau de bienfaisance n'a qu'un revenu bien insuffisant, mais il reçoit chaque année une subvention du conseil municipal.

La fabrique de l'église est propriétaire non-seulement du presbytère, mais encore d'une maison dans laquelle MM. les Vicaires sont logés.

Il y a à Gisors, un commissaire de police, une brigade de gendarmerie dont l'établissement remonte à 1766, un agent voyer, un conducteur des ponts et chaussées, un receveur d'enregistrement, un percepteur, un contrôleur des contributions directes, un receveur des contributions indirectes, un receveur de la poste aux lettres.

La contenance cadastrale du territoire est de 1653 hectares savoir : 839 hect. 74 a. 43 cent. en terres labourables ; 52 hect. 81 a. 80 cent. de jardins d'agrément, maraîchers, douves, etc.; 126 hect. 12 a. 19 cent. de prés et pâtures ; 517 hect. 26 a. 49 cent. de bois; 8 hect. 40 a. 23 cent. de vergers ; 3 hect. 07 a. d'oseraies ; 7 hect.

06 a. 11 cent. de peupliers; 8 hect. 64 a. 87 cent. d'aulnaies; 4 hect. 55 a. 23 cent. de friches; 39 hect. 8 a. 45 cent. de sols et cours, et enfin 46 hect. 24 a. de routes, rues, chemins, rivières, etc.

D'après le budget de l'exercice 1866, les recettes ordinaires se sont élevées à 41,114 francs et les dépenses de même nature à 40,024 francs, soit un excédant de recettes de 1,090 francs; nous ferons observer que dans les dépenses ordinaires se trouve comprise une annuité de remboursement d'une somme de 4,184 fr. 70 c. qui a été empruntée en 1862, pour la construction des rues du quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Il y a peu de villes en France dans une situation plus prospère.

GUERNY

Ce nom vient de *guerne* ou *verne*, qui signifie aulne ; dans différents titres, on trouve écrit *Garni*, *Garneium*, et dans le plus ancien *Warnacum*, qui voudrait dire marais fangeux ; enfin, dans une charte de 1060, concernant l'église d'Authevernes, on lit : « *Rogerius vere e proprio jure terram quattuor boum in villa vocabulo Warnei.* »

L'histoire ne fait aucune mention de Guerni ; l'ancien village, situé tout à fait sur les bords de l'Epte, avait fort peu d'importance, seulement, il dut à sa situation sur la frontière de la France et de la Normandie d'être détruit et rebâti plusieurs fois ; il a été certainement le théâtre de combats très-meurtriers, car, il y a peu d'années, on a trouvé aux environs de l'église de nombreux sarcophages en pierre, contenant des débris d'armures de chevaliers.

D'anciens fers de chevaux, semblables à ceux dont se servaient autrefois les Normands, ont également été trouvés sur le bord de la rivière.

La seigneurie de Guerny a pendant très-longtemps appartenu aux châtelains de Dangu, puis à des seigneurs particuliers, dont les noms même ont été oubliés et qui n'ont fait aucun acte digne de remarque.

En 1683, il est question de messire François de Mareste, seigneur de Guerny, Dousmesnil, et autres lieux, dont la fille unique épousa messire Lempereur, seigneur de Cantiers, près Gisors. De leur mariage naquit, vers 1700, messire François-Remy Lempereur, seigneur de Guerny, qui eut pour successeur son petit-fils, messire

Remy Lempereur, seigneur de Guerny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Ce dernier épousa, en 1799, Anatole-Charlotte de Boury, dont il eut quatre enfants ; l'aîné, qui vint au monde en 1800, est M. Charles-Anatole-Philéas Lempereur de Guerny, conseiller honoraire à la Cour des comptes, et qui est aujourd'hui propriétaire, pour partie, de l'ancienne terre de Guerny ; une autre partie appartient à M. de Boury, l'un des descendants d'une des familles les plus anciennes et les plus puissantes des environs.

Les armes des Lempereur était l'aigle à deux têtes, éployées de sable au chef de soleil de gueules sur champ d'or.

L'abbaye du Trésor, le prieuré de Saint-Claire et celui de Vesly possédaient sur le territoire de Guerny des propriétés importantes qui furent en partie vendues au moment de la Révolution.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné de Gamaches, du gouvernement de l'Ile-de-France, du parlement de Rouen, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors ; son église était sous le vocable de la Sainte-Vierge, le seigneur du lieu présentait à la cure alternativemeut avec le seigneur de Vesly.

Aujourd'hui, c'est une commune du canton de Gisors, du diocèse d'Évreux ; son territoire, limité par les communes de Vesly, Authevernes, Noyers, Dangu et les cantons de Chaumont et Magny, a une forme très-irrégulière ; il suit l'Epte dans tous ses contours et s'incline légèrement vers les bords de la rivière ; enfin, il est traversé par la route départementale n° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, et borné, à l'une de ses extrémités, par la route impériale n° 14, de Paris au Havre.

Le chef-lieu est situé sur la route n° 26, à proximité de la rivière ; ses annexes sont : le Moulin de la Chaussée, les Bordeaux et Gisancourt, qui remonte à une époque très-reculée ; dans de vieux titres, on trouve *Glizancourt*, *Glisencort* dans le pouillé d'Eudes Rigaud. Une charte de Goscelin Crespin, de Dangu, porte : *Gisencortis*.

Gisencourt possédait une église sous l'invocation de saint Nicaise ; c'était une paroisse distincte de celle de Guerny; le seigneur du lieu présentait à la cure, quoique celui de Dangu réclamât ce droit ; on connaît peu de chose sur l'histoire de ce village ; on

sait seulement qu'un sieur Alain de Guisencourt vivait en 1534.

Gisancourt a été réuni à Guerny en 1809.

En 1806, on comptait à Guerny 110 habitants, 217 en 1841, et le dernier dénombrement n'en constate plus que 195; la population a donc décru, depuis 1841, de 10,11 pour 100. Il y a aujourd'hui 49 maisons couvertes en tuiles et 18 en chaume, enfin 65 ménages; c'est une des communes qui, proportionnellement, renferme le moins d'enfants et célibataires et le plus de groupes mariés.

Sous le rapport de l'instruction, nous voyons que 36 pour 100 des habitants, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers, ne savent ni lire ni écrire.

Guerny dépend de la perception et du bureau de poste de Dangu, son marché est celui du chef-lieu de canton; il se trouve à 50 kilomètres d'Évreux, 20 kilomètres des Andelys et 13 de Gisors.

Cette commune possède un des plus jolis presbytères du canton, une mairie, une maison d'école mixte et 15 hectares de prés et pâtures communaux; elle a un bureau de bienfaisance dont le revenu annuel est consacré à secourir six indigents.

La contenance territoriale, d'après le cadastre, est de 612 hect. 85 a. 92 cent., savoir : 370 hect. 63 a. 98 cent. de terre; 104 hect. 94 a. 54 cent. de bois; 93 a. 76 cent. de futaies; 56 hect. 55 a. 03 cent. de prés; 40 hect. 25 a. 42 cent. de pâtures; 7 hect. 28 a. 09 centi. de jardins; 84 a. 41 cent. de friches et mares : 4 hect. 35 a. 68 cent. de sols, bâtiments et cours; enfin, 28 hectares de chemins, routes et rivières.

Depuis la confection du cadastre, près des deux tiers des bois ont été défrichés et livrés à la culture.

Il existe sur le territoire de Guerny un chêne qui a été respecté dans les défrichements qui ont eu lieu; il faisait partie du bois Cornillon et est appelé le *chêne de Notre-Dame*, à cause d'une petite statue de la Sainte-Vierge qui se trouve dans son feuillage; tous les ans, il est l'objet du pèlerinage d'un grand nombre de fidèles qui vont y demander la guérison des fièvres.

HÉBÉCOURT

Une des sept villes de Bleu; certains antiquaires font dériver son nom de *Herberti* ou *Heberti curtis*, ferme de Herbert ou Hébert; d'autres prétendent qu'il signifie *lieu consacré à Hébé*, déesse de la Jeunesse, dont les Romains avaient apporté le culte dans les Gaules, et le tirent de *Hebe curia*.

On trouve dans des vieux titres latins *Herberti curia;* les plus anciens portent *Hilbot-Curt*, *Herberti curia* d'après le pouillé d'Eudes Rigaud, *Hébert-Court* d'après celui de Raoul Roussel, enfin *Heberti curtis* d'après le cartulaire de l'abbaye de Mortemer.

Au neuvième siècle, un chevalier nommé Varnaire ou Garnier échangea Hébécourt et plusieurs autres terres, avec Gauzelin, abbé de Jumièges; Charles le Chauve confirma cet échange par un diplôme donné le 31 janvier 862. La charte désigne ce lieu sous le nom de *Hilbocurtis,* « *situs in pago Vulcassino*, *in villa nuncupante Hilbocurte*. »

En 1151, Hugues, archevêque de Rouen, confirme à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, les biens et priviléges dont jouissait ce monastère, et il désigne Hébécourt « *apud Hebecort terram et hospites quos ibidem habetis*. »

Enfin une charte de Philippe le Bel, du mois de mars 1305, porte *Herbertiarria*.

En 1227, l'abbé du Marché-Raoul et Hugues d'Hébécourt firent un accord, sur la moulte des chanoines résidant à Sainte-Geneviève, près de Serifontaine. Deux ans après, l'abbaye de Saint-Denis acheta les propriétés que l'abbaye du Marché-Raoul possédait à Sainte-Geneviève ; cette même année, Hugues d'Hébécourt transigea avec l'abbé du Marché-Raoul sur les droits d'usage des religieux dans les bois d'Hébécourt.

Le cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis renferme deux actes concernant Hébécourt.

Le premier, daté de 1251, contient une donation, par Louis de Hodenc d'Hébécourt, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis pour augmenter le manoir qu'elle possédait à Serifontaine. On voit, dans le second, qu'un sieur Brocard, et Pétronille, sa femme, de la paroisse d'Hébécourt, ne pouvaient pas, en 1268, couper les bois qui leur appartenaient, en raison des droits d'usage de l'abbaye de Saint-Denis.

Au treizième siècle, Hébécourt appartenait à la famille Enguerrand de Marigny ; à la mort d'Enguerrand, qui fut pendu à Montfaucon, il passa à la reine Clémence de Hongrie.

Un sieur Perrot Boquart, qui était seigneur d'Hébécourt, voulait se faire payer une rente d'un boisseau d'avoine, par chaque feu ; les habitants résistèrent à cette prétention, et le seigneur fut débouté par sentence du baillage de Gisors du 1er octobre 1488.

Cette terre passa successivement aux Roncherolles et aux Dauvet ; enfin, en 1753, elle se trouvait entre les mains du sieur le Riche de la Popelinière.

Les abbayes de Jumièges et de Saint-Martin de Pontoise possédaient à Hébécourt de grandes propriétés, qui furent vendues comme biens nationaux, lors de la Révolution.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors ; le seigneur présentait à la cure. Son église, sous le vocable de saint Laurent, est très-ancienne, sans offrir rien de remarquable.

Aujourd'hui, c'est une commune du canton de Gisors, du diocèse d'Evreux, entourée par Mainneville, Amécourt, Bazincourt, Saint-Denis-le-Ferment et Sancourt.

Son territoire qui, sauf quelques échancrures, a un peu la forme d'un pentagone, est traversé par une vallée profonde, au fond de laquelle coule la Lévrière ; sa plus grande étendue se trouve dans la direction du nord-ouest au sud-est.

Le chef-lieu, bâti sur le flanc d'un côteau, est placé dans une charmante situation; au-dessus se trouvent quelques bouquets de bois, à ses pieds coule la rivière; ses dépendances sont : la Culée, le Bout de la Ville, la Lande-Soret, la Mare, les Landes, les Massins, la Perelle, la Vallée, les Monts et Rouville.

On tire l'étymologie de *Soret,* du celtique *sor,* sur, et *el,* eau; Lande-Soret veut donc dire *lande près d'une source.*

Rouville doit son nom ou à la couleur rouge de son terrain ou à Rou ou Rollon Ier, duc de Normandie, ou, peut-être même aussi, à quelque autre seigneur normand du nom de Rou. Il existait à Rouville, il y a quelques années, une filature, qui est aujourd'hui entièrement abandonnée.

La population d'Hébécourt a fort peu changé depuis 1841, époque à laquelle elle s'élevait à 544 habitants; elle n'est plus, en 1866, que de 538, mais, si nous établissions une comparaison avec le recensement de 1851, nous verrions qu'elle a diminué, depuis cette époque, de 122 habitants; cette grande différence, à quinze années d'intervalle, ne peut évidemment provenir que du départ du personnel et des ouvriers que la fabrique de Rouville avait dû amener dans le pays, en 1847, et qui l'ont quitté le jour où cette fabrique a cessé de marcher.

Hébécourt possède une école de garçons et une école de filles, qui sont fréquentées par un moins grand nombre d'enfants qu'en 1836; enfin 33 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire. Cette commune possède aussi une mairie, qui est annexée à l'école des garçons, un presbytère et un bureau de bienfaisance, dont le revenu annuel est de 181 francs.

L'agriculture occupe toute la population masculine; 77 femmes ou jeunes filles fabriquent de la dentelle, des gants et de la tapisserie.

Le territoire se compose de 1,111 hectares, savoir : 901 hectares 96 ares, 63 centiares de terres labourables, 95 hectares 10 ares 12 centiares de terres plantées, 44 hectares 84 ares 84 centiares de prés et herbages, 33 hectares 04 ares 32 centiares de bois, oseraies

et aulnaies, 84 ares 61 centiares de friches, 12 hectares 16 ares 56 centiares de jardins, cours, sols et bâtiments, et, enfin, 23 hectares de chemins, rues, places et rivière.

La commune d'Hébécourt est desservie par six chemins vicinaux et deux chemins d'intérêt commun, n° 2, de Gisors à Lyons, et n° 59, de Dangu à Sérifontaine ; elle dépend de la perception et du bureau de poste de Mainneville, de la recette des contributions indirectes d'Etrépagny ; son marché le plus rapproché est celui de Gisors, dont elle est éloignée de 13 kilomètres.

MAINNEVILLE

Mainneville était la principale des sept villes de Bleu, comme son nom semble l'indiquer. *Magne* ou *Maigne*, dont, par corruption, on a fait *Manne* ou *Mainne*, a voulu dire grande. Cependant, le père Duplessis le fait dériver de *Media-Villa,* parce que Mainneville est à moitié chemin de Gisors à la Feuillie, et à égale distance de Lyons et de Gisors. Les pouillés d'Eudes Rigaud et de Raoul Roussel semblent lui donner raison et l'appellent *Media-Villa;* dans la charte de Philippe le Bel, de 1305, dont nous aurons occasion de parler, on trouve le même nom.

La dénomination de Forêt des sept villes de Bleu existe toujours et s'applique aux territoires des communes qu'elle couvrait; il en est question, pour la première fois, dans une sentence rendue, en 1280, par le baillage de Gisors. Déjà, à cette époque, la possession par les habitants des sept villes de Bleu excédait la mémoire d'homme et remontait au partage général de la Normandie, fait par Rollon à ses campagnons, au dixième siècle. Les rois Jean et Charles VI y sont venus chasser (1). Elle fut bouleversée, déracinée et brûlée en l'année 1519 par un ouragan épouvantable mêlé de tonnerre et d'éclairs (2). A la suite de cette espèce de cataclysme, chaque particu-

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

(2) Plus de 70,000 pieds d'arbres furent abattus; c'est ce même ouragan qui brisa plusieurs des verrières qui décoraient l'église de Gisors et qui enleva une partie de la toiture.

lier défricha les parties qui se trouvaient à sa convenance et, peu à peu elle fut transformée en une foule de propriétés particulières qui passèrent dans le commerce.

Les habitans des diverses communes désignées sous le nom des Sept villes de Bleu étaient tenus d'une redevance annuelle de 32 livres 10 sous parisis au profit du roi. Cette redevance devait être payée le jeudi qui suivait le 6 janvier, entre deux soleils; à défaut de paiement ce jour-là, elle était due au double, c'est-à-dire de 65 livres.

Le terrain qu'occupait la forêt fut l'objet de nombreux procès, qui commencèrent en 1520, entre le domaine royal, les seigneurs et les habitants, et qui ne se terminèrent qu'en l'an XII de la République, par la reconnaissance que fit le Gouvernement de tous les droits acquis aux habitants des communes.

Le premier seigneur de Mainneville dont l'histoire fasse mention est un sieur Gilles de Postel; après lui vient Enguerrand de Marigny, favori de Philippe le Bel qui, en considération de ses services, lui accorda la faculté d'acheter, des habitants des Sept villes de Bleu, le droit de propriété qui leur avait été concédé auparavant, moyennant une rente de 32 livres 10 sous parisis. La charte qui constate cette autorisation, datée du mois de mars 1305, commence ainsi : « *Philippus, Dei gratia, Franciæ rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod nos, grati obtenti servitii quod dilectus et fidelis Ingeranus de Marigniaco, dominus de Media Villa, miles et cambellanus noster, etc.* »

Par une autre charte de 1308, le roi fit don à son ministre des 32 livres 10 sous parisis que lui devaient annuellement les habitants des Sept villes de Bleu, et, en même temps, du fief de Saint-Denis-le-Ferment.

Lorsque Philippe mourut, Enguerrand de Marigny tomba en disgrâce, ses biens furent confisqués et attribués à Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin (1); à la mort de cette

(1) Voici la traduction de la charte qui attribuait les biens d'Enguerrand à la reine Clémence : « Louis, etc., donnons, etc., à Clémence, reine de France, le fief de Mainneville et de toutes autres villes, maisons, terres et possessions adjointes ou appartenant au fief ou membre de haubert de Mainneville, plus les maisons et manoirs de Marigny et Dampierre, et autres terres et possessions adjointes, appartenant au fief ou membre de fief de Marigny, plus les villes, maisons et manoir d'Écouis et de Varclive, et toutes autres terres et possessions adjointes ou appartenant au fief ou membre de haubert du Plessis; le tout avec tous les droits des choses susdites et toutes autres choses qui furent jadis à Enguerrand de Marigny, etc. »

reine, ils passèrent à Humbert, dernier dauphin de Viennois, son neveu.

En 1340, Philippe de Valois permit à Jean de Marigny, évêque de Beauvais, et à Robert de Marigny, tous deux frères d'Enguerrand, de racheter les biens qui avaient été confisqués à la mort de ce dernier.

Le dauphin ratifia la vente que son mandataire avait faite aux deux frères, Jean et Robert de Marigny, et transigea avec eux au sujet de certaines réserves faites en son nom, aux termes d'un contrat, du 17 septembre 1343.

Jean et Robert de Marigny qui n'avaient point d'enfant, firent donation à Ides de Marigny, leur petite-nièce, et petite-fille d'Enguerrand, de tous les biens de son aïeul, aux termes de son contrat de mariage avec Jean de Melun, comte de Tancarville (1), passé devant les notaires jurés au Châtelet de Paris, le 19 octobre 1348.

A la mort de la comtesse de Tancarville, à défaut d'enfant, sa succession fut dévolue à ses deux cousins, Philippe d'Auxy et Raoul de Fécamp, qui procédèrent au partage, suivant un acte reçu par les notaires au Châtelet de Paris, le 21 juin 1395; le premier eut la terre d'Écouis, et le second celle de Mainneville et Longchamp.

Marie de Fécamp, fille de Raoul, épousa Guillaume de Gamaches, de la maison de Châtillon, dont elle eut Blanche de Gamache, dame de Mainneville et Marguerite de Châtillon, qui épousa Pierre de Roncherolles, baron d'Enqueville et de Pont-Saint-Pierre, vers 1460; Blanche de Gamaches épousa son parent, Jean de Châtillon, qui vécut peu de temps et dont elle n'eut pas d'enfants; les deux sœurs jouissaient en commun de tous leurs biens, tous leurs aveux sont faits tantôt à l'une, tantôt à l'autre; le tout fut réuni en la personne de Marguerite de Châtillon, femme de Pierre de Roncherolles; leur fils, Louis de Roncherolles, leur succéda en 1519.

Pierre de Roncherolles avait fait tant d'actes de générosité et de charité, que le pape Paul II publia une bulle en son honneur, le premier mai 1470; elle porte: « Qu'en récompense de ses grandes charités et libéralités, il aura permission de faire célébrer la messe partout où il voudra et de faire porter un autel à sa suite. »

(1) Archives de Notre-Dame d'Écouis.

Ce fut Louis de Roncherolles qui commença la série de procès, auxquels donna lieu la forêt des Sept villes de Bleu : il avait eu l'idée de s'approprier les arbres que la tempête venait d'arracher, mais les habitants et la maîtrise des eaux et forêts de Lions, au nom du roi, s'y opposèrent, et un arrêt du parlement de Rouen, du 14 février 1522, les attribua pour un tiers à chacun des réclamants.

Louis de Roncherolles fut marié trois fois. Il épousa en dernières noces, en 1527, Maguerite Guisencourt, et mourut en 1538.

La seigneurie de Mainneville passa ensuite à Philippe de Roncherolles, qui la conserva jusqu'à son décès arrivé en 1569. Son fils François de Roncherolles, seigneur de Mainneville, fut député aux Etats généraux de 1576, par la noblesse du baillage de Gisors; il devint lieutenant général du duc de Mayenne, qui lui confia le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Ce fut un des fondateurs de la Ligue dans la capitale. En 1589, à la bataille de Senlis, il commandait sous les ordres du duc d'Aumale; ce prince ayant pris honteusement la fuite, François de Roncherolles rallia l'armée et se fit tuer, en combattant, sur l'affût d'un canon.

Le lendemain, La Nouë qui commandait l'armée royale, parcourant le champ de bataille, montra aux seigneurs qui l'entouraient le lieu où Roncherolles avait succombé glorieusement : « Messieurs, leur dit-il, c'est là qu'est mort le brave Mainneville à la place du duc d'Aumale. »

Un autre Roncherolles, qui combattait aussi dans les rangs de la Ligue, fut tué à la bataille de Fontaine-Française, en 1595.

François de Roncherolles ne prenait plus le titre de seigneur d'Heuqueville et de Pont-Saint-Pierre, mais celui d'Hébécourt et de Saint-Denis-le-Ferment. Il eut pour successeur son fils, Pierre de Roncherolles.

Ce dernier obtint que la terre de Mainneville, qui n'était qu'un marquisat, fût érigée en baronnie; et dans les lettres patentes qui lui furent délivrées au mois de février 1625, il y est qualifié de haut, moyen et bas justicier. Cette baronnie était composée des fiefs et arrière-fiefs de Vordes, Hébécourt, Heudicourt, Bouchevilliers, le Mesnil-sous-Vienne, etc.

Ces lettres furent frappées d'opposition, et ne furent pas enregistrées. Mainneville en fut donc réduit à rester marquisat.

Michel de Roncherolles, fils de Pierre, succéda à son père, en 1659. C'est un des seigneurs dont le souvenir est le plus cher aux habitants; c'est lui « qui, par acte passé devant Pierre Maillard, tabellion juré et étably en la haute justice de Mainneville, le samedi onzième jour de juillet mil six cent soixante et seize, donna par forme de fondation perpétuelle en faveur des pauvres paroissiens de Mainneville, Lonchamp et Mesnil-sous-Vienne, le nombre de trois cent soixante-six boisseaux de blé à deux sols près du bon et du meilleur, à la mesure dudit lieu de Mainneville, pour être distribués, un boisseau par chacun jour de l'année, sçavoir cent cinquante boisseaux aux pauvres de Mainneville, plus trente livres pour moudre le blé et mille riblettes (fagots) pour cuire le pain. »

Ce même Michel de Roncherolles, n'ayant pas d'enfants, donna la terre de Mainneville à Claude de Roncherolles, de Pont-Saint-Pierre, son cousin, qui lui succéda en 1689; Claude de Roncherolles vendit sa seigneurie de Mainneville à Louis Benoît Dauvet, suivant acte passé devant M[e] Richard, notaire au Châtelet de Paris, le 4 février 1711.

La famille des Dauvet conserva la terre de Mainneville jusqu'en 1830, époque à laquelle le dernier marquis de ce nom commença à la vendre en détail, avec ses propriétés de Bouchevilliers, Hébécourt, Saint-Denis-le-Ferment, etc. Les de Dauvet portaient d'argent à trois barres de gueules; sur la première était un lion de sable.

Le château primitif de Mainneville fut construit de 1180 à 1223. Il était entouré de fossés profonds alimentés par la Lévrière et défendu par de hautes murailles; une des tours servait d'entrée à un vaste souterrain que l'on appelle encore aujourd'hui la *Cave d'Enfer*. Le roi Jean y vint, y demeura quelque temps; il en partit pour aller, en 1357, s'emparer à Rouen de Charles le Mauvais.

Charles VI, roi de France, y séjourna aussi plus de six mois, dit-on; il occupait ses loisirs à chasser dans la forêt de Bleu. Enfin Henri V, roi d'Angleterre, s'en empara, le détruisit en partie en 1419, après la prise de Gisors.

Lorsque les Anglais eurent été chassés de la Normandie, le vieux château fort fut un peu restauré par Pierre de Roncherolles, premier seigneur de Mainneville de ce nom, et ce fut un autre de Ron-

cherolles, fils de François, qui le rasa et en construisit un autre de 1624 à 1630.

Ce dernier château fut lui-même démoli lorsque le marquis de Dauvet vendit ses propriétés; l'acquéreur conserva seulement une galerie à arcades qui rappelle la Place Royale à Paris.

La paroisse de Mainneville était autrefois du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné, du baillage, de l'élection et de la vicomté de Lions.

Le seigneur avait droit de haute, basse et moyenne justice.

L'église est sous le vocable de saint Pierre et saint Paul; le seigneur du lieu présentait à la cure; il y avait dans le château une chapelle dédiée à saint Louis, dont la collation appartenait également au seigneur.

De 1790 à l'an IX de la République, Mainneville était chef-lieu d'un canton composé des communes de Mesnil-sous-Vienne, Bouchevilliers, Martagny, Amécourt, Sancourt, Hébécourt, Saint-Denis-le Ferment, Longchamp, Heudicourt, Bosquentin, Lilly, Morgny, Bezu-la-Forêt et Fleury-la-Forêt.

Ce canton fut réuni, au commencement de l'an IX, à celui de Gisors, moins les sept dernières communes qui furent comprises dans les cantons de Lions et d'Etrépagny.

Le territoire de Mainneville est limité par Mesnil-sous-Vienne, Hébécourt, Sancourt, Amécourt et Bouchevilliers. Il a la forme d'un quadrilatère assez régulier, et il se trouve coupé en deux parties par une vallée assez profonde au fond de laquelle coule la Lévrière; trois autres petites vallées viennent s'embrancher sur la première, et se plongent dans la direction de l'est. Le chef-lieu, placé sur le penchant d'un coteau et au fond de la vallée, est très-bien bâti; c'est un des plus jolis villages du canton, et c'est à cela sans doute qu'il doit de posséder le grand nombre de rentiers qui sont venus s'y fixer.

Les annexes sont : le Bout-d'en-bas, les Bultins, les Cailletots (ancien souvenir des Celtes, d'après M. Potin de la Mairie), Feularde, les Moules, le Rougeval, la Bonde et la chapelle Sainte-Geneviève où l'on se rend en pèlerinage tous les ans, le quatrième lundi après Pâques.

Mainneville comptait, en 1841, 543 habitants, 602 en 1851; le

dernier dénonbrement donne le chiffre de 573, soit une augmentation sur 1841 de 30, et une diminution de 29 sur 1851.

La population se compose d'un assez grand nombre de rentiers, d'artisans et commerçants; cependant, la majeure partie se livre aux travaux de l'agriculture; 38 femmes sont occupées à la fabrication des gants, de la dentelle et des bottines.

Les habitants, sous le rapport de l'état civil et de l'âge, se divisent ainsi qu'il suit :

Enfants et célibataires des deux sexes.	41.71 p. 100
Mariés des deux sexes.	47.82 —
Veufs et veuves.	10.47 —
Total. . . .	100 »

Sous le rapport de l'âge, 27,52 pour 100 de la population n'a pas 15 ans; 6,55 a de 15 à 20 ans; 24,60 a de 20 à 40; 27,52 pour 100 a de 40 à 60; 13,93 pour 100 a de 60 à 80 ans; enfin, 1,57 pour 100 dépasse 80 ans.

Il y a en moyenne, à Mainneville, une naissance naturelle sur 7,26 légitimes; on compte 2,98 habitants par maison.

Si nous examinons la population au point de vue de l'instruction, nous trouvons :

Ne sachant ni lire ni écrire.	33.51 p. %
Sachant lire seulement.	7.85 —
Sachant lire et écrire.	58.64 —
Total.	100 »

Mainneville possède une maison d'école de garçons, une mairie, une halle, un presbytère, un lavoir public, un bureau de bienfaisance dont le revenu, formé en grande partie par la dotation du marquis Michel de Roncherolles, s'élève annuellement à 1,236 francs. Le local, dans lequel l'administration a installé l'école des filles, est loué par la commune.

Il y a un marché aux légumes tous les samedis et deux foires par an; l'une, le premier samedi après le 24 juin, et l'autre le premier samedi après le 2 novembre; cette dernière est appelée foire aux Harengs, en raison de la grande consommation qui s'en faisait autrefois ce jour-là.

La commune de Mainneville est chef-lieu de perception ; elle possède un bureau de poste et dépend de la recette des contributions indirectes d'Étrépagny ; elle est à 18 kilomètres de Gisors et 30 kilomètres des Andelys ; la contenance cadastrale du territoire est de 805 hectares ; enfin, elle est traversée par les chemins de grande communication n° 3, et d'intérêt commun n° 2 et possède une étude de notaire, un médecin et un pharmacien.

MARTAGNY

Ce nom peut provenir de quelque seigneur appelé Martin ou Martain; certains antiquaires disent que plusieurs pierres druidiques servant d'autels ont conservé le nom de Marte, Martel, Martini; qu'il devait exister un autel de ce genre près de la rivière, et que l'on aura donné son nom au pays; Marte, auprès de l'eau, Martagny.

De très-anciens titres portent *Martinvilla;* une charte de 1146 contient *Martiniacum; Martegny*, d'après le pouillé d'Eudes Rigaud, *Martigny* d'après celui de Raoul Roussel.

Un sire Geoffroy de *Martenni* fut chassé d'Angleterre sous le règne de Jean Sans Terre, en 1215, après la signature de la grande charte.

Robert le Veneur, seigneur de Bézu-la-Forêt et de Martagny, avait abandonné aux habitants, avant 1306, cinquante arpents de terre dans les landes des deux paroisses pour la pâture des troupeaux : « *Pro communibus pascuis hominum de Bezuto et Martigniaco.* »

La terre de Martagny est passée ensuite aux seigneurs de Tourville, puis à ceux de la Lande; enfin, au commencement du dix-huitième siècle, elle appartenait au seigneur de Mainneville, qui l'avaient fieffée à divers particuliers.

Martagny était le siége d'un quart de fief de haubert dont Jehan de la Roche rendit aveu au roi, en 1404.

« Advoue à tenir nuement en foy et hommaige lige du roy à » cause de son chastel et chastellenie de Lyons, ou baillage et » vicomté de Gisors, ung quart de fief de haubert assis en la pa- » roisse de Martegni et les appartenances auquel quart de fief ap- » partient ung moulin, coulombier, vingt arpens de boys, trente- » huit masures ou environ; *item*, six liv. huit sols de rente ou en- » viron qui sont deubz au terme de Noël par chacun an ; *item* vingt » ung chappon deuz au dit terme de Noël ; *item*, neuf vingts œufz » au terme de Pasques, etc. »

Au milieu du seizième siècle, un sieur Jean Cottin, né à Martagny, qui avait embrassé la doctrine de Calvin, voulut, après avoir été disciple, prêcher à son tour. Il choisit Rouen pour théâtre de ses exploits et assembla les sectateurs de l'hérésie dans les plaines de Saint-Julien; là il annonça : « qu'il avait commandement de Dieu » de mettre à mort les méchants princes, et qu'il avait pour assuré » témoignage de ses révélations une promesse de ne mourir qu'au- » paravant il n'eût fondé un nouveau monde, exhortant tous les » fidèles à prendre les armes (1). »

Plusieurs fanatiques ajoutèrent foi à ces folies et, afin de les détromper, le parlement de Rouen fit saisir Jean Cottin et le condamna à mort avec deux de ses amis. Il fut brûlé et ses amis pendus à ses côtés, en 1559.

L'église de Martagny est sous le vocable de saint Vincent. En 1493, le seigneur de Tourville présentait à la cure; en 1648, le patronage appartenait au seigneur de la Lande. Ce n'est qu'à partir de 1704 que ce droit passa au seigneur du lieu.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné et du baillage de Gisors, mais de la vicomté de Lions.

Aujourd'hui c'est une commune du canton et du doyenné de Gisors. Son territoire, qui a la forme d'une hache, est situé à l'extrémité nord du canton; il est limité par la forêt de Lions, Mesnil-sous-Vienne et Bézu-la-Forêt; sa plus grande étendue est de l'est

(1) Notes de M. Potin de la Mairie.

à l'ouest ; enfin il est sillonné par quatre vallées qui toutes viennent aboutir sur une cinquième qui est la principale, dans laquelle coule la Lévrière.

La population, d'après le dénombrement de 1866, est de 372 habitants. Elle a diminué de 17,14 pour 100 en 25 ans ; il y a chaque année une naissance naturelle sur 13,80 légitimes.

Martagny possède une maison d'école mixte et un presbytère. Cette commune dépend de la perception et du bureau de poste de Mainneville ; sa distance du chef-lieu de canton est de 20 kilomètres.

On y filait autrefois la laine et le coton, mais cette industrie est aujourd'hui abandonnée ; les hommes se livrent à la culture ; 86 femmes ou jeunes filles fabriquent de la dentelle, des gants et de la tapisserie.

Les annexes sont le Bord du bois, les Deniers, la Rouge-Mare, les Simons et la vieille Verrerie (1).

Cette commune est traversée par le chemin de grande communication n° 2.

Sous le rapport de l'instruction, la population se divise ainsi qu'il suit :

Ne sachant ni lire ni écrire.	29.30	p. %
Sachant lire seulement.	27.30	—
Sachant lire et écrire.	42.40	—
Total.	100	»

En 1836, 18 garçons et 12 filles seulement fréquentaient l'école, et l'on compte, au 1er janvier 1867, 18 garçons et 23 filles qui reçoivent l'instruction primaire, 3 garçons et 1 fille de 7 à 13 ans ne vont pas à l'école.

La contenance cadastrale du territoire est de 434 hectares.

(1) L'exploitation de cette verrerie conférait la noblesse.

MESNIL-SOUS-VIENNE

On donne à Vienne ou Viannes différentes étymologies; voici, suivant nous, qu'elle doit être la vraie : La tradition rapporte qu'il existait autrefois un village sur la côte, bâti le long du chemin appelé Vienne ou Viannes, de *vialis domus*, maison le long du chemin; le pays ayant été bâti au dessous de cet endroit, a été dénommé Mesnil-sous-Vienne, c'est-à-dire sous le chemin.

Le pouillé d'Eudes Rigault dénomme ce village *Mesnillum subter Vierzam.*

La terre de Mesnil-sous-Vienne a toujours suivi le sort du marquisat de Mainneville dont elle était un des fiefs; elle est passée successivement d'Enguerrand de Marigny à la reine Clémence de Hongrie, au dauphin Humbert, puis elle est revenue à la famille de Marigny, et a tour à tour appartenu au comte de Tancarville, à Blanche de Gamaches, à Marguerite de Châtillon, puis aux Roncherolles et enfin aux de Dauvet qui la vendirent il y a environ quarante ans.

Les habitants étaient tenus autrefois, envers le seigneur de Lonchamp, d'une redevance d'un boisseau d'avoine et d'une poule par chaque feu.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné et du baillage de Gisors, mais de la vicomté et de l'élection de Lions.

Son église est sous le vocable de saint Aubin. Enguerrand de Marigny la donna au prieuré de Saint-Laurent en Lions, qui présentait à la cure (1).

Aujourd'hui c'est une commune du canton de Gisors et du diocèse d'Evreux. Son territoire, qui a la forme d'un quadrilatère très-allongé, est coupé au milieu par la vallée profonde dans laquelle coule la Lévrière; deux vallons prennent naissance sur cette vallée, et l'un d'eux va, en se prolongeant, mourir dans le canton de Lions.

Le chef-lieu est situé à peu près au milieu du territoire, sur le bord de la rivière. Il a comme dépendances les Bilbabeux, la Coudre, Labie, les Simons, le Timbre et le mont Auget.

En 1806, la population était de 251 habitants; elle était de 256 en 1841, et, d'après le dénombrement de 1866, elle n'est plus que de 184 : elle a donc diminué de 28,12 pour 100 en 25 ans.

Au point de vue de l'instruction, les habitants se répartissent ainsi qu'il suit :

Ne sachant ni lire ni écrire.	38,69 p. 100
Sachant lire et écrire	61,31 —
Total.	100,00 —

La commune de Mesnil-sous-Vienne compte 55 maisons couvertes en chaume, et 31 en tuiles ou ardoises. Elle possède un presbytère, une maison d'école qui renferme la mairie et un bureau de bienfaisance dont le revenu ordinaire est de 528 francs.

La contenance du territoire est de 569 hectares, dont 512 hectares 24 ares 4 centiares de terres labourables, 10 hectares 56 ares 67 centiares de prés, 25 hectares 64 ares 59 centiares de bois, 46 ares 55 centiares de pièces d'eau, 10 hectares 12 ares 19 centiares de cours, sols, bâtiments et jardins, et le surplus en chemins et rivière.

L'étymologie de Bilbabeux vient des trois mots scandinaves : *bye,* maisons; *blau,* noir, et *boc,* hameau, demeure, hameau des maisons noires ou des maisons de charbonniers.

(1) Suivant M. Le Prevôt, l'église de Mesnil-sous-Vienne appartenait au prieuré en 1240.

Le nom de Timbre a été donné au village où les mareyeurs s'arrêtaient autrefois pour payer un droit au marquis de Mainneville, qui était chargé de l'entretien de la route; le paiement du droit était constaté par une estampille appliquée sur chaque charge ou voiture de marée.

Cette commune, traversée par le chemin d'intérêt commun n° 2, dépend du bureau de poste et de la perception de Mainneville, de la recette des contributions indirectes d'Etrépagny; elle se trouve à 20 kilomètres de Gisors, et enfin elle est arrosée par la Lévrière.

NEAUFLES-SAINT-MARTIN

C'est un des plus anciens villages des environs de Gisors; les uns tirent son nom de *nès* (Kimric), près, proche, et de *af*, courant d'eau, ruisseau; *Nesaf*, village près d'un ruisseau. *Nesaf* s'est converti en *Neafle* ou *Neaffle*, puis en Neaufles; d'autres le font dériver de *Novum Elephantiacum*, nouvelle léproserie, qui par abréviation et corruption serait devenu *Nealpha* et *Neauphe*. Enfin il en est aussi qui trouvent l'origine du mot Neaufles, dans *Nova villa*, nouvelle ville.

Ce lieu a été appelé *Nelfa* dans une charte de 855, *Nealfa* dans une charte de Gosselin Crespin, *Nealpha* dans une autre de 1195, sur la paix d'Issoudun, entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion; *Nealphe* et *Nephle* dans le pouillé d'Eudes Rigaud.

Neaufles, suivant Ducange, aurait fait partie des métairies des rois des deux premières races. Adrien de Valois prétend que, du temps de Charlemagne, l'abbé de Saint-Germain des Prés, de Paris, chargé de faire le dénombrement des propriétés de son couvent et le cens que chacune d'elles devait payer, y comprit Neaufles sous le nom de *Nidalfa* en expliquant que ce lieu avait été donné à Saint-Germain, pour subvenir aux frais du luminaire de l'église du couvent (1).

Dans tous les cas il paraît que c'était une seigneurie importante, alors que Gisors n'était encore qu'un village.

1. Adrien de Valois a confondu Neaufles près Gisors avec Neauflettes, canton de Bonnières (Seine-et-Oise), puisque le livre censier ajoute que Nidalfa est situé dans le pays de Madre, compris entre la Seine, l'Eure et la Vaucouleurs.

Au mois de septembre 856, Charles le Chauve, voulant surveiller les mouvements des Normands et aviser aux moyens de s'opposer à leurs envahissements, convoqua les évêques et ses hommes d'armes à Neaufles, et malgré les capitulaires qui furent rédigés dans cette réunion, les hommes du Nord n'en continuèrent pas moins le cours de leurs succès, puisqu'à la fin de cette même année, ils brûlèrent toutes les églises de Paris, à l'exception de Saint-Germain, de Saint-Etienne et de l'abbaye de Saint-Denis que l'on fut obligé de racheter à prix d'argent; c'est dans un des capitulaires datés de Neaufles, que le roi fit défense à ses barons de se fortifier dans leurs châteaux.

La terre de Neaufles appartenait aux archevêques de Rouen qui y avaient un palais. En 859, Hincmare, archevêque de Rheims écrivait au roi qui l'avait consulté sur certains canons de l'Eglise: « Vous pouvez vous rappeler facilement qu'il y a trois ans, vous » nous aviez remis ces mêmes canons, dans un village, appartenant » à l'archevêque de Rouen, appelé Neaufles, quand nous y étions » réunis pour repousser les incursions des Normands. »

De 872 à 876, Reculphe, trente-septième archevêque, obtint de Charles le Chauve une charte qui maintenait la cathédrale de Rouen dans la possession d'une métairie, située à Neaufles, dans le Vexin.

Un sieur Raoul de Bodry (Boury) usurpa les terres de Gisors, de Neaufles, vers 1040, à la faveur des troubles qui signalèrent les premières années du règne de Guillaume le Bâtard. La famille de Boury en resta en possession jusqu'en 1105, époque à laquelle Raoul et Walbert de Boury, voulant faire décharger leur famille de l'excommunication qui avait été lancée contre elle, restituèrent à l'archevêque les terres usurpées par leur aïeul; on voit figurer comme temoins dans l'acte qui constate cette restitution, Payen de Neaufles et un Payen de Courcelles.

Neaufles était un des points les plus importants de la frontière normande; aussi Robert de Belesme fut-il chargé, en 1097, par Guillaume le Roux, d'y élever une forteresse pour compléter avec Gisors, Dangu et Château-sur-Epte, la ligne de défense de la rive droite de cette rivière. La réunion des deux seigneuries de Neaufles et de Gisors eut lieu vers la même époque.

Le territoire était de temps immémorial en franc bourg et

franc alleu, c'est-à-dire qu'il était exempt de toute sujétion et redevance, excepté de la foi et hommage envers le roi.

Le château de Neaufles a joué un grand rôle dans les guerres du moyen âge ; il suivit toujours le sort de celui de Gisors et fut tour à tour pris et repris par Louis le Jeune, Henri II, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion.

Dans une charte de 1193, on trouve le passage suivant : « *Gilbertus de Vasqueil habuit in custodia castella de Gisortio et Neelfo et tradidit regi Franciæ, Philippo Augusto, illique adhæsit.* »

Dans une autre, du 5 décembre 1195, donnée par Richard Cœur de Lion, intitulée *Charta de pace inter Philippum et Richardum,* on lit : « *Eidem Philippo et hæredibus suis, jure hereditario, in perpetuum dimittimus et quittamus Gisortium et Nealpham et Vulcasinum normanum.*

Jean de Gisors, dans un aveu fait au roi, vers l'an 1200, déclare posséder Bézu, Bernouville, Mesnil-Guilbert, Saint-Eloi, Saint-Paër et Tierceville, relevant tous du fief de Neaufles, pour lesquels il devait quatre chevaliers, pour la garde de Neaufles toute l'année et cent sous de rente.

Dans un compte des revenus du roi, pendant l'année 1200, on trouve une dépense de 140 livres et 50 sols payés à cinq chevaliers qui avaient servi à Neaufles, depuis le vendredi après la Pentecôte jusqu'au mardi après la fête de la Vierge de septembre.

Deux reines de France, du nom de Blanche, ont possédé Gisors, Neaufles et les bois de Dangu.

Blanche de Castille, mère de Saint Louis, fut dame de Gisors et de Neaufles, par le don que lui en fit Jean Sans Terre, son oncle, en faveur de son futur mariage avec Louis de France, fils de Philippe-Auguste. La donation fut faite au mois de mai de l'an 1200, au château du Goulet, et le mariage fut célébré à Port-Mort, par Elie, archevêque de Bordeaux.

Après la mort de Louis VIII, son mari, Blanche de Castille choisit Neaufles pour retraite.

Saint Louis et Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, séjournèrent ensemble au château de Neaufles, au mois d'août 1259.

L'autre reine de France, qui habita Neaufles, est Blanche d'Évreux, seconde femme de Philippe VI de Valois, veuve à dix-huit ans. Cette princesse se retira au château de Neaufles, où elle

vécut pendant près d'un demi-siècle, loin des intrigues de la cour, répandant ses bienfaits sur les habitants du pays, dont elle était adorée. Elle y mourut à l'âge de 66 ans, le 5 octobre 1398. Son aumônier avait fondé par son ordre, en 1378, un hospice qui existe encore.

Charles V, dit le Sage, divisa une partie de la seigneurie et la donna à la famille de Tancarville, qui l'annexa à la baronnie d'Étrépagny, dont elle était propriétaire; on en trouve la preuve dans un aveu donné au roi, par le comte de Tancarville, le 15 janvier 1380.

Parmi les seigneurs qui possédèrent ensuite Neaufles, on compte Jacques d'Harcourt, seigneur de Montgommery; François d'Orléans, premier du nom, comte de Dunois; Louis d'Orléans Ier, marquis de Rothelin; Louis d'Orléans II, duc de Longueville; et enfin la famille de Rohan-Rochefort.

En 1697, Mazarin fit démanteler le donjon; la partie qui est encore debout, quoique sapée par sa base, semble défier les ravages du temps. Le château qui était auprès avait été démoli bien auparavant. Le seigneur d'alors, Louis d'Orléans I r, marquis de Rothelin, en fit construire un autre sur le bord de la Lévrière.

La tradition locale prétend que la tour de Neaufles communiquait par un long souterrain avec le château de Gisors, et qu'au milieu se trouve un trésor défendu par une énorme porte en fer (1).

Le château, bâti par le marquis de Rothelin, appartient à M. le comte de Lagrange qui l'a converti en un très-beau haras, émule de celui de Dangu.

Neaufles était autrefois une paroisse du diocèse de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors; les deux églises étaient sous le vocable de saint Martin et de saint Pierre; du temps d'Eudes Rigaud, le seigneur du lieu présentait pour les deux cures au chanoine de la cathédrale, dont la prébende portait le nom de Neaufles, et ce cha-

(1) La tradition locale veut aussi qu'au milieu de ce souterrain se trouve le tombeau du prisonnier de Gisors et celui de sa fille. Ce prisonnier, dont le nom est inconnu, aurait épousé secrètement la veuve de Philippe de Valois, dont il aurait eu une fille, et tous deux auraient été enterrés au milieu du souterrain par les soins de Blanche d'Évreux, qui leur aurait fait élever un tombeau.

noine présentait à l'archevêque ; à partir de 1380, le baron d'Étrépagny présentait aux deux cures.

Celle de Saint-Pierre fut supprimée le 31 août 1601 ; elle n'était déjà plus regardée que comme une annexe de l'église Saint-Martin ; elle est devenue hôpital.

Dans l'ancien hôpital bâti par l'aumônier de la veuve de Philippe de Valois, il y avait une chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, dont le titre était éteint au commencement du dix-huitième siècle.

A l'extérieur de l'église Saint-Martin on peut lire l'inscription suivante :

Domus mea; domus orationis (Saint Matthieu, 25).

Abandonne les soings que tu as pour la terre,
Quiconque veut entrer dedans ce sacré lieu.
Hors d'ici le pécheur qui fait à Dieu la guerre,
C'est le lieu d'oraison et la maison de Dieu.

Neaufles possédait également une léproserie sous le nom de Saint-Lazare ; un titre de 1489 constate son existence, mais on ignore à quelle époque elle a été détruite.

Entre Gisors et Neaufles se trouve une croix de pierre appelée la Croix Percée, qui est, dit-on, un souvenir du temps des croisades (1).

Du temps de Blanche d'Évreux, il y avait une étude de notaire à Neaufles. Nous voyons, en effet, Jean Lefebvre, prêtre curé de la Bellière et chapelain de la veuve de Philippe de Valois, céder à cette princesse la dîme de Hardincourt, paroisse de Ferrières, suivant un contrat passé devant Lamarre, notaire à Neaufles, le 12 mai 1396.

Aujourd'hui, Neaufles est une commune du canton de Gisors, dépendant de l'évêché d'Évreux ; elle est limitée par Gisors, Courcelles, Dangu, Bernouville et Bézu-Saint-Éloi.

Le chef-lieu, qui se trouve à peu près au centre, est bâti sur le

(1) On prétend que, quelque temps après que Guillaume de Tyr eut prêché la croisade sous l'ormeteau ferré de Gisors, les seigneurs normands, avant de partir pour la Terre sainte, se réunirent sous la présidence de Richard Cœur de Lion, pour prêter le serment d'union et que la croix dont nous venons de parler a été plantée à l'endroit où le serment avait été juré et comme pour en servir de témoignage.

versant d'un coteau parsemé de bouquets de bois, et coupé par des haies qui entourent chaque propriété, ce qui lui donne un peu l'aspect d'un village de Vendée; sa distance de Gisors est de 3 kilomètres.

Le territoire, d'une forme très-irrégulière, est coupée par la vallée de la Lévrière, qui se jette dans l'Epte, un peu au-dessous du village ; sa plus grande étendue est du nord-ouest au sud-est.

La commune possède une maison d'école de garçons dans laquelle se trouve la mairie; une école de filles, gratuite, tenue dans les bâtiments de l'hôpital par une sœur de la Providence d'Évreux ; un bureau de bienfaisance, dont le revenu, formé de la dotation de l'ancien hôpital, s'élève annuellement à 2,100 francs. Cette somme est distribuée, chaque année, en pain, viande, bois, vêtements, soins, médicaments, etc., aux familles les plus pauvres du pays.

Les dépendances de la commune sont les Bouillons, les Bocquets, la grande Vallée, la petite Vallée, la Tuilerie, Inval et le château de Grainville. Il existait autrefois à Neaufles une verrerie qui a cessé de travailler au commencement de ce siècle, et, en outre, plusieurs moulins à tan et à farine qui ont été, les uns remplacés par la manufacture du tissage d'Inval et les autres entièrement détruits.

La population était, en 1806, de 881 habitants; de 977 en 1841; elle n'est plus aujourd'hui que de 762; il y a donc sur 1806 une diminution de 13,50 pour 100, et comparativement au recensement de 1841, une différence de 22 pour 100.

Neaufles est une des communes du canton qui compte, proportionnellement aux groupes mariés, le moins grand nombre d'enfants; on y compte une naissance naturelle sur 19,87 légitimes.

D'après l'état civil, la population se compose de :

Enfants et célibataires.	36.36 p. 100
Mariés.	55.25 —
Veufs.	8.39 —
Total. . . .	100 »

Sous le rapport de l'instruction, 38,71 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire; 7,08 pour 100 savent seulement lire;

fin, 54,22 pour 100 savent lire et écrire; 4 garçons et 3 filles, au 1er janvier 1867, ne recevaient aucune instruction.

Le territoire, d'après la matrice cadastrale, est de 905 hect. 97 a. 63 cent., composés de 630 hect. 66 a. 21 cent. de terres labourables; 4 a. 70 cent. d'avenues; 97 hect. 79 a. 33 cent. de prés; 54 hect. 46 a. 66 cent. de bois; 56 hect. 79 a. 95 cent. de pâtures; 11 hect. 60 a. 63 cent. de jardins; 7 hect. 11 a. 30 cent. de peupliers; 2 a. 72 cent. de mares; 64 a. 72 cent. d'oseraies; 1 hect. 34 a. 54 cent. de friches; 17 hect. 11 a. 45 cent. de sols, cours et jardins; 28 hect. 35 a. 40 cent. de chemins, places, rivières, etc.

Neaufles est en communication avec Gisors, Dangu, Andelys, Vernon, etc., par le chemin d'intérêt commun n° 3, et avec Bézu, Saint-Denis, etc., par le chemin d'intérêt commun n° 59.

Cette commune est propriétaire de 30 hectares de marais communaux d'une valeur estimative de 66,000 francs, qui produisent à peine 600 francs, c'est-à-dire moins de 1 p. %.

NOYERS

Le territoire de cette commune, qui a presque la forme d'un marteau, est limité par Guerny, Vesly, Dangu, et un peu par Chauvincourt; il est coupé par la route impériale n° 181, de Gisors à Vernon.

Le chef-lieu, bâti sur le flanc d'un joli coteau, exposé au soleil levant, est situé près de l'extrémité du territoire.

Une charte de Gosselin-Crespin, seigneur de Dangu, appelle le village de Noyers, *Nuers*.

La terre de Noyers, après le partage de la Normandie entre les compagnons de Rollon, dépendait de la seigneurie de Dangu; elle appartenait, en 1500, à Jean Sublet, sire de la Guichonnière, et passa successivement à Mathurin Sublet, Jean Sublet, François Sublet, surintendant des finances sous Louis XIII, et qui fut seigneur de Dangu; à Mathurin Sublet, baron de Nainville; Louis Sublet, baron de Nainville et des Noyers; Marie Sublet, femme de Guillaume Groulard; puis elle rentra dans la famille des Sublet par le mariage de Marie-Angélique Groulard, avec son cousin Balthazard-Nicolas Sublet, marquis de Lénoncourt.

A son retour de Cayenne, où il avait été déporté pendant la Révolution, M. Barbé-Marbois acheta la terre de Noyers au comte de



I
mar
vin
Ver
L
leva
U
villa
La
comp
appa
passa
blet,
de D
ron d
Groul
de M
las Su
A so
lution

B, c'est-à-
es est
ient proport

56 à 1865,
is le rapport
ne sachant
pour 100 sac
mmunes du
rme le plus
ar 4 habit
de grand
t Nainvi
e, à l'arc
aître dan
de la pe

ois a doté
trice; frap
Andelys,
our les aic
s; puis
artie ent
suivant

c'est madame la duchesse de Plaisance, sa fille, qui
il, il y a environ trente ans (1).

e vocable de la Sainte-Vierge, appartenait, en 1119,
rmoutiers; vers le milieu du treizième siècle, c'était
angu qui présentait à la cure; en 1501, les Char-
présentaient; mais depuis le commencement du
le, la présentation appartenait au seigneur avec
hartreux.

trefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'ar-
in normand, du doyenné de Gamaches, du gou-
mandie, du baillage, de la vicomté et de l'élection
d'hui, c'est une commune du canton, du doyenné
che d'Évreux.

ait de 189 habitants en 1806, de 214 en 1841; elle
urd'hui à 163, c'est-à-dire au-dessous du chiffre
des communes les mieux bâties du canton; le
des maisons est couvert en chaume; c'est en
qui contient proportionnellement le moins d'en-

le 1856 à 1865, il n'y a pas eu, à Noyers, de
. Sous le rapport de l'instruction, on trouve 30
nts ne sachant ni lire ni écrire; 3,06 pour 100
4 pour 100 sachant lire et écrire.
mmunes du canton qui, proportionnellement à
erme le plus de livrets de la Caisse d'épargne;
ar 4 habitants; elle est traversée par la route
de grande communication n° 76.
de grande communication n° 76.
t Nainville, de *Nova Villa*, ancien fief apparte-
e, à l'archevêché de Rouen, et la Tuilerie, qui est
raître dans un avenir très-prochain.
de la perception et du bureau de poste de Dangu,

bois a doté Noyers de fontaines publiques, d'une maison d'école avec
tutrice; frappé des désastres occasionnés par les incendies fréquents
d'Andelys, M. Barbé-Marbois donna d'abord 4,500 fr. aux habitants
pour les aider à convertir les toitures en chaume de leurs maisons en
les: puis ensuite il affecta à la même destination une somme de
répartie entre les habitants du canton de Gisors et ceux de l'arrondis-
s, suivant les intentions du donateur.

de la recette des contributions indirectes d'Etrepagny ; son marché est celui de Gisors ; la paroisse est réunie, pour le culte, à celle de Dangu.

Enfin, cette commune possède une maison d'école mixte dans laquelle se trouve la mairie ; son teritoire contient 532 hectares divisés, d'après la matrice cadastrale, en : 458 hect. 35 a. 27 cent. de terres labourables ; 5 hect. 48 a. 67 cent. de prés ; 58 hect. 65 a. 35 cent. de bois ; 49 a. 16 cent. de friches ; 5 hect. 10 a. de cours, sols, bâtiments et jardins, et 4 hectares de rues, routes et chemins.

SAINT-DENIS-LE-FERMENT

Saint-Denis-le-Ferment ou de Ferment, ***Sanctus Dionisius de Fermen*** (***Registrum*** 1269); ***Sanctus Dionisius Ferman*** (***Registrum Philippi Augusti***); ***Sanctus Dionisius de Fermento,*** d'après le pouillé de Raoul Roussel.

C'était une des sept villes de Bleu, qui fut donnée par Philippe le Bel à Enguerrand de Marigny.

En 1085, les terres et seigneuries de Saint-Denis-le-Ferment et d'Amécourt appartenaient indivisément à Jean de Mussegros et Guillaume de Lile, tous deux chevaliers bannerets.

D'après l'historien anglais Smollet, Henri Ier, roi d'Angleterre, serait mort à Saint-Denis-le-Ferment, dans un château appartenant au duc de Normandie, contrairement à l'opinion d'Orderic Vital, qui le fait mourir au château de Lions.

On connaît peu de chose sur ce pays qui a bien longtemps fait partie du marquisat de Mainneville dont il était un des fiefs.

Il existait à Saint-Denis-le-Ferment une maison assujettie à une ingulière redevance : « Lorsqu'il se mariera quelqu'un de cette » maison, il est dû à mondit seigneur le plat de la noce à son choix, » bons poulets, un chapon selon la saison avec un pain blanc et un » pot de vin, tartes et gâteaux, qui seront portés par le marié et la » mariée le jour de leurs noces, au manoir seigneurial, accompagnés

» qui consiste au meilleur morceau de viande, comme couple de
» de garçons, filles et violons s'il y en a à la noce, afin d'y danser la
» première danse qui appartient à mondit seigneur, ou à la faire
» danser par qui il lui plaira ; et le tout faire avant de gagner la rose
» des filles, sous peine de 75 sols d'amende. » (*Aveu rendu au seigneur en* 1779.)

Le château, dont il ne reste plus que la porte d'entrée, avait été construit sous Louis XIII, sur l'emplacement de celui dans lequel Smollet fait mourir Henri Ier.

L'eglise dédiée à Saint-Denis remonte au quatorzième siècle, mais n'a rien qui puisse fixer l'attention. On remarque dans le cimetière une très-belle croix en pierre sculptée. Le seigneur du lieu présentait à la cure.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du doyenné, du baillage, de la vicomté et de l'élection de Gisors; c'est aujourd'hui une commune du canton de Gisors, du diocèse d'Évreux.

Les dépendances sont : la Côte-Piard, la Grode, le Gruchet, le Heucleu, Launay, Sainte-Austreberthe, le chateau Maigret, le Mont-à-Regret et la Cuette.

Sainte-Austreberthe était un prieuré qui, avant 1260, appartenait aux religieuses de Saint-Saëns; en 1740, il ne restait de ce couvent qu'une ferme et une chapelle où les religieuses de l'abbaye de Saint-Saëns faisaient célébrer la messe de temps en temps.

En 1643, l'abbé de la Croix-Saint-Leufroy conféra le prieuré à un particulier, mais l'abbesse de Saint-Saëns protesta, intenta un procès et fut maintenue dans ses droits.

Le territoire de Saint-Denis-le-Ferment a la forme d'un carré assez régulier ; il est divisé en deux parties presque égales par la vallée de la Lévrière ; six petits vallons viennent s'embrancher à droite et à gauche sur la vallée principale et se perdent à peu de distance de leur naissance.

Le chef-lieu est placé au fond de la vallée, sur les bords de la Lévrière, et se trouve à peu près au milieu du territoire ; il est traversé par les chemins d'intérêt commun, nos 4 et 59.

La commune possède un presbytère, une maison d'école de filles tenue par des religieuses, mais n'a ni mairie, ni maison d'école de

garçons. Il existe un bureau de bienfaisance, créé depuis quelques années, qui n'a qu'un revenu annuel de 100 francs.

En 1806, la population s'élevait à 519 habitants ; elle était de 528 en 1841 et elle est réduite, d'après le dénombrement de 1866, à 492.

La population se répartit, d'après l'état civil, ainsi qu'il suit :

Enfants et célibataires	38.98 p. 100
Mariés.	53.18 —
Veufs.	7.84 —
Total. . . .	100 »

Il y a une moyenne de une naissance naturelle sur 9,9 légitimes.

Parmi les habitants de Saint-Denis-le-Ferment, 23,73 pour 100 ne savent ni lire ni écrire ; 7,41 pour 100 savent seulement lire ; en fin 68,86 pour 100 savent lire et écrire.

En 1836, 23 garçons et 30 filles fréquentaient l'école ; il n'y a plus, en 1866, que 20 garçons et 20 filles qui reçoivent l'instruction primaire.

On compte à Saint-Denis-le-Ferment 158 maisons couvertes en tuiles et ardoises et 35 en chaume ; enfin, 152 ménages composés en moyenne de 3,10 individus.

Saint-Denis se trouve à 10 kilomètres de Gisors, qui est son marché le plus rapproché, son bureau de poste et sa perception.

La contenance cadastrale du territoire et de 1070 hectares de terres, prés, bois, pâtures, friches, pièces d'eau, cours, chemins, rivières, etc.

Une partie de la population est occupée aux travaux industriels ; cependant la majeure partie est employée à la culture de la terre.

SAINT-PAER.

Appelé autrefois *Sanctus Paternus*, d'après les pouillés d'Eudes Rigaud et de Raoul Roussel.

Le sieur de Saint-Paër, qui accompagna Guillaume le Conquérant, en 1066, lors de la conquête d'Angleterre, est le premier seigneur de ce nom dont l'histoire fasse mention.

En 1137, un sieur Richard de la Forêt tenait le château fort de Saint-Paër, d'où il sortait pour piller les voyageurs et ravager les terres de ses voisins; ceux-ci se réunirent et le tuèrent. Voici, à ce sujet, un passage tiré de l'*Histoire générale de Normandie,* par Gabriel Dumoulin. «Le pays alors (1137), fourmillait en sédition, principalement le Vexin normand et le Contentin; Richard de la Forêt, » fortifié dans le château de Saint-Paër, qu'il avait fait bâtir, ravageait tous les jours les pays d'alentour; ses voisins, ne pouvant » supporter davantage son procédé, se liguent, et un jour, comme il » était sorti à la picorée, brûlent ses maisons; ce que voyant de » loin, il tourna bride et fut tué d'un coup de lance; lors ceux-ci, qui » tenaient la partie du duc Eustache, assiégèrent le château, sommèrent la garnison de se rendre au duc, ce qu'ils refusèrent; » mais, après avoir vu le corps de ce seigneur jeté à dessein devant » la porte, ils composèrent et rendirent la place.»

En 1557, la terre de Saint-Paër appartenait au sieur de Presteval; Plus tard, en 1775, elle était passée au sieur Grout des Fourneaux, comte de Saint-Paër, seigneur de Sancourt.

Un membre de la famille Saint-Paër se distingua dans l'armée de Condé, au combat de Bentheim, qui fut livré le 2 décembre 1793; nous laissons parler le comte Th. Muret.

« Le comte de Saint-Paër porte-étendard de la 3e division de ca-
» valerie noble, est assailli par quatre cavaliers qui le culbutent et
» hachent le bâton de l'étendard. M. de Saint-Paër, serrant la ban-
» nière sur sa poitrine, tenant les quatre ennemis en échec avec ses
» deux pistolets, se défend si vaillamment que ses camarades ont
» le temps de venir à son secours, et l'étendard est sauvé. »

Le dernier comte de Saint-Paër, après avoir vendu ses propriétés, est mort misérablement, il y a peu d'années, dans un cabaret; un des descendants de ces fiers seigneurs du moyen âge exerce aujourd'hui la profession de vannier.

La forteresse de Richard de la Foret fut détruite sous le règne de Henri IV, et, sur ses ruines, les comtes de Saint-Paër firent élever un très-beau manoir seigneurial, qui fut habité, en dernier lieu, par le vicomte d'Arlincourt, qui y reçut la duchesse de Berry, en 1825.

Ce château fut lui-même démoli, il y a trente ans, et n'est plus représenté que par une petite maison de campagne.

C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen, du doyenné, du baillage de la vicomté et de l'élection de Gisors; son église, qui a été démolie, lors de la Révolution, était sous le vocable de saint Louis; le seigneur présentait à la cure; il présentait également à la cure de Sancourt et alternativement à celle de Bazincourt.

C'est aujourd'hui la plus petite commune du canton de Gisors, dont elle est distante de 8 kilomètres; elle dépend de la perception et du bureau de poste de Gisors; elle est desservie par le chemin n° 59.

Le territoire a la forme d'un cône à large base; il est limité par les communes de Saint-Denis, Bazincourt, Gisors et Bézu-Saint-Éloi; la vallée dans laquelle coule la Levrière le traverse dans sa plus grande étendue et va sortir au sommet du cône.

Le chef-lieu touche presque la commune de Bézu-Saint-Éloi; les habitations sont assez éloignées les unes des autres et généralement mal bâties.

La commune n'a ni église ni maison d'école; elle est réunie pour le culte et l'instruction à Bézu-Saint-Éloi, mais elle possède une

mairie et 25 hectares de pâtures et bois qui ne produisent pas 200 francs par an.

La Lévrière alimente une usine qui lamine le zinc et une chamoiserie.

D'après le dénombrement de 1866, il n'y a plus que 100 habitants, tandis qu'on en comptait 115 en 1806; 133 en 1841, et 141 en 1851; soit, une diminution de 29,08 pour 100 en 15 ans.

C'est la commune où la population, relativement à l'étendue du territoire, a le moins de densité. Le nombre des ménages, qui était de 41 en 1846, n'est plus aujourd'hui que de 31.

Les individus de 40 à 60 ans sont proportionnellement plus nombreux à Saint-Paër que dans toutes les autres communes du canton; on y compte une naissance naturelle sur 4, 20 légitimes.

42 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire, 24 pour 100 savent simplement lire, et 34 pour 100 savent lire et écrire.

La liaison que nous avons déjà fait remarquer entre la diminution de la population, l'immoralité et l'ignorance est très-sensible à Saint-Paër.

D'après la matrice cadastrale, la contenance territoriale de cette commune est de 718 hectares de terre, prés, bois, herbages, oseraies, pâtures, marais, friches, chemins, rivière, etc.

Les annexes de Saint-Paër sont le Coudray et les Morins.

SANCOURT

On fait dériver ce nom de *Sana Curia*, d'autres le tirent de *Saxonum* ou *Saxonis Curia;* on sait que des colonies de Saxons, qu'on appellait aussi *Senes*, se sont établies dans la Neustrie bien avant l'invasion normande et ont donné leur nom à un certain nombre de localités.

Dans la charte de Philippe le Bel, que nous avons eu occasion de citer, Sancourt est dénommé *Sancuria*.

C'était une des sept villes de Bleu; elle est restée pendant assez longtemps entre les mains des seigneurs de Mainneville, puis elle est passée dans la famille des comtes de Saint-Paër.

Au moment où fut révoqué l'édit de Nantes, la terre de Sancourt appartenait à un seigneur huguenot, nommé Leriche, qui s'expatria en entraînant avec lui une partie des habitants, qui le suivirent dans l'exil. En 1691, elle se trouvait entre les mains du sieur de Ville, qui reçut un mandement du roi lui ordonnant de remettre à l'Hôtel-Dieu de Gisors les titres, registres et papiers du consistoire de Sancourt, puis elle passa à la famille Levaillant de Valcourt, et, quand la révolution de 1793 éclata, elle appartenait au sieur d'Apremont, marquis de Bongard, qui fut arrêté par une bande de forcenés

venus de Mainneville, conduit à Paris, où il monta sur l'échafaud.

Sancourt était autrefois une paroisse du diocèse de Rouen et du bailliage de Gisors; son église, sous le vocable de saint Clair, n'offre rien de remarquable. La présentation à la cure appartenait au comte de Saint-Paër; le dernier curé, M. Lebret, fut, comme le seigneur, conduit à Paris, où sa tête tomba aussi sous le fer de la guillotine.

La seigneurie de Sancourt dépendait de celle de Saint-Paër; le château fut pillé après l'arrestation du marquis de Bongard et démoli depuis la Révolution, en 1807.

Autrefois, presque toute la population s'était laissé séduire par les doctrines de Calvin, qu'elle avait fini par embrasser; les biens du consistoire protestant furent donnés à l'Hôtel-Dieu de Gisors par Louis XIV.

Aujourd'hui, Sancourt n'a plus un seul protestant, c'est une commune du canton de Gisors, du diocèse d'Évreux.

Son territoire, un des plus accidentés du canton, est sillonné dans tous les sens par des vallées profondes; la principale la traverse dans sa plus grande étendue; sa forme, sauf quelques pointes, se rapproche beaucoup de celle du quadrilatère; il est limité des deux côtés par le canton d'Étrépagny, d'un troisième par Hébécourt, et enfin du dernier par Mainneville. Le chef-lieu, bâti sur le penchant d'un petit coteau, se trouve à peu près au milieu et n'a pas d'annexes.

En 1806, la population était de 208 habitants; elle a diminué jusqu'en 1841, époque à laquelle elle était réduite à 146; depuis, elle tend à se relever et le dénombrement de 1866 a donné un chiffre de 177 habitants. Il paraît certain qu'avant la révocation de l'édit de Nantes la population était de plus de moitié supérieure à celle d'aujourd'hui.

Sancourt est une des communes du canton qui contient proportionnellement le plus grand nombre d'enfants et d'individus de 15 à 20 ans. Elle possède une maison d'école et une mairie qui sont réunies; elle dépend du bureau de poste et de la perception de Mainneville, de la recette des contributions indirectes d'Étrépagny; sa distance du chef-lieu de canton est de 15 kilomètres.

La paroisse est desservie par le curé de Mainneville.

D'après la matrice cadastrale, la contenance du territoire est de 647 hectares.

Quant à l'instruction, 40 pour 100 des habitants ne savent pas écrire, 60 pour 100 ont reçu des éléments d'instruction primaire.

La commune de Sancourt est traversée par le chemin de grande communication n° 3, de Gasny à Bouchevilliers.

VESLY OU VÉLY

Vély ou Vesly vient du celtique *wael,* source, fontaine ; un cartulaire de Mortemer, du douzième siècle, porte *Velleium;* un autre, de Marmoutiers, *Verli;* on lit autre part *Verriacum, Velli, Villiacum, Verleium.*

C'est à Vesly qu'en 1105 Raoul de Boury restitua à l'archevêque de Rouen les terres de Gisors, dont son père et lui s'étaient emparés. Dans l'acte qui en a été dressé, figure comme témoin Gilbert de Vesly, qui est dénommé Huebertus de Verlei.

Dans un compte général des revenus du roi, pendant l'année 1202, il est fait mention d'un Pierre de Velly, qui, pour lui et trente sergents à pied, qui avaient fait un service de sept jours, avait reçu une somme de 7 livres 15 sols. « *Petrus de Velli, pro XXX* « *servientibus pedis de VII diebus, VII libras et* XV *s.* » Dans un autre article du même compte, il est encore question du même Pierre de Velly, qui, pour 7 autres jours de service, avait reçu, lui et 46 sergents à pied, XIII livres VIII sous IIII deniers. Il est aussi parlé d'un sieur « Guillaume de Vesly, qui, pour un cheval, avait reçu six livres : *Guillelmus de Veli, pro equo, VI libras.* »

La terre de Vesly était un fief dépendant de la seigneurie de Dangu ; il y avait un huitième du fief, nommé le fief de Claire, relevant de la moitié de l'ancienne baronnie de ce nom ; c'était à ce fief qu'était attaché autrefois le patronage de la cure de Vesly.

C'était anciennement le chef-lieu du doyenné rural, qui ensuite est passé à Gamaches, du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin normand, du baillage de la vicomté et de l'élection de Gisors; son église est sous le vocable de saint Maurice.

En 1119, la moitié de l'église de Vesly appartenait à l'abbaye de Marmoutiers. Vers le milieu du treizième siècle, le seigneur présentait pour la cure, à l'abbé de Marmoutiers, un sujet que l'abbé présentait ensuite à l'archevêque de Rouen. Les seigneurs de Dangu ont eu ce droit au dix-septième siècle; enfin, dans les temps qui ont précédé la Révolution, la présentation avait lieu directement, du seigneur du lieu à l'archevêque de Rouen.

Il y avait autrefois un prieuré dédié à sainte Madeleine, dont une partie des bâtiments subsiste encore; ce n'était plus, en 1789, qu'un bénéfice simple, à la collation de l'abbé de Marmoutiers; à ce prieuré était attaché un plein fief de haubert, qui avait droit de présenter à la cure du Coudray en Vexin, et alternativement à celle de Guerny.

La chapelle de Saint-Léger de Nainville était, au treizième siècle, à la présentation du curé de Vesly; depuis 1420, le curé de Vesly et le seigneur de Nainville y présentaient alternaivement.

Vesly possédait encore une léproserie sous le vocable de saint Thomas de Cantorbéry avec une chapelle dédiée à saint Nicolas; le curé y présentait en 1544; mais, depuis, les seigneurs de Dangu prétendirent avoir seuls droit à la présentation. Elle fut démolie en 1701 et réunie à l'Hôtel-Dieu de Gisors.

Vesly a été un moment, en 1790, le siége d'une justice de paix; c'est aujourd'hui une commune du canton de Gisors, dépendant de la perception de Dangu, desservie par le bureau de poste des Thilliers et exercée par les employés des contributions indirectes d'Étrépagny.

La population était, en 1806, de 624 habitants; de 595 en 1841; et enfin elle est de 664 habitants d'après le dénombrement de l'année dernière; il y a à Vesly 190 maisons, dont 49 couvertes en chaume et 141 en tuiles ou ardoises. C'est Vesly qui compte le plus grand nombre proportionnel d'individus de 20 à 40 ans. Sous le rapport de l'état civil, la population se compose ainsi qu'il suit :

Enfants, célibataires	44.64	p. 100
Mariés	47.46	—
Veufs	7.90	—
Total	100	»

Vesly est la commune du canton qui contient le plus grand nombre proportionnel d'individus sachant lire et écrire, près de 90 pour 100. C'est, du reste, une des rares communes où la population a augmenté; il n'y a, à Vesly, qu'une naissance naturelle sur 14,55 légitimes.

La liaison que nous avons constatée entre le mouvement de la population et l'instruction est très-remarquable à Vesly; presque tous les habitants ont reçu l'instruction primaire et la population, au lieu de diminuer, a augmenté.

Tous les habitants se livrent aux travaux des champs; cependant 34 femmes et filles sont occupées à la fabrication des gants et de la tapisserie.

Le territoire a la forme d'un quadrilatère assez régulier, limité par les communes d'Authevernes, Guerny, Noyers et le canton d'Étrépagny. Le chef-lieu, situé sur la lisière, du côté de Noyers, est traversé par la route de Gisors à Vernon.

Les annexes sont: la Boissière, la Chartreuse, le Prieuré et le taillis. La commune possède une maison d'école de garçons dans laquelle est la mairie, 4 hectares de pâtures communales et un bureau de bienfaisance dont le revenu est de 280 francs.

D'après la matrice cadastrale, la contenance territoriale est de 1186 hectares de terre, prés, bois, pâtures, marais, chemins, routes et pièces d'eau, sols, cours, jardins, etc., etc.

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

STATISTIQUE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II. — FLORE ET FAUNE

CHAPITRE III

CHAPITRE IV. — POPULATION

CHAPITRE V. — MORALE ET RELIGION

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

CHAPITRE X. — INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE ET ASSURANCES

CHAPITRE XI. — FINANCES

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII. — VOIES DE COMMUNICATION

CHAPITRE XIV. — AGRICULTURE

CHAPITRE XV. — INDUSTRIE.

CHAPITRE XVI

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

FIN DE LA TABLE

Paris. — Imp. A.-E. ROCHETTE, Boulev. Montparnasse, 72-80



Paris. — Imp. A.-E. Rochette et Cie, 72-80, boulevard Montparnasse.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google